

**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE  
DE L'ALPHABETISATION ET DE LA  
PROMOTION DES LANGUES NATIONALES  
(MENAPLN)**

**SECRETARIAT GENERAL**

**PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES  
ET DE LA QUALITE DE L'EDUCATION/  
FINANCEMENT ADDITIONNEL (PAAQE-FA)**

**Tel : +226 25 36 23 30**



**BURKINA FASO**

**Unité - Progrès-Justice**

**NOTICE D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (NIES) DU  
PROJET DE CONSTRUCTION D'UN LYCEE SCIENTIFIQUE  
REGIONAL DANS LA REGION DU PLATEAU-CENTRAL, PROVINCE  
DE L'OUBRITENGA, COMMUNE DE ZINIARE**



**FINANCEMENT : BANQUE MONDIALE**

Rapport final

Septembre 2022

Edmond ZONGO, Consultant Senior en évaluations  
environnementales, [edmondzongo@hotmail.com](mailto:edmondzongo@hotmail.com)

Mobile : (+226) 70 24 46 03

## **SOMMAIRE**

<b>RESUME NON TECHNIQUE.....</b>	<b>VIII</b>
<b>CHAPITRE I : INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE II : CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL .....</b>	<b>5</b>
<b>CHAPITRE III. PRESENTATION DU SOUS-PROJET .....</b>	<b>29</b>
<b>CHAPITRE IV. DESCRIPTION DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ..</b>	<b>39</b>
<b>CHAPITRE V. ANALYSE DES VARIANTES DANS LE CADRE DU SOUS-PROJET</b>	<b>54</b>
<b>CHAPITRE VI. IDENTIFICATION ET EVALUATION DES IMPACTS POTENTIELS DU PROJET .....</b>	<b>57</b>
<b>CHAPITRE VII. EVALUATION DES RISQUES .....</b>	<b>90</b>
<b>CHAPITRE VIII. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE....</b>	<b>103</b>
<b>CHAPITRE IX. PLAN DE FERMETURE / REHABILITATION.....</b>	<b>124</b>
<b>CHAPITRE X. CONSULTATION DU PUBLIC.....</b>	<b>128</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>140</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>LXXXVIII</b>

## LISTE DES ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

AIB	Agence d'Information du Burkina
APR	Analyse Préliminaire de Risques
AN	Assemblée Nationale
ANEVE	Agence National des Évaluations Environnementales
BDOT	Base de Données d'Occupation des Terres
CPR	Cadre de Politique de Réinstallation
CES	Cadre Environnemental et Social
CEDL	Commission Environnement et Développement Local
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CHP	Circonférence à Hauteur de Poitrine
CIMAC	Comité Interministériel d'Action sur la Convention
COGES	Comité de Gestion Environnementale et Sociale
COTEVE	Comité Technique sur les Évaluations Environnementales
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
CVD	Comité Villageois de Développement
DGEAP	Direction Générale des Espaces et des Aménagements Pastoraux
DGESS	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DGFOMR	Direction Générale du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural
DGPA	Direction Générale des Productions Animales
DGPER	Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale
DGPV	Direction Générale des Productions Végétales
DGRH	Direction Générale des Ressources Halieutiques
DGSV	Direction Générale des Services Vétérinaires
DRE	Direction Régionale en charge de l'Environnement
DRRAH	Direction Régionale des Ressources Animales et Halieutiques
EAS	Exploitation et Abus Sexuel
EIES	Étude d'Impact Environnemental et Social
EPI	Équipement de Protection Individuel
GES	Gaz à Effets de Serre
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
HS	Harcèlement Sexuel
IA	Importance Absolue
ICA	Valeur de la Composante Affectée
IEC	Information-Éducation-Communication
IST	Infection Sexuellement Transmissible
MATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MEEEA	Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement

MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MRAH	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
MST	Maladie Sexuellement Transmissible
NIES	Notice d'Impact Environnemental et Social
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation à la Variabilité et aux Changement Climatiques
PANE	Plan d'Action Nationale pour l'Environnement
PANED	Plan d'Action National d'Éducation Environnementale pour le Développement durable
PAN/LCD	Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification
PAP	Personne Affectée par le Projet
PAAQE-FA	Projet d'Amélioration de l'Accès et de la Qualité de l'Education-Financement Additionnel
PNA	Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques
PNAT	Politique Nationale d'Aménagement du Territoire
PNDD	Politique Nationale du Développement Durable
PNDES	Plan National pour le Développement Economique et Social
PNHDU	Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain
PNHP	Politique Nationale d'Hygiène Publique
PNP	Politique Nationale de Population
PNSFMR	Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural
PNSR	Programme National du Secteur Rural
PRD	Pôles Régionaux de Développement
PDIC	Projet de Développement Intégré Communal
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PV/VIH	Personne Vivant avec le Virus de l'Immunodéficience Humaine
PSE	Politique Sectorielle de l'Education
RAF	Réorganisation Agraire et Foncière
RIA	Robinet Incendie Armés
RTB	Radiodiffusion Télévision du Burkina
RGPH	Recensement General de la Population et de l'Habitation
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SDAU	Schémas Directeurs d'Aménagement Urbain
SDR	Stratégie de Développement Rural

SFI	Société Financière Internationale
SINEau	Système National d'Information sur l'Eau
SNE	Stratégie Nationale en matière d'Environnement
SNG	Stratégie Nationale Genre
SONABEL	Société Nationale Burkinabé d'Electricité
TDR	Termes De Références
UAT	Unités d'Appui Techniques
UCP	Unité de Coordination de Projet
VBG	Violence Basée sur le Genre
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immuno-déficience Acquise
ZATA	Zone d'Appui Technique d'Agriculture

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Principales conventions intéressant les activités du PAAQE .....	12
Tableau 2: Analyse des politiques nationales en lien avec les Politiques Opérationnelles de la Banque mondiale .....	27
Tableau 3: Quantité de matériaux nécessaire à la construction de lycée .....	34
Tableau 4: Liste de matériel à mobiliser .....	34
Tableau 5: Personnel clé du chantier de Ziniaré .....	35
Tableau 6: Coordonnées des points de mesure du bruit .....	42
Tableau 7 : Situation des espaces de conservation dans la Commune de Ziniaré .....	47
Tableau 8 : Résultats de l'inventaire floristique du site du lycée scientifique régional .....	49
Tableau 9 : Population résidente des communes de la province de l'Oubritenga en 2019 .....	50
Tableau 10: Sources d'impacts du projet .....	58
Tableau 11 : Composantes environnementales susceptibles d'être affectées .....	59
Tableau 12: Grille de détermination de l'importance absolue des impacts (Fecteau, 1997) .....	60
Tableau 13: Valeur des composantes affectées .....	62
Tableau 14: Grille de détermination de l'importance relative d'un impact (Fecteau, 1997) .....	62
Tableau 15 : Impacts potentiels du sous sous-projet .....	63
Tableau 16 : Grille d'identification des impacts .....	64
Tableau 17: Evaluation des impacts négatifs sur la qualité de l'air et du milieu sonore .....	66
Tableau 18: Evaluation des impacts négatifs sur le sol .....	67
Tableau 19 : Evaluation des impacts négatifs sur les ressources en eau .....	67
Tableau 20: Evaluation des impacts sur les activités économiques : phase de construction .....	68
Tableau 21: Evaluation des impacts négatifs sur le milieu humain .....	70
Tableau 22: Evaluation des impacts positifs sur le milieu humain .....	70
Tableau 23 : Evaluation des impacts négatifs sur les ressources en eau .....	72
Tableau 24: Evaluation des impacts négatifs sur la qualité de l'air et le niveau sonore .....	73
Tableau 25: Evaluation des impacts négatifs sur le sol .....	73
Tableau 26: Evaluation des impacts négatifs sur le milieu humain .....	74

<i>Tableau 27 : Evaluation des impacts positifs sur le milieu humain .....</i>	74
<i>Tableau 28: Evaluation des impacts négatifs sur la qualité de l'air et du milieu sonore .....</i>	76
<i>Tableau 29: Evaluation des impacts négatifs sur le sol .....</i>	76
<i>Tableau 30: Evaluation des impacts négatifs sur le sol .....</i>	77
<i>Tableau 31: Evaluation des impacts positifs sur le milieu biologique .....</i>	77
<i>Tableau 32: Synthèse des impacts sur les milieux physique, biologique et humain .....</i>	80
<i>Tableau 30: Légende de l'importance des impacts .....</i>	81
<i>Tableau 34: Synthèse des mesures d'atténuation sur le milieu biophysique en phase travaux .....</i>	82
<i>Tableau 35 : Synthèse des mesures d'atténuation sur le milieu humain en phase travaux .....</i>	84
<i>Tableau 36 : Synthèse des mesures d'atténuation sur le milieu biophysique et humain en phase d'exploitation.....</i>	86
<i>Tableau 37: synthèse des mesures d'atténuations sur le milieu biophysique pendant la phase de réhabilitation .....</i>	88
<i>Tableau 38: Synthèse des mesures d'atténuation sur le milieu humain pendant la phase de fermeture .....</i>	89
<i>Tableau 39 : Niveaux de gravité des conséquences .....</i>	90
<i>Tableau 40 : Niveaux de probabilité d'occurrence.....</i>	91
<i>Tableau 41: Matrice de détermination du niveau de risque .....</i>	91
<i>Tableau 42 : Hiérarchisation des risques .....</i>	92
<i>Tableau 43: Matrice d'évaluation des risques VBG EAS/HS.....</i>	92
<i>Tableau 44: Tableau d'analyse de risques.....</i>	93
<i>Tableau 45: Tableau d'analyse de risques d'instabilité et sismiques .....</i>	94
<i>Tableau 46: Tableau d'analyse de risques associés aux transports .....</i>	95
<i>Tableau 47: Tableau d'analyse de risques de conflits sociaux.....</i>	95
<i>Tableau 48: Tableau d'analyse de risques liés à mauvaise gestion des déchets .....</i>	96
<i>Tableau 49: Tableau d'analyse de risques EAS/HS.....</i>	96
<i>Tableau 50: Tableau d'analyse de risques d'incendie.....</i>	97
<i>Tableau 51 : Synthèse des mesures spécifiques de prévention et de protection.....</i>	100
<i>Tableau 52: Programme de gestion environnementale et sociale en Phase de Pré-construction et de construction .....</i>	105
<i>Tableau 53: Programme de gestion environnementale et sociale en Phase de fonctionnement.....</i>	110
<i>Tableau 54: Programme de gestion environnementale et sociale en Phase de réhabilitation et de fermeture .....</i>	111
<i>Tableau 55: Plan de mise en œuvre des mesures spécifiques .....</i>	114
<i>Tableau 56: Programme de suivi environnemental .....</i>	118
<i>Tableau 57: Programme de renforcement de capacités.....</i>	119
<i>Tableau 58 : Coûts de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales du sous-projet .....</i>	122
<i>Tableau 59: Chronogramme de mise en œuvre du PGES.....</i>	123
<i>Tableau 60: Chronogramme de mise en œuvre de la fermeture et de la réhabilitation.....</i>	125
<i>Tableau 61: Suivi évaluation de la réhabilitation.....</i>	127
<i>Tableau 62: coût estimatif du plan de réhabilitation et de fermeture .....</i>	127
<i>Tableau 63 : Structures et personnes consultées dans le cadre de la NIES du lycée scientifique régional .....</i>	129
<i>Tableau 64 : résultats des rencontres de concertation avec les parties prenantes .....</i>	131

## LISTE DES FIGURES

<i>Figure 1: Résultat des mesures du niveau sonore de jour .....</i>	42
<i>Figure 2: Résultats des mesures du niveau sonore de nuit .....</i>	43
<i>Figure 3: Population résidente des communes de la province de l'Oubritenga en 2019 .....</i>	50

## LISTE DES CARTES

<i>Carte 1: Zones d'influence du sous-projet de construction du Lycée scientifique régional.....</i>	30
<i>Carte 2: Site du site de construction du Lycée scientifique de Ziniaré vue avec Google Earth .....</i>	31
<i>Carte 3: plan d'occupation du sol du sous-projet de construction du lycée scientifique régional.....</i>	33
<i>Carte 4: Carte de localisation de la Commune de Ziniaré .....</i>	40
<i>Carte 5:Carte hydrographique de la Commune de Ziniaré .....</i>	44
<i>Carte 6: Carte pédologique de la zone d'étude .....</i>	46
<i>Carte 7: Occupation des terres de la Commune de Ziniaré.....</i>	48

## PHOTOS

<i>Photo 1 : Dépôt de poussière sur les feuilles .....</i>	41
<i>Photo 2 : Image du site du sous-projet.....</i>	47

## ANNEXES

<i>Annexe 1 : TDRs pour le projet de construction du lycée scientifique régional de Ziniaré, province de l'Oubritenga, région du Centre Sud du Burkina Faso .....</i>	xvii
<i>Annexe 2: Procédure en cas de découverte fortuite .....</i>	xxxvi
<i>Annexe 3 : PV de lancement de la réalisation de la NIES du sous-projet de construction d'un lycée scientifique régional à Ziniaré dans le cadre du PAAQE .....</i>	xxxix
<i>Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées/Consultées .....</i>	xl
<i>Annexe 5 : PV de consultation du Secrétaire Général de la Mairie de Ziniaré.....</i>	xlii
<i>Annexe 6 : PV de consultation de la Direction Régionale des Enseignements Post-Primaires et Secondaires.....</i>	xliv
<i>Annexe 7 : PV de consultation de la Direction Régionale en charge de l'Environnement.....</i>	xlvi
<i>Annexe 8: PV de consultation de la Direction Régionale des Ressources Animales et Halieutiques.....</i>	l
<i>Annexe 9 : PV de consultation de la Direction Régionale de l'Agriculture, des Aménagement Hydro-agricoles et de la Mécanisation.....</i>	liv
<i>Annexe 10 : PV de consultation de la Direction Régionale du Genre, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire.....</i>	lvi
<i>Annexe 11 : Direction Régionale de l'Economie et de la Planification.....</i>	lviii
<i>Annexe 12 : Direction Régionale du Développement Urbain, de l'Habitat et de la Ville .....</i>	lx
<i>Annexe 13 : Photos illustratives .....</i>	lxii

<i>Annexe 14 : Cahier des clauses techniques environnementales et sociales du sous projet de construction du Lycée scientifique de Ziniaré.....</i>	<i>lxiv</i>
<i>Annexe 15: Code de bonne conduite prenant en compte les VBG EASHS et les dispositions HSSE....</i>	<i>lxx</i>
<i>Annexe 16 : Code de conduite du gestionnaire ou chef de chantier .....</i>	<i>lxxi</i>
<i>Annexe 17 : Code de bonne conduite individuel .....</i>	<i>lxxv</i>
<i>Annexe 18: Modèles de formulaire d'enregistrement et fiche de clôture de plainte.....</i>	<i>lxxxi</i>
<i>Annexe 19 :Modèles de fiche de clôture de plainte .....</i>	<i>lxxxii</i>
<i>Annexe 20 : Fiche de notification d'incidents/accidents.....</i>	<i>lxxxiii</i>
<i>Annexe 21 : Fiche d'accueil sécurité du travailleur pour le port des EPI.....</i>	<i>lxxxiv</i>
<i>Annexe 22 : Fiche de conformité/Non-conformité .....</i>	<i>lxxxv</i>
<i>Annexe 23 : Plan cadastral du Lycée scientifique régional de Ziniaré.....</i>	<i>lxxxvi</i>

## **RESUME NON TECHNIQUE**

### **1) CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Le Burkina Faso est un pays sahélien situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest avec une superficie de 274 200 km<sup>2</sup> et une population estimée à 20 487 979 millions d'habitants en 2019 (RGPH, 2019). Le pays a accédé à la souveraineté nationale en 1960 avec un taux de scolarisation d'environ 6,5% pour les 7-14 ans. Depuis lors, les autorités et les partenaires techniques et financiers ont pris à cœur les questions éducatives. Ainsi, les différentes politiques engagées dans le secteur ont permis d'améliorer les principaux indicateurs de l'éducation. Il s'agit notamment de politiques stratégiques de développement comme le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), la vision prospective Burkina Faso 2025. A cela s'ajoute les politiques sectorielles comme la Politique Sectorielle de l'Education (PSE) et les politiques sous sectorielles de l'Education. La mise en œuvre de ces différentes politiques va contribuer à l'atteinte de l'Education Pour Tous (EPT).

C'est dans cette dynamique que le Gouvernement du Burkina Faso a sollicité et obtenu de la Banque mondiale en 2015, un financement sous forme de don pour la mise en œuvre du Projet d'Amélioration de l'Accès et de la Qualité de l'Éducation (PAAQE). Cela a permis au Burkina Faso d'accroître l'accès à l'éducation préscolaire, à l'enseignement secondaire et d'améliorer le processus d'enseignement et d'apprentissage dans les cinq régions les plus pauvres. Ainsi, un financement additionnel a été signé le 28 septembre 2020 pour consolider les acquis.

Le Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN) est le promoteur du Projet d'Amélioration de l'Accès et de la Qualité de l'Education (PAAQE). Il est piloté par un comité de revue présidé par le Secrétaire général du MENAPLN assisté par une cellule technique (UGP/PAAQE) et les Structures bénéficiaires du MENAPLN. Le PAAQE vise à appuyer le gouvernement du Burkina Faso à accroître l'accès de l'éducation préscolaire dans les deux (02) régions les plus pauvres et à l'enseignement secondaire dans les cinq (05) régions les plus pauvres puis améliorer l'enseignement et l'apprentissage. Le Fonds Additionnel financera la mise à l'échelle des activités réussies entreprises dans le cadre du PAAQE, les mesures de riposte nécessaires du secteur de l'éducation face à la pandémie du COVID-19, et introduira de nouvelles activités qui permettront de rehausser la réalisation de l'objectif de développement du projet.

Le PAAQE-FA interviendra dans les 13 régions que compte le Pays. Toutefois, la présente étude concerne les six (06) régions bénéficiaires de la construction des lycées scientifiques régionaux à savoir la région du Sud-Ouest, du Sahel, du Centre Sud, du Plateau-Central, de l'Est et des Cascades.

### **2) BREVE DESCRIPTION DU SOUS-PROJET**

Le lycée scientifique régional est constitué essentiellement :

- d'un terrain d'une superficie de 28 269 m<sup>2</sup>.
- un (01) bâtiment administratif (159,23m<sup>2</sup>) ;
- un (01) bâtiment pédagogique (272,11m<sup>2</sup>) ;
- un (01) bâtiment pour laboratoire (204,67m<sup>2</sup>) ;
- un (01) bâtiment pour informatique et bibliothèque (119,40m<sup>2</sup>) ;
- un (01) bloc de latrines pour administration (18,60m<sup>2</sup>) ;
- deux (02) blocs de latrines pour élèves garçons et filles (16,24m<sup>2</sup>) ;
- une (01) guérite + portique + local SONABEL (17,5 m<sup>2</sup>) ;
- un (01) local groupe électrogène (6,76 m<sup>2</sup>) ;
- quatre (04) parkings (462 m<sup>2</sup>) ;
- une (01) adduction d'eau potable simplifiée équipée de panneaux solaire ;
- une (01) clôture ;

- un (01) aménagement VRD et sportif.

### **3) CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL**

Les politiques adoptées par le Burkina Faso, se rapportant au sous-projet de construction du lycée scientifique régional sont entre autres la stratégie nationale en matière d'environnement 2019-2023, la politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR), la Politique Nationale de Population (PNP), la politique nationale d'aménagement du territoire, la Stratégie Nationale du Genre 200-2024 , la politique nationale sanitaire et la politique nationale en matière d'Information, Education et Communication (IEC), la Politique Nationale d'Hygiène Publique (PNHP), Programme National du Secteur rural (PNSR), le Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA), le Plan National pour le Développement Economique et Social (PNDES II).

A ces politiques nationales, s'ajoutent les Politiques Opérationnelles de la Banque mondiale.

Les lois et textes nationaux se rapportant au sous-projet sont : la constitution du Burkina Faso, le code de l'environnement du Burkina Faso, le code forestier, le code des investissements, le code de l'hygiène, le code de santé publique, le code du travail, le code général des collectivités territoriales, la loi sur la Réorganisation Agraire et foncière, la loi portant régime foncier au Burkina Faso, la loi d'orientation sur la gestion de l'eau, la loi d'orientation relative au pastoralisme, les décrets d'application dans les domaines de l'étude et de la notice d'impact environnemental et dans celui de la pollution et de l'hygiène. Les traités et conventions internationales qui ont un lien direct avec le présent sous-projet, sont les suivants: (i) la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique ratifiée par décret 93-292 RU du 20 Septembre 1993, (ii) la Convention Africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (convention dite d'Alger) ratifiée par décret N°68-227 du 23 Novembre 1968, (iii) la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques ratifiée par Décret 93-287 RU du 20 Septembre 1993 , (iv) la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique ratifiée par Décret 95-569 RU du 29 Décembre 1995.

Toutes ces conventions internationales signées et/ou ratifiées par le Burkina Faso concourent à la gestion durable des ressources naturelles et à la lutte contre les changements climatiques.

Le cadre institutionnel comprend, le Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN), le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion Sociale (MATDC), le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-Agricoles, le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques, le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, les collectivités locales de la région du Plateau Central, le Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEEA) qui est le garant des questions environnementales au Burkina Faso.

### **4). ANALYSE DES VARIANTES DANS LE CADRE D SOUS-PROJET**

Le choix du site ayant été déjà fait en coordination avec les autorités communales, l'analyse des variantes a porté sur le système d'approvisionnement en eau potable et l'approvisionnement en énergie.

En ce qui concerne le système d'approvisionnement en eau potable, deux alternatives se présentaient à savoir la construction d'un château d'eau pour approvisionner le sous-projet et la connexion du lycée scientifique régional au système d'adduction d'eau de l'ONEA. Les deux variantes ont été retenues pour le sous-projet de construction du lycée scientifique régional.

Pour l'approvisionnement en énergie, deux alternatives également se présentaient : La première alternative est l'installation d'un groupe électrogène pour approvisionner le sous-projet et la deuxième alternative est la connexion du lycée scientifique régional au système de distribution de la SONABEL.

La connexion au réseau de distribution de la SONABEL a été retenue pour le sous-projet de construction du lycée scientifique régional de Ziniaré.

## 5) DESCRIPTION DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### **Milieu Physique**

Le site du sous-projet à l'instar du reste de la commune, est formé par une pénéplaine légèrement inclinée au Sud avec des pentes douces. Le relief est constitué de formations cuirassées, d'affleurements rocheux et d'inselbergs. Il présente une platitude d'ensemble sur près de 4/5 de sa superficie. Le relief est assez monotone.

La zone d'influence restreinte du sous-projet est la Commune de Ziniaré. Elle est soumise au climat de type Nord Soudanien caractérisé par l'alternance d'une saison humide allant de juin à septembre et d'une saison sèche allant d'octobre à mai.

D'octobre à février, les températures sont relativement basses, et assez élevées de mars à mai. Le mois d'avril est le plus chaud avec des températures maximales allant de 38°C à 43°C. Les plus faibles températures sont enregistrées en décembre et en janvier.

Deux types de vents se succèdent au cours de l'année. L'harmattan, vent sec et poussiéreux souffle des hautes pressions subtropicales vers les basses pressions tropicales suivant la direction Nord-Est/Sud-Ouest. L'harmattan apporte la sécheresse et souffle donc pendant la saison sèche. Par contre, la mousson, vent humide, souffle du Sud-Ouest vers le Nord-Est c'est-à-dire des côtes occidentales de l'Afrique vers l'intérieur du continent. La mousson succède à l'harmattan et souffle donc pendant la saison pluvieuse.

La pluviométrie varie en général entre 500 mm et 900 mm/an et dure environ 5 mois. La moyenne pluviométrique des dix dernières années est de 731,55 mm d'eau par an et une durée moyenne de 50 jours.

On distingue différents types de sols dans la zone du sous-projet. Les sols de la commune sont dans l'ensemble fertiles, propices à l'activité agricole et se répartissent en trois types :

- des sols ferrugineux tropicaux lessivés indurés à cuirasse plus ou moins profonds et des sols ferrugineux tropicaux lessivés à gravillons à tâches ou à concrétions. Ils sont impropre à l'agriculture ;
- des sols hydromorphes à pseudo-gley ;
- des sols peu évolués d'apport alluvial à pseudo-gley.

Le réseau hydrographique de la zone du sous projet appartient au bassin versant du Nakambé. Il compte outre le Nakambé, des rivières comme Massili, le Napagaba. La zone dispose de nombreux barrages et retenues d'eau dont les plus importants sont ceux des villages de Ziga (200 000 000 m<sup>3</sup>), de Kologondiesse (1 670 000 m<sup>3</sup>), de Ladwenda (1500000 m<sup>3</sup>) et de Tamissi (1125000 m<sup>3</sup>), de Wosentenga/Kougri, Sogdin et Kalambaogo. Quant aux eaux souterraines, les résultats des études du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT 2009), estiment à 80 milliards de m<sup>3</sup>

pour les ressources en eau souterraine du bassin du Nakambé. La carte ci-dessous montre la situation des cours d'eau et barrages dans la commune.

### **Milieu Biologique**

La zone élargie et restreinte du sous-projet est constituée à majorité de savane arbustive claire parsemée de quelques grands arbres et une strate herbacée. Au niveau des terrasses alluviales et le long des axes de drainage, on note la présence d'arbres de taille moyenne (*Azadiratcha indica*, *Diospyros mespiliformis*, *vitellaria paradoxa*, *lannea microcarpa*, *faidherbia albida*), d'arbustes, notamment des épineux et des herbes, etc.

La faune est constituée de mammifères, d'oiseaux sauvages, de rongeurs et de quelques espèces vivant dans le milieu aquatique telles que les crocodiles etc.

La zone des infrastructures du sous-projet est d'une superficie de 28 269 m<sup>2</sup>. On y trouve que quelques rares herbacées. L'habitat de la faune étant fortement dégradé, trois (03) espèces d'oiseaux ont été observées sur le site du sous-projet.

### **Milieu humain**

La province de l'Oubritenga comptait, selon les résultats du 5<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat réalisé en 2019, 314 514 habitants dont 150 380 hommes et 164 130 femmes répartis dans 55 737 ménages.

Quant à la Commune de Ziniaré, composée de 05 secteurs urbains et 49 villages rattachés, Comptait selon les résultats du RGPH de 2019, une population de 88 299 habitants dont 42 617 hommes et 45 682 femmes dans 17 305 ménages. Ainsi la taille moyenne des ménages était estimée à 5,1 en 2019 contre 5,2 au niveau national.

## **6) CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES**

Des efforts considérables ont été consentis dans le cadre de la consultation des parties prenantes. Cette consultation a concerné les autorités régionales, les autorités provinciales et communales, les associations, les autorités locales de la Commune de Ziniaré, les populations riveraines, constituées des habitants des quartiers voisins du site du sous-projet.

La consultation des parties prenantes s'est déroulée du 21 janvier au 15 février 2022.

Les points d'intérêts soulevés par les parties prenantes consultées ont porté sur: (i) le recrutement de la main d'œuvre locale pendant la construction ; (ii) la mise en place des panneaux de signalisation lors des travaux ; (iii) la mise en place d'un comité de gestion de l'infrastructure.

En vue d'assurer une gestion efficace des infrastructures, la mise en place d'un comité de gestion s'impose. Ce comité aura pour mission de gérer durablement les infrastructures au bénéfice de toute la communauté.

Les parties prenantes ont apprécié les mesures annoncées et ont souscrit à leur réalisation. Le public concerné ainsi que les populations riveraines ont marqué leur accord pour la réalisation du sous-projet de construction du lycée scientifique régional.

## **7) IDENTIFICATION ET EVALUATION DES IMPACTS ET PROPOSITIONS DE MESURES D'ATTENUATION**

Les impacts potentiels du sous-projet seront générés par les activités réalisées lors des phases de pré-travaux de construction et d'exploitation. Durant ces trois phases, les impacts seront :

### **Impacts négatifs**

#### **-Phase de pré-construction et construction**

On notera :

- la perte d'arbres, de quelques espèces pour la préparation du terrain ;
- une augmentation du niveau du bruit due aux travaux d'aménagement ;

- la pollution de l'air ;
- les pollutions des sols dues aux fuites des huiles usées des engins et à la production des eaux lors des travaux de construction. (En phase de construction les eaux usées ainsi que les huiles usées proviendraient des dépôts des matériaux et des fuites au niveau des engins du chantier) ;
- la transformation du paysage durant la période des travaux ;
- la pollution des ressources en eau en cas de déversement accidentel d'huile usée ;
- la perturbation de la microfaune, du fait que le paysage sera transformé ;

#### **-Phase de fonctionnement (exploitation)**

Les impacts négatifs porteront sur :

- la pollution des eaux dues à la production de déchets solides et liquides ;
- le risque de conflits entre les utilisateurs du lycée,
- Les effets des changements climatiques (inondation, vents violents, dégradation des infrastructures, etc..).

#### **Impacts positifs**

#### **-Phase de construction**

- la création d'emplois avec la main d'œuvre locale sur le site du sous-projet ;
- le développement des activités socioéconomiques dans la localité : consommation des biens et services (location de maison, restauration, achats locaux ; etc.)

#### **-Phase d'exploitation**

- la création d'emplois ;
- le développement des activités socio-économiques dans la zone ;
- le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des populations locales ;

#### **- Phase de réhabilitation et de fermeture**

Durant cette phase, des impacts négatifs potentiels sont les suivants :

- la pollution de l'air ;
- la perte d'emploi au niveau des travailleurs ;
- les risques d'accidents ;

#### **Mesures de gestion environnementale et sociale**

**Les mesures d'atténuation** : elles regroupent la réglementation des heures de travail, la gestion des déchets solides et liquides.

**Les mesures bonification** : recrutement de la main d'œuvre locale etc.....

Les principales mesures d'atténuation et/ou de bonification se présentent comme suit :

- Gestion efficiente des déchets ;
- Création d'emploi pour les riverains ;
- Plantation d'arbres et création d'espaces verts sur le site.

## **8) LES RISQUES**

Les principaux risques liés au projet sont :

- les incidents ou accidents de travail en lien avec la circulation des véhicules de chantier ;
- les risques de propagation de maladies sexuellement transmissibles (IST-VIH SIDA) et de la Covid 19 ;
- les risques de VBG EAS HS et ses corollaires (grossesses non désirées, abandon scolaire, etc.),  
les risques liés aux fonctionnements des laboratoires de chimie, SVT
- les risques d'infections respiratoires liés à l'inhalation de la poussière et des gaz d'échappement issus des camions du chantier,

- les risques d'infections respiratoires liés à l'inhalation de la poussière et des gaz d'échappement,
- Les risques de Violences Basées sur le Genre (VBG) Exploitation et Abus Sexuel ( EAS) Harcèlement Sexuel (HS) et ses corollaires (grossesses non désirées, abandon scolaires, etc.),
- les risques de VCE (travail d'enfants mineurs, etc.).

### **Les mesures sur l'Hygiène, la Santé et la Sécurité.**

Les mesures sur l'hygiène, la santé et la Sécurité concernent la signature des codes de conduite définissant, interdisant et sanctionnant les EA/HS, la sensibilisation des riverains et des travailleurs sur le chantier sur les EAS HS, le MGP, la Covid 19, les IST/VIH/SIDA, les risques liés au fonctionnement des laboratoires de chimie et de SVT, la formation de tout le personnel et du chantier ou potentiels sur la gestion de la sécurité dans la zone du sous-projet.

- la dotation d'équipements de protection pour le personnel de chantier ;
- l'installation de ralentisseurs et de panneaux de signalisation pour réglementer la circulation sur le site ;
- la signature des codes de conduite par l'ensemble des employés, travailleurs, prestataires, consultants, etc.
- la sensibilisation du personnel de chantier et des riverains sur les VBG EAS HS, IST et VIH SIDA, risque d'incident/accident ;
- la diffusion du MGP apte à recevoir et gérer les plaintes relatives aux EAS/HS

## **9) PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)**

Ce PGES comprend notamment :

- **des mesures de gestion des impacts et des risques** y compris les clauses spécifiques à insérer dans les contrats de travaux notamment : (i) les règles générales d'Hygiène Santé et Sécurité (HSS) sur les chantiers , (ii) la sensibilisation sur les VBG EAS HS, la Covid 19, les IST-VIH sur le site et au sein de la population riveraine , (iii) la gestion des relations entre les employés et les populations vivant autour des chantiers avec l'emphase sur la protection des mineurs et autres personnes vulnérables , (iv) la prise en compte du Genre et le renforcement de capacités (bonnes pratiques en matière d'environnement santé sécurité, prévention et lutte contre les incendies premiers secours , prévention des VBG EAS HS, VCE, Covid 19, IST et VIH/SIDA...), (v) l'élaboration (si l'entreprise n'en dispose pas) d'un code de bonne conduite signé par tous les employés (qui doit être affiché sur le chantier et connu de tous les employés) ;
- **les principaux indicateurs à suivre lors de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales**, concernent notamment les normes de rejets (les résultats sur les rejets seront comparés aux recommandations du Décret n°2001/185/PRES/PM/MEE du 07 mai 2001 portant fixation des normes de rejets de polluants dans l'air, l'eau et le sol. Le décret fixe les normes de rejets et de polluants dans l'air, l'eau et le sol ), le nombre et le type d'emplois créés par sexe, les employeurs locaux recrutés et le volume des achats de biens et services auprès de fournisseurs de la région ;
- **un mécanisme de gestion des plaintes (MGP)** détaillé depuis l'enregistrement jusqu'à la communication de la résolution est prévu, y compris un bref résumé des rôles et responsabilités des membres du comité primaire et communal de gestion des plaintes mis en place par le PAAQE.
- **Estimation du coût du PGES** : Les mesures de suppression, d'atténuation, de compensation ou de bonification définies dans le plan de gestion environnementale et sociale sont d'un coût

global de : 33 750 000 FCFA et une marge d'imprévus de 10% correspondant à 3 375 000 FCFA, d'où un coût total de : Trente-sept millions cent vingt-cinq mille (37 125 000) francs CFA soit 64 453,12 USD.

## **10) Conclusion**

Au terme de l'élaboration de la NIES du sous projet de construction du lycée scientifique régional à Ziniaré, dans la région du plateau-Central, l'Expert Consultant ayant conduit l'évaluation environnementale et sociale peut affirmer que ce sous-projet est viable sur le plan environnemental et social pourvu que les mesures préconisées soient prises en compte pour éviter, réduire, atténuer les effets négatifs et bonifier les effets positifs.

## **NON TECHNICAL SUMMARY**

### **1) CONTEXT AND JUSTIFICATION OF THE PROJECT**

Burkina Faso is a Sahelian country located in the heart of West Africa with an area of 274,200 km<sup>2</sup> and an estimated population of 20,487,979 million in 2019 (RGPH, 2019). The country gained national sovereignty in 1960 with an enrollment rate of around 6.5% for 7-14 year olds. Since then, the authorities and technical and financial partners have taken educational issues to heart. Since then, the authorities and the technical and financial partners have taken educational issues to heart. Thus, the various policies undertaken in the sector have made it possible to improve the main education indicators. These include strategic development policies such as the National Economic and Social Development Plan (PNDES), the forward-looking Burkina Faso 2025 vision, education sub-sectoral policies. The implementation of these various policies will contribute to the achievement of Education For All (EFA).

It is in this dynamic that the Government of Burkina Faso requested and obtained from the World Bank in 2015, funding in the form of a grant for the implementation of the Project to Improve Access and Quality of Education (PAAQE). This has enabled Burkina Faso to increase access to pre-school education, secondary education and improve the teaching and learning process in the five poorest regions. Thus, additional financing was signed on September 28, 2020 to consolidate the achievements.

The Ministry of National Education, Literacy and Promotion of National Languages (MENAPLN) is the promoter of the Project to Improve Access and Quality of Education (PAAQE). It is steered by a review committee chaired by the Secretary General of MENAPLN assisted by a technical unit (UGP/PAAQE) and the beneficiary structures of MENAPLN. The PAAQE aims to support the government of Burkina Faso to increase access to preschool education in the two (02) poorest regions and to secondary education in the five (05) poorest regions and then improve the teaching and learning. The Additional Fund will finance the scaling up of successful activities undertaken under the PAAQE, the necessary response measures of the education sector in the face of the COVID-19 pandemic, and introduce new activities that will enhance the achievement of the project development objective.

PAAQE-FA will intervene in the 13 regions of the country. However, this study concerns the six (06) regions benefiting from the construction of regional science high schools, namely the South-West, Sahel, Center-South, Plateau-Central, East and Cascades regions.

### **2) BRIEF DESCRIPTION OF THE PROJECT**

### **3) POLITICAL, LEGAL AND INSTITUTIONAL FRAMEWORK**

The policies adopted by Burkina Faso relating to the science high school project include, among others, the national environmental policy (PNE), the national land tenure security policy in rural areas (PNSFMR), the National Population Policy (PNP), the national land-use planning policy, the National Gender Policy (PNG), the national health policy and the national Information, Education and Communication (IEC) policy, the National Public Health Policy (PNHP), National Program for the Rural Sector (PNSR), the National Action Program for Adaptation to Climate Variability and Change in Burkina Faso (PANA), the National Plan for Economic and Social Development (PNDES).

In addition to these national policies, there are the Operational Policies of the World Bank.

The national laws and texts relating to the project are: the constitution of Burkina Faso, the environment code of Burkina Faso, the forestry code, the investment code, the hygiene code, the public health code, the labor code, the general code of local authorities, the law on agrarian and land reorganization, the law on land tenure in Burkina Faso, the orientation law on water management,

the orientation law relating to pastoralism, the decrees of application in the fields of the study and the notice of environmental impact and in that of pollution and hygiene. The international treaties and conventions that have a direct link with this project are the following: (i) the United Nations Convention on Biological Diversity ratified by decree 93-292 RU of September 20, 1993, (ii) the African Convention on the conservation of nature and natural resources (the so-called Algiers Convention) ratified by Decree No. 68-227 of November 23, 1968, (iii) the United Nations Framework Convention on Climate Change ratified by Decree 93-287 RU of September 20, 1993, (iv) the United Nations Convention to Combat Desertification in Countries Experiencing Serious Drought and/or Desertification, Particularly in Africa ratified by Decree 95-569 RU of December 29, 1995.

All these international conventions signed and/or ratified by Burkina Faso contribute to the sustainable management of natural resources and the fight against climate change.

The institutional framework includes the Ministry of National Education, Literacy and the Promotion of National Languages (MENAPLN), the Ministry of Territorial Administration, Decentralization and Social Cohesion (MATDCs), the Ministry of Agriculture and Hydro-Agricultural Developments, the Ministry of Animal and Fisheries Resources, the Ministry of Urbanism and Housing, the local communities of the Sahel region, the Ministry of the Environment, Energy, Water and Sanitation (MEEEA) which is the guarantor of environmental issues in Burkina Faso.

#### **4). ANALYSIS OF VARIANTS IN THE FRAMEWORK OF SUB-PROJECT**

The choice of the site having already been made in coordination with the municipal authorities, the analysis of the variants focused on the drinking water supply system and the energy supply.

With regard to the drinking water supply system, two alternatives presented themselves, namely the construction of a water tower to supply the project and the connection of the regional science high school to the water supply system of the ONEA. Both variants were selected for the construction project of the regional science high school.

For energy supply, two alternatives also presented themselves: The first alternative is the installation of a generator to supply the project and the second alternative is the connection of the regional science high school to the SONABEL distribution system.

Connection to the SONABEL distribution network was selected for the construction project of the Ziniaré regional science high school.

#### **5) DESCRIPTION OF THE INITIAL STATE OF THE ENVIRONMENT**

##### **Physical Environment**

The project site, like the rest of the town, is formed by a slightly sloping peneplain to the south with gentle slopes. The relief consists of armored formations, rocky outcrops and inselbergs. It presents an overall flatness over almost 4/5 of its surface. The relief is quite monotonous.

The restricted area of influence of the project is the Municipality of Ziniaré. It is subject to the North Sudanese climate characterized by the alternation of a wet season from June to September and a dry season from October to May.

From October to February, the temperatures are relatively low, and quite high from March to May. April is the hottest month with maximum temperatures ranging from 38°C to 43°C. The lowest temperatures are recorded in December and January.

Two types of winds follow each other during the year. The harmattan, a dry and dusty wind, blows from the subtropical high pressures to the tropical low pressures following a North-East/South-West direction. The harmattan brings drought and therefore blows during the dry season. On the other hand, the monsoon, a humid wind, blows from the South-West to the North-East, that is to say from

the western coasts of Africa towards the interior of the continent. The monsoon follows the harmattan and therefore blows during the rainy season.

Rainfall generally varies between 500 mm and 900 mm/year and lasts about 5 months. The average rainfall for the past ten years is 731.55 mm of water per year and an average duration of 50 days.

There are different types of soils in the project area. The soils of the commune are generally fertile, suitable for agricultural activity and are divided into three types:

- indurated leached tropical ferruginous soils with more or less deep armor and leached tropical ferruginous soils with spotted gravel or concretions. They are unfit for agriculture;
- hydromorphic to pseudo-gley soils;
- little evolved soils of alluvial contribution to pseudo-gley.

The territory of the Municipality of Ziniaré is part of the Niger watershed in the North and that of the Oti in the South. Thus, hydrographically, the town is split by four rivers which are Tanwalbougou, Natiaaboani, Natiari and Oupenchyambangou. There are also natural (ponds) and artificial (dams or bouli) water reservoirs on these rivers. Also, the major watercourses are fed by many runoff drains which accelerate land degradation upstream, and the silting up of watercourses downstream. The importance of the drains in the different villages of the commune, gives the desire to the latter for the realization of water reservoirs for agricultural and / or pastoral purposes. The map below shows the situation of waterways and dams in the municipality.

### **Biological medium**

The extended and restricted area of the project is mainly made up of clear shrubby savannah dotted with a few large trees and a herbaceous layer. At the level of the alluvial terraces and along the drainage axes, we note the presence of medium-sized trees (*Azadiratcha indica*, *Diospyros mespiliformis*, *vitellaria paradoxa*, *lannea microcarpa*, *faidherbia albida*), shrubs, in particular thorny trees and grasses. etc

The fauna consists of mammals, wild birds, rodents and some species living in the aquatic environment such as crocodiles etc.

The project infrastructure area is 28,269 m<sup>2</sup>. There are only a few rare herbaceous plants. As the wildlife habitat is severely degraded, three (03) species of birds were observed on the project site.

### **human environment**

The province of Oubritenga had, according to the results of the 5th General Census of Population and Housing carried out in 2019, 314,514 inhabitants including 150,380 men and 164,130 women distributed in 55,737 households.

As for the Municipality of Ziniaré, composed of 05 urban sectors and 49 attached villages, counted according to the results of the RGPH of 2019, a population of 88,299 inhabitants including 42,617 men and 45,682 women in 17,305 households. Thus the average household size was estimated at 5.1 in 2019 against 5.2 at the national level

## **6) CONSULTATION OF STAKEHOLDERS**

Considerable effort has been made in the consultation of stakeholders. This consultation concerned the regional authorities, the provincial and municipal authorities, the associations, the local authorities of the Municipality of Ziniaré, the local populations, made up of the inhabitants of the neighborhoods neighboring the project site.

The stakeholder consultation took place from January 21 to February 15, 2022.

The points of interest raised by the stakeholders consulted related to: (i) the recruitment of local labor during construction; (ii) installation of road signs during works; (iii) establishment of an infrastructure management committee.

Indeed, during the stakeholder consultations, the beneficiaries were informed that the project will focus on the recruitment of local labor to give young people and women the opportunity to be

employed. This option will contribute to improving the living conditions of local residents. Given the presence of a fleet of vehicles likely to cause accidents during the construction phases, the stakeholders requested that signs be erected inside and around the site in order to prevent these undesirable situations.

In order to ensure effective infrastructure management, the establishment of a management committee is essential. The mission of this committee will be to sustainably manage the infrastructures for the benefit of the entire community.

Stakeholders appreciated the measures announced and supported their implementation. The public concerned as well as the local populations have given their agreement for the realization of the construction project of the regional scientific high school.

## **7). IDENTIFICATION AND EVALUATION OF IMPACTS AND PROPOSALS FOR MITIGATION MEASURES**

The potential impacts of the project are generated by the activities carried out during the pre-construction and operational phases. During these two phases, the impacts will be:

### **Negative impacts**

#### **- Construction phase**

We will note:

- the loss of trees, of some species for the preparation of the land;
- an increase in the noise level due to the development works;
- air pollution;
- soil pollution due to waste oil leaks from machinery and the production of water during construction work. (During the construction phase, waste water and waste oil would come from material deposits and leaks from site machinery);
- the transformation of the landscape during the work period;
- the pollution of water resources in the event of accidental spillage of used oil;
- work incidents or accidents related to the movement of construction vehicles;
- the disturbance of the microfauna, because the landscape will be transformed;

#### **- Operating phase**

The negative impacts will relate to:

- water pollution due to the production of solid and liquid waste;
- climate change effects (flooding, strong winds, degradation of infrastructure, etc.).

### **Positive impacts**

#### **- Construction phase**

- job creation with local labor on the project site;
- the development of socio-economic activities in the locality: consumption of goods and services (house rental, catering, local purchases, etc.)

#### **- Operating phase**

- job creation;
- the development of socio-economic activities in the area;
- strengthening the technical and organizational capacities of local populations

#### **- Rehabilitation and closure phase**

During this phase, potential negative impacts are as follows:

- air pollution;
- job loss among workers; accident risks.

### **Reduction measures**

#### **Environmental and social management mitigation measures**

Environmental and social management measures are enhancement measures for positive impacts and compensation and mitigation measures for negative impacts.

**Mitigation measures:** these include the regulation of working hours, the management of solid and liquid waste.

Bonus measures: recruitment of local labor etc.....

The main mitigation and/or improvement measures are as follows:

- Efficient construction/operation waste management;
- Job creation for local residents;
- Planting of trees and creation of green spaces on the site
- Job creation for operators,

### **8.) RISKS**

The sub-project risks are :

- work incidents or accidents related to the movement of construction vehicles;
- the disturbance of the microfauna, because the landscape will be transformed;
- the risks of work accidents involving workers on the site;
- the risks of spreading sexually transmitted diseases (STI HIV AIDS) and Covid-19;
- the risks of respiratory infections linked to the inhalation of dust and exhaust gases,
- risks of GBV EAS HS and its corollaries (unwanted pregnancies, dropping out of school, etc.),
- the risks of VCE (child labor, etc.)
- the risk of conflicts between the users of the room,
- the risks of GBV EAS HS and its corollaries (unwanted pregnancies, dropping out of school, etc.),
- risks related to the operation of chemistry laboratories, SVT

### **Hygiene, Health and Safety measures.**

Hygiene, health and safety measures concern the signing of codes of conduct defining, prohibiting and sanctioning EA/HS, the awareness of local residents and workers on the site on EAS HS, MGP, Covid 19 , STIs/HIV/AIDS, risks related to the operation of chemical and SVT laboratories, training of all staff and site staff or potential on safety management in the sub-project area.

- provision of protective equipment for site personnel;
- the installation of speed bumps and traffic signs to regulate traffic on the site;
- the signing of codes of conduct by all employees, workers, service providers, consultants, etc.
- sensitization of site personnel and local residents on GBV EAS HS, STIs and HIV AIDS, risk of incident/accident;
- the distribution of the MGP capable of receiving and managing complaints relating to EAS/HS

### **9). ENVIRONMENTAL AND SOCIAL MANAGEMENT PLAN (ESMP)**

This ESMP includes in particular:

- **impact and risk management measures**, including specific clauses to be included in works contracts, in particular: (i) general Health, Safety and Security (HSS) rules on construction sites, (ii) raising awareness of STI–HIV, Covid-19 and GBV EAS HS on the site and for neighboring populations, (iii) management of relations between employees and populations living around construction sites with emphasis on the protection of minors and other vulnerable people, (iv) gender mainstreaming and capacity building, (v) development (if the company does not have one) of a code of good conduct signed by all employees (which must be posted on the site and known to all employees);
- **the main indicators to be monitored during the implementation of environmental and social measures**, in particular concern discharge standards (results on discharges will be compared with the recommendations of Decree No. 2001/185/PRES/PM/MEE of 07 May 2001 setting the standards for discharges of pollutants into the air, water and soil. The decree sets the standards for discharges and pollutants into the air, water and soil), the number of jobs created, and the volume of purchases of goods and services from suppliers in the region; the number of living plants following reforestation operations.
- **a detailed complaints management mechanism (GMP)** from registration to communication of the resolution is planned, including a brief summary of the roles and responsibilities of the members of the primary and communal complaints management committee set up by the PAAQE.
- **Estimate of the cost of the PGESThe suppression, mitigation, compensation or improvement measures defined in the environmental and social management plan have an overall cost of: 33,750,000 OXF and a contingency margin of 10% corresponding to 3,375,000 OXF, hence a total cost of: Thirty-seven million one hundred and twenty-five thousand (37,125,000) OXF francs or 64,453.12 USD.**

## 10) Conclusion

At the end of the development of the NIES of the sub-project for the construction of the regional scientific high school in Ziniaré, in the Plateau-Central region, the Consultant which carried out the environmental and social impact assessment can affirm that this project is environmentally and socially viable provided that the recommended measures are taken into account to avoid, reduce, mitigate the negative effects and enhance the positive effects.

## CHAPITRE I : INTRODUCTION

### 1.1. Contexte et justification

Le Burkina Faso est un pays sahélien situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest avec une superficie de 274 200 km<sup>2</sup> et une population estimée à 20 487 979 millions d'habitants en 2019 (RGPH, 2019). Le pays a accédé à la souveraineté nationale en 1960 avec un taux de scolarisation d'environ 6,5% pour les 7-14 ans. Depuis lors, les autorités et les partenaires techniques et financiers ont pris à cœur les questions éducatives. Ainsi, les différentes politiques engagées dans le secteur ont permis d'améliorer les principaux indicateurs de l'éducation. Il s'agit notamment de politiques stratégiques de développement comme le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), la vision prospective Burkina Faso 2025. A cela s'ajoute les politiques sectorielles comme la Politique Sectorielle de l'Education (PSE) et les politiques sous sectorielles de l'Education comme : i) la Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels (PN-EFTP) ; ii) la Politique sous sectorielle des enseignements secondaire, supérieur et de la Recherche scientifiques ; iii) la stratégie nationale de développement intégré de la petite enfance (SN-DIPE) ; iv) le Programme national d'Accélération de l'Alphabétisation (PRONAA) et v) le Programme de Développement Stratégique de l'Education de Base (PDSEB). La mise en œuvre de ces différentes politiques va contribuer à l'atteinte de l'Education Pour Tous (EPT).

C'est dans cette dynamique que le Gouvernement du Burkina Faso a sollicité et obtenu de la Banque mondiale en 2015, un financement sous forme de don pour la mise en œuvre du Projet d'Amélioration de l'Accès et de la Qualité de l'Éducation (PAAQE). Cela a permis au Burkina Faso d'accroître l'accès à l'éducation préscolaire, à l'enseignement secondaire et d'améliorer le processus d'enseignement et d'apprentissage dans les cinq régions les plus pauvres. Ainsi un financement additionnel a été signé le 28 septembre 2020 pour consolider les acquis.

La mise en œuvre de la phase additionnelle du PAAQE va certainement avoir des impacts positifs mais aussi des impacts négatifs au plan environnemental et social. Au regard de ces enjeux, et ce conformément aux dispositions nationales, notamment le décret 1187-2015 et aux politiques opérationnelles de la Banque mondiale, le sous-projet de construction du lycée scientifique de Ziniaré doit être soumis à une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) selon les résultats des screening environnemental et social.

### 1.2. Objectifs de l'étude

L'objectif de la NIES est de déterminer et mesurer la nature et le niveau des risques et effets environnementaux et sociaux potentiels (physiques, biologiques, sécuritaires, socioéconomiques et culturels), y compris les risques de VBG, EAS, HS et de propagation de la COVID-19, susceptibles d'être générés par les travaux de réalisation du lycée scientifique régional, d'évaluer et proposer des mesures de suppression, d'atténuation et de compensation des effets négatifs, y compris celles relatives à la prévention, la minimisation et/ou la mitigation du coronavirus/covid19, et de bonification des impacts positifs, des indicateurs de suivi et de surveillance appropriés (prenant en compte les considérations du coronavirus/covid-19), ainsi que des dispositions institutionnelles (intégrant les considérations du coronavirus/covid-19) à mettre en place pour la mise en œuvre desdites mesures. Cet Objectif sera réalisé conformément aux dispositions du « Décret N°2015 – 1187/PRETRANS/PM/MERH/MATD/MME/MS/ MARHASA/MRA/MICA/MHU/MIDH/MCT du 22 octobre 2015 portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social » et aux politiques opérationnelles de la Banque mondiale.

Les objectifs spécifiques sont :

- proposer le cadre politique, juridique et institutionnel du sous-projet ;
- réaliser la description du sous-projet ;
- réaliser la description de l'état initial de l'environnement ;

- analyser les variantes dans le cadre du sous-projet ;
- évaluer les impacts du sous-projet sur les différents domaines de l'environnement ;
- identifier, analyser et évaluer les risques et effets environnementaux et sociaux positifs et négatifs, à la lumière Politiques Opérationnelles, associés aux travaux de réalisation de construction du lycée scientifique régional concerné ;
- proposer un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) adapté à la réalité de terrain de manière qu'il prenne en compte les plaintes générales et les plaintes sensibles aux VBG/EAS/HS liées aux incidents VBG;
- élaborer le plan de gestion environnementale et sociale pour la réalisation et l'exploitation du sous-projet ;
- réaliser un plan de fermeture et réhabilitation ;
- proposer les modalités de consultation et de participation du public.

### **1.3. Les résultats attendus**

Les résultats attendus à la fin de l'étude sont :

- le cadre politique, juridique et institutionnel du sous-projet est proposé ;
- la description du sous-projet est réalisée ;
- la description de l'état initial de l'environnement est réalisée ;
- les variantes dans le cadre du sous-projet sont analysées ;
- les impacts du projet sur les différents domaines de l'environnement sont évalués ;
- les risques du projet sont évalués ;
- un plan de gestion environnementale et sociale pour la réalisation et l'exploitation du sous-projet est réalisé ;
- un plan de fermeture et réhabilitation est réalisé ;
- les modalités de consultation et participation du public sont proposées.

### **1.4. Méthodologie générale de l'étude**

La démarche utilisée pour la conduite de l'étude comprend le cadrage, la recherche documentaire, l'élaboration des outils de collecte des données primaires, la collecte des données sur le terrain, l'analyse et la synthèse des informations recueillies en collaboration avec les populations de la zone du sous-projet de construction du lycée scientifique régional de Ziniaré. Avant tout, un cadrage est nécessaire en vue de mieux orienter la conduite de l'étude.

#### **1.4.1. Le cadrage**

La réunion de cadrage a eu lieu le jeudi 13 janvier 2022 au niveau à l'Agence Nationale des Evaluations Environnementales (ANEVE) entre le Consultant, le Projet d'Amélioration de l'Accès et de la Qualité de l'Education (PAAQE), et les chargés d'études de l'ANEVE. Elle a permis du PAAQE de présenter le sous-projet et de recueillir les attentes et les orientations de l'ANEVE de cette NIES. Au cours de cette rencontre, le consultant a présenté la méthodologie et le chronogramme d'élaboration de l'étude, puis et a recueilli également les amendements, avis et suggestions de l'ANEVE.

#### **1.4.2. La recherche documentaire**

Cette étape a consisté à rassembler la documentation disponible : textes législatifs et réglementaires en vigueur au Burkina Faso et au plan international et des données collectées sur le site d'implantation du sous-projet. Cette recherche bibliographique s'est surtout effectuée au niveau central auprès de certaines structures du Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN) du Ministère de l'Environnement, de

l’Energie, de l’Eau et de l’Assainissement (MEEEA), du Ministère des Infrastructures, du Ministère de l’Urbanisme et de l’Habitat.

Des sites web tels que [https://www.banquemoniale.org/fr/country/burkinafaso\\_environnement.gov.bf](https://www.banquemoniale.org/fr/country/burkinafaso_environnement.gov.bf) ont également été consultés.

#### **1.4.3. La visite et la collecte de données de terrain**

La collecte de données a été effectuée par le consultant assisté d'un cartographe, d'un spécialiste en développement social et de deux (02) enquêteurs, et a concerné les composantes de l'environnement qui sont susceptibles d'être impactées par le sous-projet de construction du lycée scientifique régional. Elle a également consisté à l'identification et une prise de contact avec les principaux acteurs du sous-projet.

Les visites de terrain ont été organisées dans le but d'appréhender les réalités des milieux récepteurs ainsi que les impacts potentiels du sous-projet sur le milieu naturel et humain. Elles ont permis d'identifier et d'impliquer toutes les parties prenantes (groupes socioprofessionnels, autorités locales et représentants administratifs locaux, populations bénéficiaires, etc.) lors des consultations. Une consultation publique, des rencontres avec des personnes cibles et des enquêtes ont été organisées (du 21 janvier au 15 février 2022) au cours de l'étude dans le but de :

- fournir aux acteurs intéressés, une information juste et pertinente sur le sous-projet, notamment son objectif, sa description assortie de ses impacts tant négatifs que positifs ainsi que les mesures de mitigation y relatives ;
- inviter les acteurs à donner leurs avis et suggestions sur les propositions de solutions et instaurer un dialogue ;
- apprécier l'acceptabilité sociale du sous-projet par les populations bénéficiaires ;
- asseoir les bases d'une mise en œuvre concertée et durable des actions prévues par le sous-projet.

Les consultations ont été tenues avec les parties prenantes ; toutes les dispositions ont été prises pour que les populations locales, les autorités administratives et coutumières de Ziniaré soient informées et sensibilisées sur la réalisation de ce sous projet. Les preuves des échanges sont jointes en annexe du rapport.

Un inventaire floristique et faunique de l'emprise du lycée scientifique régional a été établi.

#### **1.4.4. L'élaboration d'outils de collecte des données**

Pour faciliter la collecte des données relatives à la situation environnementale et socio-économique, des fiches de collecte des données ont été élaborées. Les autres outils comprennent des guides d'entretien pour la conduite des entretiens individuels/collectifs ou des focus-group.

Le public cible est composé des populations, des services municipaux et étatiques, des autorités coutumières et religieuses.

#### **1.4.5. Le dépouillement, le traitement et l'analyse des données**

Les données collectées ont porté sur : i) les caractéristiques du sous-projet, ii) le niveau de connaissance du sous-projet par les parties prenantes et leurs impressions sur les impacts positifs et négatifs ainsi que sur les mesures environnementales et sociales à définir dans le PGES, iii) l'état initial aux plans biophysique et humain des sites de réalisation des activités du sous-projet.

L'ensemble des données collectées a fait l'objet de dépouillement et de mise en contexte pour dégager les impacts/risques potentiels du sous-projet.

### **1.5. Structuration du rapport NIES**

L'élaboration du rapport de notice d'impact environnemental et social respecte les principales dispositions définies par le décret n°2015-1187/PRES /TRANS/PM/MERH/MATD/MME/MS/

MARHASA/MRA/MICA/MHU/MIDT/MCT du 22 octobre 2015 portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social. Les objectifs de la notice d'impact environnemental sont :(i) décrire l'état initial du milieu d'établissement du sous-projet, (ii) décrire les activités du sous-projet proposé, (iii) identifier les impacts potentiels sur les milieux biophysique et humain, (iv) développer des mesures pour mitiger les impacts négatifs et enfin de bonifier les impacts positifs. L'étude aborde les activités des phases de préparation du terrain, de la réhabilitation et l'exploitation. Elle est réalisée conformément aux exigences de la réglementation burkinabé et à la politique opérationnelle PO/PB 4.1 relative à l'évaluation environnementale et sociale.

Le présent rapport s'articulera autour des chapitres suivants :

Chapitre I	:	Introduction
Chapitre II	:	Cadre politique, juridique et institutionnel
Chapitre III	:	Description du projet
Chapitre IV	:	Description de l'état initial de l'environnement
Chapitre V	:	Analyse des variantes ou option dans le cadre du projet
Chapitre VI	:	Impacts du projet sur les différents domaines de l'environnement
Chapitre VII	:	Evaluation des risques et dangers
Chapitre VIII	:	Plan de gestion environnementale et sociale
Chapitre IX	:	Plan de fermeture et de réhabilitation
Chapitre X	:	Modalités de consultation et participation du public.

## **CHAPITRE II : CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL**

Cette partie présente le cadre politique, juridique et institutionnel en lien avec les activités du projet PAAQE. Elle passe également en revue les différentes conventions internationales que le Burkina Faso a ratifié ainsi que les politiques opérationnelles PO 4.01 et 4.11 déclenchées dans le présent sous-projet. En somme, la présente étude aura pour références, ces principaux instruments.

### **2.1. Cadre politique**

Le Burkina Faso a adopté plusieurs politiques dans l'objectif de promouvoir les secteurs du développement tout en protégeant l'environnement et le social. Parmi ces politiques nous avons :

- Référence Nationale pour le Développement (RND)
- Stratégie Nationale en matière d'Environnement 2019-2023
- Politique Nationale Genre (PNG)
- Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT)
- Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural
- Politique Nationale de Population (PNP)
- Politique Nationale d'Hygiène Publique
- Cadre politique de l'enseignement
- Politique Nationale de l'eau 2015-2030
- Plan d'Action National d'Adaptation aux changement climatique (PNA)
- Plan National de Développement Économique et Social II (PNDES II)
- Politique Nationale de Développement Durable
- Politique sectorielle « environnement, eau et assainissement »
- Politique Nationale de Sport (PNS)
- Protocole de prise en charge des Violences Basées sur le Genre (VBG) février 2018

**Le promoteur du sous-projet de construction du lycée scientifique régional devra tenir compte des orientations de ces différentes politiques pour la mise en œuvre dudit sous-projet**

#### **2.1.1. Référence Nationale pour le Développement (RND)**

Il faut noter que pour la période 2021-2025, le cadre général de mise en œuvre des politiques publiques est déterminé par la Référence Nationale pour le Développement (RND) qui a été adopté en août 2021 et qui propose, de structurer l'action publique autour de quatre (4) axes stratégiques, afin d'apporter une réponse coordonnée aux difficultés identifiées. Il s'agit de la consolidation de la résilience, de la sécurité, de la cohésion sociale et de la paix ; de l'approfondissement des réformes institutionnelles et de la modernisation de l'administration publique ; de la consolidation du développement humain durable et de la solidarité et de la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

**La réalisation des activités du PAAQE contribuera donc à l'atteinte des objectifs de la RND et elles sont en cohérence avec les orientations de la RND.**

#### **2.1.2. Stratégie Nationale en matière d'Environnement 2019-2023**

La Stratégie tire ses fondements des Objectifs de Développement Durable (ODD), de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. la vision du sous-secteur de l'environnement à l'horizon 2023 est : « le Burkina Faso inverse les tendances de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles et promeut leur contribution à l'économie nationale et au bien-être socio-économique des populations ». Elle entend relever des défis dont « assurer l'assainissement de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie à une population de plus en plus croissante ». La réalisation des infrastructures sanitaires dans le cadre du sous-projet contribue à relever ce défi.

**Le sous-projet devra prendre en compte les dispositions nécessaires pour préserver le cadre de vie des populations locales et préserver les ressources naturelles que sont les cours d'eau,**

**la flore, le sol, la faune, etc. Cela se traduira par l'élaboration du PGES et l'inclusion des clauses environnementales dans les DAO des entreprises en charge de l'exécution des travaux physique.**

.

### **2.1.3. Stratégie Nationale Genre (SNG)2020-2024**

La stratégie nationale genre 2020-2024 a pour objectif principal de favoriser l'instauration de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles au Burkina Faso grâce à la mise en œuvre d'actions concrètes à tous les niveaux (central, local, communautaire), par les différents acteurs dans les secteurs et domaines prioritaires du développement national. Cette stratégie doit être mise en œuvre sur quatre (4) axes stratégiques : (i) accès égal à la justice et à la protection juridique, (ii) promotion de l'équité d'accès aux services sociaux de base et à la protection, (iii) autonomisation économique des femmes et filles, (iv) : participation, représentation et influence politique égale (v) coordination et pilotage. La mise en œuvre du sous projet contribuera à l'atteinte de cette stratégie à travers l'axe « promotion de l'équité d'accès aux services sociaux de base et à la protection ». Ainsi le PAAQE et les collectivités territoriales veilleront durant toutes les phases du sous-projet à :

- améliorer la santé sexuelle et reproductive de la jeune fille ;
- promouvoir la planification familiale ;
- promouvoir l'éducation sexuelle et morale des adolescentes et adolescents ;
- combattre les grossesses précoce et non désirées des filles scolarisées et non ;
- renforcer les compétences des agents de la sécurité et de la santé sur la législation nationale, régionale et internationale sur les violences à l'égard des femmes et des filles.

**La réalisation des activités du PAAQE tiendra compte de la stratégie nationale genre pendant sa phase de construction (recrutement de main-d'œuvre) que pendant sa phase d'exploitation (accès sans aucune distinction aux différentes infrastructures) pour prendre en compte les femmes, les jeunes et les personnes handicapées en construisant des rampes d'accès.**

### **2.1.4. Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT)**

L'aménagement du territoire, adopté en 2006, est une politique d'organisation de l'espace visant à assurer un développement harmonieux du territoire national à travers notamment une meilleure répartition des hommes et des activités.

Cette politique repose sur les 3 orientations fondamentales ci-après au centre desquelles la question se pose avec acuité :

- le développement économique, c'est-à-dire la réalisation efficace des activités créatrices de richesses ;
- l'intégration sociale qui consiste à intégrer les facteurs humain, culturel et historique dans les activités de développement ;
- la gestion durable du milieu naturel qui consiste à assurer les meilleures conditions d'existence aux populations, sans compromettre les conditions d'existence des générations futures. La politique nationale d'aménagement du territoire précise le rôle des différents acteurs.

**Le PAAQE tiendra compte de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT) pendant la phase de pré-construction afin que le lycée scientifique s'intègre dans le schéma d'aménagement de la ville et de l'ensemble la région du Plateau Central.**

### **2.1.5. Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural**

La Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PNSFMR) vise à assurer à l'ensemble des acteurs en milieu rural, entre autres :

- la gestion efficace des différends fonciers ;
- la protection de l'environnement ;
- la réalisation d'un développement durable.

**La recherche de matériaux en milieu rural pour la construction des infrastructures du sous-projet devra se faire en évitant tout conflit avec les populations locales et en respectant la question de protection environnementale et sociale.**

### **2.1.6. Politique Nationale de Population (PNP)**

Le Burkina Faso s'est doté d'une Politique Nationale de Population pour la première fois en 1991 et l'a relue en 2001. Elle poursuit six objectifs généraux qui sont ci-après déclinés :

- contribuer à l'amélioration de la santé de la population, en particulier de la santé de la reproduction
- améliorer les connaissances en population, genre et développement ;
- favoriser une répartition spatiale mieux équilibrée de la population dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire prenant en compte le phénomène migratoire ;
- promouvoir la prise en compte des questions de population, genre et développement durable dans les projets et programmes de développement au niveau national, régional et local ;
- valoriser les ressources humaines ;
- assurer une coordination efficace et un meilleur suivi-évaluation de la mise en œuvre de la PNP et des PAP aux niveaux central et décentralisé.

**Au regard des objectifs de la Politique Nationale de la Population, le sous-projet est interpellé des questions de population, genre et développement durable et du renforcement des capacités des populations des zones cibles.**

### **2.1.7. Politique Nationale d'Hygiène Publique**

Approuvée par le Gouvernement en mars 20/03, la Politique nationale d'hygiène publique (PNHP) vise entre autres à : (i) prévenir des maladies et intoxications ; et à(ii) garantir du confort et de la joie de vivre. Il importe de mentionner également que le Burkina Faso dispose depuis 1996, d'une stratégie du sous-secteur assainissement dont les objectifs visent la sauvegarde des milieux naturel et humain, la prévention de la détérioration des milieux et la protection des espèces vivantes et des biens.

**Le sous-projet tiendra compte des orientations de cette politique par l'inclusion dans le cahier des charges de l'entreprise de dispositions en faveur du respect des règles d'hygiène dans la base-vie et des normes requises d'élimination des déchets solides et liquides de chantier.**

### **2.1.8. Cadre politique de l'enseignement**

Le Burkina Faso s'est résolument engagé dans un processus démocratique depuis l'adoption de la constitution en juin 1991, qui consacre le caractère unitaire et décentralisé de l'Etat.

La politique en matière d'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation passe par la mise en place d'un système éducatif performant, à travers l'adoption et la mise en œuvre d'instruments juridiques et/ou politiques, aussi bien nationaux qu'internationaux. Au niveau des engagements internationaux, il s'agit principalement de l'adhésion du Burkina Faso aux objectifs de l'Education Pour Tous (EPT), aux Objectifs pour le Développement Durable (ODD), et au Partenariat Mondial pour l'Education (PME). Sur le plan national, les principaux engagements du gouvernement qui ont une incidence sur l'éducation sont exprimés dans des documents de référence

notamment, la constitution, la loi d'orientation de l'éducation, la lettre de politique éducative, le PNDES, le Programme d'Action du Gouvernement pour l'Emergence et le Développement durable (PAGEDD), la politique nationale de l'emploi (PNE), la politique nationale d'enseignement et de formation, techniques et professionnels (PN-EFTP), la politique sous sectorielle des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique (ESSRS). En outre, l'Etat, les collectivités territoriales, les partenaires techniques et financiers, les ménages, les ONG et associations et le secteur privé déploient des efforts considérables pour développer l'éducation dans sa globalité.

**Le PAAQE-FA veillera à ce que le sous-projet s'inscrive dans le respect de ces différents engagements nationaux et internationaux.**

#### **2.1.9. Politique Nationale de l'eau 2015-2030**

L'objectif général de la politique nationale de l'eau est de contribuer au développement durable du pays, en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'eau, dans un environnement particulièrement affecté par les changements climatiques et dans le respect d'une gestion intégrée des ressources en eau. Les Objectifs spécifiques sont :

- Satisfaire durablement les besoins en eau, en quantité et en qualité, d'une population en croissance, d'une économie en développement, et des écosystèmes naturels, dans un environnement physique affecté particulièrement par les changements climatiques, et peu propice à la reconstitution et à la mobilisation de la ressource.
- Contribuer à la réalisation de la sécurité alimentaire et au développement de l'emploi en milieu rural afin de prendre part activement à la lutte contre la pauvreté.
- Assurer un assainissement durable des eaux usées et excréta
- Assurer la protection des hommes et des biens contre les actions agressives de l'eau, dans un environnement particulièrement affecté par les changements climatiques.
- Améliorer la gouvernance du secteur de l'eau à travers notamment : (i) le financement durable du secteur de l'eau ; (ii) la promotion de la recherche et le renforcement des capacités des acteurs ; et (iii) la promotion de la coopération régionale en matière d'eau partagée.

**Le sous-projet est interpellé pour prendre des dispositions pour satisfaire les besoins des agents de santé et les patients en eaux potable et d'assurer une bonne gestion durable des excréta et eaux usées lors du fonctionnement des infrastructures notamment des toilettes.**

#### **2.1.10. Plan d'Action National d'Adaptation aux changement climatique (PNA)**

La vision du Plan s'intitule comme suit : « Le Burkina Faso gère plus efficacement son développement économique et social grâce à la mise en œuvre de mécanismes de planification et de mesures prenant en compte la résilience et l'adaptation aux changements climatiques à l'horizon 2050 ».

A partir de cette vision, les objectifs d'adaptation à long terme sont les suivants : protéger les piliers de la croissance accélérée ; assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable ; préserver les ressources en eau et améliorer l'accès à l'assainissement ; protéger les personnes et les biens contre les événements climatiques extrêmes et les catastrophes naturelles ; protéger et améliorer le fonctionnement des écosystèmes naturels ; protéger et améliorer la santé des populations.

Selon ce Plan, les mesures d'adaptation préconisées en matière de construction d'infrastructures sont :

- préservation des ressources en eau et amélioration de l'accès à l'assainissement ;
- respect strict des mesures juridiques (code de l'habitat et de l'urbanisme, SDAU, POS, RAF...) ;

- délocalisation des populations des zones submersibles et inondables et leur réinstallation dans des zones appropriées ;
- construction des habitations en matériaux définitifs Long terme - Promotion des matériaux locaux plus résistants Moyen terme - Promotion des logements et cités écologiques avec faible consommation d'énergie (pour la climatisation et l'éclairage) ;
- protection des berges des barrages ;
- construire des nouvelles infrastructures sanitaires répondant aux normes par niveau.

**Le sous projet provoquera probablement une destruction de la végétation qui contribue à la séquestration du carbone dans la zone. Les engins lourds qui y seront déployés pour les activités de terrassement et de nettoyage produiront des gaz à effets de serre susceptibles de participer aux changements climatiques. Une attention particulière devra être accordée aux mesures d'atténuation (citées plus haut) et de compensation lors de la réalisation du sous-projet.**

### **2.1.11. Plan National de Développement Économique et Social II (PNDES II)**

Le PNDES II a été adopté en juillet 2021 avec pour objectif de « rétablir la sécurité et la paix, renforcer la résilience de la nation et transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, inclusive et durable ». Le PNDES-II est bâti autour des quatre axes stratégiques suivants : (i) Axe 1 : Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix ; (ii) Axe 2 : Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique ; (iii) Axe 3 : Consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale ; (iv) Axe 4 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois. Sur un plan stratégique, ce deuxième Plan prévoit d'agir à tous les niveaux, pour renforcer la sécurité, prévenir et consolider la paix et la cohésion sociale. A ce titre, il prévoit de mieux intégrer la sécurité dans la conception et l'exécution et de renforcer l'implication des populations dans les processus de développement en impulsant davantage les instruments du développement endogène. Sur cette base, il prévoit de renforcer la transformation de l'économie en actionnant les leviers suivants : (i) le relèvement de la productivité dans le secteur agro-sylvo-pastoral-halieutique et faunique ; (ii) le développement des petites et moyennes industries manufacturières, basé sur la transformation des produits locaux ; (iii) la diversification des exportations ; (iv) l'accélération de la transition démographique en vue de tirer rapidement profit du dividende démographique. Les impacts attendus du Plan national de développement économique et social 2021- 2025 sont : (i) le renforcement de la paix, la sécurité, la cohésion sociale et la résilience du pays ; (ii) la consolidation de la démocratie et l'amélioration de l'efficacité des gouvernances politique, administrative, économique, financière, locale et environnementale ; (iii) le relèvement du niveau d'éducation et de formation, leur adaptation aux besoins de l'économie, tout en accroissant de 8% en moyenne par an, les effectifs de l'EFTP dans les effectifs scolarisés ; (iv) la création au profit des jeunes et des femmes, de 50 000 emplois décents en moyenne par an; (v) la réduction du taux de pauvreté de 41,4% en 2018 à moins de 35% en 2025 et (vi) la modernisation, la diversification et la dynamisation du système de production, générant un taux de croissance annuel moyen du PIB de 7,1%.

Il s'appuie sur la vision « Burkina 2025 », les orientations du programme présidentiel et prend en compte les objectifs de développement durable (ODD) ainsi que les nouveaux domaines émergents.

**La réalisation du sous projet du lycée scientifique régional se conformera au PNDES II.**

### **2.1.12. Politique Nationale de Développement Durable**

Adoptée par le décret n°2013-1087/PRES/PM/MEDD/MEF du 20 novembre 2013, la PNDD conçoit le développement durable tout à la fois comme un concept, un processus et une méthode

pour assurer « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des futures générations à répondre aux leurs ».

La Politique nationale de développement durable a pour but de définir le cadre global de la mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso. Elle définit les orientations générales pour l'élaboration et l'encadrement des politiques sectorielles, des stratégies, plans et programmes de développement, ainsi que la planification et la budgétisation tant au niveau national que décentralisé. Elle détermine les moyens nécessaires ainsi que le dispositif de suivi-évaluation et de contrôle indispensable dans la réalisation du développement durable.

La vision de la PNDD est de faire à l'**horizon 2050** du **Burkina Faso** « un pays émergent dans le cadre d'un **développement durable** où toutes les stratégies sectorielles, tous les plans et programmes de **développement** contribuent à améliorer le niveau et la qualité de vie des populations, notamment des plus pauvres ».

**La réalisation du sous projet de construction du lycée scientifique régional se conformera à la politique nationale de développement durable.**

#### **2.1.13. Politique sectorielle « environnement, eau et assainissement » (PS-EEA)**

L'élaboration de la Politique Sectorielle « Environnement, Eau et Assainissement » (PS-EEA, 2018-2027) a fait suite à l'option du Gouvernement burkinabé d'adopter l'approche fondée sur les secteurs de planification et la nécessité de définir de nouvelles orientations, de nouveaux objectifs et instruments en vue de faire du Burkina Faso un pays vert et prospère.

Dans cette perspective, la PS-EEA a pour objectif d'« Assurer un accès à l'eau, à un cadre de vie sain et renforcer la gouvernance environnementale et le développement durable dans l'optique d'améliorer les conditions économiques et sociales des populations ».

La PS-EEA définit les grandes orientations de développement dans les domaines de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement et constitue pour le secteur EEA un cadre fédérateur en matière d'actions de développement définies dans le référentiel national.

**Compte tenu des enjeux sur les ressources en eau, le promoteur prendra en compte cette politique dans la mise en œuvre de son sous-projet.**

#### **2.1.14. Politique Nationale de Sport (PNS)**

La Politique Nationale de Sport au Burkina Faso, adopté en 2007, est élaborée à partir d'un diagnostic du secteur. Elle est le fruit d'une vaste concertation nationale qui traduit la vision, les préoccupations et les aspirations des différents acteurs. Le PNS poursuit comme objectif global de faire du secteur sport un outil de développement social et économique, un moyen de rayonnement international et un facteur de renforcement de la coopération avec les autres nations il s'agit de (i) Promouvoir la pratique du sport pour tous pour le bien-être social (ii) Développer le sport de compétition dans une perspective d'émergence d'un sport de haut niveau. (iii) Améliorer les cadres d'évolution et rendre plus favorables les conditions de pratique du sport.

**Le lycée scientifique régional permettra le développement du sport dans la commune de Ziniaré en ce sens qu'un terrain de sport sera réalisé sur le site.**

#### **2.1.15. Protocole de prise en charge des Violences Basées sur le Genre (VBG) février 2018**

Ce protocole oriente les professionnels de la santé et les agents des services du ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille, sur la prise en charge sanitaire et sociale des victimes de VBG ; il vise également la conception de procédures standards d'actions homogènes au niveau de la police et de la gendarmerie en cas de violences contre les femmes et les filles, depuis la prévention jusqu'au suivi, en passant par la détection et le diagnostic des cas.

**La mise en œuvre du sous-projet va se faire en respectant ce protocole, notamment pour ce qui est de l'orientation des survivants-es vers les services de prise en charge. Le sous-projet**

**va mobiliser des personnes venant d'horizon divers, et ceci pourrait engendrer des risques de EAS/HS suite à l'afflux des travailleurs.**

## **2.2. Cadre juridique**

### **2.2.1. Conventions internationales**

Le Burkina Faso a ratifié de nombreuses conventions internationales relatives à l'environnement, notamment celles dites de la génération de RIO (biodiversité, changements climatiques, désertification, etc.) qui offrent des opportunités réelles en termes de gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement dans la perspective d'un développement durable.

Bien que la liste ne soit pas exhaustive, les principales conventions environnementales et sociales internationales pertinentes ayant une implication directe dans la mise en œuvre des activités du PAAQE ont été répertoriées dans le tableau ci-après.

**Tableau 1: Principales conventions intéressant les activités du PAAQE**

Intitulé de la convention	Dates de ratification	Liens possibles avec le sous-projet	Dispositions majeures en rapport avec la mise en œuvre du sous- projet
<i>Convention de Rio sur la diversité biologique</i>	02-09-1993	<p>L'article 6 indique les mesures générales en vue de la conservation et de l'utilisation durable</p> <p>Cette convention dispose aussi en son article 14 alinéa a et b que chaque partie contractante à la convention devra, dans la mesure du possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) adopter des procédures permettant d'exiger l'évaluation des impacts sur l'environnement des projets qu'elle a proposés et qui sont susceptibles de nuire sensiblement à la diversité biologique en vue d'éviter et de réduire au minimum de tels effets, et, s'il y a lieu, permet au public de participer à ces procédures ;</li> <li>b) prendre les dispositions nécessaires pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement de ses programmes et politiques susceptibles de nuire sensiblement à la diversité biologique.</li> </ul>	<p>L'exploitation de la zone d'emprunt ou de carrière pour la réalisation des infrastructures peut conduire à la destruction d'espèce biologique.</p> <p>Le sous-projet est interpelé par la convention et devra veiller à une exploitation durable en phase de travaux et une réhabilitation des zones d'emprunt.</p> <p>Les travaux devrait se faire en respectant la convention concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi (c138)</p>
<i>Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la désertification et/ou la sécheresse</i>	26-01-1996	<p>Cette convention oblige en son article 5 les pays touchés par la sécheresse à s'engager à accorder la priorité voulue à la lutte contre la désertification et à l'atténuation de la sécheresse, et à y consacrer des ressources suffisantes en rapport avec leur situation et leurs moyens. Elle appelle aux pays de s'attaquer aux causes profondes de la désertification et à accorder une attention particulière aux facteurs socio-économiques qui contribuent à ce phénomène.</p>	<p>Le sous-projet à travers le reboisement compensatoire devrait lutter contre le déboisement abusif et protéger les essences locales.</p>
<i>Convention cadre des Nations Unies sur les Changement</i>	02-09-1993	<p>La mise en œuvre des activités du projet étant potentiellement susceptibles de favoriser l'émission de gaz à effet de serre, donc à même de contribuer davantage à la concentration de gaz à</p>	<p>Le sous-projet tiendra compte de cette convention à travers la réalisation de reboisements</p>

		effet de serre dans l'atmosphère, la convention citée a un lien direct avec le projet et invite à adopter des pratiques visant à empêcher toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique.	compensatoires ainsi que la gestion adéquate des déchets entre dans le contexte des changements climatiques.
<b>Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone</b>	28-06-1988	Les produits et substances qui seront utilisées dans le cadre du sous-projet devront être choisis de sorte à ne pas entraîner davantage de destruction de la couche d'ozone	Le sous-projet veillera au respect de la convention
<b>Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel du 23 novembre 1972</b>	2 avril 1987	Article. 4 de cette convention stipule que : Chacun des Etats parties à la présente Convention reconnaît que l'obligation d'assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel visé aux articles 1 et 2 et situé sur son territoire, lui incombe en premier chef. Il s'efforce d'agir à cet effet tant par son propre effort au maximum de ses ressources disponibles que, le cas échéant, au moyen de l'assistance et de la coopération internationales dont il pourra bénéficier, notamment aux plans financier, artistique, scientifique et technique.	La phase opérationnelle des sous projets respectera l'intégrité des sites culturels des communautés. Le Projet intègre les objectifs de protections du patrimoine culturel et naturel à travers l'élaboration des orientations pour la protection des ressources culturelles physiques dans le présent NIES

Source : études NIES PAAQE, Janvier 2022

## **2.2.2. Constitution du Burkina Faso**

Dès le préambule de la constitution du Burkina adoptée le 02 juin 1991 et révisée par la loi n°023-2012/AN du 18 mai 2012, et ensemble de ses modifcatifs, il est mentionné la nécessité absolue de protéger l'environnement. On peut surtout retenir les articles suivants :

- ÷ l'article 14 : consacre les ressources naturelles comme patrimoine national et leur utilisation rationnelle pour l'amélioration des conditions de vie en ces termes "le peuple souverain du Burkina Faso est conscient de la nécessité absolue de protéger l'environnement " et que " les richesses et les ressources naturelles appartiennent au peuple. Elles sont utilisées pour l'amélioration de ses conditions de vie. " ;
- ÷ l'article 29 : reconnaît le droit du citoyen à un environnement sain. Il met ainsi à la charge de l'État des obligations envers les citoyens. Mais en contrepartie de ces droits, l'article 29 de la constitution met à la charge des citoyens l'obligation de protéger, de défendre et de faire la promotion de l'environnement ;
- ÷ l'article 30 : reconnaît un autre droit important pour le citoyen, celui d'initier une action ou d'adhérer à une action collective sous forme de pétition contre des actes portant atteinte à l'environnement ou au patrimoine culturel ou historique.

**La présente étude étant concernée par les problèmes de préservation des ressources naturelles, de risque de pollution de l'environnement, devra se conformer aux dispositions de la constitution relative à la protection de l'environnement et à l'amélioration des conditions de vie des populations de la localité.**

## **2.2.3. Code de l'environnement**

Le Code de l'environnement (Loi n° 006-2013/AN du 02/04/2013) édicte les règles relatives aux principes fondamentaux de préservation de l'environnement qui sont, la lutte contre la désertification, l'assainissement et l'amélioration du cadre de vie des populations, la préservation de la diversité biologique, la prévention et la gestion des risques technologiques et des catastrophes et la mise en œuvre des accords internationaux ratifiés par le Burkina Faso en matière de préservation de l'environnement, de prévention et de gestion des catastrophes naturelles et artificielles. L'article 25 de la Loi dispose que les activités susceptibles d'avoir des incidences significatives sur l'environnement sont soumises à l'avis préalable du Ministre chargé de l'environnement. L'avis est établi sur la base d'une Evaluation Environnementale Stratégique (EES), d'une Etude d'Impact sur l'Environnement (EIE) ou d'une Notice d'Impact sur l'Environnement (NIE).

A ce jour, plusieurs textes d'application du Code de l'environnement ont été adoptés par le Gouvernement. Ainsi, le décret N°2015-1187/PRES-TRANS/PM/MERH/MATD/MME/MS/MARHASA/MRA/MICA/MHU/MIDT/MCT du 22 octobre 2015, portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la Notice d'impact environnemental et social, à son article 5, classe les sous-projets en trois (03) catégories :

- ÷ Catégorie A : Activités soumises à une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) ;
- ÷ Catégorie B : Activités soumises à une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) ;
- ÷ Catégorie C : Activités faisant l'objet de prescriptions environnementales et sociales (PES).

**Au regard des activités envisagées dans le cadre du sous- projet, il est classé dans la catégorie B et est soumis à la réalisation d'une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES).**

#### **2.2.4. Loi n°009-2018/AN du 3 mai 2018 portant expropriation pour cause d'utilité publique et indemnisation des personnes affectées par les aménagements et sous-projets d'utilité publique et d'intérêt général au Burkina Faso**

L'article de la présente loi a pour objet de déterminer les règles et les principes fondamentaux régissant l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'indemnisation des personnes affectées par les activités du sous-projet d'utilité publique et d'intérêt général au Burkina Faso.

L'article 2. Stipule que les opérations dont la réalisation nécessite l'expropriation pour cause d'utilité publique sont :

- ÷ les infrastructures de transport notamment les routes, la voirie urbaine, les chemins de fer ; les aérogares ;
- ÷ les travaux et aménagements urbains, agricoles, forestiers, pastoraux, fonciers ou miniers ;
- ÷ les travaux militaires ;
- ÷ la conservation de la nature ;
- ÷ la protection de sites ou de monuments historiques ;
- ÷ les aménagements hydrauliques ;
- ÷ les installations de production et de distribution d'énergie ;
- ÷ les infrastructures sociales et culturelles ;
- ÷ l'installation de services publics ;
- ÷ la création ou l'entretien de biens ou ouvrages d'usage public ;
- ÷ les travaux d'assainissement ;
- ÷ les travaux et aménagements piscicoles.

**Le présent sous-projet devra se conformer aux dispositions de la présente loi.**

#### **2.2.5. Loi sur la protection patrimoine culturel**

La Loi N°024-2007/AN du 13 Novembre 2007 portant protection du patrimoine culturel, vise à faire du patrimoine culturel national, l'un des piliers du développement du Burkina Faso.

En effet, l'article 1 stipule que « La présente loi fixe les règles de protection du patrimoine culturel au Burkina Faso ».

En outre, l'article 2 soutient que : « La protection du patrimoine culturel vise sa sauvegarde et sa promotion ».

Concernant l'article 3, il précise que : « Aux termes de la présente loi, on entend par patrimoine culturel, l'ensemble des biens culturels, naturels, meubles, immeubles, immatériels, publics ou privés, religieux ou profanes dont la préservation ou la conservation présente un intérêt historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque ».

Enfin de l'article 5, on retient que : « La protection et la sauvegarde du patrimoine culturel sont assurées par l'Etat et ses démembrements et dans une certaine mesure par les populations locales concernées ».

**Le sous-projet de réalisation du lycée scientifique régional dans sa phase de construction peut porter atteinte au patrimoine culturel. Une attention particulière sera accordée aux objets culturels pendant les travaux.**

#### **2.2.6. Code de l'urbanisme et de la construction**

La Loi n° 017-2006 du 18 mai 2006 portant code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso régie le domaine de l'urbanisme et de la construction.

Le chapitre 2 du présent code (des règles fondamentales en matière de construction) stipule respectivement à son article 29 que : « Toute construction soumise à permis de construire doit faire appel à un bureau d'études d'architecture ou à un architecte agréé, et/ou au service technique chargé

de la construction territorialement compétente pour l'établissement des activités du projet architectural ».

L'article 30 stipule aussi que : « Toute construction soumise à permis de construire doit faire appel à un bureau d'études d'ingénierie ou à un ingénieur agréé, et/ou au service technique chargé de la construction territorialement compétente pour les études techniques des activités du projet. ».

**Les activités du sous-projet se conformeront scrupuleusement aux différentes prescriptions pertinentes contenues dans le code de l'urbanisme et de la construction.**

### **2.2.7. Code Général de collectivités territoriales**

Il faut noter que la loi N° 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ensemble de ses modificatifs, consacre la communalisation intégrale du territoire avec l'apparition des conseils des communes rurales et des conseils villageois de développement dans le paysage institutionnel et qui ont un rôle important dans la gestion foncière et l'aménagement du territoire. En effet, les collectivités territoriales, dont les communes rurales disposent d'un domaine foncier propre, constitué par les parties du domaine foncier national cédées à titre de propriété par l'état. Les terres des communes rurales sont subdivisées en trois (03) espaces à savoir (i) les espaces d'habitation, (ii) les espaces de production (iii) et les espaces de conservations.

L'article 32 stipule que : « Les collectivités territoriales concourent avec l'Etat, à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, éducatif, sanitaire, culturel et scientifique, ainsi qu'à la protection, à la gestion des ressources naturelles et à l'amélioration du cadre de vie ».

**La mise en œuvre du PGES de la présente étude nécessitera l'implication effective des responsables de la commune Ziniaré.**

### **2.2.8. Code de la Santé Publique**

La Loi n°23/94/ADP du 19 mai 1994 portant Code de la Santé Publique définit dans ses principes fondamentaux, « les droits et les devoirs inhérents à la protection et à la promotion de la santé de la population » de même que « la promotion de la salubrité de l'environnement ». Par ailleurs, le Code traite de plusieurs autres matières dans le domaine de l'environnement dont la pollution atmosphérique, les déchets toxiques et les bruits et nuisances diverses ainsi que les sanctions encourues pour non-respect des dispositions réglementaires en vigueur.

**Les activités du sous-projet dans sa mise en œuvre devront respecter les dispositions réglementaires en vigueur en ce qui concerne les différentes pollutions du milieu (eau, air, sol) par les déchets de chantier et les nuisances sonores.**

**Pendant la phase d'exploitation, les différentes parties prenantes du sous-projet prendront toutes les dispositions idoines pour minimiser les risques professionnels qu'encourent les bénéficiaires. Pour ce faire, l'entité qui sera chargée de la gestion des infrastructures doit s'assurer qu'un règlement intérieur est défini et qui prend en compte les risques environnementaux et sociaux du site du sous projet. Il faudra aussi restreindre certaines activités qui peuvent engendrer des risques importants pour l'environnement physique, biophysique et humain.**

### **2.2.9. Loi sur l'hygiène publique au Burkina Faso**

Il s'agit de la loi N°022-2005/AN du 24 mai 2005 portant code de l'hygiène publique. A son chapitre 3 il traite de l'hygiène des habitations. L'article 4 de la loi prévoit que l'élimination des déchets comporte les opérations de pré-collecte, de collecte, de transport, de stockage, de traitement nécessaire à la récupération de l'énergie ou des éléments et/ou matériaux réutilisables, ainsi que la mise en décharge contrôlée, l'enfouissement ou le rejet dans le milieu naturel.

**Afin d'être en conformité vis-à-vis de cette loi le promoteur doit veiller à la préservation et à faire la promotion de la santé publique à travers l'hygiène sur le site du sous-projet pendant la phase de construction et d'exploitation ainsi que dans le voisinage. Ces dispositions seront incluses dans le règlement intérieur de comité de gestion l'infrastructure qui sera mise en place par la commune de Ziniaré.**

#### **2.2.10. Loi sur les emballages et les sachets plastiques**

La Loi N° 017-2014/AN du 20 mai 2014 a pour objet l'interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation et de la distribution des emballages et des sachets plastiques non biodégradables. L'article 2 précise que la Loi vise entre autres à éliminer la propagation dans le milieu naturel des déchets plastiques générés par l'utilisation non rationnelle des emballages et sachets plastiques non biodégradables, à protéger la santé et l'hygiène publique, à préserver la qualité des sols, des eaux et de l'air, à assainir le cadre de vie des populations etc.

Il est évident que pendant la phase de construction, les entreprises feront usage d'emballages et de sachets plastiques qui serviront pour le travail.

**Ainsi, compte tenu des conséquences néfastes de l'insalubrité due aux déchets plastiques, les entreprises exécutantes prendront toutes les dispositions nécessaires pour la mise en application effective de cette loi pendant la réalisation des activités du sous-projet afin de préserver l'environnement et la santé des populations. Cette disposition sera incluse dans la clause environnementale et insérée dans le règlement intérieur de l'entreprise.**

#### **2.2.11. Loi sur le développement durable**

La mise en œuvre du développement durable est régie par la Loi n°008-2014/AN du 08 Avril 2014 portant loi sur le développement durable au Burkina Faso qui fixe les règles générales d'orientation de la mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso. Selon l'article 2 de cette loi, la mise en œuvre du développement a pour but :

- créer un cadre national unifié de référence pour assurer la cohérence des interventions des acteurs à travers des réformes juridiques, politiques et institutionnelles appropriées ;
- garantir l'efficacité économique, la viabilité environnementale et l'équité sociale dans toutes les actions de développement.

L'article 3 précise que « la présente loi s'applique à l'ensemble des lois et règlements, politiques, stratégies, plans, programmes et projets de développement publics ou privés au Burkina Faso ».

**Cette loi sera particulièrement mise en exergue dans le cadre de l'engagement citoyen qui vise l'appropriation des différentes activités du sous-projet par les bénéficiaires en vue d'une gestion rationnelle et durable des infrastructures qui seront réalisés pour les générations actuelles.**

#### **2.2.12. Code Forestier du Burkina Faso**

La loi N°003-2011/AN du 5 avril 2011 portant Code forestier au Burkina Faso fixe les principes fondamentaux de gestion durable et de valorisation des ressources forestières, fauniques et halieutiques et vise à protéger et à valoriser lesdites ressources forestières, fauniques et halieutiques (articles 1 et 2).

Ce nouveau Code vient en remplacement de celui de 1997. Il dispose en son article 48 que toute réalisation de grands travaux entraînant un défrichement d'une certaine ampleur, est soumise à une autorisation préalable sur la base d'une étude d'impact sur l'environnement.

**Le sous-projet respectera donc ces obligations en veillant à la préservation et à la protection de l'environnement tout au long de sa mise en œuvre**

### **2.2.13. Loi sur la gestion de l'eau**

L'article 24 de cette Loi stipule que, sont soumis à autorisation ou à déclaration, les aménagements hydrauliques et d'une manière générale, les installations, ouvrages, travaux et activités réalisés par toute personne physique ou morale, publique ou privée, et entraînant, selon le cas :

- des prélèvements d'eau superficielle ou souterraine, restitués ou non ;
- une modification du niveau ou du mode d'écoulement des eaux ;
- des déversements, écoulements, rejets ou dépôts directs ou indirects, chroniques ou épisodiques, même non polluants.

Cette autorisation fixe, en tant de besoin, les prescriptions imposées au bénéficiaire en vue de supprimer, réduire ou compenser les dangers ou les incidences sur l'eau et les écosystèmes aquatiques.

L'*article 51* prévoit qu'en cas de pollution accidentelle de l'eau, les personnes publiques intervenues matériellement ou financièrement ont droit au remboursement par la ou les personnes à qui incombe la responsabilité de l'accident, des frais d'enquête et d'expertise exposés par elles ainsi que des dépenses effectuées pour atténuer ou éviter l'aggravation des dommages. Le remboursement des sommes dues s'effectue sans préjudice de l'indemnisation des autres dommages.

**Ce texte est pertinent dans le cadre du présent sous-projet en ce sens que la mise en œuvre du sous-projet pourrait avoir une relation étroite avec la ressource en eau, tant au niveau du prélèvement qu'au niveau de l'atteinte de sa qualité tant physique que chimique. Le sous-projet devrait se conformer à cette loi.**

### **2.2.14. La loi n°034-2009/AN portant régime foncier rural**

La loi n°034-2009/AN portant régime foncier rural, adoptée le 16 juin 2009 par l'assemblée nationale détermine le régime domanial et foncier applicable aux terres rurales ainsi que les principes de sécurisation foncière de l'ensemble des acteurs du foncier rural (Article 1). Elle vise entre autres à favoriser la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles. La possession foncière rurale peut être exercée à titre individuel ou collectif (Article 34). Elle est établie lorsque d'une part, la preuve des faits constitutifs est rapportée et lorsque d'autre part, aucune contestation n'est révélée à l'occasion de la procédure contradictoire de constatation prévue par la présente loi (Article 35).

**Cette loi sera considérée lors de l'identification des sites d'emprunt de matériaux et de carrière pour les travaux.**

### **2.2.15. La Réorganisation Agraire et Foncière (RAF)**

La loi n° 034-2012/AN portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso (RAF) s'applique au domaine foncier les différents domaines fonciers, élucide les différents schémas d'aménagement du territoire ainsi que les organes et structures d'aménagement y relatifs. Le Gouvernement a pris les dispositions nécessaires pour que l'application de la loi ne conduise pas à la dépossession des populations de leurs terres.

Toutefois, l'État peut toujours procéder à des expropriations pour cause d'utilité publique. Aucune indemnité n'est due aux propriétaires de construction ou d'aménagements divers en raison de servitudes d'utilité publique, sauf si le plein exercice de ces servitudes nécessitait la destruction totale ou partielle des réalisations appartenant à des particuliers.

Le sous projet mettra tout en œuvre pour se conformer à cette loi.

## **2.2.16. Code du travail**

### ***DECRET N° 2008-331/PRES promulguant la loi n° 028-2008/AN du 13 mai 2008 portant Code du travail au Burkina Faso***

L’Article 4 de ce Code mentionne que « Toute discrimination en matière d’emploi et de profession est interdite ». À l’Article 6, paragraphe 4, il est aussi noté que, les travaux ou services ne peuvent être exigés que d’adultes valides dont l’âge n’est pas présumé inférieur à dix-huit ans ni supérieur à quarante-cinq ans.

L’Article 36 : indique L’employeur doit (i) traiter le travailleur avec dignité, (ii) veiller au maintien des bonnes mœurs et à l’observation de la décence publique (iii) interdire toute forme de violence physique ou morale ou tout autre abus, notamment le harcèlement sexuel ;

Article 37 indique que le harcèlement sexuel consiste à obtenir d’autrui par ordre, parole, intimidation, acte, geste, menace ou contrainte, des faveurs de nature sexuelle. Il est interdit dans le cadre du travail. Le harcèlement sexuel en est de même pour le harcèlement sexuel entre collègues, fournisseurs ou clients rencontrés dans le cadre du travail est également interdit.

Selon l’Article 137 la durée légale de travail des employés ou ouvriers de l’un ou l’autre sexe, de tout âge, travaillant à temps, à la tâche ou à la pièce, est de quarante heures par semaine dans tous les établissements publics ou privés.

Les Articles 142 et 143 traient de la situation et des conditions de travail de la femme. La femme travailleuse ne peut être affectée à des travaux susceptibles de porter atteinte à sa capacité de reproduction ou, dans le cas d’une femme en état de grossesse, à sa santé ou à celle de l’enfant. La nature de ces travaux est déterminée par décret pris en Conseil des ministres après avis du comité technique national consultatif de sécurité et santé au travail. Une femme employée habituellement à un poste de travail reconnu par l’autorité compétente comme dangereux pour la santé a le droit, lorsqu’elle est enceinte, d’être mutée sans réduction de salaire à un autre poste de travail non préjudiciable à son état.

**La mise en œuvre du sous-projet doit se conformer à l’esprit de cette loi.**

## **2.2.17. Loi n°15-2006 du 11 mai 2006 Code de Sécurité Sociale**

En son Article 1, cette loi stipule qu’il est institué au Burkina Faso un régime de sécurité sociale destiné à protéger les travailleurs salariés et assimilés et leurs ayants-droits. Ce régime comprend :

- une branche des prestations familiales chargée du service des prestations familiales et des prestations de maternité ;
- une branche des risques professionnels, chargée de la prévention et du service des prestations en cas d’accident du travail et de maladie professionnelle ;
- une branche des pensions, chargée du service des prestations de vieillesse, d’invalidité et de survivants ;
- toute autre branche qui viendrait à être créée par la loi.

Sont assujettis au régime de sécurité sociale institué par la présente loi, tous les travailleurs soumis aux dispositions du code du travail sans aucune distinction de race, de nationalité, de sexe et d’origine, lorsqu’ils sont occupés en ordre principal, sur le territoire national pour le compte d’un ou plusieurs employeurs, nonobstant la nature, la forme, la validité du contrat, la nature et le montant de la rémunération (Art.3).

**Cette loi est particulièrement pertinente car dans la mise en œuvre du sous-projet, plusieurs travailleurs seront sollicités par les différentes entreprises adjudicataires des travaux. Elle va obliger ces Entreprises à les déclarer à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) pour leur prise en charge en cas d’accident de travail, de décès, de maternité etc.**

## **2.2.18. Loi N°061- 2015/CNT du 06 septembre 2015, portant prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes.**

L'article 2 de cette loi stipule : La présente loi s'applique à toutes les formes de violences à l'égard des femmes et des filles notamment les violences physiques, morales, psychologiques, sexuelles, économiques, patrimoniales et culturelles. Aucune tradition, culture ou religion ne peut être invoquée pour justifier ces formes de violence à l'égard des femmes et des filles ou disculper un quelconque auteur de ce type de violence.

Il est créé au sein de chaque unité de la police et de la gendarmerie nationale des structures spéciales chargées (article 39) :

- d'accueillir et d'écouter les femmes et les filles victimes de violences ou menacées de violences ;
- d'examiner rapidement les mesures urgentes que requièrent les circonstances ;
- de convoquer et entendre les auteurs ;
- de se transporter sur les lieux, d'y faire des constatations et le cas échéant, d'intervenir pour mettre fin à une violence en train de se commettre ;
- de procéder au besoin à l'arrestation des auteurs.

Selon l'article 40, il est créé au sein de chaque commune un centre de prise en charge et de protection des femmes et des filles victimes de violences.

**Le sous-projet va se conformer aux dispositions de cette loi.**

## **2.2.19. Loi d'orientation de l'éducation**

La loi 013-2007-AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation définit les objectifs du système éducatif burkinabè.

**Dans la réalisation du Lycée scientifique de Ziniaré, le PAAQE devrait tenir compte de cette loi afin les ses objectifs spécifiques du lycée soient en étroite ligne avec les objectifs de cette loi.**

## **2.2.20. Autres textes en vigueur au Burkina Faso**

Du point de vue réglementaire, plusieurs décrets assurent la mise en œuvre du Code de l'environnement et des autres lois ci-dessus cités et doivent par conséquent aussi servir de référence à la présente étude :

- Le décret N°2015-1187/PRES/TRANS/PM/MERH/MATD/MME/MS/MARHASA/MRA/MICA/MHU/MIDT/MCT du 21 octobre 2015 portant conditions et procédure de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnementale et social. Il dispose en son article 25 que toutes les activités susceptibles d'avoir des incidences significatives sur l'environnement sont soumises à l'avis préalable du Ministre chargé de l'environnement. Cet avis établit sur la base d'une notice ou d'une étude d'impact sur l'environnement.

**Le présent sous-projet est assujetti à une notice d'impact sur l'environnement au regard de sa classe (Catégorie B) selon le présent décret.**

- Le décret n°2001-251/PRES/PM/MS du 30 mai 2001 (JO 2001 N°25) portant adoption des documents intitulés "cadre stratégique de lutte contre le VIH/SIDA 2001-2005 et « Plan d'action de lutte contre le VIH/SIDA au Burkina en 2001 ». La mise en œuvre du sous-projet mobilisera une importante main-d'œuvre pendant la phase des travaux de construction.

**Les entreprises adjudicatrices des travaux prendront toutes les dispositions utiles pour sensibiliser les travailleurs et le voisinage sur les IST, le VIH SIDA, et le COVID -19.**

- Le Décret N°2014-926/PRES/PM/MATD/MEDD/MEAHA/MEF/MRAH/MFPTSS du 10 octobre 2014 portant modalités de transfert des compétences et des ressources de l'État aux régions dans le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles ;
- Le décret n°2015-1203/PRES-TRANS/PM/MERH/MJDHPC du 28 octobre 2015 portant modalités d'organisation et de conduite de l'inspection environnementale ;
- Le décret N° 98-321/PRES/PM/MEE/MIHU/MATS/MEF/MEM/MCIA du 28 juillet 1998 portant réglementation des aménagements paysagers au Burkina Faso ;
- Le décret N° 98-323/PRES/PM/MEE/MATS/MIHU/MS/MTT du 28 juillet 1998 portant réglementation de la collecte, du stockage, du transport, du traitement et de l'élimination des déchets urbains ;
- Le décret N°2001- 185 /PRES/PM/MEE du 7 mai 2001 portant fixation des normes de rejets de polluants dans l'air, l'eau et le sol ;
- L'arrêté n° 2004-019/MECV du 07 juillet 2004 portant détermination de la liste des espèces forestières bénéficiant de mesures de protection particulière.
- Le Décret n°2015-1200/PRES-TRANS/PM/MERH/MME/MICA/MS/MIDT/MCT portant modalité de réalisation de l'audit environnemental.

**Ces différents décrets servent soit à cadrer l'exécution des activités du sous-projet pour éviter des impacts sur l'environnement soit à cadrer la NIES pour qu'elle soit conduite selon les règles de l'art.**

### **2.3. Cadre institutionnel applicable aux activités du sous-projet**

#### **2.3.1. Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et l'Assainissement**

Ce Ministère assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'environnement et de développement durable.

L'Agence Nationale des Evaluations Environnementales (ANEVE) est rattaché à ce ministère et a comme mandat de promouvoir, encadrer et gérer tout le processus d'évaluation environnementale et sociale au Burkina Faso.

L'ANEVE tient des séances d'examen des Termes de référence (TDR) formulés par les promoteurs de sous-projets, et des études et notices d'impact qui sont déposées pour revue et approbation. Il formule un avis sur la recevabilité de ces études et émet une recommandation au Ministre de l'environnement sur l'acceptabilité environnementale des aux activités du sous-projets. À ce titre, il organise la session du COTEVE et les enquêtes publiques pour la validation du rapport d'EIES en vue de la délivrance de l'avis motivé sur la faisabilité environnementale et sociale du projet.

Quant à la Direction Régionale de l'Environnement et ses démembrements, elle réalise les inventaires floristiques dans les emprises des projets avant abattage. En outre, ces Directions autorisent l'abattage des arbres dans les emprises des projets conformément aux contenus des PGES prenant en compte des activités de reboisement en compensation des arbres abattus. Aussi, doivent-elles participer au choix des espèces et au suivi des activités de reboisement. Par ailleurs, elles sont aussi chargées de la gestion des arbres abattus dans les emprises des travaux.

#### **2.3.2. Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective**

Ils assurent pour le compte de l'Etat toutes les opérations financières dans les différents secteurs de développement national. Dans le cadre de ce sous-projet, ces ministères assureront la tutelle financière et la caution du financement des différents sous-projets. Ils interviendront ainsi dans la mobilisation et la mise à la disposition des fonds nécessaires pour l'exécution du présent sous-projet.

### **2.3.3. Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale**

La mise en œuvre du sous-projet va certainement engendrer l'emploi des cadres et de la main d'œuvre non qualifiée. Ce Ministère est concerné par le sous-projet à travers l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE).

### **2.3.4. Le Ministre de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales.**

Le Ministre de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'éducation préscolaire, d'enseignements primaire, post-primaire et secondaire général, d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP), d'éducation non formelle et de promotion des langues nationales.

En matière d'éducation préscolaire et d'enseignements primaire, post-primaire et secondaire général, le MENAPLN est chargé de :

- de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'éducation préscolaire et d'enseignements primaire et secondaire ;
- de la conception, de la planification et de l'évaluation de l'éducation préscolaire et des enseignements primaire et secondaire ;
- de l'accroissement de l'offre éducative au préscolaire, au primaire et au secondaire ;
- de l'élaboration des normes et du contrôle de leur application ;
- de la mise en place des classes préparatoires post baccalauréat, en collaboration avec le Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur ;
- de la création et de la gestion des établissements d'éducation préscolaire et d'enseignements primaire et secondaire publics ;
- de la gestion prévisionnelle de l'implantation des établissements publics et privés d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire
- de l'orientation scolaire ;
- de l'accroissement de l'offre d'éducation inclusive dans les structures d'éducation préscolaire, d'enseignements primaire et secondaire ;

**Dans la mise en œuvre des travaux de construction du Lycée scientifique de Dori, le MENAPLN est le ministère porteur du sous-projet. A ce titre, il veille à la bonne conduite des travaux en s'assurant que ceux-ci se passent selon les standards et les normes requis.**

### **2.3.5. Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat**

La croissance urbaine accélérée constatée dans notre pays, entraînera inévitablement de profondes mutations qui se traduiront par une forte demande sociale en termes de développement des infrastructures de base, de production de logements, d'accès aux services urbains relatifs à la santé, l'éducation, l'assainissement, l'amélioration de cadre de vie.

Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) a identifié le secteur de l'habitat et de l'urbanisme comme un domaine sensible nécessitant des actions soutenues pour une contribution efficiente à la réduction de la pauvreté au Burkina Faso, et particulièrement en milieu urbain.

Le Département de l’Habitat et de l’Urbanisme s’affiche donc comme le principal organe de conception et de mise en œuvre des politiques, stratégies et autres programmes de développements nationaux en matière d’habitat, de logement et d’urbanisme dont l’objectif principal vise à faire de nos villes des pôles de croissance et de bien-être au profit du peuple burkinabé.

Les missions assignées au Ministère de l’Habitat et de l’Urbanisme s’inscrivent dans les perspectives du programme quinquennal du Président du Faso pour « le progrès continu pour une société d’espérance », qui accorde une place de choix au domaine de l’habitat et de l’urbanisme en tant que secteur organisant le cadre de vie des populations, constituant de ce fait un enjeu important pour le Gouvernement.

Les actions menées par le Ministère dans le domaine de l’habitat et de l’urbanisme s’effectuent dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de l’Etat en matière d’habitat et d’urbanisme pour l’atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD), et ciblent essentiellement les aspects suivants :

- la consolidation de la réglementation en matière d’aménagement urbain et de construction ;
- la planification et la maîtrise du développement des centres urbains ;
- l’amélioration du cadre de vie des populations ;
- l’appui aux Collectivités Territoriales à travers des projets communs pour l’amélioration du cadre de vie des populations ;
- une meilleure gestion des parcelles produites ;
- la production et la commercialisation de parcelles viabilisées ;
- la construction de logements sociaux et la gestion de cités dotées d’infrastructures d’accompagnements ;
- la définition d’une stratégie durable de promotion des matériaux locaux et le perfectionnement des petites et moyennes entreprises dans ce secteur ;
- la maîtrise d’œuvre et la maîtrise d’ouvrage déléguée du bâtiment pour le compte de l’Etat et de ses démembrements.

### **2.3.6. Ministre de l’Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité**

Au niveau décentralisé, les collectivités locales qui dépendent du MATDS, sont compétentes pour prendre des mesures en matière de pollutions et de nuisances. Dans ce cadre, le maire est compétent lorsqu'il existe un lien entre l'environnement et la sécurité ou la santé publique. Les collectivités locales sont attributaires de compétences en ce qui concerne la gestion de leur environnement. Il faut tout de même relever la faiblesse des capacités d'intervention de ces collectivités, notamment en termes de suivi de la mise en œuvre des projets qui s'exécutent sur leur territoire. Par exemple au niveau des mairies, il existe une Direction Technique mais pas de cellules de gestion environnementale. Il faut relever que, malgré l'existence de ces multiples structures, le cadre institutionnel de l'environnement ne fonctionne pas encore. **Le déficit de gouvernance constitue un des éléments inhibiteurs de la mise en œuvre efficiente des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) des projets qui reçoivent le certificat de conformité environnementale du Ministre en charge de l'environnement. Le PAAQE intervient dans un contexte d'insécurité au Burkina Faso. Ce ministère sera interpellé pour la sécurisation des entreprises et l'ensemble des acteurs qui vont intervenir dans le cadre du sous-projet.**

### **2.3.7. Ministère des Sports, de l'Autonomisation des Jeunes et de l'Emploi (MSAJE)**

Le MSAJE assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de jeunesse, de promotion de l'entreprenariat et de l'emploi. Pour le présent sous-projet, le ministère à travers ses structures décentralisées veillera à la participation de la jeunesse, à la création d'emploi pour les jeunes de la localité de la ville de Ziniaré.

Le sous-projet constitue une opportunité pour le Gouvernement de renforcer les infrastructures scolaires

### **2.3.8. La Délégation spéciale de Ziniaré**

Le Code Général des Collectivités Territoriales confère aux collectivités locales le pouvoir de s'administrer librement ; ce qui s'entend que toute initiative à laquelle, ils ne sont pas associés est d'office voué à l'échec.

D'autre part, ce Code leur reconnaît des compétences dans les domaines de la lutte contre l'insalubrité, les pollutions et les nuisances (article 89). Le Burkina étant dans une transition le rôle de la Mairie est dévolu à la délégation spéciale.

Quant au code de l'environnement, il leur donne compétence dans la gestion des déchets urbains (article 33).

Enfin, l'existence des Commissions Environnement et Développement Local (CEDL) au sein de la mairie de Nouna, traduit toute la volonté de l'Etat à faire des collectivités des acteurs incontournables dans la gestion environnementale au niveau local. C'est ainsi que les collectivités locales veillent à la protection et à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Ces collectivités locales ont aussi un important rôle à jouer dans le suivi de la mise en œuvre, mais aussi dans la sensibilisation et la mobilisation des populations cibles. Mais, toutes leurs compétences s'exercent sous le contrôle des autorités administratives déconcentrées en étroite collaboration avec les services techniques chargés de la gestion des questions environnementales (Eaux et forêts, parcs nationaux,).

### **2.3.9. Populations bénéficiaires**

Les populations de la commune de Ziniaré interviennent dans la conception des activités du sous-projet et particulièrement dans l'élaboration du PGES. La consultation des bénéficiaires du sous-projet est obligatoire en vertu des articles 19 et suivants le DECRET N°2015- 1187 /PRES-TRANS/PM/MERH du 22 octobre 2015 dont le but est de « recueillir les avis et les contre-propositions des parties concernées » par rapport aux différents aspects du sous-projet.

Au niveau du contrôle et du suivi des travaux, l'accent est principalement mis sur les caractéristiques techniques des projets, et très peu d'attention est portée sur les aspects environnementaux et sociaux. Des insuffisances sont notées dans la composition de l'équipe de contrôle et la plupart des bureaux ne dispose pas d'un expert environnementaliste pour le suivi environnemental. C'est donc dire que le(s) ou les bureau(x) de contrôle devront inclure un expert environnementaliste afin de s'assurer de la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux dans la mise en œuvre du sous-projet.

### **2.3.10. Entreprises en charge des travaux**

Leurs missions seront d'exécuter les travaux de construction des différentes activités du sous-projet dont elles sont attributaires dans les règles de l'art tout en respectant les spécifications environnementales, sociales, de sécurité et d'hygiène de gestion des chantiers contenues dans leurs marchés ; l'objectif affiché étant la meilleure gestion environnementale et sociale de ces chantiers.

### **2.3.11. Bureau de Contrôle**

Le Bureau de Contrôle doit s'assurer que tous les intervenants sur le chantier (surveillants de chantier, chef de chantier, techniciens, ouvriers, autres) soient sensibilisés aux principales préoccupations environnementales et aux recommandations de protection du milieu liées à la réalisation des travaux et veiller à l'application des mesures d'atténuation préconisées.

### **2.3.12. Les Organisations Non Gouvernementales et Associations**

Les organisations non gouvernementales et celles de la société civile de la région de l'Est tels que Les entreprises privées et les artistes sont des partenaires de choix du sous-projet. En effet, elles constituent les principaux utilisateurs du sous-projet. Il existe de nombreuses ONG et associations tant au niveau national que local qui y interviendront.

## **2.4. Description des politiques de sauvegarde de la Banque mondiale**

Dans le cadre du sous-projet de construction du Lycée scientifique, les politiques opérationnelles qui sont déclenchées sont :

- Politique de sauvegarde OP 4.01 sur l'évaluation environnementale ;
- Politique de sauvegarde OP 4.11 sur les ressources culturelles physiques.

Les deux politiques sont déclenchées pour mettre d'identifier, d'éviter et de minimiser les dommages causés aux populations, à l'environnement et sur les ressources culturelles physiques. Ces politiques exigent que les gouvernements emprunteurs traitent de certains risques environnementaux et sociaux avant de prétendre à un financement de la Banque mondiale de tout projet d'investissement.

### **2.4.1. Politique de sauvegarde PO 4.01 sur l'évaluation environnementale**

L'objectif de la PO 4.01 est de s'assurer que les projets financés par la Banque sont viables et faisables sur le plan environnemental, et que la prise des décisions s'est améliorée à travers une analyse appropriée des actions et de leurs probables impacts environnementaux (PO 4.01, para 1). Cette politique est déclenchée si un sous-projet va probablement connaître des risques et des impacts environnementaux potentiels (négatifs) dans sa zone d'influence. La PO 4.01 couvre les impacts sur l'environnement physique (air, eau et terre) ; le cadre de vie, la santé et la sécurité des populations ; les ressources culturelles physiques ; et les préoccupations environnementales au niveau transfrontalier et mondial.

L'évaluation environnementale et sociale objet de la présente étude, constitue la deuxième phase de cette politique de sauvegarde dans le cadre du PAAQE après le CGES qui était l'étape première. Cette étape correspond à une évaluation environnementale et sociale destinée à évaluer les impacts potentiels des activités du sous-projet afin d'identifier les mesures de mitigation qui doivent être mises en œuvre, à travers le plan de gestion environnementale et sociale proposé.

### **2.4.2. Politique de sauvegarde PO 4.11 sur les ressources culturelles et physiques**

Cette politique prévoit la conduite d'une enquête sur les ressources culturelles potentiellement affectées par le sous-projet et leur inventaire. Elle intègre des mesures d'atténuation quand il existe des impacts négatifs sur des ressources culturelles matérielles. En cas découverte fortuite de vestiges culturels et archéologiques lors des travaux de construction du Lycée scientifique, il sera mis en œuvre une procédure de sauvetage des biens concernés. Sur la base des informations obtenues à l'issue de cette procédure, il sera déterminé (i) s'il faudra entreprendre des actions spécifiques avant l'intervention de l'entrepreneur, notamment une étude d'évaluation des ressources culturelles.

Le respect de la mise en application de cette procédure et la perspective de réaliser des études spécifiques ou un plan de protection de ce patrimoine permettront au PAAQE d'être en parfaite conformité avec les exigences de cette politique de sauvegarde.

#### **2.4.3. Analyse des politiques nationales en lien avec les Politiques Opérationnelles de la Banque mondiale**

L'analyse des politiques nationales en lien avec les Politiques Opérationnelles de la Banque mondiale est consignée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2: Analyse des politiques nationales en lien avec les Politiques Opérationnelles de la Banque mondiale

Exigences de la Banque mondiale	Domaines ou contenu	Dispositions nationales correspondantes	Point de divergence	Observations / Dispositions à prendre
Politique de sauvegarde PO sur l'évaluation environnementale 4.01	Projets et programmes ou toute autre initiative qui ont une incidence significative sur l'environnement. Les travaux, ouvrages, aménagements et activités susceptibles d'avoir des impacts significatifs directs ou indirects sur l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Loi N°006-2013/AN portant code de l'environnement au Burkina Faso</b> : elle détermine les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement impose l'évaluation environnementale à tout projet susceptible de porter atteinte à l'environnement.</li> <li>• <b>DECRET N°2015- 1187 /PRES- TRANS/PM/ MERH/MATD/MME/MS/MARHASA/MRA/ MICA/MHU/MIDT/MCT</b> portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social. Selon l'article 4 : les travaux, ouvrages, aménagements et activités susceptibles d'avoir des impacts significatifs directs ou indirects sur l'environnement sont classés en trois (03) catégories ainsi qu'il suit :            <b>Catégorie A</b> : Activités soumises à une étude d'impact environnemental et social (EIES) ;            <b>Catégorie B</b> : Activités soumises à une notice d'impact environnemental et social (NIES) ;         </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il n'y a pas de liste de projets dans le cas de la Politique de sauvegarde PO 4.01 sur l'évaluation environnementale de la Banque. Mais plutôt les renseignements obtenus à la suite du screening permettent d'apprécier de manière objective le niveau de risque environnemental, tenant compte du site d'implantation du sous-projet.</li> </ul>	<p><b>Réalisation de Notice d'impact environnementale et social.</b></p> <p>La législation nationale sera appliquée tout en incluant des mesures et action du PO 4.11</p>

Exigences de la Banque mondiale	Domaines ou contenu	Dispositions nationales correspondantes	Point de divergence	Observations / Dispositions à prendre
		<b>Catégorie C</b> : Activités faisant objet de prescriptions environnementales et sociales.		
<b>Politique de sauvegarde PO 4.11 sur les ressources culturelles et physiques</b>	Protéger les ressources culturelles physiques	<p><b>Article 30 de la Constitution du 02 juin 1991 révisée par la Loi constitutionnelle n°072-2015/CNT :</b></p> <p>Tout citoyen a le droit d'initier une action ou d'adhérer à une action collective sous forme de pétition contre des actes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- lésant le patrimoine public ;</li> <li>- lésant les intérêts de communautés sociales ;</li> <li>- portant atteinte à l'environnement ou au patrimoine culturel ou historique.</li> </ul> <p><b>Article 5 de la Loi n° 024-2007/AN portant protection du patrimoine culturel :</b></p> <p>La protection et la sauvegarde du patrimoine culturel sont assurées par l'État et ses démembrements et dans une certaine mesure par les populations locales concernées.</p> <p><b>Article 18 du Code de l'environnement :</b></p> <p>Les ressources naturelles qui contribuent à la satisfaction des besoins de l'homme sont exploitées de manière à satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.</p>	<p>Il n'y a pas de point de divergence en tant que telle. Sauf que si pour une raison ou une autre un bien culturel immeuble devait être affecté, il Importera de prendre les mesures idoines pour prévenir les autorités compétentes du Ministère en charge de la culture.</p> <p>De même, si une découverte fortuite d'un bien culturel intervient, il faut en informer au plus vite le Ministère chargé de la culture.</p>	Veiller à la mise en œuvre effective du PGES et rédiger des causes environnementales et sociale

## CHAPITRE III. PRESENTATION DU SOUS-PROJET

### 3.1. Contexte et justification

Le Burkina Faso est un pays sahélien situé au cœur de l’Afrique de l’Ouest avec une superficie de 274 200 km<sup>2</sup> et une population estimée à 20 487 979 millions d’habitants en 2019 (RGPH, 2019). Le pays a accédé à la souveraineté nationale en 1960 avec un taux de scolarisation d’environ 6,5% pour les 7-14 ans. Depuis lors, les autorités et les partenaires techniques et financiers ont pris à cœur les questions éducatives. Ainsi, les différentes politiques engagées dans le secteur ont permis d’améliorer les principaux indicateurs de l’éducation. Il s’agit notamment de politiques stratégiques de développement comme le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), la vision prospective Burkina Faso 2025. A cela s’ajoute les politiques sectorielles comme la Politique Sectorielle de l’Education (PSE) et les politiques sous sectorielles de l’Education comme : i) la Politique Nationale d’Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels (PN-EFTP) ; ii) la Politique sous sectorielle des enseignements secondaire, supérieur et de la Recherche scientifiques ; iii) la stratégie nationale de développement intégré de la petite enfance (SN-DIPE) ; iv) le Programme national d’Accélération de l’Alphabétisation (PRONAA) et v) le Programme de Développement Stratégique de l’Education de Base (PDSEB). La mise en œuvre de ces différentes politiques va contribuer à l’atteinte de l’Education Pour Tous (EPT).

C’est dans cette dynamique que le Gouvernement du Burkina Faso a sollicité et obtenu de la Banque mondiale en 2015, un financement sous forme de don pour la mise en œuvre du Projet d’Amélioration de l’Accès et de la Qualité de l’Éducation (PAAQE). Cela a permis au Burkina Faso d’accroître l’accès à l’éducation préscolaire, à l’enseignement secondaire et d’améliorer le processus d’enseignement et d’apprentissage dans les cinq régions les plus pauvres. Ainsi un financement additionnel a été signé le 28 septembre 2020 pour consolider les acquis.

La mise en œuvre de la phase additionnelle du PAAQE va certainement avoir des impacts positifs mais aussi des impacts négatifs au plan environnemental et social. Au regard de ces enjeux, et ce conformément aux dispositions nationales, notamment le décret 1187-2015 et aux politiques opérationnelles de la Banque mondiale le sous projet de construction et d’équipement du lycée scientifique régional de Ziniaré doit être soumis à une Notices d’Impact Environnemental et Social (NIES) selon les résultats du screening environnemental et social.

### 3.2. Présentation du Promoteur,

Le Promoteur du sous-projet est le Projet D’Amélioration de L’Accès et de la Qualité de l’Education/ Financement Additionnel (PAAQE-FA) qui est sous la tutelle du Ministère de l’Education Nationale de l’Alphabétisation et de la promotion des Langues Nationales (MENAPLN), Contact : +226 25 36 23 30.

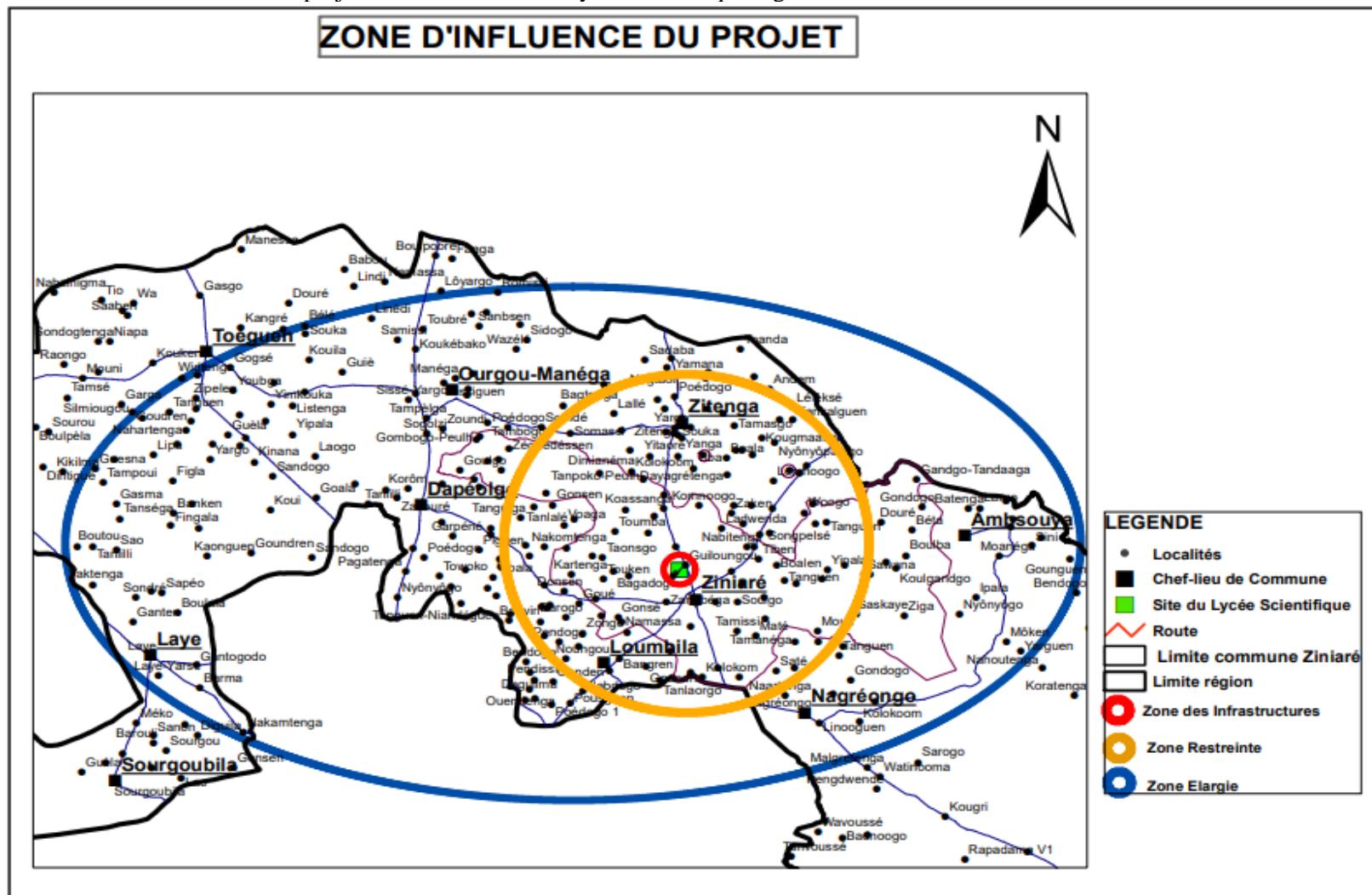
### 3.3. Les zones d’influence du sous-projet

Trois (3) zones ont été identifiées pour l’évaluation des impacts du sous-projet. Il s’agit de :

- la zone des infrastructures (ou zone d’influence directe) englobant le terrain du lycée scientifique régional d’une superficie de 2,82 ha ;
- la zone restreinte englobant la commune d’une superficie de 526 km<sup>2</sup> ;
- la zone élargie à l’échelle provinciale d’une superficie de 2843 km<sup>2</sup>. Ce lycée scientifique régional sera le principal point de formation scientifique au niveau Régional.

Ces zones sont représentées par la carte ci-après.

Carte 1: Zones d'influence du sous-projet de construction du Lycée scientifique régional



Carte 2: Site du site de construction du Lycée scientifique de Ziniaré vue avec Google Earth



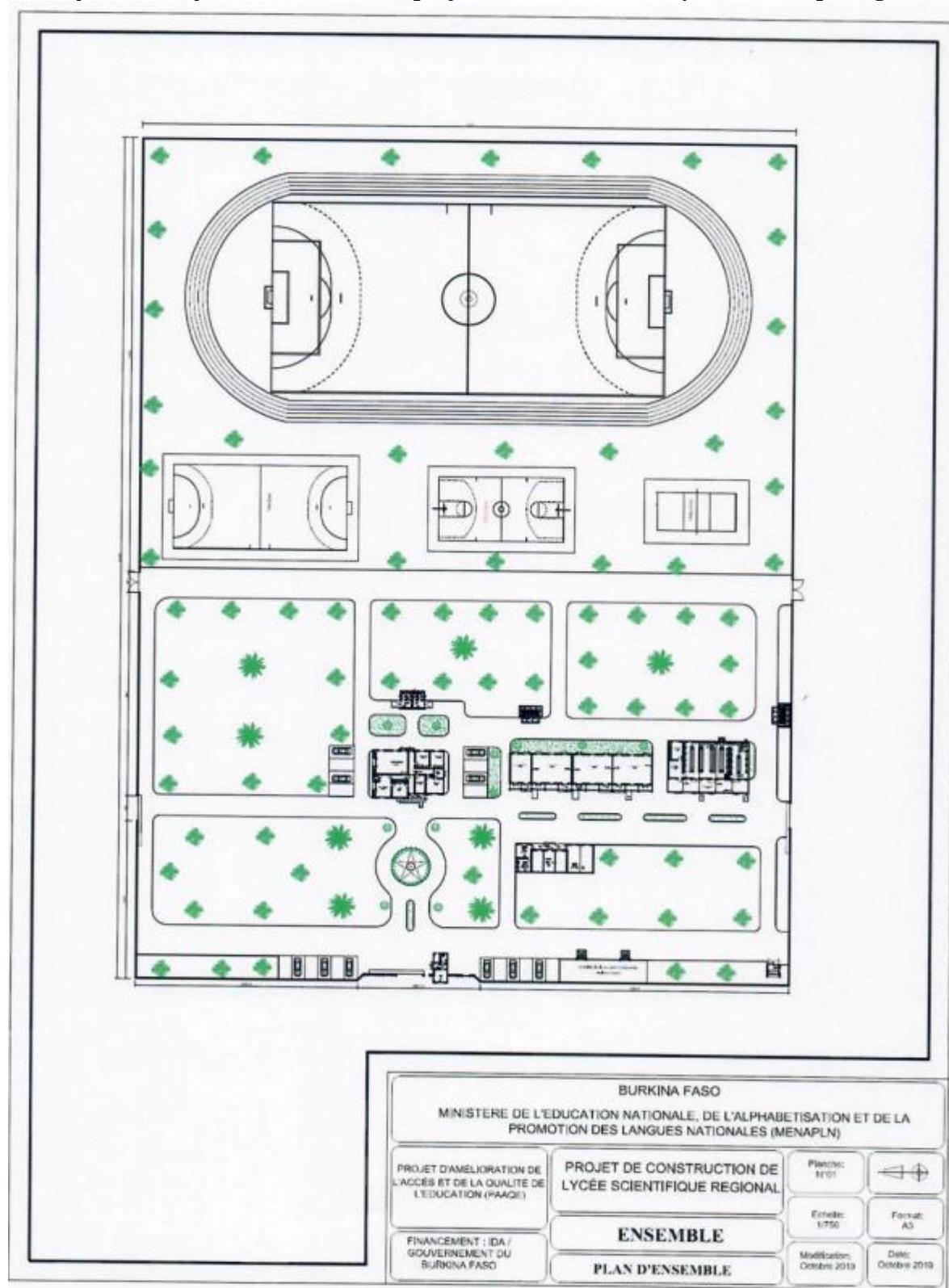
### **3.4 Les composantes du sous-projet**

L'objectif de la construction du lycée scientifique régional de Ziniaré est de constituer une masse critique de scientifiques, de chercheurs et d'ingénieurs, capables de répondre aux défis du développement économique et social du Burkina Faso et de participer pleinement à la construction de l'économie nationale voire mondiale.

Le lycée scientifique régional est constitué essentiellement :

- d'un terrain d'une superficie de (28 269 m<sup>2</sup>.)
- un (01) bâtiment administratif (159,23m<sup>2</sup>) ;
- un (01) bâtiment pédagogique (272,11m<sup>2</sup>) ;
- un (01) bâtiment pour laboratoire (204,67m<sup>2</sup>) ;
- un (01) bâtiment pour informatique et bibliothèque (119,40m<sup>2</sup>) ;
- un (01) bloc de latrines pour administration (18,60m<sup>2</sup>) ;
- deux (02) blocs de latrines pour élèves garçons et filles (16,24m<sup>2</sup>) ;
- une (01) guérite + portique + local SONABEL (17,5 m<sup>2</sup>) ;
- un (01) local groupe électrogène (6,76 m<sup>2</sup>) ;
- quatre (04) parkings (462 m<sup>2</sup>) ;
- une (01) adduction d'eau potable simplifiée équipée de panneaux solaire ;
- une (01) clôture ;
- un (01) aménagement VRD et sportif.

Carte 3: plan d'occupation du sol du sous-projet de construction du lycée scientifique régional



### 3.5. Provenance et quantité des matériaux de construction

Les matériaux de constructions sont de deux ordres : les matériaux issus de l'industrie et les matériaux (sable, moellons) qui seront achetés sur place au niveau de la province.

Le ciment, le bois, la ferraille, la tuyauterie seront achetés avec les commerçants au niveau local dans la commune.

Quant au sable et moellons, ils seront achetés avec les commerçants d'agrégats qui les exploitants dans les villages voisins de Ziniaré. La zone de prélèvement des agrégats est une zone non agricole qui est situé à proximité d'un affluent du Nakanbé situé à environnement 55 km du lit du fleuve où les camions viennent régulièrement de la capitale Ouagadougou pour s'approvisionner. Le village a mis en place une forme d'organisation de prélèvement de la ressource en imposant une redevance villageoise de 15 000 FCFA pour le camion de 12 m<sup>3</sup>. Les commerçants d'agrégats utilisent des véhicules de 12 m<sup>3</sup>.

En résumé, l'entrepreneur va commander les agrégats chez les commerçants qui à leur tour, iront les chercher sur le site de prélèvement. L'impact ici va concerner surtout le transport et le déchargement des agrégats qui vont impacter la qualité de l'air.

La quantité de matériaux nécessaire pour la construction du Lycée scientifique de Ziniaré est consignée dans le tableau ci-dessous

**Tableau 3:Quantité de matériaux nécessaire à la construction de lycée**

N°	DESIGNATION	LYCEE
1	Matériaux latéritique	1 000 m <sup>3</sup>
2	Gravier	240 m <sup>3</sup>
3	Sable	720 m <sup>3</sup>
4	Moellons	84 m <sup>3</sup>
5	Ciment	160 tonnes
6	Eau	1 800 m <sup>3</sup>

Source : Service Génie Civil/PAAQE.

**Tableau 4:Liste de matériel à mobiliser**

No.	Type et caractéristiques du matériel	Nombre minimum requis
1	<b>Matériel de transport</b>	
	camion-benne	05
	camions citernes 5000 litres	02
	véhicules de liaison type pick-up	02
2	<b>Matériel de topographie</b>	01
3	<b>Matériel de terrassement</b>	
	niveleuse	01
	bulldozer	01
	pelle chargeuse	01
	rouleaux compacteurs	02
	<b>Matériel de construction</b>	

4	bétonnières de 350 litres ou plus	03
	vibreurs à béton Q	06
	poste à souder	01
	groupes électrogènes	02
	projecteurs (éclairage)	04
	Lot de petits matériels	ensemble
5	<b>Matériel de forage</b>	
	Sondeuse	01
	Compresseur 21 m3/mn minimum	01
	Camion d'accompagnement avec grue	01
	Camion-citerne (eau, carburant)	01
	Groupe électrogène 5 KVA minimum + Accessoires	01
	Pompe à boue	01
	Camion plateau (servicing)	01
	Véhicule de liaison	01
	Sonde de niveau - élect. (100 m)	03
	Pompe immergée + accessoires (Débit inférieur ou égal à 100 m3/h)	01
	Lot de tiges de forage	100 m
	Masse de tige	20
	Lot de casing ou tubage perdu (PVC)	80
	Débitmètre (compteur, bac jaugé)	01
	Matériel de mesure in situ (T°, ph, Conductivité, etc)	02
	Matériel de sécurité (lot : Casque, chaussures, gants etc)	01
	GPS	01

Source : service Génie civil/PAAQE

### 3.6. Main d'œuvre et emploi local

Le sous-projet générera 50 emplois pendant la phase de construction. A la phase d'exploitation, le nombre d'emplois directs est estimé à 7.

Les travaux feront l'objet d'un avis d'appel d'offre et un entrepreneur sera sélectionné pour la construction du lycée scientifique régional. L'entrepreneur tiendra compte de l'emploi local en recrutant le maximum d'employés au niveau local selon les qualifications disponibles.

La situation de la main d'œuvre est consignée dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 5:Personnel clé du chantier de Ziniaré**

No.	Position	Nombre
1	Directeur des travaux	01
2	Conducteur de travaux	01
3	Responsable HSE	01
4	Chef de chantier	01
<b>Personnel d'encadrement</b>		<b>04</b>
1	Maçon	12
2	Menuisier	04
3	Ferrailleurs	8
<b>Ouvriers qualifié</b>		<b>24</b>
1	Gardiens	2
2	Manoeuvre	20
<b>Ouvriers non qualifié</b>		<b>22</b>
<b>Nombre total du personnel</b>		<b>50</b>

Source : Service Génie Civil/PAAQE

### 3.7. Description technique de la construction des bâtiments et mûrs

Un décapage et un niveling seront faits sur l'emprise du bâtiment et au-delà de 2 m tout autour. Puis, après vérification des côtes, l'ouvrage sera implanté suivant le plan d'implantation.

Après implantation, les fouilles seront exécutées. Elles auront une profondeur de 0,50 m et une largeur de 0,40 m et seront exécutées sous tous les murs porteurs. Après dressage, un béton cyclopéen sera exécuté, dosé à 250kg/m<sup>3</sup>. Suivront une couche d'agglos pleines de 20 et une longrine en béton armé dosé à 350 kg/m<sup>3</sup>, de 0,20x 0,20m. La maçonnerie de 0,15 creux en élévation commencera et sera couronnée par un chainage de 0,15 x 0,20 à hauteur de 2,20 m. Après ce chainage, la maçonnerie continuera jusqu'à la pente.

Seront ensuite et successivement exécutés :

- la pose de la charpente en tube de 40 x 80 ;
- la couverture en tôle bac laquée ;
- la pose des ouvertures (portes et fenêtres) métalliques ;
- les travaux de finition par l'exécution du dallage et des autres corps d'état (électricité, plomberie, peinture, carrelage ...).

### 3.8. Description des activités

Les actions prévues dans le sous-projet de construction du lycée scientifique régional de Ziniaré sont :

#### Phase de construction

Durant la phase de construction, les principales activités prévues sont entre autres :

- le nettoyage du terrain pour le débarrasser des arbustes et des grandes herbes ;
- la préparation du terrain et installation de la base vie.
- travaux de fouilles ;
- transport des matériaux de construction ;
- travaux de construction du lycée scientifique régional ;
- plantation d'une haie vive autour du périmètre.

## **Phase de fonctionnement (exploitation) du lycée scientifique régional**

Les principales activités ayant court durant la phase d’exploitation sont résumées ci-dessous :

- exploitations du lycée scientifique régional ;
- entretien des infrastructures ;
- entretien de la haie vive,
- gestion des déchets.

## **Phase de réhabilitation et de fermeture**

Durant cette phase, des impacts négatifs potentiels sont les suivants :

- la pollution de l’air ;
- la perte d’emploi au niveau des travailleurs ;
- les risques d’accidents ;
- les démolitions, les terrassements et les remises en état du site.

### **3.9. Coût du sous-projet**

Le sous-projet est sommairement estimé à environ **Sept cent quarante-six millions deux cent mille (746 200 000) francs CFA** en toutes taxes comprises.

### **3.10. Les enjeux et risques environnementaux et sociaux majeurs/critiques**

Les enjeux environnementaux et sociaux pour la zone du sous-projet que pourraient engendrer le sous-projet sont :

- la problématique du foncier. La réalisation des infrastructures scolaires pourrait nécessiter des possibilités d’expropriation. Ces expropriations devraient se faire en impliquant les autorités administratives des ministères concernés, de la préfecture, de la commune et des responsables coutumiers et religieux d’une part, et d’autre part en tenant compte des textes en vigueur afin d’éviter des conflits. Aussi pour gérer d’éventuels conflits qui pourront naître, la présente NIES a prévu un mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)..
- mise en œuvre du sous-projet est la problématique d’entretien et de gestion des infrastructures par les bénéficiaires après le sous-projet. Un dispositif post entretien et de gestion durable devrait être mis en place afin d’éviter la dégradation rapide de ces infrastructures.
- Le fonctionnement de ces infrastructures est le défi du manque d’entretien, de gestion des toilettes, des déchets solides et liquide, notamment les emballages plastiques non biodégradables dont le mode de gestion actuel (prolifération des dépôts « sauvages ») ne répond pas aux pratiques admises en matière de protection de l’environnement. Aussi, la mauvaise gestion des toilettes de ces futures infrastructures pourrait entraîner la prolifération de certains vecteurs de maladies dont la propagation pourrait rapidement être hors de contrôle compte tenu du caractère public de ces infrastructures ainsi que la négligence des élèves en matière d’hygiène et de protection contre les maladies. Un dispositif de gestion des déchets solides et liquides et d’entretien lors de la mise en œuvre du sous-projet devrait être mis en place afin de mieux gérer des infrastructures.
- La problématique de l’insécurité grandissante dans la zone du sous-projet. Le contexte sécuritaire national entraîne l’abandon des infrastructures scolaires et entraînant une forte demande dans les établissements scolaires des zones d’accueil. Ce contexte pourrait également entraîner des comportements déviants et risqués. Un dispositif devrait être adapté au contexte d’insécurité pour contenir la pression dans les établissements d’accueil.

- L'existence des Violences Basées sur le Genre (VBG) dans la zone du sous-projet avec une particularité en milieu rural avec la désignation des sorcières et les mariages précoces et ou forcés et les harcèlements en milieu scolaire. Cette situation devrait être considérée dans le cadre du sous-projet afin de les gérer convenablement avec l'implication des différents acteurs notamment du Ministère en charge de l'action sociale.
- La déforestation : le déblayage du terrain en prélude à la construction va engendrer une déforestation. Des mesures seront prises afin de minimiser la déforestation à travers une coupe sélective et les reboisements de compensation ;
- Les pollutions. L'utilisation la machinerie et le déchargement des agrégats seront une source de pollutions pour les travailleurs et les riverains ;
- les conflits : Des conflits peuvent naître lors de la mise en œuvre du sous-projet entre les riverains et les travailleurs du chantier ou soit entre les travailleurs du chantiers entre eux ;
- la santé/sécurité : La santé est un enjeu du moment ou la réussite des travaux de construction y dépend. L'entreprise mettre tout en œuvre afin de prendre à bras le corps les questions de santé sécurité au travail,
- le développement socioéconomique : Le Lycée scientifique contribuera à former les élites de région qui contribueront plus tard au développement socioéconomique de la zone d'influence du sous-projet,
- le déficit d'énergie ; Cet est la résultante des coupures d'électricité constatées dans les région du Burkina Faso. Il sied de prendre les dispositions pour installer un groupe électrogène ou développer l'Energie solaire,
- Eau potable : lors de l'étude de la NIES, il a été constaté l'absence d'adduction d'eau potable sur le site. Pendant la phase de fonctionnement des infrastructures scolaires, les élèves auront besoin d'eau potable.

## **CHAPITRE IV. DESCRIPTION DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

### **4.1. Géographie**

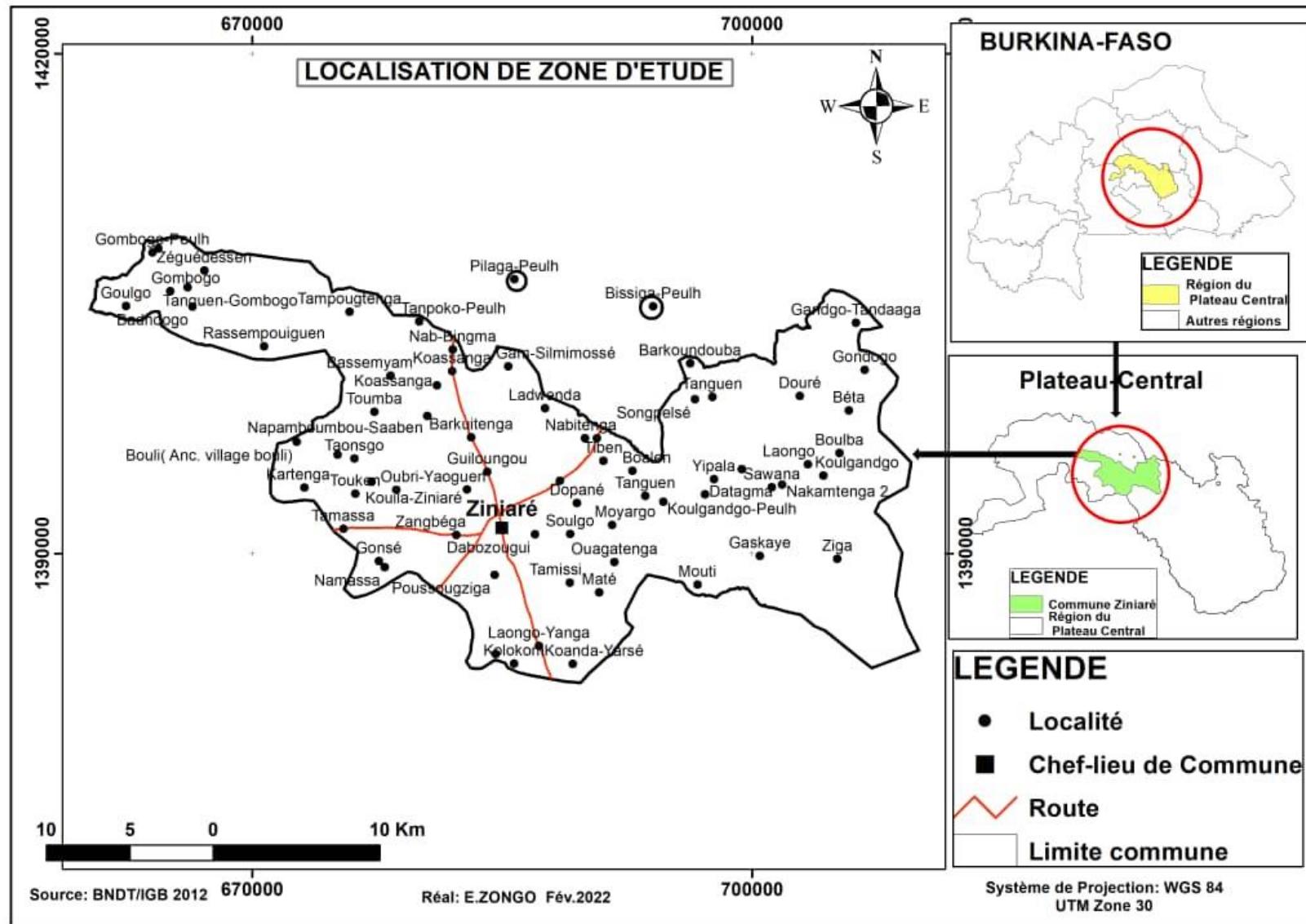
La Commune de Ziniaré est située dans la Région du Plateau-Central, au cœur de la province de l'Oubritenga. Elle s'étend sur une superficie de près de 526 km<sup>2</sup>. Elle partage ses limites avec les communes suivantes :

- au Nord par les communes de Zitenga et de Korsimoro ;
- à l'Est par la commune de Absouya;
- au Sud par les communes de Nagréongo et de Saaba ;
- l'Ouest par les communes de Dapélogo et de Loumbila.

La commune urbaine de Ziniaré est située au centre de la province de l'Oubritenga dans la Région du Plateau-Central du Burkina Faso. La ville de Ziniaré, chef-lieu de la commune, de la province et de la région est située à 35 km de Ouagadougou sur l'axe Ouagadougou-Kaya-Niger (RN3). Par rapport aux coordonnées géographiques, la Commune de Ziniaré se situe selon les coordonnées suivantes : 12° 35' 01" nord, 1° 17' 38".

La carte ci-après, indique la localisation de la Commune de Ziniaré.

Carte 4: Carte de localisation de la Commune de Ziniaré



## 4.2. Milieu physique

### 4.2.1. Climat

La Commune de Ziniaré est située dans la zone climatique de type soudano- sahélien caractérisée par l’alternance d’une saison sèche qui va d’octobre à avril (7 mois), et une saison pluvieuse qui s’étend généralement, de mai à septembre (5 mois).

D’octobre à février, les températures sont relativement basses, et assez élevées de mars à mai. Le mois d’avril est le plus chaud avec des températures maximales allant de 38°C à 43°C. Les plus faibles températures sont enregistrées en décembre et en janvier.

Deux types de vents se succèdent au cours de l’année. L’harmattan, vent sec et poussiéreux souffle des hautes pressions subtropicales vers les basses pressions tropicales suivant la direction Nord-Est/Sud-Ouest. Ce vent soufflant à une vitesse moyenne estimée à 10 km/h provoque généralement des suspensions de poussière sur la ville rendant l’air lourd et compact. L’harmattan apporte la sécheresse et souffle donc pendant la saison sèche. Par contre, la mousson, vent humide, souffle du Sud-Ouest vers le Nord-Est, c’est-à-dire des côtes occidentales de l’Afrique vers l’intérieur du continent. La mousson succède à l’harmattan et souffle donc pendant la saison pluvieuse.

La pluviométrie varie en général entre 500 mm et 900 mm/an et dure environ 5 mois. La moyenne pluviométrique des dix dernières années est de 731,55 mm d’eau par an et une durée moyenne de 50 jours.

### 4.2.2. Qualité de l’air

La qualité de l’air est relativement bonne dans la ville de Ziniaré comme dans les autres villes moyenne du Burkina Faso en raison de l’absence de grosses sources d’émission de fumée.

Les principaux facteurs influençant la qualité de l’air sont les émissions de fumées et poussières provenant du trafic routier dans la ville. Les conditions saisonnières peuvent également influencer la qualité de l’air et produire plus de poussières pendant la saison sèche avec des pics de poussière durant la période de l’harmattan d’où un choix judicieux de la période des travaux.

Selon le Modèle IQA utilisant les données satellites (<https://www.iqair.com>), le niveau de pollution de l’air est qualifié de bon. L’indice de pollution de l’air est de 46 IQA US. Le principal polluant de l’air est le PM2.5 avec une concentration de 11.1  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ .



Photo 1 : Dépôt de poussière sur les feuilles

#### 4.2.3. Ambiance sonore

##### Le niveau sonore

##### Méthodologie d'approche

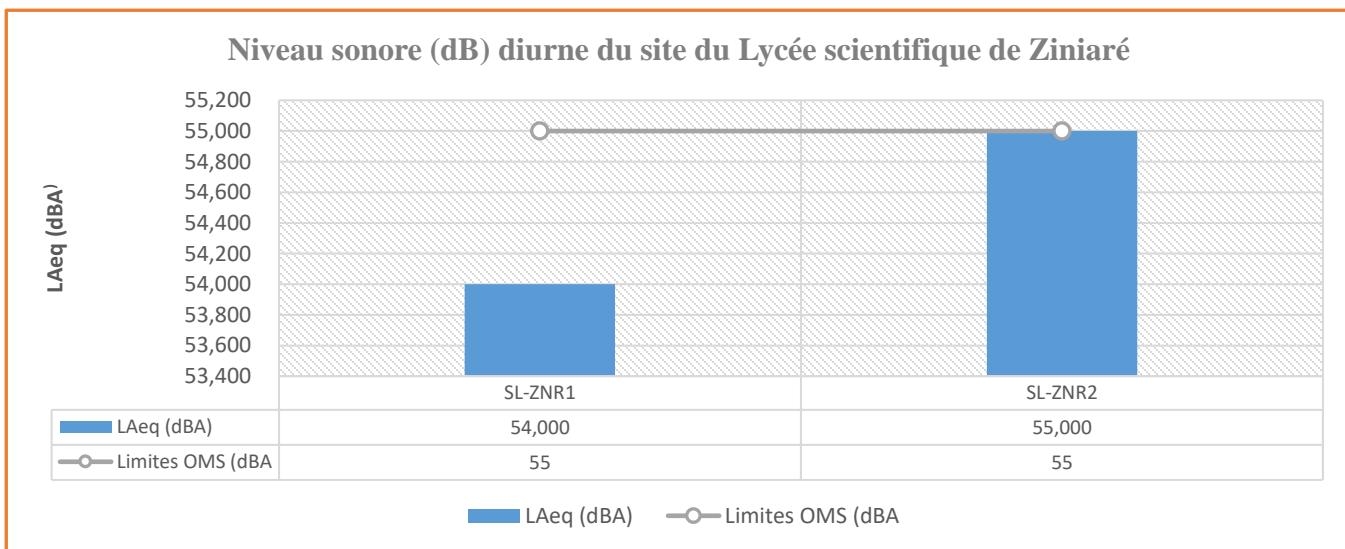
L'analyse des niveaux sonores ambiants repose sur les données collectées sur le site et concerne notamment Trois (03) points que sont les points AQN1, AQN2 et AQN3

En rappel, un Iphone 11 Pro Max a été utilisé pour l'échantillonnage effectué par le consultant le 21 janvier 2022. Des points ont été déterminés sur le site. L'appareil, a été placé dans les normes optimales soit 3m de distances des obstacles et 1,5m de hauteur.

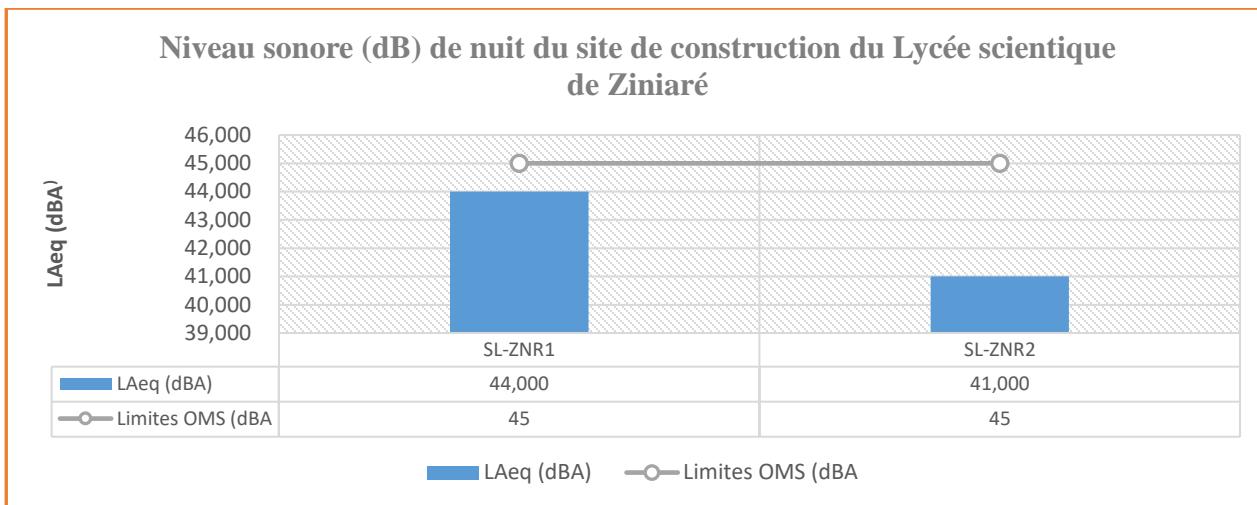
Les mesures ont duré 1h de jour comme de nuit pour chaque point dans les conditions climatiques recommandées. Les données ont été traitées par un logiciel à cet effet et comparées aux normes du Burkina, à celle de la Société Financière Internationale (SFI) et à celle de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

**Tableau 6: Coordonnées des points de mesure du bruit**

Site ID	Jour		Nuit	
	LAeq (dBA)	Limites OMS (dBA)	LAeq (dBA)	Limites OMS (dBA)
SL-ZNR1	54,000	55	44,000	45
SL-ZNR2	55,000	55	41,000	45



**Figure 1: Résultat des mesures du niveau sonore de jour**



**Figure 2: Résultats des mesures du niveau sonore de nuit**

## Résultats

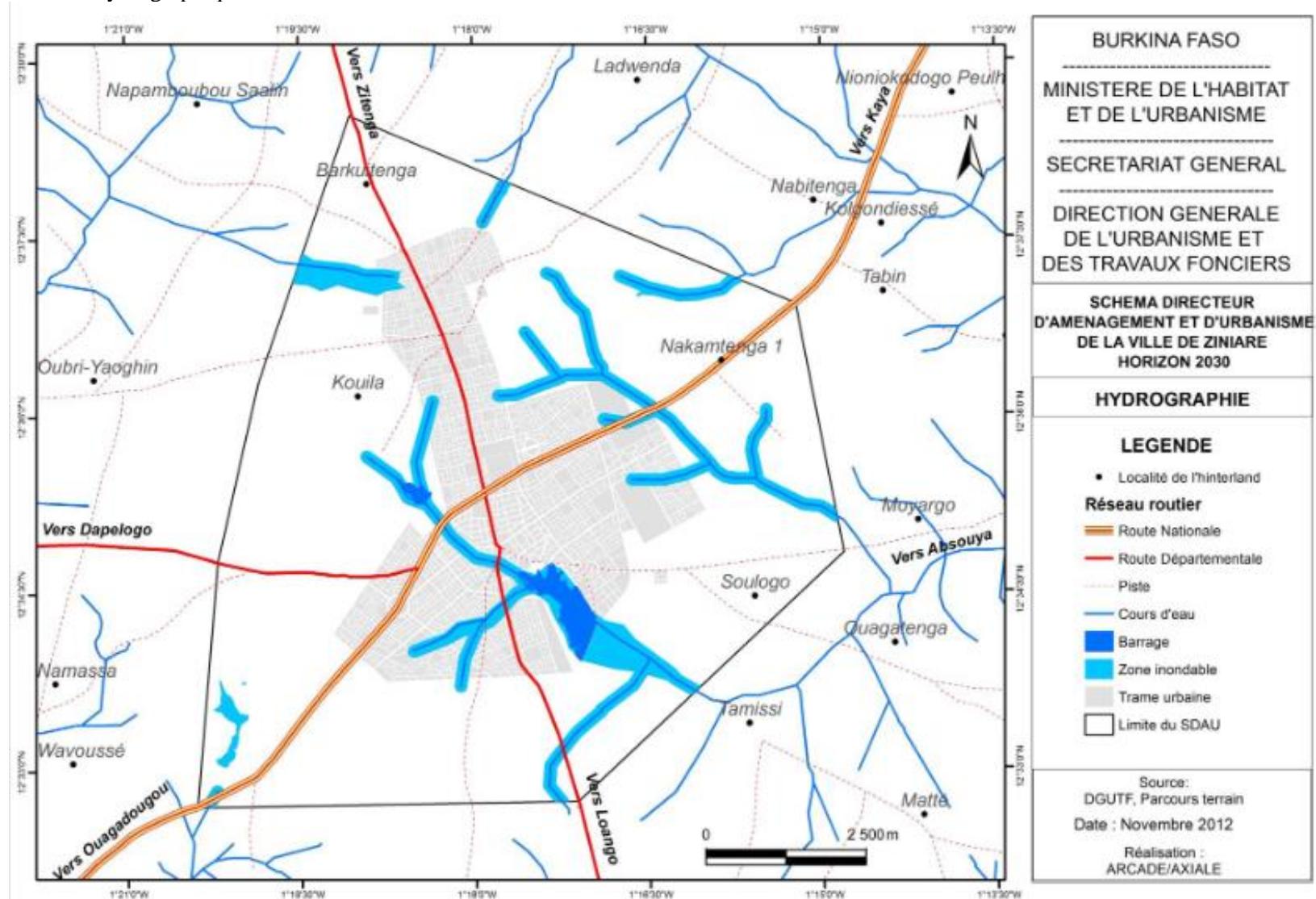
Les résultats ont été analysés en tenant compte des deux (02) plages diurne et nocturne, soit 1h en diurne et 1h en nocturne. Les résultats obtenus montrent que les niveaux sont influencés le plus souvent par des activités sporadiques tels que le passage d'engins, les bruits provenant de la route. D'où les niveaux sonores équivalents aux normes recommandées par la SFI et de l'OMS ainsi qu'aux seuils prescrits par la législation burkinabé. Les résultats obtenus pour les mesures de jour varient de 54 à 55 dBA pour le niveau équivalent sonore LAeq. Quant aux résultats de nuit, ils varient de 41 à 44 dBA pour le niveau équivalent sonore LAeq.

### 4.2.4. Hydrographie et Hydrologie

#### 4.2.4.1. A l'échelle communale

Le réseau hydrographique de la zone du sous projet appartient au bassin versant du Nakambé. Il compte outre le Nakambé, des rivières comme Massili, le Napagaba. La zone dispose de nombreux barrages et retenues d'eau dont les plus importants sont ceux des villages de Ziga (200 000 000 m<sup>3</sup>), de Kologondiesse (1 670 000 m<sup>3</sup>), de Ladwenda (1500000 m<sup>3</sup>) et de Tamissi (1125000 m<sup>3</sup>), de Wosentenga/Kougri, Sogdin et Kalambaogo. Quant aux eaux souterraines, les résultats des études du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT 2009), estiment à 80 milliards de m<sup>3</sup> pour les ressources en eau souterraine du bassin du Nakambé. La carte ci-dessous montre la situation des cours d'eau et barrages dans la commune.

Carte 5: Carte hydrographique de la Commune de Ziniaré



#### **4.2.5. Sols**

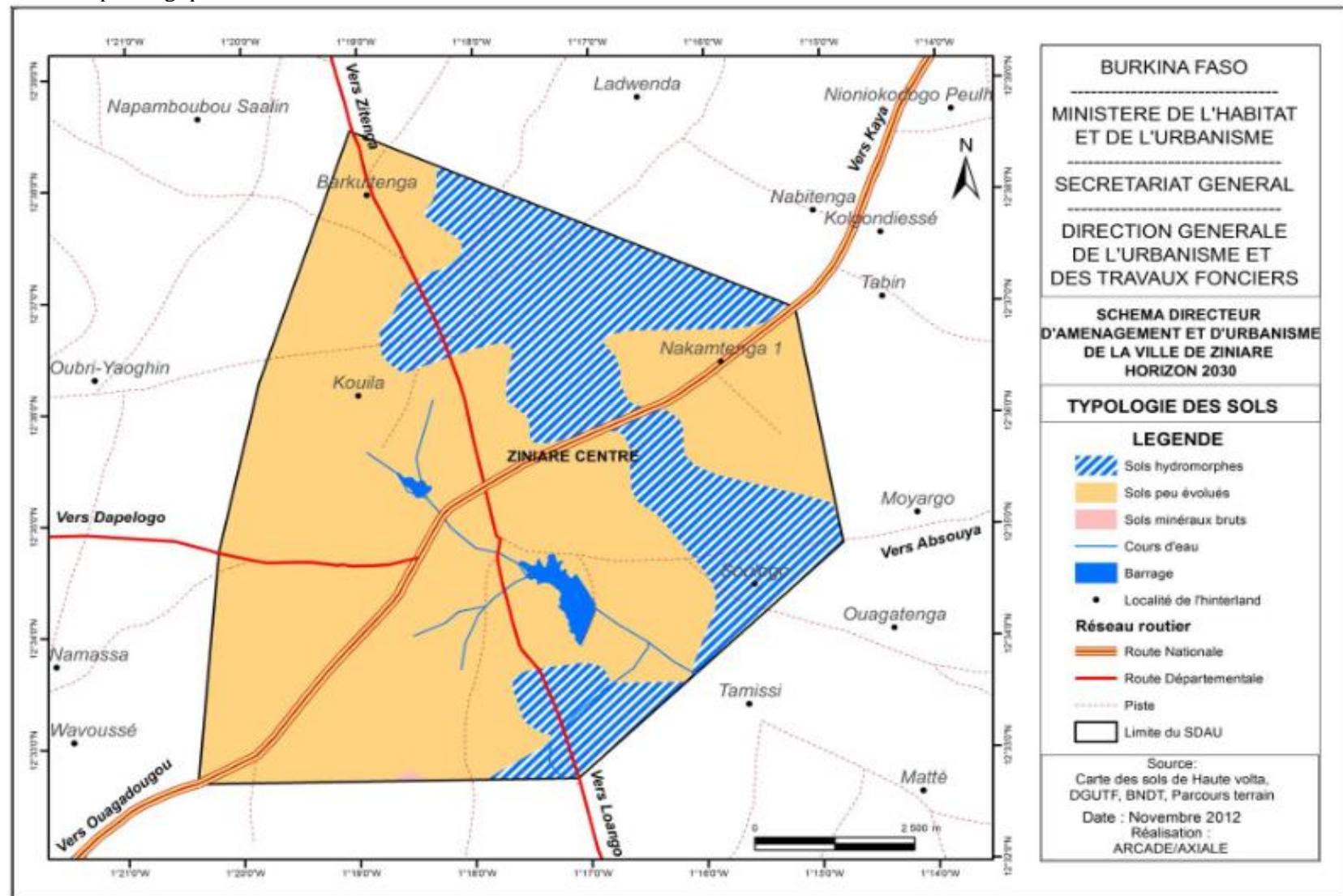
On distingue différents types de sols dans la zone du sous-projet. Les sols de la commune sont dans l'ensemble fertiles, propices à l'activité agricole et se répartissent en trois types :

- des sols ferrugineux tropicaux lessivés indurés à cuirasse plus ou moins profonds et des sols ferrugineux tropicaux lessivés à gravillons à tâches ou à concrétions. Ils sont impropre à l'agriculture ;
- des sols hydromorphes à pseudo-gley ;
- des sols peu évolués d'apport alluvial à pseudo-gley.

Le relief de la commune de Ziniaré est dans l'ensemble relativement plat.

Le sol du site est de type argilo-sableux.

Carte 6: Carte pédologique de la zone d'étude



#### **4.2.6. Zonage (état de l'occupation et de l'utilisation de l'espace)**

Sur la base de l'interprétation des images satellites complétée par les données d'enquête terrain, la ville se structure en six (06) grands ensembles spatiaux définis par les principales zones suivantes (Cf. Carte de zoning) :

- la zone administrative et commerciale ;
- la zone d'habitation ;
- la friche industrielle ;
- la zone agro pastorale et maraîchère ;
- la zone de végétation ;
- la zone non aedificandi.

Le site d'implantation du lycée scientifique régional, situé dans la ville de Ziniaré. C'est une parcelle non clôturée appartenant à la Mairie. Le site dispose d'un extrait cadastral (Annexe 23). Pour la sécurisation foncière du site, le PAAQE a recruté un cabinet de géomètre qui a déjà procédé à la confirmation des limites du site et au rattachement du site au réseau géodésique national. Le dossier est en finalisation et devra être transmis au service cadastral de Ziniaré en vue de l'obtention d'un arrêté d'affectation du site au MENAPLN.



Photo 2 : Image du site du sous-projet

Source : Mission NIES Ziniaré

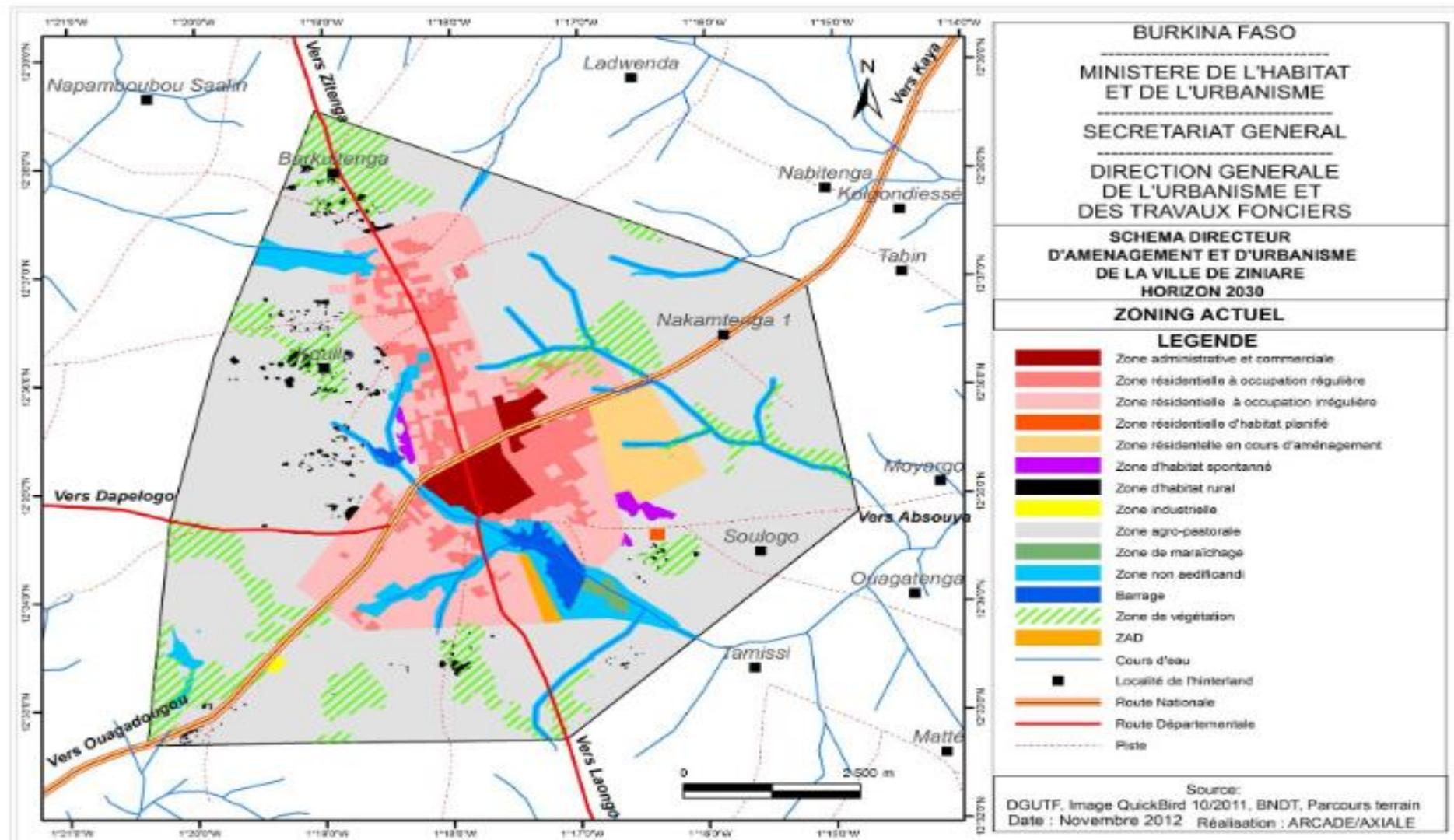
Tableau 7 : Situation des espaces de conservation dans la Commune de Ziniaré

Zone	Superficie	Pourcentage
Zone administrative et commerciale	153	1,99
Zone d'habitation	1799	23,35
Friche industrielle	06	0,08
Zone d'Activités diverses (ZAD)	20	0,26
Zone agro – pastorale et maraîchère	5178	67,19
Zone de végétation	165	2,14
Zone non aedificandi	385	5
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7706</b>	<b>100</b>

Source : Diagnostic territorial participatif, PASAE 2016

La carte ci-après, décrit l'occupation des terres de la Commune de Ziniaré.

Carte 7: Occupation des terres de la Commune de Ziniaré



### 4.3. Milieu biologique

#### 4.3.1. Flore

Le site est situé dans la ville de Ziniaré. Il s'agit d'un site ayant subi une forte pression anthropique (coupe, émondage, etc.).

L'inventaire du site à aménager donne une diversité floristique de cinq (05) espèces. Le *Diospyros mespiliformis Hochst* (Ebénier d'Afrique) avec 8 pieds sur un total de 21 pieds, domine sur le site. La densité est de 7 pieds/ha. L'inventaire a été systématique avec une équipe de deux personnes. Les résultats de l'inventaire sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8 : Résultats de l'inventaire floristique du site du lycée scientifique régional

N°	Nom scientifique	Nom bre	Famille	Fréquence (%)	Espèces protégées	Liste UICN-Niveau de
1	<i>Azadirachta indica</i>	3	Meliaceae	14,29		LC
2	<i>Vitellaria paradoxa</i>	5	Sapotaceae	23,81	*	VU
3	<i>Diospyros mespiliformis hochst</i>	8	Ebenaceae	38,09		LC
4	<i>Faidherbia albida</i>	1	Mimosaceae	4,76	*	LC
5	<i>Lannea microcarpa</i>	4	Anacardiaceae	19,05		LC
<b>Total Général</b>		<b>21</b>		<b>100</b>		

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022

#### Légende

<b>EN</b>	: En danger
<b>VU</b>	: Vulnérable
<b>LC</b>	: Moins inquiétant-Stable
<b>ND</b>	: Données indisponibles
*	: Protection particulière au Burkina Faso

#### 4.3.2. Faune

Les ressources fauniques naturelles de l'espace urbain de Ziniaré révèlent une grande pauvreté des espèces, en diversité mais surtout en effectifs, en raison de : la très grande pression anthropique, le braconnage et la forte dégradation de l'habitat des animaux (notamment par le défrichage, les feux de brousses, l'urbanisation, etc.) L'inventaire de la faune a concerné les indices de présence de la faune aviaire à savoir des nids de tourterelles (*Streptopelia decaocto*) et des oiseaux migrateurs dans les vieux sujets de *Azadirachta indica*. A cause de la forte fréquentation du site nous la faune a migré vers des endroits plus boisés et plus tranquilles.

### 4.4. Milieu humain

#### 4.4.1. Population

La province de l'Oubritenga comptait, selon les résultats du 5<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat réalisé en 2019, 314 514 habitants dont 150 380 hommes et 164 130 femmes répartis dans 55 737 ménages.

Quant à la Commune de Ziniaré, composée de 05 secteurs urbains et 49 villages rattachés, Comptait selon les résultats du RGPH de 2019, une population de 88 299 habitants dont 42 617 hommes et

45 682 femmes dans 17 305 ménages. Ainsi la taille moyenne des ménages était estimée à 5,1 en 2019 contre 5,2 au niveau national.

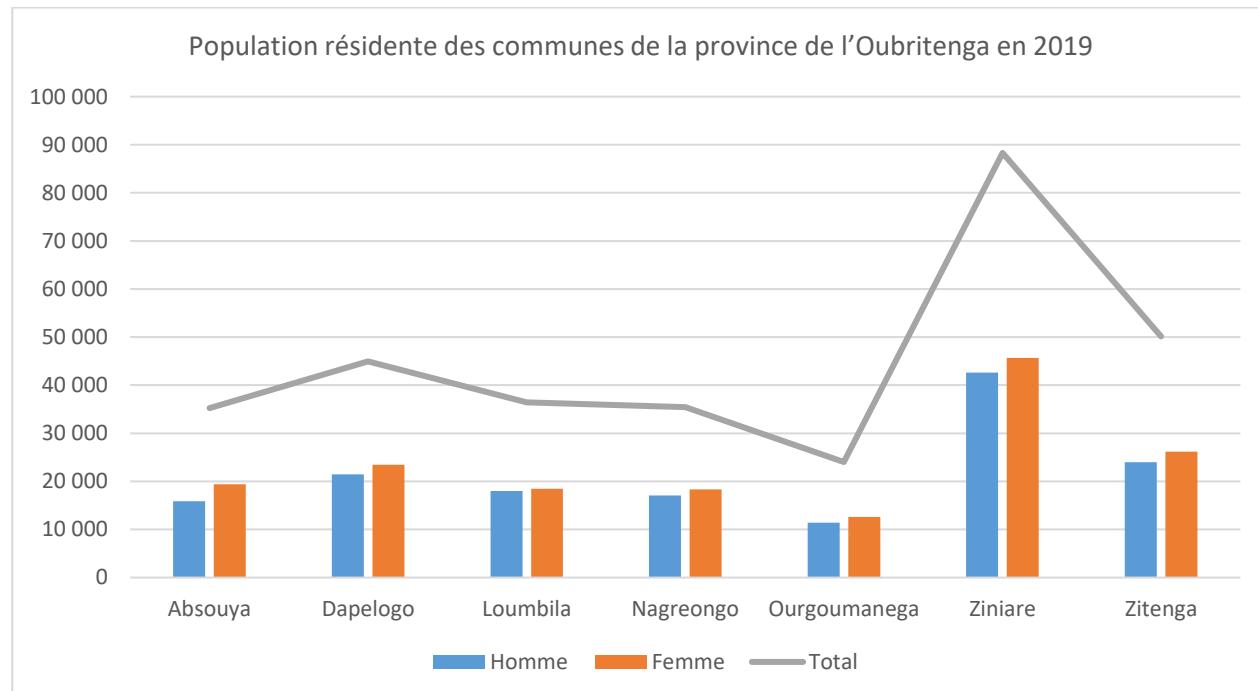
Le tableau ci-après donne la taille des populations résidentes des communes de la province de l'Oubritenga en 2019.

Tableau 9 : Population résidente des communes de la province de l'Oubritenga en 2019

Genre	Communes						
	Absouya	Dapélogo	Loumbila	Nagréongo	Ourgou-Manega	Ziniaré	Zitenga
<b>Homme</b>	15 848	21 471	17 979	17 093	11 398	42 617	23 978
<b>Femme</b>	19 373	23 462	18 476	18 342	12 630	45 682	26 165
<b>Total</b>	<b>35 221</b>	<b>44 933</b>	<b>36 455</b>	<b>35 435</b>	<b>24 028</b>	<b>88 299</b>	<b>50 143</b>

Source : 5<sup>ème</sup> RGPH 2019

La représentation graphique de ces données donne la figure ci-dessous.



Source : 5<sup>ème</sup> RGPH 2019

Figure 3: Population résidente des communes de la province de l'Oubritenga en 2019

#### 4.4.2. Santé

La situation sanitaire dans la région du Plateau Central est caractérisée par la persistance des maladies infectieuses et parasitaires. Les deux (02) premières causes de consultation sont liées au paludisme (55,96% des cas de consultation) et aux infections respiratoires (20,26%). Ils demeurent également les principales causes de morbidité. Les maladies à potentiel épidémique dans la région sont la rougeole et la méningite. Les taux de létalité de la méningite enregistrés au cours des deux (02) dernières années (19,71% en 2008 et 12,09% en 2009) restent toujours élevés comparativement aux normes acceptables de l'OMS (< 10%).

Selon l'annuaire statistique 2018, la région du plateau central comptait 138 CSPS, 3 CM, 3 CMA, 9 dispensaires isolés, 1 maternité isolée et 8 infirmeries. Actuellement la région dispose d'un CHR (Centre Hospitalier Régional).

#### **4.4.3. L'éducation**

Au niveau national, le taux brut de scolarisation du secondaire en 2010/2011 était de 10,7%, c'est à dire qu'un enfant sur dix en âge d'être scolarisé au secondaire poursuit ses études. Ce taux est en hausse de 0,3 points par rapport à l'année précédente. Il existe aussi un écart important entre les garçons et les filles. Le TBS des filles est en effet près de deux fois plus faible que celui des garçons, 7,7% contre 13,9%. Pour ce qui concerne la région du plateau central, il est de 6,9. Le taux d'achèvement du secondaire pour la région est 5,6 contre 8,1 (national). Ces taux sont en perpétuelle hausse.

Pour le niveau d'instruction dans la région du Plateau Central, il convient de souligner que la scolarisation, en développant le capital humain estimé comme le nombre moyen d'années passées pour l'instruction, influence positivement l'acquisition du savoir et ouvre des perspectives pour la création d'entreprises. On n'ira pas jusqu'à dire que l'esprit d'entreprise est une fonction croissante du niveau d'instruction, mais un bon niveau d'instruction peut être un facteur déclenchant. Ceci étant, il est intéressant de faire un point synthétique sur la formation aux différents niveaux dans la région.

Au primaire sur la dernière décennie 2003-2013, le taux net de scolarisation a passé de 35,3% en 2003 à 64,4% en 2010, et 71,7% en 2013. Il y a eu un doublement de la scolarisation des enfants en 10 ans, ce qui constitue des progrès remarquables. Cependant des efforts restent à faire pour toucher les 30% des enfants de 6 à 11 ans à scolariser.

L'enseignement secondaire n'est pas en reste : de 12,2% en 2005, le taux passe à 20,4 % en 2010 contre 32,3% en 2014. Ces progrès sont dus en grande partie à la forte scolarisation des filles dont le taux a varié de 9,4% en 2005, à 30,2% en 2014 soit un triplement en 10 ans, d'après les statistiques scolaires ci-dessous.

L'enseignement technique est le parent pauvre de l'éducation ; implanté uniquement dans la province de l'Oubritenga, il ne rassemblait qu'un effectif de 23 élèves en 2010, pour atteindre 46 en 2014.

Alors que l'enseignement primaire et secondaire public est quasi gratuit, l'enseignement technique a un coût d'accès dissuasif du fait du coût élevé des équipements et des frais du personnel enseignant rare.

#### **4.4.4. Situation des cas de VBG dans la zone d'étude**

Selon les résultats des consultations publiques, en moyenne 7 cas de violences basées sur le genre sont enregistrés chaque année. Ces violences sont de diverses natures. Les VBG les plus fréquentes dans la zone sont : les coups et blessures, les répudiations, les exclusions pour sorcellerie, le harcèlement, le bannissement et les mariages forcés.

Cependant le manque d'attention portée aux violences faites aux femmes et aux filles et au manque de protection en faveur des personnes âgées et/ou vivant avec un handicap marginalise une partie de la population dans la Commune de Ziniaré.

Avec la mise en œuvre du sous-projet, l'afflux des travailleurs sur le chantier pendant les travaux de construction conjugué à l'intensité de la circulation des femmes de tout âge et pour différentes

raisons (simple passante, vendeuses ambulantes, enfants de la rue à la recherche de quoi manger) peut entraîner des violences basées sur le genre de différentes sortes sur le chantier. Le code de conduite et la sensibilisation devra clairement prévenir les ouvriers contre ce genre de pratiques et définir des sanctions conséquentes à cet effet.

#### **4.5. Les activités économiques dans la commune**

La grande partie de la population de la Commune de Ziniaré est constituée de cultivateurs et d'éleveurs. Le reste est constitué de commerçants, de fonctionnaires et d'artisans. Les secteurs de production sont l'agriculture, l'élevage, l'environnement et l'artisanat.

##### **4.5.1. L'agriculture**

L'agriculture dans la commune est caractérisée par un système de production extensive, à dominance de subsistance, et fondée sur une intensité de main d'œuvre, avec de petites exploitations familiales de 02 à 05 hectares. Les exploitations de grande taille sont certainement réservées aux cultures de rente. Cette agriculture est faiblement modernisée et les pratiques modernes les plus couramment utilisées se résument à l'utilisation des charrues, des charrettes, etc. Il faut aussi noter la présence des cultures maraîchères (oignon, laitues, tomates, aubergines, etc), fruitières qui contribue à combler les besoins alimentaires des populations urbaines tout en apportant des revenus substantiels aux producteurs. L'intérêt que revêtent les activités de maraîchage a conduit la commune à aménager un périmètre production maraîchère au secteur 8 de la ville.

##### **4.5.2. L'élevage**

L'élevage est la deuxième activité qui occupe la population de la Commune de Ziniaré et constitue l'une des principales sources de revenus. En effet, tous les ménages en milieu rural possèdent au moins quelques têtes d'animaux. Les espèces les plus élevées sont : les bovins, le caprins, les ovins, les porcins, les asiens et la volaille. Les équins sont moins rencontrés. L'élevage est également extensif. La plupart des éleveurs de bovins pratiquent la transhumance transfrontalière pendant les périodes de soudure et certains parfois restent définitivement dans ces pays d'accueil.

On relève un système d'élevage extensif marqué par la transhumance pour le gros bétail. D'une manière générale, on distingue le petit élevage villageois, l'élevage agro-pastoral sédentaire et l'élevage transhumant, avec des migrations saisonnières en saison sèche en direction des pays comme le Niger, le Togo, le Bénin. Les troupeaux tirent leur alimentation des pâturages naturels. On note également un système semi-intensif caractérisé par les activités d'embouche.

##### **4.5.3. Le commerce**

Le commerce est surtout pratiqué comme activité secondaire dans la région. Il est beaucoup plus dynamique en période morte. Le commerce de bétail occupe une place importante dans l'activité commerciale de la ville, voire de la région. Les marchés de Ziniaré L'activité commerciale est structurée autour des principales branches suivantes : le commerce général (produits manufacturés) ; le commerce de céréales ; le commerce des produits de l'artisanat ; le commerce des produits de l'élevage ; la restauration.

##### **4.5.4. L'artisanat**

L'artisanat est surtout une activité individuelle ou familiale, s'exerçant de façon informelle et généralement à temps partiel. C'est une activité qui regroupe beaucoup de personnes utilisant des moyens de production traditionnelle, nécessitant un faible capital investi et

utilisant un temps de travail très flexible. Toutefois, il se développe un artisanat de type moderne, structuré et utilisant des moyens de production importants dans le domaine de la menuiserie bois et métallique, la soudure, la maçonnerie et la mécanique. Les femmes sont beaucoup présentes dans l'artisanat, notamment dans le domaine de la restauration, le tissage, la teinture et la poterie.

#### **4.5.5. L'industrie**

L'industrie est inexistante dans la Commune de Ziniaré. Cependant, on note la présence de quelques unités de transformation tels les moulins à grains, les unités de transformation du beurre de karité gérées par des groupements féminins, les unités de transformation des produits alimentaires (boulangerie), les unités de production de savon etc.

#### **4.5.6. La télécommunication et l'information**

La télécommunication dans la Commune de Ziniaré est assurée par l'ONATEL et les trois opérateurs de la téléphonie mobile (ORANGE, TELECEL et TELMOB). Le territoire communal est couvert par ces opérateurs de la téléphonie mobile avec une parfaite communication dans la ville de Ziniaré et des pertes de réseau dans certaines localités.

Les médias modernes partagent l'espace urbain avec les moyens traditionnels. Parmi les médias modernes, on peut citer les médias audiovisuels, la presse écrite. Les modes traditionnels sont entre autres les crieurs publics. Elles se résument essentiellement à la radio, à la presse écrite et à la télévision. La télévision nationale couvre la ville et la commune grâce à un émetteur relais. On note ainsi une bonne réception des émissions télévisuelles. Ainsi, la télévision nationale dispose d'un représentant (AIB) dans la ville qui donne régulièrement des nouvelles de Ziniaré et de sa région à l'ensemble du Burkina.

## CHAPITRE V. ANALYSE DES VARIANTES DANS LE CADRE DU SOUS-PROJET

L'analyse des variantes a porté sur une situation avec ou sans pro sous-projet jet car la Commune de Ziniaré ne disposait que l'unique site pour l'aménagement.

### 5.1. Méthodologie

Une analyse qualitative concernant les impacts sur les activités, sur l'environnement, a été effectuée et chaque alternative a été cotée selon un niveau fort (F), modéré (M) ou faible (Fa); le niveau F étant le moins favorable et le niveau Fa, le plus favorable.

Pour chacune des variantes, trois (03) critères ont été considérés :

(i) **le critère environnemental** : il s'agit à ce propos d'envisager de minimiser par tous les moyens possibles les impacts négatifs que pourrait avoir le sous-projet sur son environnement. Le critère environnemental permet de savoir si le sous-projet est réalisable sur le plan environnemental à travers une analyse projetée qu'il pourrait avoir sur le plan environnemental.

(ii) **le critère socio-économique** : prévoir tous les moyens possibles afin que le sous-projet exerce moins d'influence négative sur le social et sur l'économie. Il est entendu que tout sous-projet qui s'inscrit en étroite ligne avec le développement durable doit être sain sur le plan écologique mais également économiquement viable et socialement acceptable. Le critère socio-économique permet d'analyser les impacts anticipés du sous-projet et de donner un avis sur sa Faisabilité.

(iii) **le critère technique ou opérationnel** : faire l'usage des dispositions techniques et opérationnel pour rendre le sous-projet viable, crédible et bénéfique aux populations. Le critère technique prend en compte la faisabilité technique du sous-projet.

### 5.2. Alternative 1 : avec le sous-projet

La variante avec sous-projet permettra au Burkina Faso d'accroître son offre en matière d'enseignement des sciences et à la région de disposer d'un lycée scientifique régional. Elle permettra au pays de disposer de ressources humaines qualifiées, de réduire le taux de chômage et de participer activement au développement socio-économique du Pays. Par ailleurs, cette alternative permettra au cours de la réalisation du sous-projet de créer des emplois temporaires au profit des populations riveraines et des emplois permanents au cours de la phase d'exploitation du lycée. Cependant, cette variante implique un abattage potentiel d'arbres présents sur les sites, des risques de pollution des eaux, des sols et de l'air, des risques de violences basées sur le genre en raison de la venue de travailleurs étrangers dans les localités abritant le lycée, des risques de contamination par les IST VIH SIDA, la Covid-19 sans oublier les risques d'accidents liés aux travaux.

Ces impacts sont temporaires et sont susceptibles d'être atténués ou compensés. Les impacts positifs sont : la création d'emplois et de revenus financiers pour les ouvriers qui seront engagés dans le cadre des travaux de construction, la création de revenus financiers pour les femmes et les jeunes, l'accroissement de recettes et de chiffres d'affaires pour les commerçants de la ville, l'accroissement de recettes pour la municipalité de Ziniaré.

Critères d'évaluation	Appréciations	Commentaires
Critère environnemental	Fa	Faible impact environnemental
Critère socio-économique	F	Fort impact économique sur la commune
Critère technique	F	Forte capacité technique pour la réalisation du sous-projet

Source : *Mission d'actualisation de la NIES sur le site du lycée scientifique régional, janvier 2022*

### **5.3. Alternative 2 : sans le sous-projet**

Cette alternative laissera le site sans construction ni activités significatives avec moins de nuisances temporaires telles que le bruit et les vibrations générés par l'implantation du sous-projet, les risques d'accidents sur le site et la transmission des IST. Cependant, il faut noter que les rencontres, réunions ou spectacles dans la commune se dérouleront toujours dans des conditions embryonnaires avec moins d'impacts positifs sur le plan économique.

<b>Critères d'évaluation</b>	<b>Appréciations</b>	<b>Commentaires</b>
Critère environnemental	Fa	Faible impact environnemental
Critère socio-économique	Fa	Faible impact économique sur le village
Critère technique	Fa	Fa : pas d'activité

### **5.4. Alternative retenue**

L'analyse des deux alternatives permet de choisir la situation avec sous-projet. A la lumière de l'analyse des deux alternatives (sans sous-projet et avec sous-projet), l'on peut en toute objectivité choisir l'option avec sous-projet sous réserve de l'identification des impacts, de leur évaluation, de la définition et l'application de mesures d'évitement, d'atténuation, de compensation des impacts négatifs et de bonification des impacts positifs. Les impacts environnementaux sont mineurs et le sous-projet apportera un bien-être social et économique dans le sens où le lycée scientifique régional d'accroître son offre en matière d'enseignement des sciences et à la région de disposer d'un lycée scientifique régional.

### **5.5. Le Choix du site**

La Commune de Ziniaré disposait du seul site pour la construction du lycée scientifique régional. Le site prévu pour la construction est une parcelle nue qui appartient à la Mairie de Ziniaré.

### **5.6. Le Système d'approvisionnement en eau potable**

En ce qui concerne le système d'approvisionnement en eau potable, deux alternatives se présentaient : La première alternative est la construction d'un château d'eau pour approvisionner le sous-projet. La deuxième alternative est la connexion du lycée scientifique régional au système d'adduction d'eau de l'ONEA.

La construction d'un forage muni d'eau château d'eau : Cette alternative reviendrait très cher mais garantit la sécurité d'approvisionnement à travers le château de stockage.

La connexion au réseau de l'ONEA. Cette variante sera peu coûteuse au regard de la proximité du lycée scientifique régional à Ziniaré qui bénéficie déjà du système d'adduction d'eau de l'ONEA. Vu ce qui précède les deux variantes ont été retenues pour le sous-projet de construction du lycée scientifique régional.

Un château d'eau sera construit dans le cadre du sous-projet pour suppléer la connexion du réseau ONEA en cas de coupure d'eau.

### **5.7. L'approvisionnement en énergie**

Pour l'approvisionnement en énergie, deux alternatives se présentaient : La première alternative est l'installation d'un groupe électrogène pour approvisionner le sous-projet. La deuxième alternative est la connexion du lycée scientifique régional au système de distribution de la SONABEL.

L'installation d'un groupe électrogène : Cette alternative reviendrait très cher à l'établissement au regard des coûts qu'il engendrera (entretien, carburant, réparation etc.).

La connexion au réseau de distribution de la SONABEL. Cette variante sera peu couteuse au regard de la proximité du lycée scientifique régional (situé dans la ville) à Ziniaré qui bénéficie déjà du système de distribution de la SONABEL. Vu ce qui précède cette variante a été retenue pour le sous-projet de construction du lycée scientifique régional de Ziniaré.

## **CHAPITRE VI. IDENTIFICATION ET EVALUATION DES IMPACTS POTENTIELS DU PROJET**

Ce chapitre porte sur l'identification, l'évaluation et l'analyse des risques et des impacts du sous-projet. On y présente les résultats de l'évaluation des impacts positifs ou négatifs sur les composantes des milieux physique, biologique et humain.

L'analyse de l'état initial du milieu physique, biologique et humain, de même que la définition des variantes, des composantes et de la description technique du projet, ont permis de dégager les principaux enjeux environnementaux du projet de construction du lycée scientifique régional. La nature et la gravité des perturbations qui seront potentiellement occasionnées dépendront des facteurs liés aux méthodes de gestion et de contrôle des opérations.

Les impacts sont décrits selon des critères spatio-temporels et d'intensité.

### **6.1. Méthodologie d'identification et d'évaluation des impacts**

Les impacts sont évalués selon 3 phases qui sont :

- phase 1 : l'identification des impacts qui repose sur l'identification des sources d'impact ;
- phase 2 : la caractérisation et la description de l'impact ;
- phase 3 : l'évaluation de l'importance des impacts potentiels du projet sur les composantes des milieux naturel et humain. La méthode retenue pour évaluer l'importance probable des impacts repose sur les principaux critères d'évaluation que sont la durée, l'étendue et l'intensité de l'impact (Méthode de Fecteau, 1997).

Pour y parvenir, on utilise la matrice d'interrelations entre les sources d'impacts significatifs et les composantes du milieu affectées par le sous projet. Il est procédé ensuite à l'évaluation de l'importance des impacts potentiels identifiés dans la matrice d'interrelations.

Les mesures d'atténuation, les modalités de surveillance et de suivi environnemental et social, les mesures institutionnelles, une estimation des coûts sont contenues dans un plan de gestion environnementale et sociale (PGES).

#### **6.1.1. Identification des impacts**

L'identification des impacts est faite en mettant en relation les éléments du sous projet avec les composantes du milieu biophysique et humain, tant en phases de préparation, de construction qu'en phase d'exploitation et de fermeture. Cette mise en relation prend la forme d'une matrice d'identification des impacts (matrice de Léopold), où chaque interrelation identifiée représente un impact probable d'un élément du sous projet sur plusieurs composantes du milieu.

Chacune des interrelations identifiées fait l'objet d'une évaluation de l'importance de l'impact anticipé au moyen d'une fiche d'impact qui présente les détails de l'évaluation. Chaque fiche présente une évaluation justifiée des impacts, une description factuelle, les mesures d'atténuation proposées, l'importance de l'impact résiduel et les mesures de surveillance et de suivi si requises.

#### **▪ Sources d'impacts**

Les sources d'impact correspondent aux aspects du projet susceptibles d'avoir un effet sur une ou plusieurs composantes du milieu. On les distingue selon qu'elles sont associées à la phase de pré-construction, de construction, d'exploitation et de fermeture.

Tableau 10: Sources d'impacts du projet

Activités sources d'impacts	Descriptions des activités sources d'impacts
<b>Pré-construction/Construction</b>	
Acquisition des terres et débroussaillage	Enlèvement de la végétation
Préparation du terrain et terrassement	Activités de préparation du terrain : travaux de terrassement
Installation du chantier (base vie)	Activités d'aménagement du campement des travailleurs et des autres installations et infrastructures temporaires, (dortoirs, latrines, garage, etc.).
Circulation des engins	Activités liées à la circulation des véhicules, des camions et des engins de chantier, l'entretien des véhicules et de la machinerie, et les déplacements de la main d'œuvre.
Prélèvement et consommation d'eau	Prélèvement d'eau à partir des barrages en saison hivernale, au réseau ONEA pour les travaux de construction et d'un forage érigé dans l'enceinte du site du lycée scientifique
Construction des infrastructures	Construction des bâtiments et de la clôture (ferraillage, soudure, travaux en hauteur, électricité, peinture, plomberie etc.)
Achat de matériaux, de biens et de services	Achats requis pour réaliser les travaux et pour le besoin du personnel (location de maison, restauration, etc.)
Gestion des déchets solides et liquides	Activités de gestion et d'entreposage des matières résiduelles (débris, déchets, matières recyclables), des matières dangereuses et des contaminants (Hydrocarbures, etc.).
Mobilisation de la main d'œuvre sur le chantier	Recrutement de travailleurs Présence de gargotes autour du chantier.
la présence de travailleurs,	Peut entraîner la propagation du VIH SIDA, la survenue de EAS HS, la violation des us et coutumes et même de conflits, etc.
Aménagement paysager du site du lycée scientifique	Plantation ornementale/ Aménagement paysager
<b>Fonctionnement</b>	
L'accueil des élèves pour la formation dans le lycée scientifique :	Utilisation des produits chimiques pour les expériences au niveau du laboratoire
Fonctionnement des laboratoires de chimie et de SVT	Manipulations des produits chimiques lors des TP au laboratoire
Fonctionnement et entretien du château d'eau	Entretien des installations du château d'eau

Gestion des déchets solides et liquides	Tout déchet solide ou liquide issu de la présence et aux activités des élèves et du personnel du lycée
Entretien des plantations ornementales	Tailles et émondage des arbres
Entretien des infrastructures	Les différentes infrastructures doivent être entretenues fréquemment
<b>Phase de Fermeture et de réhabilitation</b>	
Fermeture et réhabilitation de la base vie et des zones d'emprunts	Démantèlement et réhabilitation de la base vie Activités de reboisement

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022

#### ▪ Composantes environnementales et sociales affectées

Les composantes du milieu (ou récepteurs d'impacts) susceptibles d'être affectées par le projet correspondent aux éléments sensibles de la zone d'étude (ceux susceptibles d'être modifiés de façon significative par les activités du sous projet) comme les éléments cités dans le tableau ci-après.

Tableau 11 : Composantes environnementales susceptibles d'être affectées

• Milieu physique	• Milieu biologique	• Milieu humain :
<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'air ;</li> <li>- l'ambiance sonore et vibrations;</li> <li>- Les ressources en eau (eaux de surface et eaux souterraines)</li> <li>- les sols.</li> <li>- Patrimoine culturel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la végétation ;</li> <li>- la faune ;</li> <li>- le paysage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les activités socio-économiques ;</li> <li>- l'hygiène, la santé et la sécurité ;</li> <li>- l'emploi ;</li> <li>- le tissu social.</li> </ul>

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, Janvier 2022

#### 6.1.2. Evaluation de l'importance de l'impact

Un impact est évalué à partir des critères ci-dessous.

##### Nature de l'impact

Un impact peut être positif, négatif ou indéterminé. Un impact positif engendre une amélioration du milieu touché pour le sous projet, tandis que l'impact négatif contribue à sa détérioration. Un impact indéterminé est un impact qui ne peut être défini comme positif ou négatif ou encore qui présente à la fois des aspects positifs ou négatifs.

##### La durée de l'impact

La durée correspond à la dimension temporelle, c'est-à-dire la période de temps pendant laquelle les impacts affecteront l'élément. Cela prend en compte le caractère d'intermittence d'un ou des impacts – longue ; moyenne ; courte.

- Longue : les impacts sur l'élément sont ressentis de façon continue pendant toute la durée de vie du projet et même après;
- Moyenne : les impacts sur l'élément sont ressentis de façon continue pendant une période relativement prolongée, mais généralement inférieure à la durée de vie du sous-projet ;

- Courte : les impacts sur l'élément sont ressentis pendant une période relativement limitée, correspondant généralement à la période de construction ou de mise en route des activités.

### L'étendue de l'impact

L'étendue spatiale des impacts sur l'élément correspond à l'envergure ou le rayonnement spatial des effets sur l'élément, ainsi qu'à la proportion d'une population affectée régionale ; locale ; ponctuelle.

- Régionale : l'impact affecte un vaste espace ou plusieurs éléments jusqu'à une distance importante du site du projet, ou il est ressenti par l'ensemble de la population de la zone du projet ou par une proportion importante de la population régionale;
- Locale : l'impact affecte un espace relativement restreint ou un certain nombre d'éléments situés à l'intérieur, à proximité ou à une certaine distance du site du projet, ou il est ressenti par une proportion limitée de la population de la zone du projet;
- Ponctuelle : l'impact n'affecte qu'un espace très restreint, peu d'éléments à l'intérieur ou à proximité du projet, ou il n'est ressenti que par une faible proportion de la population de la zone du projet.

### L'intensité

L'intensité correspond à l'ampleur des modifications qui affectent la dynamique interne et la fonction de l'élément environnemental touché par une activité du projet ou encore des perturbations qui en découlent. L'intensité intègre la valeur environnementale de l'élément, tant au plan de sa valeur écosystémique que de sa valeur sociale, ainsi que son degré de perturbation : fort, moyen et faible.

- Forte : la valeur environnementale est moyenne et le degré de perturbation est élevé; ou la valeur environnementale est grande et le degré de perturbation est moyen;
- Moyenne : la valeur environnementale est moyenne et le degré de perturbation est moyen; ou la valeur environnementale est faible et le degré de perturbation est élevé; ou la valeur environnementale est grande et le degré de perturbation est faible;
- Faible : la valeur environnementale est faible et le degré de perturbation est moyen ou faible; ou la valeur environnementale est moyenne et le degré de perturbation est faible.

### Importance absolue de l'impact

L'importance de l'impact, qu'il soit de nature positive ou négative, est déterminée d'après l'évaluation faite à partir des critères énoncés précédemment. Ainsi, **l'importance absolue** de l'impact est fonction de sa durée, de son étendue, de son intensité.

**L'importance absolue de l'impact** peut être classée en trois catégories :

- Majeure, lorsque les composantes de l'élément environnemental touché risquent d'être détruites ou fortement modifiées ;
- Moyenne, quand elles sont modifiées sans toutefois que leur intégrité ni leur existence ne soit menacée ;
- Mineure lorsqu'elles ne sont que légèrement affectées.

Tableau 12: Grille de détermination de l'importance absolue des impacts (Fecteau, 1997)

Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue
Forte	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Majeure
		Courte	Majeure
	Locale	Longue	Majeure

Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue
Moyenne	Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
	Locale	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Ponctuelle	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
		Longue	Majeure
Faible	Régionale	Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
	Locale	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
	Ponctuelle	Longue	Mineure
		Moyenne	Mineure
		Courte	Mineure
		Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne

Source : Martin Fecteau, 1997

### Valeur de la composante touchée par l'impact

Chaque composante du milieu possède une valeur qui lui est propre. Il est possible de distinguer une valeur intrinsèque et une valeur extrinsèque à une composante, lesquelles contribuent à la valeur globale ou intégrée.

La valeur intrinsèque s'établit à partir des caractéristiques inhérentes de la composante du milieu, en faisant référence à sa rareté, son unicité, de même qu'à sa sensibilité. La valeur extrinsèque d'une composante du milieu est plutôt évaluée à partir de la perception ou de la valorisation attribuée par la population ou la société en général.

La valeur est faible si l'impact affecte une ressource abondante saisonnièrement ou en toute saison, mais non menacée d'extinction ; elle est moyenne si l'impact affecte une ressource dont le temps de régénération et de mutation est relativement long (environ 05 ans).

La valeur est forte si elle affecte une ressource dont le temps de régénération et de mutation est long, supérieur à 05 ans, une zone sensible ou une ressource menacée d'extinction définitive.

La détermination de l'importance relative est faite suivant la grille de Fecteau ci-dessous.

Tableau 13: *Valeur des composantes affectées*

Environnement	Composantes	Valeur
Milieu physique	Sol	Faible
	Eaux de surface et sédiments	Faible
	Régime hydrologique	Moyenne
	Eaux souterraines	Faible
	Qualité de l'air ambiant	Faible
	Ambiance olfactive, sonore et vibration	Faible
Milieu biologique	Végétation naturelle	Moyenne
Milieu humain	Activités socio-économiques	Forte
	Santé et sécurité des communautés	Moyenne
	Emploi	Forte
	Violences basées sur le Genre, EAS, HS	Faible
	Patrimoine culture	Faible

Source : Consultant, données terrain, Janvier 2022

### L'importance relative de l'impact

L'importance relative de l'impact est déterminée par de la valeur de composante affectée et de l'impact absolue conformément au tableau ci-après.

Tableau 14: Grille de détermination de l'importance relative d'un impact (Fecteau, 1997)

Importance absolue de l'impact	Valeur de la composante affectée	Importance relative de l'impact
Majeure	Forte	Forte
	Moyenne	Forte
	Faible	Moyenne
Moyenne	Forte	Forte
	Moyenne	Moyenne
	Faible	Moyenne
Mineure	Forte	Moyenne
	Moyenne	Moyenne
	Faible	Faible

Source : Martin Fecteau, 1997

### 6.2. Résultats de l'identification des impacts

Les impacts potentiels du sous-projet sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Tableau 15 : Impacts potentiels du sous sous-projet

<b>Composantes de l'environnement</b>	<b>Impacts potentiels</b>
Atmosphère / Climat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vibrations et nuisances sonores</li> <li>- Dégradation de la qualité de l'air</li> </ul>
Paysage naturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Modification du paysage par la présence des infrastructures du lycée scientifique</li> </ul>
Flore et faune	<ul style="list-style-type: none"> <li>- - Perte de 21 pieds d'arbres composés de <i>Azadirachta indica</i>, <i>Vitellaria paradoxa</i>, <i>Diospyros mespiliformis hochst</i>, <i>Faidherbia albida</i>, <i>Lannea microcarpa</i></li> <li>- Perturbation de la quiétude de la faune</li> </ul>
Sols	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Modification et fragilisation de la structure et de la texture des sols ;</li> <li>- Pollution des sols</li> </ul>
Eaux de surface et eaux souterraines	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pollution des eaux souterraines ;</li> <li>- pollutions des eaux de surface</li> </ul>
Conditions sociales, culturelles et socio-économiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des activités économiques</li> <li>- Création d'emploi</li> <li>- Amélioration du cadre de vie de la commune</li> <li>- Accroissement des recettes des commerçants et de la Commune de Ziniaré</li> <li>- dégradation du tissu social (non-respect des us et coutumes, non recrutement de la main d'œuvre local, etc.)</li> </ul>
Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroissement du taux des IST et de l'infection à VIH SIDA</li> <li>- Accidents de circulation ;</li> <li>- risques sécuritaires dans la région du sahel (attaques terroristes, enlèvement, etc.)</li> <li>- Risques de contamination à la Covid-19,</li> <li>- Risques de VBG EAS HS,</li> <li>- Risques d'accidents de travail,</li> <li>- Risques d'infections respiratoires, etc.</li> </ul>

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, Janvier 2022

La méthodologie élaborée ci-dessus a permis de déterminer les interactions positives et/ou négatives entre les activités du sous projet et les composantes de l'environnement biophysique et humain.

Le tableau ci-dessous présente la matrice d'identification des impacts potentiels du sous-projet.

Tableau 16 : Grille d'identification des impacts

	Activités, sources d'impacts	Milieu physique					Milieu biologique	Milieu humain										
		Sols	Régime hydrologique	Eaux de surface	Eaux souterraines	Qualité de l'air	Ambiance sonore	Végétation terrestre	Faune terrestre	Aménagement et occupation du territoire	Cohésion communautaire	Habitations et bâtiments	Économie locale, régionale et nationale	Infrastructures et services communautaires	Patrimoine archéologique et culturel	Hygiène Santé et sécurité des ouvriers et communautés	Genre et groupes vulnérables	Paysage
	Mobilisation des terres/libération de l'emprise							x		x	x	x	x			x	x	
Construction	Mobilisation des terres/libération de l'emprise							x		x	x	x	x			x	x	
	Installation du chantier (base vie)	x	x	x	x	x	x	x	x					x	x		x	
	Préparation du terrain/terrassement	x		x	x	x	x	x	x					x	x		x	
	Circulation des engins	x	x	x	x	x	x	x	x				x	x	x	x	x	
	Prélèvement et consommation d'eau en phase de travaux														x		x	
	Construction des infrastructures	x	x	x	x	x	x	x	x			x		x	x	x	x	
	Achats de matériaux, de biens et de services				x					x	x	x			x	x		
	Gestion des déchets solides et liquides	x		x				x	x						x			
	Installation de haies vives autour du périmètre et aménagement paysager			x		x	x		x			x				x		
Exploitation	Mobilisation de la main d'œuvre sur le chantier			x	x	x	x					x			x			
	Exploitation infrastructures : Présence des élèves et enseignants sur le site		x	x	x			x	x					x	x			
	Gestion des déchets solides	x		x	x				x					x		x		
	Entretien des plantations d'embellissement					x								x				

	Activités, sources d'impacts	Milieu physique					Milieu biologique	Milieu humain										
		Sols	Régime hydrologique	Eaux de surface	Eaux souterraines	Qualité de l'air	Ambiance sonore	Végétation terrestre	Faune terrestre	Aménagement et occupation du territoire	Cohésion communautaire	Habitations et bâtiments	Économie locale, régionale et nationale	Infrastructures et services communautaires	Patrimoine archéologique et culturel	Hygiène Santé et sécurité des ouvriers et communautés	Genre et groupes vulnérables	Payage
	Mise en service et exploitation des infrastructures									x			x	x	x	x		
	Fonctionnement des laboratoires de chimie et de SVT	x	x	x	x	x												
	Circulation interne et tout autour du lycée »				x	x										x	x	
Rehabilitation et Fermeture	Démantèlement de la base vie	x	x	x	x	x	x	x								x		
	Présence des ouvriers pour les travaux	x										x				x		
	Revégétalisation du site de la base vie	x						x	x			x					x	

Source : Matrice de Léopold, 1971

## 6.3. Analyse des impacts du sous-projet

### 6.3.1. Evaluation des impacts pendant la phase de pré-construction et de construction

#### 6.3.1.1. Impacts potentiels sur le milieu physique

##### ➤ Impacts négatifs

###### ▪ *Qualité de l'air, milieu sonore*

La dégradation de la qualité de l'air et l'altération de la qualité du milieu sonore dans la zone d'influence directe des travaux seront sources de nuisance pour les riverains ainsi que le personnel du chantier.

Tableau 17: Evaluation des impacts négatifs sur la qualité de l'air et du milieu sonore

Sources d'impacts	Impacts	Critères	Importance relative
Installation du chantier (base vie)	Dégradation de la qualité de l'air et altération du milieu sonore	Nature : Négative Durée : Courte Etendue : Ponctuelle Intensité : Faible IA : Mineure VCA : Faible	Faible
Construction des infrastructures	Dégradation de la qualité de l'air et altération du milieu sonore	Nature : Négative Durée : Courte Etendue : Ponctuelle Intensité Faible IA : Mineure VCA : Faible	Faible
Circulation des engins	Dégradation de la qualité de l'air et altération du milieu sonore	Nature : Négative Durée : Courte Etendue : Locale Intensité : Moyenne IA : Moyenne VCA : Faible Durée : Courte Etendue : Ponctuelle Intensité : Faible IA : Mineure VCA : Faible	Moyenne

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022

###### ▪ *Sols*

Une pollution des sols pourrait survenir suite au déversement accidentel d'hydrocarbures lors de l'approvisionnement ou de rejets incontrôlés dans l'environnement de lubrifiants usagés. De

même, les rejets ou effluents liquides et déchets solides générés par les travaux pourraient contaminer les sols s'ils ne font pas l'objet d'une gestion appropriée.

Tableau 18: Evaluation des impacts négatifs sur le sol

Sources d'impacts	Impacts	Critères	Importance relative
Travaux sur le chantier	Dégradation de la qualité du sol	Nature : Négative	Faible
		Durée : Courte	
		Etendue : Ponctuelle	
		Intensité : Faible	
		IA : Mineure	
		VCA : Faible	
Gestion des déchets solides et liquides	Pollution du sol	Nature : Négative	Moyenne
		Durée : Courte	
		Etendue : Locale	
		Intensité : Moyenne	
		IA : Moyenne	
		VCA : Faible	
Circulation des engins	Dégradation de la qualité du sol	Nature : Négative	Faible
		Durée : Courte	
		Etendue : Locale	
		Intensité : Faible	
		IA : Mineure	
		VCA : Faible	

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022

▪ ***Ressources en eau***

Dans le cadre de la construction du lycée scientifique régional, les eaux souterraines seront prélevées à partir du réseau de connexion de l'ONEA et des rivières de la zone. Le prélèvement de la quantité d'eau nécessaire pour ces activités, aura un impact négatif d'intensité moyenne sur une courte période.

Tableau 19 : Evaluation des impacts négatifs sur les ressources en eau

Sources d'impacts	Impacts	Critères	Importance
Prélèvement et consommation d'eau souterraine.	Réduction de la quantité et de la qualité de l'eau,	Nature : Négative	Faible
		Durée : Courte	
		Etendue : Ponctuelle	
		Intensité : Moyenne	
		IA : Mineure	
		VCA : Faible	
Utilisation des eaux de surface dans la		Nature : Négative	Faible
		Durée : Courte	

construction du lycée scientifique régional	Dégradation de la qualité des eaux de surface.	Etendue Ponctuelle Intensité : Mineure IA : Mineure VCA : Faible
---	--	---

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022

#### ➤ Impacts positifs

L'environnement du site sera perturbé pendant la phase de construction, on ne notera pas d'impacts positifs sur la qualité de l'air et le milieu sonore. Il en est de même pour le sol et les ressources en eau.

#### 6.3.1.2. Impacts potentiels sur le milieu biologique

##### ➤ Impacts négatifs

###### • Flore

Les activités de la phase de pré-construction concernent la reconnaissance du site du lycée scientifique régional. La phase de préparation du site du sous-projet débutera par des travaux de délimitation du périmètre. Le site du sous-projet est prévu par le Schéma Directeur d'Aménagement Urbain de la ville. Elle a une superficie de 28 269 m<sup>2</sup>, et appartient à la Commune de Ziniaré. L'inventaire du site à aménager donne une diversité floristique de cinq (05) espèces avec une dominance *Diospyros mespiliformis hochst* de 8 pieds sur un total de 21 arbres. Les impacts à ce stade du sous-projet seront mineurs sur le milieu biophysique avec la perte de 21 arbres.

Tableau 20: Evaluation des impacts sur les activités économiques : phase de construction

Source d'impact	Impacts	Critères	Importance relative
Mobilisation des terres/libération de l'emprise	Perte potentielle de 21 arbres	Nature : Négative Durée : Moyenne Étendue : Ponctuelle Intensité : Forte IA : Moyenne VCA : Forte	Forte

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, Janvier 2022

#### 6.3.1.3. Impacts potentiels sur le milieu humain

##### ➤ Impacts négatifs

Les sources d'impacts dans la phase de construction sont essentiellement le prélèvement et la consommation d'eau pour les travaux, la gestion des déchets liquides et solides, la mobilisation du personnel sur le site.

Il convient d'ajouter que la circulation des engins de chantier (pelles mécaniques, camions, bulldozers, chenilles, etc.), l'ouverture de tranchées (même temporaire) pour la construction des bâtiments et mur de clôture du lycée peuvent occasionner des désagréments et gênes chez les ouvriers et populations proches dont on peut citer entre autres :

- Des restrictions d'accès et d'usage sur la voie publique notamment sur l'axe Ziniaré - Zitenga.
- Des risques d'accident en rapport avec les travaux et des risques d'accident de trajet ;
- Des risques de propagation de la COVID-19.

Ces impacts sont d'importance moyenne sur une courte durée.

Tableau 21: Evaluation des impacts négatifs sur le milieu humain

Sources d'impacts	Impacts	Critères	Importance
Gestion des déchets liquides et solides	Pollution du sol	Nature : Négative Durée : Courte Etendue : Ponctuelle Intensité : Moyenne IA : Mineure VCA : Faible	Faible
Mobilisation du personnel sur le site	Risque de conflits entre le personnel de chantier et les riverains Risque de prolifération des IST et VIH SIDA	Nature : Négative Durée : Courte Etendue : Locale Intensité : Moyenne IA : Moyenne VCA : Faible	Moyenne
Circulation aux alentours du lycée scientifique régional	Risques d'accident en rapport avec les travaux et des risques d'accident de trajet	Nature : Négative Durée : Courte Etendue : Locale Intensité : Moyenne IA : Moyenne VCA : Faible	Moyenne
Présence des ouvriers sur le chantier	Risques de propagation de la COVID 19	Nature : Négative Durée : Courte Etendue : Locale Intensité : Forte IA : Moyenne VCA : Forte	Forte
Présence des ouvriers sur le chantier	Accroissement des VBG, EAS et HS	Nature : Négative Durée : Courte Etendue : Locale Intensité : Forte IA : Moyenne VCA : Forte	Forte

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022

### ➤ Impacts positifs

Les impacts positifs du sous-projet sur le milieu humain pendant la phase de construction sont essentiellement la création d'emplois et l'augmentation des revenus comme indiqués dans le tableau ci-après.

Tableau 22: Evaluation des impacts positifs sur le milieu humain

Sources d'impacts	Impacts	Critères	Importance
Installation du chantier	Création d'emplois et augmentation de revenus	Nature : Positive Durée : Courte Etendue : Locale Intensité : Moyenne IA : Moyenne VCA : Faible	Moyenne
Préparation du terrain/terrassement	Création d'emplois et augmentation de revenus	Nature : Positive Durée : Courte Etendue : Locale Intensité : Moyenne IA : Moyenne VCA : Faible	Moyenne
Construction des infrastructures	Création d'emplois et de revenus	Nature : Positive Durée : Courte Etendue : Locale Intensité : Moyenne IA : Moyenne VCA : Faible	Moyenne
Réalisation de plantation ornementale	Création d'emplois et augmentation de revenus	Nature : Positive Durée : Courte Etendue : Ponctuelle Intensité : Faible IA : Mineure VCA : Faible	Faible
Achat de matériaux, de biens et de services	Amélioration des revenus des riverains	Nature : Positive Durée : Courte Etendue : Locale Intensité : Moyenne IA : Moyenne VCA : Faible	Moyenne

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022

Les impacts positifs sur le milieu humain pendant la phase de construction se traduit par la création de 50 emplois et de revenus financiers pour les jeunes en phase de chantier (Ces revenus seront négociés en tenant compte du revenu minimum vital pour un jeune salarié qui est de 48 225 FCFA (mensuel) » et Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) qui est de 32 218 FCFA servi actuellement par l'Etat) ; l'accroissement de revenus financiers au profit des femmes restauratrices suite aux activités de vente de repas et boissons aux ouvriers du chantier.

### 6.3.2. Evaluation pendant la phase d'exploitation

#### Impacts sur le milieu physique

- **Impacts négatifs**
- **Ressources en eau**

En phase de construction du lycée scientifique régional, les eaux souterraines seront prélevées à partir du réseau de connexion de l'ONEA. Les besoins journaliers pour le chantier sont estimés à 5 m<sup>3</sup>. Le prélèvement de la quantité d'eau nécessaire pour ces activités, aura un **impact négatif d'intensité Faible sur une période Moyenne**.

Au niveau des eaux de surface, il n'est pas prévu de prélevements, mais les ruissellements s'ils ne sont pas contrôlés pour transporter les déchets et les éléments minéraux vers les bassins versants. Un accent doit être mis sur les mesures de contrôle afin que les eaux soient dirigées vers le système d'assainissement de la ville de Ziniaré.

Tableau 23 : Evaluation des impacts négatifs sur les ressources en eau

Sources d'impacts	Impacts	Critères	Importance
Prélèvement et consommation d'eau souterraine par les acteurs du lycée.	Réduction de la quantité et de la qualité de l'eau,	Nature : Négative Durée : Longue Etendue : Ponctuelle Intensité : Faible IA : Mineure VCA : Faible	Faible
Ruissellement des eaux de surface pendant la période d'exploitation de l'infrastructure	Dégénération de la qualité des eaux de surface.	Nature : Négative Durée : Courte Etendue Ponctuelle Intensité : Mineure IA : Mineure VCA : Faible	Faible

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022

- **Qualité de l'air et le niveau sonore**

En phase d'exploitation, on notera le mouvement des véhicules et des motos vers le lycée scientifique régional et au sein de la ville de Ziniaré. Les opérations liées à la circulation des acteurs du lycée (élèves, professeurs, parents d'élèves, le personnel administratif...) peuvent engendrer de la poussière et des gaz dans la zone d'influence directe. L'action du vent va entraîner automatiquement une mise en suspension des particules fines dans l'air. Les déchets mal gérés peuvent polluer l'air par les mauvaises odeurs, les poussières en suspension.

Tableau 24: Evaluation des impacts négatifs sur la qualité de l'air et le niveau sonore

Sources d'impacts	Impacts	Critères	Importance
Circulation à l'intérieur et à l'extérieur du site	Rejet de gaz et suspension de particules de poussière	Nature : Négative Durée : Longue Etendue : Locale Intensité : Faible IA : Faible VCA : Faible	Faible
Présence des véhicules	Nuisance sonore	Nature : Négative Durée : Longue Etendue : Locale Intensité : Faible IA : Faible VCA : Faible	Faible

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022

▪ **Sols**

Pendant la phase d'exploitation, il y a le risque de pollution du sol par les déchets solides. Il sera nécessaire d'élaborer un plan de gestion des déchets qui déclinera des méthodes de collecte sur le site du sous-projet.

Tableau 25: Evaluation des impacts négatifs sur le sol

Sources d'impacts	Impacts	Critères	Importance
Rejets des déchets engendrés par les acteurs du lycée scientifique régional	Pollution du sol	Nature : Négative Durée : Courte Etendue : Locale Intensité : Faible IA : Mineure VCA : Faible	Faible
Gestion des déchets solides et liquides	Dégradation de la qualité du sol	Nature : Négative Durée : Courte Etendue : Locale Intensité : Faible IA : Mineure VCA : Faible	Faible

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022

**Impacts sur le milieu humain**

➤ **Impacts négatifs**

Comme impacts négatifs potentiels du sous-projet sur le milieu humain, on retient les conflits entre les acteurs du lycée. Il y a un risque mineur de prolifération des maladies telles que le VIH SIDA, les IST et le risque de propagation de la COVID-19. A cela s'ajoute les risques de VBG EAS HS.

Tableau 26: Evaluation des impacts négatifs sur le milieu humain

Sources d'impacts	Impacts	Critères	Importance
Présence des commerçants dans les alentours du lycée scientifique régional	Risque de conflits Risque de prolifération de maladies telles que IST VIH SIDA	Nature : Négative Durée : Moyenne Etendue : Locale Intensité : Faible IA : Mineure VCA : Faible	Faible
Circulation à l'intérieur et à l'extérieur du lycée	Risques d'accident en rapport avec les travaux et des risques d'accident de trajet	Nature : Négative Durée : Courte Etendue : Locale Intensité : Moyenne IA : Moyenne VCA : Faible	Moyenne
Les rassemblements au sein du lycée	Risques de propagation de la COVID 19	Nature : Négative Durée : Courte Etendue : Locale Intensité : Forte IA : Moyenne VCA : Forte	Forte
Présence des ouvriers sur le chantier	Accroissement des VBG, EAS et HS	Nature : Négative Durée : Courte Etendue : Locale Intensité : Forte IA : Moyenne VCA : Forte	Forte

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022

### ➤ Impacts positifs

Le sous-projet va générer des impacts positifs sur le milieu humain. On peut noter :

- une augmentation de l'offre en matière d'enseignement des sciences ;
- une augmentation des flux de personnes et de marchandises ;
- une augmentation des ressources qualifiées pour le pays ;
- une amélioration des recettes pour la municipalité de Ziniaré à travers le paiement des taxes et impôts.

Tableau 27 : Evaluation des impacts positifs sur le milieu humain

Sources d'impacts	Impacts	Critères	Importance
	Environnement attrayant, agréable et fraîcheur naturelle	Nature : Positive Durée : Longue	Moyenne

Sources d'impacts	Impacts	Critères	Importance
Entretien plantations ornementales		Etendue : Locale Intensité : Moyenne IA : Moyenne VCA : Faible	
Utilisation du lycée scientifique régional	Accroissement de recettes et de chiffres d'affaires pour les commerçants de la ville et de la mairie	Nature : Positive Durée : Longue Etendue : Régionale Intensité : Forte IA : Majeure VCA : Moyenne	Forte
Utilisation du lycée scientifique régional	Création de revenus financiers pour les femmes et les jeunes en charge de petits commerces (marchandises diverses, restauration, cafétéria...)	Nature : Positive Durée : Longue Etendue : Régionale Intensité Forte IA : Majeure VCA : Moyenne	Forte
Lycée scientifique régional	Accroissement des recettes de la municipalité de Ziniaré	Nature : Positive Durée : Longue Etendue : Régionale Intensité Forte IA : Majeure VCA : Moyenne	Forte

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022

Les impacts positifs sur le milieu humain, sont d'une importance relative Forte tandis que l'importance des impacts négatifs est d'importance Faible. Ceci indique que le sous-projet présente des impacts majoritairement positifs pour l'ensemble des bénéficiaires.

### 6.3.3. Evaluation des impacts pendant la phase de réhabilitation et de fermeture

#### Impacts potentiels sur le milieu biophysique

##### ➤ Impacts négatifs

Les activités de la phase de réhabilitation et de fermeture concernent la démolition des infrastructures, le Remplissage/ remblayage des trous, le reboisement du site/Aménagement paysager.

Les impacts à ce stade du sous-projet seront mineurs sur le milieu biophysique.

##### ▪ *Qualité de l'air, milieu sonore*

La dégradation de la qualité de l'air et l'altération de la qualité du milieu sonore dans la zone d'influence directe du site du lycée scientifique régional seront sources de nuisances pour les riverains ainsi que les ouvriers de la phase de fermeture et de réhabilitation/réhabilitation.

Tableau 28: Evaluation des impacts négatifs sur la qualité de l'air et du milieu sonore

Sources d'impacts	Impacts	Critères	Importance relative
Démantèlement des installations	Pollution de l'air	Nature : Négative Durée : Courte Etendue : Ponctuelle Intensité : Faible IA : Mineure VCA : Faible	Faible
Démolition des infrastructures	Nuisance sonore	Nature : Négative Durée : Courte Etendue : Ponctuelle Intensité Faible IA : Mineure VCA : Faible	Faible

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022

▪ **Sols**

Une pollution des sols pourrait survenir suite au déversement accidentel d'hydrocarbures lors de des travaux de démantèlement ou de rejets incontrôlés dans l'environnement de lubrifiants usagés. De même, les rejets ou effluents liquides et déchets solides générés par les travaux pourraient contaminer les sols s'ils ne font pas l'objet d'une gestion appropriée.

Tableau 29: Evaluation des impacts négatifs sur le sol

Sources d'impacts	Impacts	Critères	Importance relative
Travaux de démantèlement et de démolition	Dégénération de la qualité du sol	Nature : Négative Durée : Courte Etendue : Ponctuelle Intensité : Faible IA : Mineure VCA : Faible	Faible

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022

▪ **Impacts sur le milieu humain**

En phase de fermeture et de réhabilitation les impacts sur le plan humain vont se résumer à la perte d'emploi des 50 travailleurs. Les impacts seront atténués car la présence du lycée scientifique régional a créé des opportunités en termes d'emploi à travers le petit commerce aux alentours.

Tableau 30: Evaluation des impacts négatifs sur le sol

Sources d'impacts	Impacts	Critères	Importance relative
Démantèlement de la base vie	Perte de 50 emplois	Nature : Négative Durée : Longue Etendue : Ponctuelle Intensité : Forte IA : Majeur VCA : Forte	Forte

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022

#### ➤ Impacts positifs

L'environnement du site sera reconstitué pendant la phase de fermeture et de réhabilitation, on ne notera pas d'impacts négatifs sur le plan de la reconstitution du couvert végétal car des arbres seront plantés.

Tableau 31: Evaluation des impacts positifs sur le milieu biologique

Sources d'impacts	Impacts	Critères	Importance
Réhabilitation du site de la base vie	Revégétalisation du site de la base vie.	Nature : Positive Durée : Longue Etendue : Ponctuelle Intensité : Forte IA : Majeure VCA : Moyenne	Forte

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022

#### 6.4. Analyse de l'impact du sous-projet en lien avec le changement climatique

L'enjeu climatique lié à ce sous-projet de construction du lycée scientifique régional de Ziniaré est principalement la manifestation de vents violents qui entraînent des risques de dommages sur les infrastructures.

En ce qui concerne les vents, la zone du sous-projet est une zone à risque pour la survenance de vents susceptibles de provoquer des dommages sur les infrastructures du lycée scientifique régional. En effet, les études sur les gisements de vents au Burkina Faso ont montré que la vitesse des vents évolue autour de 17 km/heure pendant la saison des orages. Mais, au vu des plans de construction du lycée scientifique régional qui ont été conçus selon les normes, les fouilles seront effectuées sur 0,5 m, de profondeur, ce qui va permettre d'affirmer que les infrastructures seront en mesure de résister aux intempéries tel que les vents violents.

Le déboisement probable de 21 pieds d'arbres sur le site du sous-projet, réduira la capacité de séquestration du carbone. Au vu de la densité et de la diversité des arbres dans la commune, nous pouvons dire que le sous-projet sera résilient au plan des changements climatiques.

En outre, la réalisation des plantations de compensation au moyen d'espèces ligneuses arborescentes contribuera à réduire l'impact environnemental.



## **6.5. Synthèse des impacts environnementaux et sociaux**

Le sous-projet présente des impacts négatifs comme des impacts positifs que nous présentons sous forme de synthèse.

### **6.5.1. Impacts positifs**

L'impact économique du sous-projet est positif et varie de Mineure à Moyenne au niveau local, régional et national. En effet, dès la phase de construction, il y aura création d'emplois directs et indirects avec des retombées économiques tangibles pour les communautés locales.

En phase de construction, le sous-projet générera 50 emplois dont la majorité sera occupée par les populations locales des zones restreintes et élargies. Pour la phase d'exploitation, le nombre du personnel de gestion et d'entretien est estimé à au moins 07 personnes. Ces créations d'emplois permettront ainsi une augmentation du revenu des ménages et une amélioration des conditions de vie. De plus, les biens et services requis pour les travaux, lors de la construction et la phase d'exploitation, auront des retombées économiques appréciables pour les entreprises locales et régionales, que ce soit au niveau de l'approvisionnement en nourriture ou de divers produits.

### **6.5.2. Impacts négatifs**

Le sous-projet entraînera plusieurs impacts négatifs. Comme on peut le constater sur le tableau qui suit, il n'y a pas d'impacts négatifs majeurs pour le sous-projet de construction du lycée scientifique régional.

La majorité des impacts sur le milieu physique sont d'importance mineure à moyenne en raison des perturbations que subiront les composantes environnementales durant les travaux de construction des infrastructures du sous-projet (sols, eaux de surface et souterraines, air, bruit). Les impacts sur les composantes du milieu biologique sont également d'importance mineure. Les impacts sur les composantes du milieu humain ont une importance variant de mineure à moyenne en fonction des aspects soulevés. Le tableau ci-après, donne la synthèse des impacts sur les milieux physiques, biologique et humain.

Tableau 32: Synthèse des impacts sur les milieux physique, biologique et humain

Composantes du milieu	Impacts environnementaux	Importance relative de l'impact sur les trois phases du sous-projet		
		Construction	Exploitation	Réhabilitation et Fermeture
<b>Milieu Physique</b>				
Sols	Dégradation de la qualité	Faible	Faible	----
	Pollution du sol lié à gestion des déchets	Moyenne	Faible	----
Ressource en eau	Réduction de la quantité des eaux souterraines	Faible	Faible	----
Qualité des eaux	Dégradation de la qualité des eaux de surface et	Faible	Faible	----
Qualité de l'air	Dégradation de la qualité de l'air.	Moyenne	Moyenne	Faible
Ambiance sonore et vibrations	Dégradation de la qualité de l'air et altération du	Faible	Moyenne	Faible
<b>Milieu Biologique</b>				
Végétation terrestre et aquatique	Perte et dégradation du couvert végétal avec perte 21 pieds d'arbres	Forte	----	----
<b>Milieu humain</b>				
Aménagement du site	Pertes infrastructures commerciales	----	----	----
Mobilisation du personnel sur le site	Risque de conflits entre le personnel de chantier et les riverains	Faible	Faible	----
Circulation sur l'axe Ouagadougou-Zabré et aux alentours du lycée scientifique régional	Risques d'accident en rapport avec les travaux et des risques d'accident de trajet	Moyenne	Moyenne	----
Présence des ouvriers sur le chantier	Risques de propagation de la Covid 19	Forte	Forte	----
Installation du chantier de construction	Création d'emplois et de revenus	Faible	Faible	----
Construction des infrastructures du lycée scientifique régional	Création d'emplois et de revenus	Moyenne	Moyenne	----
Achat de matériaux, de biens et de services	Amélioration des revenus des riverains	Moyenne	Moyenne	----

Composantes du milieu	Impacts environnementaux	Importance relative de l'impact sur les trois phases du sous-projet		
		Construction	Exploitation	Réhabilitation et Fermeture
Présence de rassemblements sur le site	Risque de conflits. Risque de prolifération de maladies telles que les IST VIH SIDA	Moyenne	Faible	-----
Présence du lycée scientifique régional	Création d'emplois et accroissement des recettes municipales	-----	Forte	-----
Utilisation du lycée scientifique régional	la création de revenus financiers pour les femmes et les jeunes en charge de petits commerces	-----	Forte	-----
Démantèlement de la base vie	Dégradation de la qualité du sol	-----	-----	Faible
Démantèlement de la base vie	Perte de 50 emplois	-----	-----	Forte
Rehabilitation du site de la base vie	Revégétalisation du site de la base vie.	-----	-----	Forte
Présence des ouvriers sur le chantier	Accroissement des VBG, EAS et HS	Forte	Forte	.....

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022

Le tableau ci-après, fournit la légende de l'importance des impacts.

Tableau 33: Légende de l'importance des impacts

	Aucun impact
	Impacts positifs
	Impacts négatifs Faible
	Impacts négatif Moyenne
	Impacts négatifs Majeure

Source : Mission d'élaboration de la NIES du lycée scientifique régional de Ziniaré, janvier 2022

## 6.6. Mesures de suppression, d'atténuation, de compensation ou de bonification

Les mesures d'atténuation visent à diminuer les effets négatifs du sous-projet sur le milieu biophysique et humain, alors que les mesures de bonification permettent d'en augmenter les effets positifs. Ces mesures peuvent être de deux types, soit les mesures courantes et les mesures particulières. Les mesures courantes correspondent à celles qui sont généralement appliquées dans la plupart des projets de même type, alors que les mesures particulières sont élaborées pour répondre aux spécificités du sous-projet et du milieu d'insertion. La possibilité de mettre en œuvre ces mesures dans le cadre du sous-projet est appréciée dès l'évaluation de l'importance des impacts.

### 6.6.1. Mesures d'atténuation en phase de construction et travaux

Le tableau ci-après, fait la synthèse des mesures courantes et des mesures particulières à appliquer.

Tableau 34: Synthèse des mesures d'atténuation sur le milieu biophysique en phase travaux

Sources d'impacts	Impacts	Mesures d'atténuation
<b>Air et milieu sonore</b>		
Installation du chantier (base vie)	Dégradation de la qualité de l'air et altération du climat sonore	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Port des équipements de protection par le personnel de chantier et arrosage permanent</li> <li>-Règlementation des heures de travail</li> </ul>
Construction infrastructures	Dégradation de la qualité de l'air et altération du climat sonore	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Port des équipements de protection pour le personnel de chantier (obligatoire)</li> <li>-Règlementation des travaux pendant les heures de travail</li> </ul>
Circulation des engins	Dégradation de la qualité de l'air et altération du milieu sonore	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Limitation de la vitesse de circulation des engins</li> <li>-Entretien régulier des véhicules</li> <li>-Sensibilisation des chauffeurs, employés et riverains</li> </ul>
<b>Sols</b>		
Installation du chantier (base vie)	Dégradation de la qualité du sol	<ul style="list-style-type: none"> <li>Décapier le moins possible la surface du sol afin de limiter l'érosion</li> <li>Gestion et traitement efficace des déchets liquides et solides</li> </ul>
Préparation du terrain/ débroussaillage/terrassement	Dégradation de la morphologie du sol	<ul style="list-style-type: none"> <li>Décapier le moins possible la surface du sol afin de limiter l'érosion</li> <li>Bonne gestion des déchets liquides et solides</li> </ul>

<b>Sources d'impacts</b>	<b>Impacts</b>	<b>Mesures d'atténuation</b>
Production et mauvaise gestion des déchets solides et liquides	Pollution du sol	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Révision des véhicules hors du site dans un garage</li> <li>- Utilisation de poubelles et de bacs à ordures</li> <li>-traitement des zones souillée</li> </ul>
Circulation des engins	Dégradation de la qualité du sol	Règlementation de la circulation des engins via un plan de circulation à préparer par l'entreprise en charge des travaux.
Préparation du terrain/débroussaillage/terrassement	Dégradation de la qualité de l'air et altération du milieu sonore	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Port des équipements de protection pour le personnel de chantier (obligatoire)</li> <li>Bonne gestion des déchets solides et liquides</li> <li>-Règlementation des travaux pendant les heures de travail</li> </ul>
<b>Ressources en eau</b>		
Utilisation des eaux de surface dans la construction du lycée scientifique régional	Dégradation de la qualité des eaux de surface	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation rationnelle des eaux de surface,</li> <li>- Contrôle périodique de la qualité des eaux de surface</li> <li>-Bonne gestion des déchets liquides et solides</li> </ul>
Prélèvement et consommation d'eau souterraine.	Réduction de la quantité et de la qualité de l'eau	Réalisation d'un forage sur le site du sous-projet ; Promouvoir une utilisation rationnelle de l'eau à travers la sensibilisation des acteurs du lycée
<b>Végétation et faune</b>		
Débroussaillage et construction des infrastructures	Perte et dégradation du couvert végétal	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une haie-vive de <i>Cassia nilotica</i> ou de <i>Bauhinias rufescens</i> autour du périmètre du lycée scientifique régional</li> <li>- Reboisement de compensation pour la perte de 21 pieds d'arbres.</li> <li>-Aménagement paysager avec des espèces telles.....</li> </ul>

Sources d'impacts	Impacts	Mesures d'atténuation
	Modification de l'abondance et de la répartition des espèces	Sensibilisation des employés du chantier et des riverains du sous-projet sur la protection de la faune  Interdiction du prélèvement de la faune

Source : Mission d'élaboration de la NIES du lycée scientifique régional de Ziniaré, janvier 2022

D'autres mesures d'atténuation seront appliquées en phase de travaux pour la réduction des impacts sur le milieu humain. Le tableau ci-après, présente la synthèse des mesures d'atténuation sur le milieu humain.

Tableau 35 : Synthèse des mesures d'atténuation sur le milieu humain en phase travaux

Sources d'impacts	Impacts	Mesures d'atténuation
Gestion des déchets liquides et solides	Pollution du sol et dégradation du cadre de vie	Mise en place d'un plan de gestion des déchets comprenant au moins les actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Systématiser le tri des déchets ;</li> <li>- Utiliser des poubelles et bacs à ordures conformes aux bonnes pratiques ;</li> <li>- Contractualiser avec des prestataires agréés pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux et assimilés ;</li> <li>- Interdire le rejet, le brûlage et l'abandon de déchets sur le site du chantier ;</li> <li>- Interdire la vidange des huiles sans dispositif étanche et organiser leur récupération par des structures agréées ;</li> <li>- Informer / sensibiliser régulièrement les ouvriers sur le respect du plan de gestion des déchets ;</li> <li>- Utiliser des toilettes mobiles pour les besoins des travailleurs sur le site ;</li> <li>- Veiller en permanence à la commodité des lieux de travail.</li> <li>- Enlèvement des déchets par une structure agréée.</li> </ul>
Mobilisation du personnel sur le site	- Risque de conflits entre le personnel de chantier et les riverains	- Recrutement des riverains pour le travail de chantier pour les emplois non qualifiés ; <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des employés sur les IST et VIH SIDA ;</li> </ul>

Sources d'impacts	Impacts	Mesures d'atténuation
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque de prolifération des IST et VIH SIDA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'un code de bonne conduite au niveau des prestataires et sensibilisation des employés sur les dispositions de ce code.</li> <li>- Opérationnalisation du MGP du sous-projet</li> </ul>
Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques de survenue de maladies respiratoires et aigüe</li> <li>- Risque de propagation du VIH SIDA et de la Covid 19 ;</li> <li>- Risques de survenue de VBG EAS HS</li> <li>- Cas d'accidents de chantier (employés et populations riveraines)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dotation du personnel de chantier en équipements de protection individuels</li> <li>- Sensibilisation du personnel de chantier et des riverains sur les IST et VIH SIDA, la Covid 19 et les VBG EAS HS</li> <li>- Sensibilisation des communautés sur les risques de EAS/HS et les mesures d'atténuation préconisées par le sous-projet</li> <li>- Installation des ralentisseurs et des panneaux de signalisation pour réglementer la circulation à l'extérieur et à l'intérieur du site.</li> <li>- Signature de code de bonne conduite par l'ensemble des travailleurs</li> <li>- Diffusion du MGP apte à recueillir et traiter les plaintes relatives aux EAS/HS</li> </ul>

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022

Les principales mesures de bonification sont entre autres :

- prendre les dispositions pour arroser la plantation pendant la phase d'entretien des plantes ornementales ;
- privilégier le recrutement de la main-d'œuvre locale lors de la préparation du terrain/terrassement, de la construction des infrastructures et de la réalisation de plantation d'alignement;
- favoriser la contractualisation de l'achat des biens et services avec les fournisseurs de la zone riveraine du site par l'achat de matériaux, de biens et de services produits sur place.

### 6.6.2. Mesures d'atténuation en phase d'exploitation

En phase d'exploitation, une série de mesures d'atténuation seront appliquées. Une synthèse de ses mesures est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 36 : Synthèse des mesures d'atténuation sur le milieu biophysique et humain en phase d'exploitation

Sources d'impacts	Impacts	Mesures d'atténuation
<b>Air</b>		
Circulation à l'intérieur et à l'extérieur du site	Rejet de gaz et suspension de particules de poussières	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sensibilisation des riverains, commerçants et des usagers du lycée sur la limitation des vitesses à 20 – 30 km/h à l'accès du site du lycée</li> </ul>
<b>Sols</b>		
Production des déchets solides et liquides	Dégradation de la qualité du sol	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaboration d'un plan de gestion des déchets</li> <li>- Systématiser le tri des déchets ;</li> <li>- Utiliser des poubelles et bacs à ordures conformes aux bonnes pratiques ;</li> <li>- Contractualiser avec des prestataires agréés pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux et assimilés ;</li> <li>- Interdire le rejet, le brûlage et l'abandon de déchets sur le site du chantier ;</li> <li>- Interdire la vidange des huiles sans dispositif étanche et organiser leur récupération par des structures agréées ;</li> <li>- Informer / sensibiliser régulièrement les ouvriers sur le respect du plan de gestion des déchets ;</li> <li>- Veiller en permanence à la commodité des lieux de travail ;</li> <li>- . Enlèvement des déchets par une structure agréée</li> </ul>
<b>Resource en eau</b>		
Prélèvement et consommation d'eau souterraine par les acteurs du lycée.	Réduction de la quantité et de la qualité de l'eau,	Suivi de la quantité d'eau prélevée, Suivi de la qualité de l'eau, Sensibilisation des usagers sur l'utilisation rationnelle de l'eau et la gestion des déchets liquides et solides
Ruisseaulement des eaux de surface dans l'enceinte du lycée scientifique régional pendant la période	Dégradation de la qualité des eaux de surface.	Canalisation des eaux de surface recueillies avec le réseau d'assainissement de la ville de Ziniaré

<b>Sources d'impacts</b>	<b>Impacts</b>	<b>Mesures d'atténuation</b>
d'exploitation de l'infrastructure		Bonne gestion des déchets solides et liquides
<b><i>Milieu humain</i></b>		
Présence des acteurs du lycée scientifique régional sur le site	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque de conflits</li> <li>- Risque de prolifération de maladies telles que</li> <li>- IST VIH SIDA ;</li> <li>- Covid 19 ;</li> <li>- Risques de VBG EAS HS</li> </ul>	Sensibilisation sur les méthodes de protection contre les IST VIH SIDA, la Covid 19 et les VBG EAS HS Respect des mesures barrières (distanciation sociale, port de bavettes etc.). Diffusion du MGP sensible aux risques EAS/HS
Circulation sur l'axe Ziniaré-Zitenga	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques d'accident en rapport avec les travaux et des risques d'accident de trajet</li> </ul>	Sensibilisation des chauffeurs, Pose de panneaux de signalisation

Source : Mission d'élaboration de la NIES du lycée scientifique régional de Ziniaré, janvier 2022

### 6.6.3. Mesures d'atténuation en phase réhabilitation et de fermeture

En phase de fermeture et réhabilitation de la base vie, une série de mesures d'atténuation seront appliquées. Une synthèse de ses mesures est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 37: synthèse des mesures d'atténuations sur le milieu biophysique pendant la phase de réhabilitation

Sources d'impacts	Impacts	Mesures d'atténuation
<b>Air et milieu sonore</b>		
Démantèlement de la base vie	Pollution de l'air	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Port des équipements de protection pour le personnel de chantier</li> <li>-Règlementation des heures de travail</li> </ul>
Démantèlement de la base vie	Nuisance sonore	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Port des équipements de protection par le personnel de chantier (obligatoire)</li> <li>-Règlementation des travaux pendant les heures de travail</li> </ul>
<b>Sols</b>		
Démantèlement de la base vie	Dégénération de la qualité du sol	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Révision des véhicules hors du site dans un garage</li> <li>-Remblayage et nivellation du terrain</li> </ul>
<b>Ressources en eau</b>		
Utilisation des eaux de surface lors des travaux de démolition et de démantèlement	Dégénération de la qualité des eaux de surface	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation rationnelle des eaux de surface,</li> <li>- Contrôle périodique de la qualité des eaux de surface</li> </ul>
Prélèvement et consommation d'eau souterraine.	Réduction de la quantité et de la qualité de l'eau	Réalisation d'un forage sur le site du sous-projet
<b>Végétation</b>		
Démantèlement de la base vie	Révégétalisation du site du lycée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'espaces verts sur le site du lycée scientifique régional</li> <li>- reboisement de Kaya senegalensis</li> </ul>

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022

Tableau 38: Synthèse des mesures d'atténuation sur le milieu humain pendant la phase de fermeture

<b>Sources d'impacts</b>	<b>Impacts</b>	<b>Mesures d'atténuation</b>
Démolition et démantèlement des infrastructures	Perte de 50 emplois	Formation sur les métiers (Menuiserie, couture, soudure...) et les AGR au profit des 50 travailleurs ayant perdu leur emploi

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022

## CHAPITRE VII. EVALUATION DES RISQUES

Ce chapitre a pour objectif d'identifier, d'analyser et d'évaluer les principaux risques/dangers d'accidents technologiques, les accidents professionnels potentiels en phase de chantier liés au sous-projet de construction du lycée scientifique régional de Ziniaré.

### 7.1. Analyse des risques d'accidents et situation d'urgence

L'analyse des risques vise donc d'une part à identifier les sources de dangers et les situations associées qui peuvent être à l'origine d'un accident et conduire à des dommages sur les personnes, sur l'environnement et sur les biens, et d'autre part, à analyser les barrières de sécurité (mesures de prévention, moyens de protection et d'intervention) qui y sont associées.

#### ✓ Méthodologie

L'approche retenue ici pour mener l'analyse de risques des activités de construction et d'exploitation dans le cadre du présent sous-projet est de type APR (Analyse Préliminaire de Risques), largement employée en étude de dangers. Cette méthode générale est bien adaptée aux objectifs de ce type d'étude. L'Analyse Préliminaire des Risques est une méthode d'identification et d'évaluation des risques, de leurs causes, de leurs conséquences et de la gravité des conséquences. L'objectif de cette analyse de risque est d'en déduire les moyens et les actions correctives permettant d'éliminer ou du moins maîtriser les situations dangereuses et accidents potentiels mis en évidence.

#### ✓ Critères de cotation

Des critères qui prennent en compte la gravité des conséquences des incidents, la probabilité d'occurrence de ces événements sont utilisés pour les estimations et évaluations de chaque risque.

Ces critères sont :

- niveaux de gravité des conséquences ;
- niveaux de probabilité d'occurrence ;
- matrice de détermination de la criticité des risques ;
- hiérarchisation des risques.

#### ➤ Niveaux de gravité des conséquences

Les niveaux de gravité couvrent les éléments suivants :

- Travailleurs / public : santé et sécurité des personnes dans le secteur au moment de l'incident ;
- Biens : dommages à la propriété.

Les niveaux de gravité des conséquences sont établis selon le tableau ci-après.

Tableau 39 : Niveaux de gravité des conséquences

Gravité des conséquences	Travailleurs / public	Biens
Très haute	Plusieurs pertes de vie causées par l'exposition directe	Dommages majeurs à la propriété qui rendent les bâtisses non utilisables, interruption de la production pendant 1 mois.
Haute	Perte de vie causée par l'exposition directe.	Dommages majeurs à la propriété qui rendent les bâtisses non utilisables, interruption de la production pendant 1 semaine.

Gravité des conséquences	Travailleurs / public	Biens
<b>Moyenne</b>	Blessures; Maladies graves Conséquences liées au VBG EAS HS	Dommages importants, interruption de l'exploitation des infrastructures pendant une semaine
<b>Basse</b>	Blessures et maladies ne causant pas d'invalidité; Perte importante de qualité de vie; Maladies peu graves	Dommages mineurs, interruption de l'exploitation des infrastructures pendant une journée.

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022

➤ Niveaux de probabilité d'occurrence

Les niveaux de probabilité d'occurrence sont définis au tableau ci-après.

Tableau 40 : Niveaux de probabilité d'occurrence

Probabilité d'occurrence	Définition
<b>Très haute</b>	Se produira dans la plupart des circonstances
<b>Haute</b>	Peut se produire dans la plupart des circonstances
<b>Moyenne</b>	Peut se produire dans certaines circonstances
<b>Basse</b>	Pourrait se produire dans des circonstances exceptionnelles

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022

➤ Matrice de détermination de la criticité du risque

La matrice de détermination de la criticité du risque est établie selon le tableau ci-après.

Tableau 41: Matrice de détermination du niveau de risque

Gravité des conséquences	Niveau de Risque				
	Très haute	Haut	Très Haut	Très haut	Très haut
	Haute	Moyen	Haut	Très haut	Très haut
	Moyenne	Moyen	Moyen	Haut	Très haut
	Basse	Bas	Moyen	Moyen	Haut
		Basse	Moyenne	Haute	Très haute
		Probabilité d'occurrence			

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022

➤ Hiérarchisation des risques

La hiérarchisation des risques est établie conformément au tableau ci-après.

Tableau 42 : Hiérarchisation des risques

Niveau de Risque	Définition
Très haut	Risque inacceptable : Le plus haut responsable de l'entreprise est avisé du risque et s'assure que des plans d'atténuation et de réduction des risques sont mis en œuvre.
Haut	Risque non tolérable – Le responsable assure la mise en œuvre continue de mesures de contrôle préventives et de plans de réduction des risques, de même que la réévaluation des risques à intervalles réguliers.
Moyen	Risque qui doit être réduit au niveau le plus bas qui soit raisonnablement. La direction assure la surveillance des risques, assure le fonctionnement des mesures de contrôle et des plans d'atténuation et vérifie que les procédures sont suivies.
Bas	Risques acceptables - Les superviseurs de première ligne doivent s'assurer que les employés et les sous-traitants sont conscients du risque et que les procédures établies et les mesures de contrôle sont respectées.

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022

#### ✓ Cas spécifique des risques VGB/EAS/HS

Pour le cas spécifique des EAS/HS, une grille d'évaluation prenant en compte la probabilité/fréquence et la gravité est utilisée à cet effet.

Tableau 43: Matrice d'évaluation des risques VBG EAS/HS

LEGENDE		Evaluation du niveau de risques				
Gravité	Fréquence/Probabilité	Criticité				Gravité
		3	3	6	9	
1. Cas EAS/HS/VGB avec une seule personne touchée dans l'année	1. Rare					3
	2. Occasionnel					
	3. Souvent					
2. Cas EAS/HS/VGB avec un nombre inférieur à 10 personnes touchée dans l'année	3. Cas EAS/HS avec un nombre supérieur à 10 personnes touchée dans l'année	2	2	4	6	2
Criticité	Interprétation	1	1	2	3	1
1 à 2	Risque acceptable	F/P	1	2	3	F/P
3 à 4	Risque modéré					
6 à 9	Risque élevé					

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022

#### ✓ Les principaux risques et situation d'urgence

Cette section identifie les éléments sources de dangers associés aux activités de la construction du lycée scientifique régional de Ziniaré. Les éléments qui font partie de l'évaluation de risques

d'accident pendant le sous-projet pendant les phases de pré-construction, de construction et d'exploitation comprennent :

- les risques liés aux travaux de construction du lycée scientifique régional (Chute en hauteur, blessures, électrocution etc..) ;
- les risques liés à la stabilité des infrastructures ;
- les risques d'accident associés à la circulation ;
- les risques de conflit liés à l'exploitation des infrastructures ;
- les risques de EAS/HS;
- les risques sanitaires ( IST, VIH SIDA, Covid 19, infections respiratoires aigüe etc.);
- les risques d'incendie ;

### 7.1.1. Risques liés aux travaux de construction du lycée scientifique régional

#### ✓ Evaluation des risques liés aux travaux de construction du lycée scientifique régional

Le promoteur doit réunir les conditions de sécurité dans la phase de construction afin d'éviter les accidents. Les risques liés à la construction du lycée scientifique régional pourraient être relatifs à la mauvaise conception des plans ainsi qu'à la non prise en compte des règles de santé et sécurité au travail. Le tableau ci-après, dresse les résultats d'évaluation du type de risques susmentionnés.

Tableau 44: Tableau d'analyse de risques

Description	Situation dangereuse	Causes	Conséquences	Évaluation		
				G	P	NR
Risques de contamination liés aux émissions de poussière et aux bruits	Les travailleurs peuvent inhale la poussière	La poussière émanant des travaux de construction	Maladie, pertes de vies humaines, pertes de biens, pollution environnementale	B	B	B
	Manipulation du ciment et l'exploitation de centrale à béton	La poussière émanant des travaux de construction	Maladie, pertes de vies humaines, pertes de biens, pollution environnementale	H	B	M
	Inondation	Effets des changements climatiques	Inondation; Pertes de vies humaines, pertes de biens, pollution environnementale, troubles sociaux,	B	B	B
Le travail en hauteur	Les ouvriers peuvent chuter d'une hauteur pendant les travaux	Mauvais échafaudage, non-respect des procédures de travail	Blessures, Pertes en vie humaines ; Dommages sur le bien	B	H	M

<b>Description</b>	<b>Situation dangereuse</b>	<b>Causes</b>	<b>Conséquences</b>	<b>Évaluation</b>		
				<b>G</b>	<b>P</b>	<b>NR</b>
Risques musculosquelettiques	Manutention manuelle et mécanique de charges	Fatigues	Blessures Pertes de temps de Travail	B	B	B

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022

✓ **Mesures d'atténuation des risques liés aux travaux de construction du lycée scientifique régional**

Les mesures suivantes sont prises pour éliminer et/ou réduire les risques liés à la construction. Ce sont :

- l'application de calculs d'ingénierie conséquents tenant compte des plans et règles d'aménagement (Assurance Qualité) ;
- le port des EPI ;
- la formation et la sensibilisation des travailleurs sur les risques au poste de travail,
- l'assurance d'un lieu sain et sécurisé pour le travail ;
- l'assurance de la supervision ;
- la prise en compte des évènements tels que les catastrophes naturels dans la réalisation du sous-projet .
- La sensibilisation sur les EAS/HS

### 7.1.2. Risques liés à la stabilité des infrastructures

✓ **Evaluation des risques liés à la stabilité des infrastructures**

Certes les probabilités des risques sismiques sont faibles dans la zone du sous-projet, mais les ouvrages doivent être construits avec des matériaux de bonne qualité. Il doit aussi répondre aux exigences sismiques. Le tableau suivant dresse les résultats d'évaluation du type de risques susmentionnés.

Tableau 45: Tableau d'analyse de risques d'instabilité et sismiques

<b>Description</b>	<b>Situation dangereuse</b>	<b>Causes</b>	<b>Conséquences</b>	<b>Évaluation</b>		
				<b>G</b>	<b>P</b>	<b>NR</b>
Défaillances des ouvrages dues leur instabilité	Destruction des bâtiments	Corrosion des matériaux	Pertes des infrastructures	H	B	M
	Inondation	Catastrophes naturelles	Inondation, pertes de vies humaines, pertes de biens, pollution environnementale,	H	B	M

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022

✓ **Mesures d'atténuation des risques d'instabilité et sismiques**

La principale mesure d'atténuation est de construire les infrastructures en respectant des matériaux de bonne qualité confirmée par la mission de contrôle.

### 7.1.3. Risques d'accidents associés à la circulation lors des travaux

✓ **Evaluation des risques d'accidents technologiques associés à la circulation lors des travaux**

Les risques liés à la circulation peuvent survenir si des mesures ne sont pas prises pour réguler cette dernière à l'intérieur du périmètre du lycée scientifique régional.

Le sous-projet de construction étant située dans la ville de Ziniaré avec une circulation importante et permanente tout autour, l'évaluation des risques est une phase essentielle qui permettra de prévoir des mesures de prévention des risques d'accidents.

Le tableau ci-après, dresse les résultats d'évaluation du type de risques susmentionnés.

Tableau 46: Tableau d'analyse de risques associés aux transports

Description	Situations dangereuses	Causes	Conséquences	Évaluation		
				G	P	NR
Dispositif lié à la circulation dans la zone du sous-projet	Accident	Absence de panneaux indicateurs	Pertes en vie humaine, Dommage matériel	B	B	B
	Chutes	Accident, Excès de vitesse	Perte en vie humaine Dommage matériel	TH	B	H

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022

✓ **Mesure d'atténuation des risques d'accidents liés au transport du matériel**

Les mesures suivantes sont prises pour éliminer ou atténuer les risques d'accidents liés à la circulation :

- l'implantation des panneaux indicatifs pour réguler la circulation ;
- la sensibilisation des conducteurs sur les règles de transport sécurisé.

**7.1.4. Evaluation des risques de conflits entre utilisateurs du lycée scientifique régional**

Des conflits sociaux peuvent naître entre les utilisateurs du lycée scientifique régional. Des efforts doivent être faits par le sous-projet en vue de prévenir ces types de risques. Le tableau ci-après, dresse les résultats d'évaluation du type de risques susmentionnés.

Tableau 47: Tableau d'analyse de risques de conflits sociaux

Description	Situation dangereuse	Causes	Conséquences	Évaluation		
				G	P	NR
Conflits sociaux liées à l'utilisation du lycée scientifique régional	Conflit entre acteurs du lycée entre eux ou avec les riverains	Mauvaise gestion des infrastructures	Blessures Pertes en vie humaines	B	B	B

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022

✓ **Mesures d'atténuation des risques de conflits sociaux**

La principale mesure à prendre est de sensibiliser et former les différents acteurs sur une utilisation harmonieuse de la ressource. Il faut également diffuser le MGP et le dispositif de prise en charge des question d'EAS/HS.

**7.1.5. Evaluation des risques sanitaires liés à la gestion des déchets**

Des risques sanitaires peuvent naître suite à la gestion des déchets au niveau du lycée scientifique régional. Des efforts doivent être faits par le sous-projet en vue de prévenir ces types de risques. Le tableau ci-après, dresse les résultats d'évaluation du type de risques susmentionnés.

Tableau 48: Tableau d'analyse de risques liés à mauvaise gestion des déchets

<b>Description</b>	<b>Situation dangereuse</b>	<b>Causes</b>	<b>Conséquences</b>	<b>Évaluation</b>		
				<b>G</b>	<b>P</b>	<b>NR</b>
Risques liés à la mauvaise gestion des déchets	Contamination des acteurs	Mauvaise gestion des déchets	Apparition de maladies ; Pertes en vie humaines	B	B	B

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022

✓ **Mesures d'atténuation des risques sanitaires liés à la gestion des déchets**

Ces mesures consistent à sensibiliser et former les différents acteurs sur les méfaits de la mauvaise gestion des déchets et les risques qu'ils présentent pour la santé humaine et animale.

**7.1.6. Evaluation des risques d'Exploitations et Abus Sexuels et Harcèlement Sexuels**

**Violences Basées sur le Genre/Exclusion Sociale (VBG/ESE)**

L'afflux de la main d'œuvre et les risques de violences basées sur le genre et l'exclusion sociale (VBG/ESE) ne sont pas à écarter dans le cadre du présent sous-projet, notamment en phase chantier. L'essentiel du dispositif y relatif est traité dans le présent PGES. L'évaluation des risques sur les VBG/EAS/HS sera faite par le sous-projet et un plan d'action sera préparé et mis en œuvre pour prévenir et lutter contre les VBG/ESE.

Tableau 49: Tableau d'analyse de risques EAS/HS

<b>Description</b>	<b>Situation dangereuse</b>	<b>Causes</b>	<b>Conséquences</b>	<b>Évaluation</b>		
				<b>G</b>	<b>P</b>	<b>NR</b>
Risques liés aux VBG et aux Exploitations et Abus Sexuels/ Harcèlement Sexuel	Présence des employés du chantier de construction  Présence des élèves garçons et filles lors du fonctionnement du lycée	Le brassage entre employés du chantier et les riverains  Présence des élèves dans l'enceinte du Lycée pendant au moins 9 ans/année	Atteinte à l'intégrité physique,  Traumatisme des victimes	2	2	4

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022

**Les risques sur les EAS/HS est de criticité MODERE. Des mesures doivent être prises pour sensibiliser les travailleurs du chantier, les professeurs, l'administration et les élèves sur les EAS/HS.**

#### 7.1.7. Evaluation des risques liés à la COVID-19

Le sous-projet intervient en pleine pandémie de la COVID-19. Avant le début des travaux une évaluation des risques s'impose.

Tableau 50 : Tableau d'analyse de risques liés à la Covid 19

Description	Situation dangereuse	Causes	Conséquences	Évaluation		
				G	P	NR
Risques de contaminations à la Covid 19	Présence des employés du chantier de construction  Présence des élèves lors du fonctionnement du lycée	Le brassage entre employés du chantier et les riverains  Présence des élèves dans l'enceinte du Lycée pendant au moins 9 ans/année	Cas positifs à la Covid 19	M	M	M

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022

#### 7.1.8. Les risques d'incendie

Lors des travaux de construction, l'entreprise aura à utiliser le feu d'une manière ou d'une autre. On peut citer entre autres la soudure pour la mise en place de la charpente. En phase d'exploitation également, les locaux seront alimentés en électricité par la SONABEL (l'installation et l'état du matériel d'électricité peuvent être source d'incendie).

Tableau 51: Tableau d'analyse de risques d'incendie

Description	Situation dangereuse	Causes	Conséquences	Évaluation		
				G	P	NR
Risques d'incendie sur le chantier de construction et à la phase de fonctionnement du lycée scientifique	L'utilisation d'appareils de soudure, les installations électriques et la restaurant du lycée seront des sources potentiels d'incendie	Mauvaise gestion des procédures relatives aux incendies	Blessures  Pertes en vie humaines	M	B	M

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022

L'entreprise en charge des travaux devraient sensibiliser les ouvriers sur les risques d'incendie sur le site. Des extincteurs devraient être disposés sur le site pendant les phases de construction comme en phase d'exploitation. Il faudra également élaborer des procédures relatives à l'utilisation du feu sur le site ainsi que la gestion des installations électriques du Lycée

## **7.2. Mesures de sécurité et plan conceptuel de mesures d'urgence**

Afin de garantir que les risques pour la santé, la sécurité et pour l'environnement seront gérés de façon adéquate, les mesures de sécurité seront définies tant pour la phase de construction du lycée scientifique régional que pour la phase d'exploitation. Ces mesures sont relatives à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi que sur le plan d'urgence.

### **Aspects relatifs à la santé, la sécurité et à l'hygiène au travail**

Les aspects relatifs à la sécurité et à l'hygiène des employés sont considérés comme essentiels par le PAAQE et seront partie intégrante des opérations de construction du lycée scientifique régional. Les éléments clés autour desquels s'articulera la gestion de la sécurité et de l'hygiène sont :

- l'élaboration de procédures d'intervention et d'urgence ;
- la distribution d'équipement de protection ;
- le suivi de la santé des employés et le maintien d'un registre de risque (documentation sur le nombre, les circonstances et les types d'accidents).
- L'élaboration et application d'une procédure des travaux en hauteur

En plus de cela, d'autres mesures de sécurité feront partie intégrante des opérations du sous-projet de construction du lycée scientifique régional, ce sont :

- limitation de l'accès au site du sous-projet par des personnes étrangères aux travaux;
- élaboration de programmes de protection du personnel et de l'environnement ;
- inspections régulières de contrôle durant les travaux ;
- mise à jour et adaptation des mesures de sécurité ;
- élaboration, de test et application d'un plan de réponses aux situations d'urgence ou de crises.

### **Formation**

Un certain nombre de formation en matière d'hygiène, de santé et de sécurité sera réalisé à destination des usagers, des travailleurs, des entreprises et des populations de la Région du plateau-Central. Ces formations ont entre autres pour but :

- de rendre compte des attitudes et mesures à prendre en cas d'incident ;
- de détailler les mesures préventives à mettre en place ;
- de former les exploitants au secourisme et aux situations d'urgence.

### **Procédures d'urgence**

Les procédures d'intervention à l'urgence qui seront développées dans le cadre du plan d'intervention à l'urgence, comprendront typiquement les étapes suivantes :

#### **- l'alerte**

L'alerte regroupe le processus intégral de connaissance, de transmission et de première vérification de l'information. Elle permet aux services concernés d'être avertis d'un incident. Elle doit permettre d'assurer une transmission rapide, complète et exacte des informations relatives à un incident.

L'alerte permet de prendre les premières dispositions permettant à la cellule d'intervention d'assurer la sécurité et de remédier aux anomalies constatées ou signalées. L'alerte permet de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire face aux conséquences éventuelles de l'incident. Elle est donnée en général par un observateur local (appels de tiers).

**- la reconnaissance**

Elle est déclenchée après réception du message d'alerte. Elle doit permettre d'obtenir dans les meilleurs délais la validation de l'alerte donnée et la localisation exacte de l'incident. La reconnaissance est effectuée par la Cellule « intervention ». Elle consiste à collecter les renseignements permettant de prendre toutes les mesures appropriées concernant la sécurité, d'informer de façon précise les services concernés par l'incident et de décider du mode d'intervention. Dans cette phase, il faut :

- ✓ prendre les premières mesures vis à vis des tiers ;
- ✓ évaluer le périmètre de la zone dangereuse ;
- ✓ déclencher la mise en sécurité.

**- la mise en sécurité**

La mise en sécurité consiste à évacuer la zone dangereuse et emmener toutes les personnes menacées hors de la zone dangereuse.

**- la réparation en urgence**

La réparation en urgence consiste à réparer d'une façon provisoire ou définitive la situation d'urgence.

**- la mise en œuvre d'un plan de suivi-évaluation**

Un plan de suivi évaluation post situation d'urgence serait de rigueur en cas de catastrophe afin de maîtriser les effets dans le temps et dans l'espace géographique du sous-projet .

Les mesures de contrôle à mettre en œuvre par chaque acteur (entreprise adjudicataire du marché des travaux ; l'exploitant du lycée scientifique régional ; etc.).

Tableau 52 : Synthèse des mesures spécifiques de prévention et de protection

Description	Situation dangereuse	Causes	Conséquences	Mesures de contrôles
<b>Mesures de contrôle des risques liés aux travaux de construction du lycée scientifique régional</b>				
Risques de contamination liés aux émissions de poussière et aux bruits	Les travailleurs peuvent inhale la poussière	La poussière émanant des travaux de construction	Maladie, pertes de vies humaines, pertes de biens, pollution environnementale	Assurer la supervision, Sensibiliser les ouvriers, Respect des procédures de travail Port des EPI
	Manipulation du ciment et de l'exploitation de la centrale à béton	La poussière émanant des travaux de construction	Maladie, pertes de vies humaines, pertes de biens, pollution environnementale	Assurer la supervision, Sensibiliser les ouvriers, Respect des procédures de travail Port des EPI
	Inondation	Effets des changements climatiques	Inondation; Pertes de vies humaines, pertes de biens, pollution environnementale, troubles sociaux,	Former l'équipe de travail sur les situations d'urgence
Le travail en hauteur	Les ouvriers peuvent chuter d'une hauteur pendant les travaux	Mauvais échafaudage, non-respect des procédures de travail	Blessures, Pertes en vie humaines ; Dommages sur le bien	Assurer la supervision, Sensibiliser les ouvriers, Respect des procédures de travail en hauteur Port des EPI
Risques musculosquelettiques	Manutention manuelle mécanique et de charges	Fatigues	Blessures Pertes de temps de Travail	Assurer la supervision, Sensibiliser les ouvriers, Respect des procédures liées à la manutention manuelle Port des EPI
<b>Mesures de contrôle des risques liés à la stabilité des infrastructures</b>				

Description	Situation dangereuse	Causes	Conséquences	Mesures de contrôles
Défaillances des ouvrages dues leur instabilité	Destruction des bâtiments	Corrosion des matériaux	Pertes des infrastructures	Assurer la maintenance des infrastructures Construire en respectant les plans de construction
<b>Mesures de contrôle des risques d'accidents technologiques associés à la circulation lors des travaux</b>				
Risques d'accidents technologiques associés à la circulation lors des travaux	Risques d'accidents technologiques associés à la circulation lors des travaux	Risques d'accidents technologiques associés à la circulation lors des travaux	Risques d'accidents technologiques associés à la circulation lors des travaux	Mise en place des panneaux de signalisation pour réguler la circulation, Formation des chauffeurs sur la circulation dans l'enceinte du site
<b>Mesures de contrôle des risques de conflits entre utilisateurs du lycée scientifique régional</b>				
Conflits sociaux liées à l'utilisation du lycée scientifique régional	Conflit entre les acteurs du lycée	Mauvaise gestion des infrastructures	Blessures Pertes en vie humaines	Sensibilisation et formation des acteurs sur la cohésion sociale et la gestion responsable et participative du lycée scientifique régional
<b>Mesures de contrôle des risques sanitaires liés à la gestion des déchets</b>				
Risques liés à la mauvaise gestion des déchets	Contamination des usagers	Mauvaise gestion des déchets	Apparition de maladies ; Pertes en vie humaines	Mettre en place un système de gestion efficiente des déchets, Port des EPI lors des ramassages des déchets
<b>Mesures de contrôle des risques de Violences Basées sur le Genre et l'Exploitation et Abus Sexuels/Harcèlement sexuel</b>				
L'afflux de la main d'œuvre et les risques de violences basées sur le genre et l'Exploitation et Abus	Marginalisation de certains groupes de personnes basé sur le genre	Mauvaise conception du vivre ensemble	Exclusion de certains groupes de personnes, traumatisme	Sensibilisation des parties prenantes du sous-projet sur les méfaits de la VBG, Formation des acteurs sur la tolérance et le bon vivre ensemble Sensibilisation des parties prenantes du sous-projet sur les méfaits des EAS/HS,

Description	Situation dangereuse	Causes	Conséquences	Mesures de contrôles
Sexuels/Harcèlement sexuel				
<b>Mesures de contrôle des risques liés à la COVID-19</b>				
Risques liés à la maladie à coronas virus	Les ouvriers du chantier ainsi que les acteurs du lycée peuvent contracter la covid 19	Rassemblement de ces personnes au sein de l'infrastructure routière	Maladies Pertes en vie humaine	Éviter les rassemblements en masse, Respecter les mesures barrières dont la distanciation sociale, Port des EPI
<b>Mesures de contrôle de contrôle des risques d'incendie</b>				
Risques d'incendie	Un feu peut être déclenché sur le site et se propager	Court-circuit Soudure lors des travaux Liquide inflammable	Blessures Pertes en vie humaine	Formation sur la lutte contre les feux Disposer des extincteurs, Disposer une Robinet incendie Armées (RIA)

Source : Mission d'élaboration de la NIES du sous-projet du lycée scientifique régional, janvier 2022

## **CHAPITRE VIII. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE**

Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) est un instrument qui définit ou décrit d'une manière détaillée :

- les mesures à prendre durant les phases de construction et de fonctionnement du sous-projet pour en éliminer ou compenser les effets négatifs sur l'environnement ou les ramener à des niveaux acceptables ;
- les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de ses mesures d'atténuation ;
- comment, quand, qui, quoi et où intégrer ces mesures environnementales durant toute la mise en œuvre du sous-projet ;
- l'organisation des activités de surveillance et de suivi, du renforcement des compétences et du traitement des enjeux environnementaux du sous-projet .

Le PGES vise à éviter les impacts négatifs, à les éviter, éliminer ou à défaut les minimiser, puis les compenser. Ces impacts identifiés, qualifiés et quantifiés dans la notice d'impacts ont été synthétisés pour mieux cerner les mesures et l'ensemble de leur gestion environnementale et sociale.

Les mesures d'atténuation du sous-projet de construction du lycée scientifique régional de Ziniaré seront techniquement présentées sur le plan qualitatif dans un premier temps, puis, chaque fois que cela est possible, sur le plan quantitatif. Cette quantification consiste en l'estimation du volume et de l'étendue des moyens techniques et du temps nécessaire à leur mise en œuvre.

Une dimension importante de la quantification sera l'évaluation financière des mesures à mettre en œuvre, et leur budgétisation. La procédure d'estimation dépend de la nature des mesures.

### **8.1. Synthèse des impacts environnementaux et sociaux**

Le sous-projet présente des impacts négatifs comme des impacts positifs que nous présentons sous forme de synthèse.

#### **Impacts positifs**

L'impact économique du sous-projet au niveau local, régional et national est positif. On peut citer entre autres :

- la création d'emplois et de revenus financiers pour les jeunes en phase de chantier ;
- l'accroissement de revenus financiers au profit des femmes restauratrices suite aux activités de vente de repas et boissons aux ouvriers des chantiers ;
- une augmentation de l'offre d'enseignement au profit des populations de la Région du plateau-Central et du Burkina Faso ;
- une amélioration des recettes pour la municipalité de Ziniaré à travers le paiement, des taxes et impôts.

En effet, dès la phase de construction, il y aura création d'emplois directs et indirects avec des retombées économiques tangibles pour les communautés locales et toute la région.

Le sous-projet générera des emplois directs et indirects temporaires, dont la majorité sera dévolue aux populations locales. Pour la phase de construction, environ 50 directs seront créés. Pendant la phase d'exploitation, les commerçants exploiteront les infrastructures scolaires. Ces créations d'emplois permettront ainsi une augmentation du revenu des ménages et une amélioration des conditions de vie. De plus, les biens et services requis pour la construction et la phase d'exploitation, auront des retombées économiques appréciables pour les entreprises locales et régionales, que ce soit au niveau de l'approvisionnement en nourriture ou en divers produits.

## **Impacts négatifs**

Le sous-projet entraînera plusieurs impacts négatifs. Comme on peut le constater sur le tableau 21, il n'y a pas d'impacts majeurs pour le sous-projet de construction du lycée scientifique régional.

La majorité des impacts sur le milieu physique sont d'importance **Faible** en raison des perturbations que subiront les composantes environnementales durant les travaux de construction du sous-projet (sols, eaux de surface et souterraines, air, bruit). Les impacts sur les composantes du milieu biologique sont largement d'importance relative Faible puisque ces composantes sont peu représentées dans la zone. Les impacts sur les composantes du milieu humain ont une importance variant de Faible à Moyenne en fonction des aspects abordés.

## **8.2. Mesures de gestion environnementale et sociale du sous-projet**

Les mesures de suppression, d'atténuation, de compensation et/ou de bonification identifiées pour atténuer ou bonifier les impacts environnementaux pour chacune des phases du sous-projet, sont présentées dans les différents tableaux ci-après. Ces tableaux proposent aussi une estimation du budget requis pour mettre en œuvre ces mesures, le responsable de leur application et la période d'exécution. Le coût des mesures de gestion est donné à titre indicatif. Certaines mesures n'impliquent pas de coûts additionnels ou ne sont pas encore connus. Les coûts de la plupart des mesures en phase de construction devront faire l'objet d'une analyse plus approfondie lorsque tous les paramètres du sous-projet seront connus (modes de mise en œuvre, taux journaliers, coûts du carburant, coûts des matières de base, etc.).

### **8.2.1. Programme de gestion environnementale et sociale en phase de construction**

Les principales mesures de gestion environnementales et sociales en phase de construction sont déclinées dans le tableau ci-après.

Tableau 53: Programme de gestion environnementale et sociale en Phase de Pré-construction et de construction

Composantes	Impacts potentiels/Risques	Mesures de gestion	Coûts (FCFA)	Responsables	Indicateurs De suivi	Sources de vérification	Périodes d'exécution
<b>Milieu physique</b>							
Ressources en eau	Risques de contamination des ressources en eau souterraine en cas de déversements Accidentels d'hydrocarbures	Entretien des engins et équipements utilisés pendant l'aménagement  Analyse de la qualité des eaux (surface et souterraine) à la phase d'aménagement	500 000	Entreprise	Nombre d'équipements entretenus  Nombre D'échantillons analysés	Rapport d'analyse des eaux	Durant les travaux de construction
	Concurrence entre le chantier et les populations sur le prélèvement d'eau	Réalisation d'un forage dans l'enceinte du sous-projet	5 000 000	PAAQE	Nombre De forages réalisé	PV de réception du forage	Construction
<b>Sous Total (risques)</b>			<b>5 500 000</b>				
Qualité de l'air	Modification de la qualité de l'air par les émissions de poussières, de gaz et de particules issues du fonctionnement des véhicules.	Sensibiliser les conducteurs sur la limitation de vitesse	500 000	Entreprise	Nombre de conducteurs sensibilisés	Registre de sensibilisation des chauffeurs	Durant les travaux de construction

Ambiance sonore et vibrations	Augmentation des niveaux de bruit et des vibrations.	Port de casques par les travailleurs sur le site	<b>500 000</b>	Entreprise	Pourcentage des travailleurs utilisant les EPI	Port des EPI par les employés	Durant les travaux de construction
<b>Milieu biologique</b>							
Végétation et faune terrestres	Dégradation de la végétation par l'abattage ou mutilation de pieds d'arbres	Reboisement 150 pieds d'espèces locales de compensation pour la perte de 21 pieds d'arbres.	<b>300 000</b>	PAAQE	Nombre d'espèces plantés	Rapport de formation. Liste de présence	Construction
<b>Milieu humain</b>							
Paysage	Modification des caractéristiques du paysage et des sols.	Plantation de pieds d'arbres autour du lycée scientifique régional	<b>500 000</b>	PAAQE	Nombre d'arbres plantés	Rapport de réalisation de la plantation d'arbres	Durant les travaux
Santé	Propagation et transmission des IST et VIH SIDA	Séances de sensibilisation du personnel de chantier, des riverains et de l'ensemble de la Commune de Ziniaré suivi de distribution de préservatifs	<b>500 000</b>	Entreprise	Nombre de personnes sensibilisées	Registre des inspections	Pendant toute la phase des travaux de construction (1fois par semaine)

Milieu humain	Risques d'accidents de circulation	Former les conducteurs sur les bonnes règles de conduite Sensibiliser les travailleurs et les riverains sur la sécurité routière	<b>500 000</b>		Nombre de conducteurs formés sur les bonnes règles de conduite  Nombre de travailleurs formés sur la sécurité routière	Rapport de formation ; Liste de présence	Au début de la phase de construction
Risques chimique	Risques de contamination liés aux émissions de poussière et aux bruits	Assurer la supervision, Sensibiliser les ouvriers,	<b>900 000</b>	Entreprise	Nombre de supervisions réalisées	Rapport de formation ; Bordereau de dotation des EPI	Au début de la phase de construction
Travail en hauteur	Risques de chutes liés au travail en hauteur	Assurer la supervision, Sensibiliser les ouvriers, Respect des procédures de travail en hauteur Port des EPI	<b>1 000 000</b>	Entreprise	Nombre de procédure réalisées sur le travail en hauteur et le port d'EPI	Rapport de formation ; Bordereau de dotation des EPI	Au début de la phase de construction
<b>Sous Total (Impacts environnementaux)</b>			<b>5 700 000</b>				
<b>TOTAL (risques/impacts)</b>			<b>11 200 000</b>				

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022

### ➤ Mesures spécifiques EAS/HS en phase de pré-construction et de construction

Il importe que des mesures spécifiques soient prises pour la gestion des EAS/HS en sus du dispositif global de gestion des plaintes. Les mesures préventives et curatives qui s'imposent seront mises en œuvre par le sous-projet. Avant le démarrage des travaux, l'UGP sensibilisera les entreprises sur les EAS/HS afin qu'ils soient outillés à l'identification des risques EAS/HS. Les travailleurs du chantier seront sensibilisés sur les EAS/HS. Ils auront à signer des codes de bonne conduite contre les EAS/HS et à les respecter. Pour les éventuelles plaintes des voies de recours et des procédures de référencements à des structures habilitées parallèlement au mécanisme de gestion des plaintes seront mis en place.

Comme stipulé plus haut, les plaintes liées aux EAS HS peuvent survenir tout au long des activités, et en particulier en phase de chantier. Au regard de la sensibilité de cette catégorie de plaintes, il importe que des mesures spécifiques soient prises pour leur gestion en sus du dispositif global de gestion des plaintes. En effet, en cas de survenue de EAS HS , la plainte sera directement rapportée aux points au responsable HSE de l'entreprise qui se chargera d'informer immédiatement l'UGP et procéder au référencement vers les prestataires de services EAS/HS. En fonction de la nature et de l'état de gravité de la plainte, plusieurs personnes-ressources pourront être associés à la gestion de la plainte. Il s'agit entre autres des acteurs ou structures ci-après :

- (i)structures sanitaires : chargées d'examiner la victime et de délivrer le certificat médical,
- (ii)action sociale : c'est la structure chargé de la gestion des EA/HS à l'échelle de la commune,
- (iii)services de sécurité (police et gendarmerie) : ces services sont chargés de la sécurité des victimes mais aussi à la garde à vue temporaire des mis en causes,
- (iv)services de la justice au besoin : Ces services sont chargé d'arbitrer la plainte au cas des EAS/HS

Outre ces voies de recours, plusieurs mesures pourront être prises en faveur des survivantes :

- prise en charge psycho-sociale de la survivante ;
- prise en charge sanitaire ;
- traitement judiciaire, etc.

Il importe de souligner que les procédures de gestion de cette catégorie de plaintes s'exécutent sous le sceau de la confidentialité, de l'anonymat et de l'approche centrée sur les survivants.

Le mécanisme de gestion des plaintes sera adapté pour traiter les plaintes liées aux EAS/HS. Il devra, notamment, permettre plusieurs canaux de signalement, sûrs et accessibles, avec des femmes comme points d'entrée, identifiées par les groupes de femmes lors des consultations communautaires. Les plaintes EAS/HS ne feront jamais l'objet de traitement/résolution à l'amiable.

Le mécanisme de gestion des plaintes sera fondé sur une approche basée sur les besoins des survivants-es, assurant la confidentialité du traitement des cas, la sécurité des survivants-es, l'obtention du consentement éclairé et le référencement vers des structures locales de prestations VBG ((au moins médicale, psychosociale et une aide juridique).

- Un registre séparé pour l'enregistrement des plaintes qui sera géré par une ONG ou autre entité ;
- Une fiche de notification pour les plaintes EAS/HS sera utilisée .
- Assurer la dissémination du MGP adapté aux plaintes EAS/HS auprès des communautés.

### ➤ Mesures de sécurité routière autour du chantier

Le sous-projet de construction du lycée scientifique régional est situé dans la ville de Ziniaré avec une circulation importante et permanente tout autour du site du sous-projet. En plus de la sécurité prévue sur le chantier, un accent sera mis sur la sécurité routière autour du site du sous-projet. Durant les travaux, l'entrepreneur est tenu d'assurer la circulation dans des conditions de sécurité suffisante. L'objectif est de mettre en place un dispositif qui minimise et/ou élimine toutes les occasions connues d'erreur humaine et réduise les dommages corporels liés aux accidents inévitables. En premier lieu, il s'agit d'éviter les accidents et, s'ils se produisent malgré tout, de minimiser leurs conséquences. Dans le cadre de la mise en œuvre du sous-projet, plusieurs mesures de gestion de la sécurité routière seront entreprises :

- l'organisation d'une campagne d'information sur la sécurité routière au profit des riverains du site ;
- l'imposition aux conducteurs un strict respect des règles du code de la route ;
- l'évitement autant que possible de la circulation d'engins lourds de terrassement à proximité des habitations, du fait des nuisances engendrées et des risques dus aux vibrations sur le bâti et les accidents ;
- la limitation de vitesse hors agglomération et une réduction de la vitesse aux intersections par la pose de panneaux de signalisation et les porteurs de drapeaux, etc.

L'application de ces mesures induira un changement de comportement et contribuera à améliorer les connaissances sur les problèmes de sécurité routière et à changer les attitudes vis-à-vis des comportements de conduite particuliers, tels que la conduite sous l'influence de l'alcool ou la pratique de vitesses trop élevées.

#### **8.2.2. Programme de gestion environnementale et sociale en phase d'exploitation**

Les principales mesures de gestion environnementales et sociales en phase d'exploitation ainsi que le plan de mise en œuvre des mesures spécifiques sont déclinées dans les tableaux ci-après.

Tableau 54: Programme de gestion environnementale et sociale en Phase de fonctionnement

Composantes	Impacts potentiels/Risques	Mesures de gestion	Coûts (FCFA)	Responsables	Indicateurs de suivi	Sources de vérification	Périodes d'exécution
<b>Milieu physique</b>							
Sols	Risque de contamination du sol par les déchets.	Sensibilisation des acteurs du lycée scientifique régional sur les modes de gestion des déchets	700 000	Lycée Scientifique	Nombre d'acteurs formés sur la gestion des déchets	Rapport de sensibilisation	Chaque année pendant l'exploitation jusqu'à 5ans
<b>Sous Total (risques)</b>			<b>700 000</b>				
<b>Milieu biologique</b>							
Flore et faune	Présence de la plantation d'embellissement	Poursuite de la mise en place d'aménagement paysager de l'ensemble du périmètre	<b>1 000 000</b>	Lycée Scientifique	Nombre d'espèces ornementales plantées	Rapport de la mise en place de la haie vive	Durant l'exploitation
<b>Milieu humain</b>							
Santé	Propagation et transmission des IST et VIH SIDA, Covid 19 et augmentation des cas d'EAS HS	sensibilisation des élèves et de la population de Ziniaré Diffusion sur le mécanisme de gestion des plaintes apte à gérer les plaintes EAS/HS sur la base d'une approche centrée sur les survivant-es	<b>800 000</b>	Lycée Scientifique	Nombre d'élèves sensibilisés sur les EAS/HS	Rapport d'activités, Procès-verbaux	1 <sup>ère</sup> et 5 <sup>ème</sup> année
Exploitation du lycée scientifique régional	Risque de conflits entre acteurs du lycée	Mettre en place un COGES Former le COGES pour les rôles des différents responsables	<b>1 000 000</b>	Lycée Scientifique	Nombre de COGES mis en place	Rapport d'activités, Procès-verbaux	1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année

Composantes	Impacts potentiels/Risques	Mesures de gestion	Coûts (FCFA)	Responsables	Indicateurs de suivi	Sources de vérification	Périodes d'exécution
Circulation sur l'axe Ziniaré-Zitenga	Risques d'accident en rapport avec les travaux et des risques d'accident de trajet	Sensibilisation des chauffeurs et des élèves sur le code de la route, Pose de panneaux de signalisation	500 000	Lycée Scientifique	Nombre de chauffeurs et d'élèves sensibilisés sur le code de la route	Rapport d'activités, Procès-verbaux	Exploitation
<b>Sous Total (impacts)</b>			<b>3 300 000</b>				
<b>TOTAL (impacts/risques) pour la phase d'exploitation</b>			<b>4 000 000</b>				

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022

#### 8.2.3. Programme de gestion environnementale et sociale en phase de réhabilitation et de fermeture

Les principales mesures de gestion environnementales et sociales en phase de construction sont déclinées dans le tableau ci-après.

Tableau 55: Programme de gestion environnementale et sociale en Phase de réhabilitation et de fermeture

Sources d'impacts	Impacts potentiels/Risques	Mesures de gestion	Coûts (FCFA)	Responsables	Indicateurs de suivi	Sources de vérification	Périodes d'exécution
Milieu physique (aucun impact anticipé)							
<i>Qualité de l'air et milieu sonore</i>							
Démantèlement de la base vie	Pollution de l'air	-Port des équipements de protection pour le personnel de chantier -Règlementation des heures de travail	900 000	Entreprise	Nombre d'ouvriers portant les EPI	Rapport d'activités	Réhabilitation et Fermeture
Travaux de démolition et de démantèlement des infrastructures	Nuisance sonore	-Port des équipements de protection pour le personnel de chantier (obligatoire)	900 000	Entreprise	100% du personnel portent les EPI	Rapport d'activités	Réhabilitation et Fermeture

Sources d'impacts		Impacts potentiels/Risques	Mesures de gestion	Coûts (FCFA)	Responsables	Indicateurs de suivi	Sources de vérification	Périodes d'exécution
			-Règlementation des travaux pendant les heures de travail					
		<b><i>Sols</i></b>						
Démantèlement de la base vie	Dégradation de la qualité du sol	-Remblayage et nivellation du terrain Bonne gestion des déchets solides et liquides	<b>250 000</b>	Entreprise	% de la superficie de terrain remblayé	Rapport de révision véhicules	Rehabilitation et Fermeture	
		<b><i>Ressources en eau</i></b>						
Utilisation des eaux de surface lors des travaux de démolition et de démantèlement	Dégradation de la qualité des eaux de surface	- Utilisation rationnelle des eaux de surface, - Bonne gestion des déchets solides et liquides	<b>400 000</b>	Entreprise	100% des déchets sont bien gérés	Certificat d'analyse des eaux	Pendant la réhabilitation et la fermeture	
Prélèvement et consommation d'eau souterraine.	Réduction de la quantité et de la qualité de l'eau	Suivi du débit du forage Sensibiliser les acteurs sur une utilisation rationnelle de l'eau ; Bonne gestion des déchets solides et liquides	<b>400 000</b>	PAAQE	Nombre d'acteurs formés sur l'utilisation rationnelle de l'eau	Rapport sur le débit du forage	Pendant la réhabilitation et la fermeture	
		<b><i>Milieu biologique</i></b>						
Démantèlement de la base vie et démolition des infrastructures	Destruction de la végétation et de la faune terrestres	- plantation d'arbres sur le site	<b>500 000</b>	Entreprise	Nombre d'arbres plantés	Rapport d'activités	La phase de réhabilitation	

Sources d'impacts	Impacts potentiels/Risques	Mesures de gestion	Coûts (FCFA)	Responsables	Indicateurs de suivi	Sources de vérification	Périodes d'exécution
Milieu humain							
Démantèlement de la base vie et démolition des infrastructures	Perte de 50 emplois	Formation sur les métiers (Menuiserie, couture, soudure...) et les AGR au profit des anciens travailleurs	<b>500 000</b>	PAAQE	Nombre de travailleurs formés	Liste et nombre de personnes formées	phase de réhabilitation
<b>TOTAL (impacts/risques)</b>			<b>3 850 000</b>				

Source : Mission d'élaboration de la NIES du sous-projet du lycée scientifique régional, janvier 2022

Tableau 56: Plan de mise en œuvre des mesures spécifiques

Mesures spécifiques	Mesures de gestion	Phase du sous-projet	Coûts (FCFA)	Responsables	Sources de vérifications	Echéances
Réponses aux situations d'urgence dues au changement climatique	Formations des entreprises sur le respect des plans de construction Contrôle périodique de la qualité des infrastructures	Construction Exploitation	800 000	PAAQE	Rapport de formation Rapport de contrôle effectué sur les bâtiments	Chaque année
Mesures de gestion de la Sécurité sur le chantier	Pose des panneaux de signalisation, Induction et formation des chauffeurs et des travailleurs du chantier	Construction Exploitation	500 000	Entreprise	Rapport de pose des panneaux de sécurité Nombre d'induction réalisées	Chaque semestre
Mesures de gestion de la Sécurité routière	Sensibilisation des chauffeurs sur la sécurité routière Dotation des travailleurs en EPI Suivi du port des EPI	Construction Exploitation	500 000	Entreprise	Nombre de chauffeurs sensibilisés Nombre d'accidents liés à la circulation	Chaque semestre
Mesures Hygiène-Santé-Sécurité	Sensibilisation sur l'Hygiène, Induction santé sécurité Dotation des travailleurs en EPI Suivi du port des EPI Mise en place d'installation chantier sur le chantier (toilettes, WC, dispositifs de lavage des mains etc.) -Mise à disposition d'eau potable sur le chantier pour la consommation du personnel	Construction Exploitation	500 000	Entreprise	Rapport d'activités, Procès-verbaux	Chaque mois

Mesures Genre et Violences Basées sur le Genre	Formation des travailleurs des chantiers et des riverains sur les EAS/HS Signature des codes de conduite interdisant et sanctionnant les EAS/HS MGP pour les travailleurs-euses en place permettant de recueillir et gérer les plaintes EAS/HS sur la base d'une approche centrée sur les survivants-es	Construction Exploitation	500 000	PAAQE/Entreprise	Rapport d'activités, Procès-verbaux	Chaque semestre
Risques de propagation de la COVID 19	Sensibilisation des travailleurs et des riverains sur le respect des mesures barrières; -Dotation des travailleurs en EPI et rendre le port obligatoire	Construction et Exploitation	1 000 000	PAAQE/Entreprise	Rapport d'activités, Présence de dispositif de lavage des mains	Chaque deux mois
<b>TOTAL (Mesures spécifiques pour les phases de construction et d'exploitation)</b>			<b>3 800 000</b>			

Source : Mission d'élaboration de la NIES du lycée scientifique régional de Ziniaré, janvier 2022

### **8.3. Programme de suivi/surveillance environnementale et sociale**

#### **Objectifs**

La surveillance environnementale et sociale consiste à :

- vérifier l'intégration, dans les plans et devis et le cahier des charges, de l'ensemble des mesures de gestion proposées dans le PGES, les clauses particulières d'environnement et les obligations en matière environnementale et sociale qui découlent de l'obtention du permis environnemental ;
- veiller au respect des lois, des règlements et de toute autre considération environnementale et sociale durant les travaux ;
- veiller au respect des politiques de sauvegarde environnementale et sociale et les directives HSE du groupe de la Banque mondiale ;
- s'assurer du respect de l'ensemble des mesures de gestion, des clauses particulières d'environnement et des engagements pris par le PAAQE dans le cadre du sous-projet et de proposer, le cas échéant, toute mesure corrective.
- Veiller à l'intégration du volet prévention et réponse des EAS/HS.

La première étape du programme de surveillance environnementale et sociale est primordiale pour s'assurer que le cahier des charges de l'entrepreneur contiendra toutes les obligations auxquelles ils devront faire face. Cette étape permettra d'éviter toute ambiguïté quant aux mesures qui devront être appliquées durant les travaux.

#### **Surveillance**

Une surveillance sera exercée de façon continue durant les travaux d'aménagement. Cette surveillance sera assurée par le responsable en sauvegarde environnementale et sociale de l'entreprise en charge des travaux en collaboration avec le service en charge de l'environnement et/ou les services déconcentrés de l'État. La personne responsable de la surveillance sera en contact étroit avec l'entrepreneur, la Commune de Ziniaré et la cellule sauvegarde environnementale et sociale de l'UGP du PAAQE.

Les spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale du PAAQE auront les pouvoirs nécessaires pour obliger l'entrepreneur à modifier ses techniques de travail si la situation devenait critique et le justifiait. De concert avec l'entrepreneur et la Commune de Ziniaré, le responsable en sauvegarde environnementale et sociale organisera une réunion de chantier au tout début des travaux. Des réunions statutaires seront par la suite organisées avec l'entrepreneur. Ces réunions auront notamment pour but d'informer et de sensibiliser le personnel de l'entreprise sur les dispositions environnementales et sociales, et de santé-sécurité à observer pendant les travaux de construction, et du fonctionnement général des activités de surveillance.

Durant les travaux, les mesures de gestion et les bonnes pratiques devront être suivies avec rigueur, notamment lors des interventions effectuées à proximité des cours d'eau, même s'ils sont intermittents.

Pour ce faire, Le responsable Environnement effectuera des visites régulières dans les enceintes de chantier et des aires de travail, prendra note du respect rigoureux par l'entrepreneur des divers engagements, obligations, mesures et autres prescriptions, évaluera la qualité et l'efficacité des mesures appliquées et notera toute non-conformité qu'il aura observée. Il fera part de ses observations à l'entreprise, à la Commune de Ziniaré, à la cellule sauvegarde environnementale et sociale du PAAQE. Le responsable Environnement devra faire des contrôles inopinés pendant la phase de construction.

Le responsable Environnement fera régulièrement un rapport de ces aspects au PAAQE. Au cours des travaux, des rapports semestriels de surveillance environnementale et sociale seront également préparés et transmis au MEEEA à travers la DRE qui sera aussi invitée à participer aux activités de surveillance. Advenant un incident ou une activité susceptible d'entraîner des impacts significatifs sur le milieu lors des travaux, un rapport immédiat sera produit de façon à identifier et mettre en place rapidement les mesures correctives appropriées.

À noter que pendant la durée des travaux, les spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale du PAAQE pourront aussi identifier des améliorations souhaitables à apporter aux mesures de gestion et aux bonnes pratiques que l'entrepreneur devra appliquer, afin d'optimiser la réalisation des travaux tout en s'assurant que les objectifs de protection de l'environnement biophysique et humain sont pris en compte.

Les entrepreneurs seront responsables de l'application de la plupart des mesures de gestion avec le PAAQE, et les autorités régionales du MEEEA et communales seront responsables du contrôle de l'application des mesures identifiées.

#### **8.4. Programme de suivi environnemental et social**

Le suivi environnemental vise à déterminer les impacts réels les plus préoccupants d'un projet et à suivre l'application du plan de gestion environnementale et sociale afin d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation ou de compensation proposées. Le suivi permet ainsi au promoteur de réagir à la défaillance d'une mesure d'atténuation ou de compensation et d'en proposer une autre plus efficace. Le suivi doit se faire à deux niveaux : i) **le suivi interne** est assuré par les Spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale du PAAQE et ii) **le suivi externe** (vérification, de la surveillance environnementale).

Le suivi externe est assuré :

- d'une part, par le suivi et l'inspection environnementale qui est effectuée par le de l'Environnement de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement; à travers l'Agence Nationale des Evaluations Environnementales (ANEVE) qui associe le service déconcentré concerné (DRE) ;
- d'autre part, par l'audit environnemental qui est généralement confié à un consultant externe.

Les différentes composantes importantes à surveiller et à suivre pour éviter que leurs effets ou alors les activités du sous-projet ne favorisent des impacts négatifs sur l'environnement biophysique et humain sont développés ci-dessous.

#### **Objectifs et contenu**

Le programme de suivi environnemental et social sera mis en œuvre durant les phases de construction et d'exploitation du sous-projet. Etant donné la nature du sous-projet et des impacts anticipés, le suivi environnemental va porter essentiellement sur la vérification de la mise en œuvre des mesures de gestion environnementale et sociale définies par l'étude.

#### **Opérationnalité du suivi**

Le suivi environnemental et social sera sous la responsabilité du PAAQE. Il pourra procéder lui-même aux différentes activités via ses experts ou bien déléguer cette responsabilité à des structures spécialisées et/ou des ONG œuvrant dans la localité. Il sera important que le suivi

environnemental et social soit réalisé indépendamment des différentes activités d'exploitation qui pourraient relever d'entreprises spécialisées concessionnaires pour garantir l'impartialité de la démarche et la véracité des résultats.

L'équipe responsable du suivi devra avoir une bonne connaissance des problématiques du sous-projet et du milieu d'insertion.

Le responsable du suivi du PAAQE ou des entreprises mandataires, feront régulièrement un rapport du déroulement et des résultats du suivi à la Coordination du PAAQE. Un rapport de suivi environnemental et social sera préparé et pourra être transmis au MEEEA.

Le coût de suivi environnemental et social est consigné dans le tableau suivant :

Tableau 57: Programme de suivi environnemental

Objet du suivi	Localisation des stations	Indicateurs	Fréquence d'échantillonnage	Coûts en FCFA	Responsable
<b><i>Composantes du milieu physique</i></b>					
Qualité de l'air	Lycée scientifique régional de Ziniaré	Paramètres mentionnés dans le Décret n°2001-185 portant fixation des normes de rejets.	1 fois par année lors deux premières années d'exploitation	400 000	PAAQE, Commune Ziniaré ANeve
Ambiance sonore	Lycée scientifique régional de Ziniaré	Niveau sonore 1 heure LAeq (dBA) de la directive générale de la SFI sur l'Environnement, la santé et la sécurité.	1 fois par année lors deux premières années d'exploitation	600 000	PAAQE, Commune Ziniaré ANeve
<b><i>Composantes du milieu biologique</i></b>					
Flore	Lycée scientifique régional et zone reboisée	Nombre d'arbres plantés et le taux de survie	1 fois par année lors deux premières années d'exploitation	500 000	PAAQE, Commune Ziniaré
<b><i>Composantes du milieu humain</i></b>					

Objet du suivi	Localisation des stations	Indicateurs	Fréquence d'échantillonnage	Coûts en FCFA	Responsable
Économie locale et emploi	Communautés riveraines	Nombre d'emplois directs et indirects créés; nombre d'employés locaux, pourcentage de femmes. Nombre de contrats attribués aux entreprises de la région. Volume des achats de biens et services auprès de fournisseurs de la région.	1 fois par année pendant la phase de construction et d'exploitation du sous-projet	600 000	PAAQE, Commune Ziniaré
<b>TOTAL</b>					<b>2 100 000</b>

Source : Mission d'élaboration de la NIES du lycée scientifique régional de Ziniaré, janvier 2022

## 8.5. Plan de renforcement de capacités

### Objectifs

Une bonne exécution du sous-projet de construction du lycée scientifique régional, nécessite des programmes de formation pouvant améliorer l'intégration des communautés riveraines, d'où un plan de renforcement des capacités. Le plan a pour objectif :

- de sensibiliser les entrepreneurs et de leurs sous-traitants, sur les problématiques liées à la construction du lycée scientifique régional, la cohabitation des employés avec les communautés et la préservation de l'environnement ;
- d'améliorer les capacités des commerçants, des entrepreneurs et de leurs sous-traitants, dans la mise en œuvre des plans spécifiques et des mesures d'évitement, d'atténuation, de bonification et de compensation des impacts négatifs issus des activités de construction ;
- d'améliorer les capacités locales de la compréhension des enjeux liés au sous-projet et au développement durable dans un contexte de changement climatique ;

Tableau 58: Programme de renforcement de capacités

Objets	Aspects de la formation	Postes de travail concernés par phase		Coûts (FCFA)	Echéances
		Aménagement	Exploitation		
Compétences de base en Hygiène-santé-sécurité - environnement	Bonnes pratiques en matière d'environnement santé sécurité Prévention et lutte contre les incendies premiers secours ;	Les usagers du site, les entrepreneurs et les sous-traitants.		500 000	Phase de construction 1 fois par mois

Santé des travailleurs et de la population	Prévention des VBG EAS HS, VCE, Covid 19, IST et VIH/SIDA. Prévention du paludisme et autres maladies endémiques. Hygiène de base.	Personnel de chantier, et les riverains	500 000	A la phase construction, 1 fois par mois.
Formation des populations de la région	L'utilisation efficiente du lycée, Risques d'EAS/HS liés à la réalisation des activités du sous-projet et mesures d'atténuation proposées par le sous-projet .	Les usagers du site, les entrepreneurs et artistes	500 000	Début des travaux
<b>Total</b>				<b>1 500 000</b>

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022

### 8.6. Arrangements institutionnels

La mise en œuvre du PGES va impliquer plusieurs acteurs dont le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, le Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEEA), les communes, les services déconcentrés de l'Etat, les entreprises, les ONGs et les populations.

- ✓ Le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat : ce ministère assure la tutelle technique du sous-projet de construction du lycée scientifique régional de Ziniaré.
- ✓ Le MEEEA : ce ministère comprend des structures en charge des questions environnementales et de gestion des ressources naturelles notamment : la Direction générale de la préservation de l'Environnement ; la Direction générale des Eaux et Forêts, l'Agence Nationale des Evaluations Environnementales (ANEVE), 13 directions régionales et 45 directions provinciales. Toutes ces directions disposent de compétences à travers les ingénieurs et techniciens environnementalistes qui ont en charge les questions de gestion des ressources naturelles et du cadre de vie des circonscriptions dont ils relèvent. L'ANEVE, qui assure l'examen et l'approbation des études environnementales, pourra assurer le suivi externe et la supervision de la mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementales et sociales du PGES en s'appuyant sur les directions régionales de l'environnement. Cela se fera à travers la signature d'un protocole entre les deux parties, et l'ANEVE produira et transmettra des rapports de ces activités au PAAQE.
- ✓ Le MENAPLN a travers Le PAAQE veille à : l'élaboration des programmes périodiques d'activités et des rapports techniques et financiers requis ; le suivi de l'exécution des différentes activités des projets, prenant en compte la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ; l'exécution des mesures de renforcement des capacités des acteurs du PGES ; l'organisation des missions de revues et d'évaluation par la Banque

- mondiale, etc. Le PAAQE possède dans son équipe, un spécialiste en sauvegarde environnementale et un spécialiste en sauvegarde sociale crédités d'une solide expérience.
- ✓ La Direction régionale de la transition Ecologique et de l'environnement : cette Direction régionale en charge de l'environnement est impliquée dans l'approbation de la notice d'impact environnemental du sous projet, ainsi que la surveillance et le suivi du PGES. Ces directions, à travers les directions provinciales et les services départementaux de la transition et de l'environnement sont chargées de la coordination des actions de reboisement de compensation dans les terroirs villageois.
  - ✓ Les collectivités locales : le sous-projet de construction du lycée scientifique régional sera réalisé sous la responsabilité de la commune de Ziniaré, par des bureaux d'études, par les entreprises privées, des ONGs environnementales et sociales nationales et locales, avec l'appui des services techniques de l'État. La commune sera étroitement associée au suivi de la mise en œuvre des activités.
  - ✓ L'entreprise en charge des travaux : elle met en œuvre les mesures d'atténuation en accord avec le PAAQE ainsi que les clauses environnementales et sociales avec la production périodique de rapports sur l'exécution desdites mesures.
  - ✓ Le bureau de contrôle : il assure au compte du maître d'ouvrage la supervision des travaux, des mesures d'atténuation (contractualisées) ainsi que des clauses environnementales et sociales exécutés par l'entreprise ; avec la production périodique de rapports sur la réalisation des activités y compris les mesures environnementales et sociales.
  - ✓ Les autorités coutumières et religieuses : elles apportent un appui à la mise en œuvre des mesures d'atténuation dans le volet consultations publiques et le processus de gestion des conflits et litiges.

## 8.7. Implantation et mise en œuvre des mesures

### 8.7.1. Budget estimatif

Le tableau ci-après résume la totalité des coûts des différentes mesures et programmes qui ont été présentés dans les sections précédentes. Les étapes ultérieures de conception du sous-projet viendront préciser le détail de l'opérationnalité de l'application des différentes mesures du PGES

**Tableau 59 : Coûts de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales du sous-projet**

Ref.	Risques/Impacts/Actions environnementales	Durée de l'action	Coût estimatif (FCFA)
A.	<b>Phase de construction</b>		
	÷ Risques	Phase de construction	5 500 000
	÷ Impacts environnementaux et sociaux	Phase de construction	5 700 000
	<b>Sous Total Phase construction</b>		<b>11 200 000</b>
B.	<b>Phase d'exploitation</b>		
	÷ Risques	Phase d'exploitation	700 000
	÷ Impacts environnementaux et sociaux	Phase d'exploitation	3 300 000
	<b>Sous Total Phase d'exploitation</b>		<b>4 000 000</b>
C./	<b>Phase de fermeture et de réhabilitation</b>		
	÷ Impacts environnementaux et sociaux	Phase réhabilitation et fermeture	3 850 000
	<b>Sous Total Phase de réhabilitation et de fermeture</b>		<b>3 850 000</b>
	Mesures spécifiques	Phase de construction Phase d'exploitation Phase de réhabilitation	3 800 000
	Programme de suivi environnemental et social	Phase d'exploitation	2 100 000
	Renforcement des capacités	Phase d'exploitation	1 500 000
	Plan de réhabilitation et de fermeture	Réhabilitation et fermeture	7 300 000
	<b>SOUS-TOTAL PGES</b>		<b>33 750 000</b>
	<b>Imprévues (10%)</b>		<b>3 375 000</b>
	<b>TOTAL GENERAL PGES</b>		<b>37 125 000</b>

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022

### 8.7.2. Chronogramme de mise en œuvre

La Commune de Ziniaré, le PAAQE à travers les Spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale et l'entreprise chargée des travaux seront chargés de la mise en œuvre des différentes mesures contenues dans le PGES. Tel que mentionné précédemment, certaines mesures seront mises en œuvre pendant la phase de pré-construction, de construction et en phase d'exploitation. Le tableau ci-dessous résume les principales périodes de mise en œuvre des différentes mesures du PGES.

Tableau 60: Chronogramme de mise en œuvre du PGES

Composantes	1-5 mois				5-10 mois			
	1	2	3	4	1	2	3	4
Signature du contrat avec l'entreprise en charge des travaux	x							
Elaboration du PGES-Chantier	x							
Plan de renforcement des capacités		x	x	x	x	x	x	x
Mesures de gestion environnementale et sociale – phase Pré-aménagement	x	x						
Début des travaux		x	x	x	x	x	x	x
Mesures de gestion environnementale et sociale – phase d'aménagement	x	x	x	x	x	x	x	x
Début de l'exploitation								x
Mesures de gestion environnementale et sociale – phase d'exploitation								x
Programme de suivi/surveillance environnementale et sociale	x		x	x	x	x	x	x
Plan de la végétalisation finale du site et de la base vie qui sera identifiée par l'entreprise		x		x		x		x
Réception environnementale et sociale								x

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022

### 8.8. Prise en compte des aspects sécurité

L'Entreprise et les acteurs intervenant dans les travaux de construction du lycée scientifique prendront attaché avec les autorités chargées de la sécurité au niveau de la commune de Ziniaré afin de solliciter leur soutien en termes de sécurisation durant les travaux. Pour ce faire, chaque déplacement sur le site doit faire l'objet d'échanges avec la police et la gendarmerie de Ziniaré. L'Entreprise et les acteurs intervenant dans les travaux prendront soins de notifier leurs contacts téléphoniques aux forces de sécurité et d'y maintenir la liaison durant leur séjour à Ziniaré.

Ils leur signaleront toute situation anormale leur permettant d'apprécier la situation. Enfin il cultivera une confiance avec les bénéficiaires qui lui permettra de collecter des données afin d'anticiper sur les situations indésirables.

Tous les employés de la construction du Lycée scientifique doivent respecter les règles fixées par les autorités communales et régionale en matière de sécurité (Couvre-feu, heure de voyage).

## CHAPITRE IX. PLAN DE FERMETURE / REHABILITATION

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de l'exécution des travaux de construction du lycée scientifique régional, des activités doivent être conduites et des impacts environnementaux et sociaux positifs et négatifs sont généralement engendrés. Un Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) a été élaboré et l'Entreprise a l'obligation d'appliquer un cahier de prescription environnementale.

La fermeture et la réhabilitation font partie des dispositions contractuelles à respecter et comportent les principales activités suivantes :

- la réhabilitation des bases de chantier ;
- le comblement des trous suite au démantèlement des infrastructures . Il s'agit de démolir les infrastructures réalisées en phase de construction (salles de classe, laboratoires, bureaux, les magasins, guérites, les murs etc.) ;
- l'entretien des zones réhabilitées.

### 9.1. Contexte et problématique

Les travaux du site occasionnent des terrassements et l'érection d'ouvrages dans le paysage de la localité bénéficiaire.

Au niveau de la base de chantier, seront stationnés les engins d'exécution des travaux. Par ailleurs, ces bases connaîtront quelques modifications du paysage naturel liées au stockage des équipements divers de chantier et des déchets qui y seront produits.

La physionomie générale du paysage s'en trouve modifiée avec la base vie et le terrassement des arbres.

La réhabilitation du chantier et la remise en état des trous issus du démantèlement de la base vie et des infrastructures constituent les principales activités de fermeture et de réhabilitation à l'issue des travaux. L'entretien périodique des arbres épargnés dans l'emprise du lycée scientifique régional constitue l'activité d'accompagnement au cours des années d'exploitation.

### 9.2. Objectifs

#### 9.2.1. Objectif global

Le Plan de fermeture et de réhabilitation vise à remettre le site dans un état similaire avant l'intervention du sous-projet.

#### 9.2.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agira de :

- intégrer harmonieusement les nouveaux éléments dans le milieu ambiant ;
- remodeler le sol de la base vie en vue de minimiser les risques d'érosion ;
- revégétaliser sur d'autres sites appropriés pour compenser les pertes d'arbres occasionnées.

#### 9.2.3. Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- le chantier est réhabilité et aménagé à l'issue des travaux ;
- les plantations d'arbres de compensation sont réalisées.

### 9.3. Méthodologie de fermeture et de réhabilitation

La fermeture et la réhabilitation de la base de chantier se font par le déstockage des équipements, la gestion adéquate des déchets solides, liquides et gazeux et l'aménagement et le nettoyage des sites. L'opération de fermeture et de réhabilitation se fera en concertation avec les autorités

locales (mairies et les propriétaires terriens, et coutumiers (chefs de terre). Ces concertations porteront sur la nature des aménagements à réaliser.

En fonction du choix retenu lors des concertations, l'opération consistera à combler les excavations avec les plantations d'arbres.

### **9.3.1. Réhabilitation de la base vie du chantier**

Les travaux de fermeture et de réhabilitation de la base vie enregistreront la présence des équipements et des engins sur les lieux.

La fermeture et la réhabilitation du site du chantier se feront par la désinstallation des équipements et leur réaffectation sur d'autres chantiers de la société. Il sera procédé au tri des différents déchets produits sur ces sites et à leur recyclage ou à leur destruction. Les bases vie seront ensuite nettoyées et réaménagées pour que les sols puissent reprendre leur fonction d'avant le sous-projet.

### **9.3.2. Entretien courant des arbres sur le site aménagé**

Cette opération intervient au cours de l'étape d'exploitation. Elle consistera en de passages réguliers des équipes techniques pour des activités d'entretien des arbres sur le site aménagé à travers l'élagage des branches et le nettoyage des arbustes.

## **9.4. Programme de réhabilitation**

A la fin des travaux d'exécution, des travaux de construction et de l'exploitation du lycée scientifique régional, des moyens nécessaires (équipement nécessaire pour les travaux de fermeture et de réhabilitation) seront déployés pour l'élagage des arbres et le nettoyage périodique du site. Les plantations de compensation se feront de juin à août, qui constitue la période favorable.

Le chronogramme de mise en œuvre de la réhabilitation du chantier et de l'entretien du site se présente dans le tableau ci-après.

Tableau 61: Chronogramme de mise en œuvre de la fermeture et de la réhabilitation

<b>Périodes</b>	<b>Sites</b>	<b>Nature</b>	<b>Observations</b>
Avant les travaux	Lycée scientifique régional	Travaux de libération de l'emprise	Inventaire des arbres et recensement des biens s'il y en a
Avant et pendant les travaux	Chantier	Stockage du matériel et équipements	Stockage des Conteneurs et autres Matérialisation et signalisation
Après les travaux	Chantier	Comblement des trous, élagage et nettoyage	Elagage et nettoyage
Après les travaux	Chantier	Démobilisation, Elimination/gestion des déchets et résidus	Démantèlement, gestion et évacuation

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022

## **9.5. Suivi-évaluation**

Pour une plus grande réussite des activités de fermeture et de réhabilitation de la base vie et du site, un suivi quotidien sera effectué par l'équipe du service environnement de l'Entreprise d'exécution.

Ce suivi concertera particulièrement les travaux de démantèlement de la base vie, de démolition des infrastructures, de comblement des trous, de nettoyage du site.

Les sites remis en état après la démobilisation totale feront l'objet de végétalisation. Cette végétalisation sera suivie d'une sortie de constatation et d'approbation par les services locaux de la mairie, de l'environnement, de l'agriculture ainsi que par l'Ingénieur en charge du contrôle des travaux.

Les principaux indicateurs seront les différents rapports de constat d'exécution effective des activités de fermeture et de réhabilitation. Les satisfactions des besoins exprimés par les populations riveraines constitueront un second indicateur quant à la réussite de l'activité.

Le tableau ci-dessous résume les activités de suivi-évaluation de la réhabilitation et de la fermeture.

Tableau 62: Suivi évaluation de la réhabilitation

Aspects	Périodes	Indicateurs	Responsables	Coûts
Nettoyage du chantier (consiste au nettoyage du site après les travaux de construction)	Construction Fermeture	PV de constatation du nettoyage	Entreprises ; Service Départemental de l'Environnement, Service d'hygiène de la mairie	500 000
Réhabilitation des terres (il s'agit de la réhabilitation des zones d'emprunt d'agrégats pour la construction)	Construction Exploitation Fermeture	Rapport de suivi	Entreprises ; Entreprises ; Service Départemental de l'Environnement ; Service technique municipal compétent	600 000
Entretiens du site (L'entretien du site y compris l'élagage des arbres)	Exploitation	Rapport de suivi	Sous-traitants Entreprises ; Service Départemental de l'Environnement	400 000
Remise en état de la base vie (Travaux de mise en état du site de la base vie)	Fermeture	Rapport de suivi	Entreprises ; Entreprises ; Service Départemental de l'Environnement Service technique municipal compétent	500 000
<b>TOTAL</b>				<b>2 000 000</b>

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022

## 9.6. Le coût estimatif du plan de réhabilitation et de fermeture

Le cout du plan de réhabilitation et fermeture est consigné dans le tableau ci-dessous

Tableau 63: coût estimatif du plan de réhabilitation et de fermeture

Activés	Observations	Cout estimatif en FCFA
Travaux de libération de l'emprise	Inventaire des arbres et recensement des biens	500 000
Stockage du matériel et équipements	Stockage des Conteneurs et autres Matérialisation et signalisation	500 000
Comblement des trous, élagage et nettoyage	Elagage et nettoyage	800 000
Démobilisation, Elimination/gestion des déchets et résidus	Démantèlement, gestion et évacuation	1 500 000
Réhabilitation du site de la base	Végétalisation	2 000 000
Suivi évaluation de la réhabilitation		2 000 000
<b>TOTAL</b>		<b>7 300 000</b>

Source : Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022

## CHAPITRE X. CONSULTATION DU PUBLIC

Selon le cadre procédural du Burkina Faso sur l'évaluation environnementale, le promoteur d'un projet est tenu d'informer le public de son intention de réaliser une évaluation environnementale et sociale. Pour se conformer à cette exigence dans la réalisation des travaux de construction d'un lycée scientifique régional dans la Région du Plateau-Central, Province de l'Oubritenga, Commune de Ziniaré, les autorités administratives locales ainsi que les populations situées dans la zone immédiate d'implantation du sous-projet, ont été informées de la conduite de l'étude par voie directe dans la période du 21 janvier au 15 février 2022.

### 10.1 Consultation préalable du public

Modifier le milieu de vie nécessite de la part des promoteurs de projets d'en appeler à la compréhension et à l'adaptation des populations touchées. La consultation publique permet aux personnes, groupes et communautés concernés par le sous-projet d'avoir accès à l'information technique, d'exprimer leur opinion sur le sous-projet et de mettre en lumière, entre autres, les valeurs collectives à prendre en considération dans la prise de décision.

Pour ce faire, ils doivent développer des stratégies d'intégration, en harmonie avec l'environnement humain, physique et biologique, accompagnées de mesures respectueuses des habitudes de vie, des croyances et des structures sociales. Malgré cela, les changements peuvent instaurer une certaine insécurité et fragiliser l'harmonie sociale tout en favorisant des attentes diverses et l'espoir d'un avenir meilleur. La consultation du public constitue un moyen d'intervention, fondé sur la prémissse que les communautés doivent être au centre des préoccupations d'un projet en développement et qu'elles doivent, dans la mesure du possible, bénéficier de ses retombées. La participation des communautés est donc essentielle quant à l'intégration du sous-projet dans la localité ciblée. Elle a été marquée surtout par des rencontres physiques. Elle indique également les lieux et les tribunes de ces consultations ainsi que le nombre de participants et les niveaux de représentation à chaque réunion.

### 10.2 Objectif des rencontres

Les rencontres ont pour objectif de donner aux communautés concernées l'opportunité de s'impliquer dès l'élaboration du concept du sous-projet, au cours de la mise en œuvre ainsi que lors du suivi, par l'entremise de consultations et de rencontres participatives.

La consultation du public vise les objectifs suivants :

- établir une communication avec le public avant, durant et après la NIES ;
- présenter les informations générales relatives au sous-projet ;
- présenter les impacts environnementaux et sociaux potentiels, positifs et négatifs du sous-projet ;
- obtenir une meilleure connaissance et compréhension de la situation contextuelle des populations locales ;
- identifier les principaux besoins des parties prenantes ;
- négocier leur implication dans la mise en œuvre du sous-projet .
- identifier les principales appréhensions, préoccupations et attentes des populations, d'en saisir les origines et l'évolution dans le temps ;
- échanger sur les répercussions anticipées ainsi que sur les mesures d'atténuation pouvant être implantées tout au long du sous-projet ;
- rappeler aux communautés concernées, conformément aux exigences du cadre légal du Burkina Faso, de l'intention du promoteur de réaliser une notice d'impact sur

l'environnement et le social pour le sous-projet . Ces consultations répondent aux recommandations du Décret 2015-1187 portant sur les études et notices d'impact sur l'environnement;

- décrire la nature, l'ampleur des préoccupations, attentes, suggestions, doléances et craintes des diverses parties prenantes., y compris celles liées aux EAS/HS

### 10.3 Rencontres auprès des populations locales

Les activités de consultation des parties prenantes ont débuté par une rencontre avec la Mairie de Ziniaré. Les consultations publiques des parties prenantes se sont déroulées du 21 janvier au 15 janvier 2022. Pour ces consultations, le promoteur à travers le Gouverneur de la Région a adressé des correspondances aux parties prenantes pour annoncer l'équipe des consultants. Cette démarche a facilité les consultations des autorités administratives, coutumières, militaires et paramilitaires présentes dans la ville de Ziniaré.

### 10.4 Résultats des consultations publiques

#### 10.4.1 Les acteurs rencontrés

Les différents acteurs qui ont été consultés dans le cadre de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux de construction d'un lycée scientifique régional dans la Commune de Ziniaré sont consignés dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 64 : Structures et personnes consultées dans le cadre de la NIES du lycée scientifique régional**

Dates de Consultation	Structures rencontrées	Qualité des personnes rencontrées
21/01/2022	Mairie de Ziniaré	- SG de la Mairie
	Direction Régionale de la Transition Ecologique et de l'Environnement de Ziniaré	- Chef de services - Agents
	Direction Régionale des Ressources Animales et Halieutiques	- Chef de service SAF
	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification	- Chef de service
	Direction Régionale de Développement Urbain, de l'Habitat et de la Ville	- Chef de service Urbanisme
15/02/2022	Direction Provinciale du Genre, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire (DPGSFAH)	- Secrétaire
	Direction Régionale de la Transition Ecologique et de l'Environnement de Ziniaré	- Directeur Régional - Chef de service
	Direction Régionale de l'Education Post-Primaire et Secondaire	- Directeur Régional
	Direction Régionale de l'Agriculture, des Aménagements Hydro-agricoles, de la Mécanisation	- Intérim DR (Chef de Service)
	Direction Régionale des Ressources Animales et Halieutiques	- Directrice Régional - Agents

Dates de Consultation	Structures rencontrées	Qualité des personnes rencontrées
	Direction Régionale du Genre, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l’Action Humanitaire (DRGSFAH)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directrice Régional</li> <li>- Agents</li> </ul>

Mission d’élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022

#### **10.4.2 Résultat des consultations publiques**

Ces consultations ont permis de recueillir les avis des parties prenantes. Les consultations des communautés locales ont été menées par le consultant. Ce sont au total 16 personnes qui ont été consultées composées essentiellement de 13 hommes et 03 femmes. Les résultats des différentes consultations sont cosignés dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 65 : résultats des rencontres de concertation avec les parties prenantes**

<b>Acteurs</b>	<b>Points discutés</b>	<b>Atouts/Préoccupations et craintes</b>	<b>Suggestions et recommandations</b>	<b>Dispositions à intégrer dans le sous-projet pour prendre en compte ces suggestion et recommandations</b>
Direction Régionale de l'Économie et de la Planification (DREP) de l'Est	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du bureau d'étude en charge de la NIES ;</li> <li>- Information sur le sous-projet ;</li> <li>- Perceptions des enjeux environnementaux et sociaux liés à la mise en œuvre du sous-projet ;</li> <li>- Cadre institutionnel des EE</li> <li>- Principales préoccupations, souhaits, et recommandations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne acceptabilité du sous-projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérer durablement l'infrastructure qui sera construite afin qu'elle contribue à la relance économique ;</li> <li>- Impliquer tous les acteurs dans la mise en œuvre du sous-projet ;</li> </ul>	<p>Les préoccupations exprimées font déjà partie intégrante des objectifs des sous-projet.</p> <p>Le recrutement de main d'œuvre locale est inscrit dans le cahier de charge de l'entreprise. Les autorités locales administratives et coutumières seront consultées à cet effet.</p>
Mairie de Ziniaré	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Information sur le sous-projet ;</li> <li>- Rôle de la Mairie dans le sous-projet ;</li> <li>- Principales craintes, préoccupations, souhaits, et recommandations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sous-projet acceptable</li> <li>- La réalisation du sous-projet dans les délais requis est la principale préoccupation de la Mairie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter la réglementation en suivant les délais impartis pour les différentes études ;</li> <li>- Réaliser une infrastructure de qualité dans un bon délai pour la ville ;</li> <li>- Implique la Mairie dans le processus de réalisation du sous-projet ;</li> </ul>	<p>Des séances d'informations et de sensibilisation ont été faites par l'UCP. La présente étude poursuit la diffusion de l'information sur les enjeux et l'importance</p>

Acteurs	Points discutés	Atouts/Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations	Dispositions à intégrer dans le sous-projet pour prendre en compte ces suggestion et recommandations
			<ul style="list-style-type: none"> <li>– Employer la main d’œuvre locale ;</li> <li>– Contribuer à l’assiette fiscale de la Commune à travers le payement des taxes communales sur les agrégats par les entrepreneurs ;</li> <li>– Respecter les us et coutumes de la zone</li> </ul>	<p>du sous projet lors des consultations et rencontres.</p> <p>Pour la livraison d'une infrastructure scolaire de qualité, l'UPC veillera à ce que le cahier de charge soit respectée par l'entreprise. Le Bureau de contrôle sera mis à profit pour s'assurer que les travaux de construction soit fait dans les règles de l'art.</p>
Direction Régionale en charge de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Information sur le sous-projet ;</li> <li>– Perceptions des enjeux environnementaux et sociaux liés à la mise en œuvre du sous-projet ;</li> <li>– Cadre institutionnel des EE</li> <li>– Principales préoccupations, souhaits, et recommandations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Bonne acceptabilité du sous-projet ;</li> <li>– Craintes des accidents lors des travaux, étant donné que le site est au milieu des habitations</li> <li>– Craintes que la poussière n'inonde la ville pendant les travaux :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mettre un accent sur l'aménagement paysager du site ;</li> <li>– Utiliser des matériaux de construction respectant l'environnement</li> <li>– Prévoir un arboretum ;</li> <li>– Mettre en place un club écologique au sein du lycée ;</li> </ul>	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre du PGES du sous projet. L'UCP du projet œuvrera à la mise en application sous la surveillance du partenaire et du l'Agence nationale des</p>
Direction Régionale de l'Agriculture, des Aménagements	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Présentation du bureau d'étude en charge de la NIES ;</li> <li>– Information sur le sous-projet ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Crainte que l'accessibilité au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– réaliser le sous-projet dans le délai ;</li> </ul>	

Acteurs	Points discutés	Atouts/Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations	Dispositions à intégrer dans le sous-projet pour prendre en compte ces suggestion et recommandations
Hydro-agricoles, de la Mécanisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Perceptions des enjeux environnementaux et sociaux liés à la mise en œuvre du sous-projet ;</li> <li>– Cadre institutionnel des EE</li> <li>– Principales préoccupations, souhaits, et recommandations</li> </ul>	ne soit difficile pour les pauvres ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Elargir le sous-projet jusqu'au niveau provincial (un lycée scientifique provincial dans chaque province)</li> <li>– Prospective d'autres bailleurs de fond en plus de la Banque mondiale pour les financements</li> </ul>	Evaluations Environnementales (ANEVE) et des services en charge de l'environnement au niveau déconcentré  Pour l'aménagement paysager, le PGES a prévu la plantation ornementale de 300 pieds d'arbres. L'UCP veillera à ce que cette mesure soit effective
Direction Régionale des Ressources animales et Halieutiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Présentation du bureau d'étude en charge de la NIES ;</li> <li>– Information sur le sous-projet ;</li> <li>– Perceptions des enjeux environnementaux et sociaux liés à la mise en œuvre du sous-projet ;</li> <li>– Cadre institutionnel des EE</li> <li>– Principales préoccupations, souhaits, et recommandations</li> </ul>	– Crainte que le matériel pédagogique et didactique ne soit pas disponible sur place	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Prévoir des dortoirs pour les élèves très éloignés ;</li> <li>– Prévoir un bus pour le déplacement des élèves ;</li> <li>– Alléger les conditions d'accès des filles en fixant des quotas s'il s'avère que le nombre des admis des filles est faible</li> </ul>	L'UCP veillera à ce que les entreprises chargés des travaux sensibilisent les travailleurs sur les violences basées sur le genre (VBG) les
Direction Régionale du Genre, de la Solidarité nationale, de la famille et de	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Présentation des consultants ;</li> <li>– Information sur le sous-projet;</li> </ul>	– Quel seront les critères de sélection des élèves	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Prévoir un accompagnement moral aux élèves ;</li> </ul>	

Acteurs	Points discutés	Atouts/Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations	Dispositions à intégrer dans le sous-projet pour prendre en compte ces suggestion et recommandations
l'Action Humanitaire (DRGSFAH)	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Perceptions des enjeux environnementaux et sociaux liés à la mise en œuvre du sous-projet ;</li> <li>– Cadre institutionnel des EE</li> <li>– Principales préoccupations, souhaits, et recommandations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les élèves auront-ils l'accompagnement de l'Etat ?</li> <li>– Quels seront les débouchés possibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Penser à un système internant</li> <li>– Prendre en compte les élèves déplacés internes ;</li> <li>– Tenir compte du genre ;</li> <li>– Affecter un quota aux élèves issus de milieu défavorables</li> </ul>	<p>Exploitation et Abus Sexuels ainsi que le Harcèlement sexuel ; et sur la sexualité et les IST</p> <p>Pour la construction des rampes d'accès adaptées aux personnes vivant avec un handicap ou à défaut prévoir un ascenseur, l'UCP et le bureau de contrôle veillera à ce que cela soit effectif conformément aux plans de construction</p>
Direction Régionale du Développement Urbain, de l'Habitat et de la Ville	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Présentation du bureau d'étude en charge de la NIES ;</li> <li>– Information sur le sous-projet ;</li> <li>– Perceptions des sociaux liés à la mise en œuvre du sous-projet ;</li> <li>– Cadre institutionnel des EE</li> <li>– Principales préoccupations, souhaits, et recommandations</li> </ul>	Aucune crainte	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Respecter les normes architecturales dans la réalisation ;</li> <li>– Impliquer la Direction de l'Urbanisme dans le suivi du sous-projet</li> </ul>	
Direction Régionale de l'Education Post-Primaire et Secondaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Coordination des consultations ;</li> <li>– Perceptions des enjeux sociaux liés à la mise en œuvre du sous-projet ;</li> <li>– Cadre institutionnel des EE</li> </ul>	– Aucune crainte	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Prévoir une clôture en haie vive avec <i>Acacia nilotica</i></li> <li>– Planter des arbres sur le site du sous-projet avec des <i>Khaya senegalensis</i></li> </ul>	<p>Pour les autres doléances liées au besoin d'infrastructures scolaires dans au niveau des provinces, il a été</p>

<b>Acteurs</b>	<b>Points discutés</b>	<b>Atouts/Préoccupations et craintes</b>	<b>Suggestions et recommandations</b>	<b>Dispositions à intégrer dans le sous-projet pour prendre en compte ces suggestion et recommandations</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Principales préoccupations, souhaits, et recommandations.</li> </ul>			rappelé qu'elles ne font pas parties des prévisions du sous projet. Cependant, ces doléances seront transmises à l'UCP.

Mission d'élaboration de la NIES du site du lycée scientifique régional, janvier 2022.



Consultation de la Directrice Régionale de l'Action Sociale



Consultation du SG de la Mairie de Ziniaré



Consultation du Directeur Régional de la Transition Ecologique et de l'Environnement



Consultation du Directeur Régional de l'Education Post-Primaire et Secondaire

## **10.5. Gestion des plaintes et réclamations dans le cadre du présent sous-projet**

Le mécanisme de gestion des plaintes dans le cadre de la présente NIES met l'accent sur la gestion endogène et locale des éventuelles plaintes, privilégiant ainsi le règlement de proximité et à l'amiable. Cette approche qui privilégie le recours à l'écoute, à la concertation et à la médiation par des tiers, permettra ainsi de réduire le nombre de plaintes et de permettre de gérer de façon efficiente et efficace, les cas qui surviendraient. L'un des avantages également du mécanisme est qu'il reposera sur des principes de transparence, de confidentialité et de participation effective de toutes les parties prenantes.

Un dispositif d'enregistrement d'éventuelles plaintes et d'information des parties prenantes sur la procédure de recours en vue de la satisfaction des droits de réparation à trois (3) niveaux, a été défini à partir des consultations publiques menées sur le terrain.

***Le premier niveau d'enregistrement et règlement des plaintes*** est le comité local qui regroupe les représentants des principaux groupes d'acteurs présents ou exploitants du site (Gestionnaires du lycée, utilisateurs du lycée, les restaurateurs etc.). Le président du comité local reçoit les plaintes, les enregistre et entreprend avec les membres, un règlement amiable avec le plaignant. Si une résolution n'a pas été obtenue, la plainte est communiquée au comité communal.

***Le second niveau de règlement des plaintes*** est le comité communal mis en place par la Delegation spéciale. Durant la phase de consultation, les parties prenantes ont été informées du lieu d'enregistrement et des modalités de traitement des plaintes. Si un règlement amiable n'est pas obtenu par le comité communal après avoir entendu les parties plaignantes, la plainte est transférée au PAAQE (au comité terminal).

***Le troisième niveau de règlement des plaintes*** est le PAAQE qui, à travers ses spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale, recherchera toujours un règlement à l'amiable, des réclamations à travers un arbitrage. Elle sera assistée par l'ingénieur conseil et de personnes-ressources dans l'optique d'aboutir à un consensus (dans un délai de 7 jours) sur les questions soumises à règlement.

Pour chaque plainte traitée (dans un délai de 72 heures), il sera établi un procès-verbal en quatre (4) exemplaires dont un pour chacune des parties (comité local, comité communal, PAAQE et plaignant).

Sur un autre plan, il importe de relever que la saisine des tribunaux par le plaignant pourra se faire au cas où il y a échec dans la recherche de solutions aux niveaux antérieurs de gestion de la plainte. En cas de recours judiciaire, les coûts de traitement du dossier seront supportés par le PAAQE.

Pour ce qui est des plaintes liées aux EAS/HS/ESE survenant en phase de chantier, deux points focaux ont été désignés dans le secteur abritant l'infrastructure pour leur gestion en sus du dispositif global de gestion des plaintes au regard de leur sensibilité. Ainsi, en cas de survenue de VBG/ESE, la plainte sera directement rapportée aux points focaux VBG EAS HS pour la prise de mesures préventives et curatives. Les mesures préventives visent à sensibiliser les membres du comité communal afin qu'ils se familiarisent avec l'identification des risques EAS/HS, les voies de recours et les procédures de référencements possibles.

Le mécanisme de gestion des plaintes sera adapté pour traiter les plaintes liées aux EAS/HS. Il devra, notamment, permettre plusieurs canaux de signalement, sûrs et accessibles, avec des femmes comme points d'entrée, identifiées par les groupes de femmes lors des consultations communautaires. Les plaintes EAS/HS ne feront jamais l'objet de traitement/résolution à l'amiable.

Le mécanisme de gestion des plaintes sera fondé sur une approche basée sur les besoins des survivants-es, assurant la confidentialité du traitement des cas, la sécurité des survivants-es, l'obtention du consentement éclairé et le référencement vers des structures locales de prestations VBG ((au moins médicale, psychosociale et une aide juridique).

- Un registre séparé pour l'enregistrement des plaintes qui sera géré par une ONG ou autre entité
- Une fiche de notification pour les plaintes EAS/HS sera utilisée
- Assurer la dissémination du MGP adapté aux plaintes EAS/HS auprès des communautés.

En fonction de la nature et de l'état de gravité de la plainte, plusieurs personnes-ressources devront être associées à sa gestion. Il s'agit entre autres des acteurs ou structures ci-après :

- structures sanitaires ;
- action sociale ;
- services de sécurité (police et gendarmerie) ;
- services de la justice au besoin.

Outre ces voies de recours, plusieurs mesures pourront être prises en faveur des survivantes :

- prise en charge psycho-sociale de la survivante ;
- prise en charge sanitaire ;
- traitement judiciaire, etc.

Il importe de souligner que les procédures de gestion de cette catégorie de plaintes s'exécutent sous le sceau de la confidentialité, de l'anonymat et du respect du droit du survivant (e)s excluant toute forme de négociation.

## CONCLUSION

Le PAAQE bénéficie du financement de la Banque mondiale avec pour objectif d'élargir l'accès à l'enseignement secondaire dans la région du Plateau-Central pour améliorer l'accès et la qualité de l'Education. L'Etat Burkinabè avec le concours de la Banque mondiale préconise la réalisation d'un lycée scientifique régional dans la ville de Ziniaré. Ce lycée scientifique régional va répondre au besoin de la région et va permettre au Burkina Faso d'accroître son offre en matière d'enseignement des sciences, des mathématiques et de la technologie. Il permettra au pays de disposer de ressources humaines qualifiées, de réduire le taux de chômage et d'amorcer activement son développement socio-économique.

L'étude avait pour objectifs d'élaborer une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) relative à la construction du lycée scientifique régional de Ziniaré, province de l'Oubritenga selon la réglementation nationale, mais aussi en se référant aux exigences de la Banque mondiale.

La réalisation de la NIES a permis d'identifier les impacts potentiels et d'en proposer des mesures d'atténuation conséquentes afin d'établir un plan de gestion environnementale et sociale. Le sous-projet présente des enjeux environnementaux importants pour la zone d'accueil et partant du territoire national en termes de :

- **Impacts potentiels positifs :**

- l'augmentation de l'offre éducative en matière d'enseignement des sciences, des mathématiques et de la technologie ;
- la réduction de la mobilité des élèves ;
- le maintien des élèves dans le système éducatif ;
- la promotion des disciplines scientifiques ;
- la réduction du taux de chômage des jeunes diplômés ;
- la création d'emplois temporaires (phase de construction) et d'emplois permanents (phase de fonctionnement) ;
- l'achat des biens et services locaux lors des travaux ;
- les retombés socioéconomiques induits par la consommation de biens et services au niveau local;
- etc.

- **Impacts potentiels négatifs :**

- La coupe d'arbres ;
- La dégradation de la qualité de l'air durant les travaux ;
- L'augmentation des nuisances sonores pendant les travaux ;
- La production des déchets solides et liquides y compris les déchets issus des laboratoires de chimie et SVT ;
- La dégradation de la situation sanitaire (Covid 19, VBG EAS HS, IST VIH-SIDA etc.) avec la présence des travailleurs du chantier ;
- La dégradation du climat social (les conflits) ;
- etc.

Des mesures proposées dans le plan de gestion environnementale et sociale, vont contribuer à atténuer les impacts potentiels négatifs identifiés. Il s'agit de :

- la mise en place d'une plantation ornementale au sein du site du lycée scientifique régional ;

- la sensibilisation des acteurs du lycée sur la protection de l'environnement ;
- la sensibilisation sur les IST – VIH-SIDA et la Covid 19 au profit des travailleurs sur le site et de la population riveraine ;
- la signature de code de conduite interdisant de manière explicite et sanctionnant tout acte d'EAS/HS
- la prise en compte du Genre et la violence-basée-sur-le-genre et le renforcement de capacités.

Au terme de cette étude, nous constatons que le sous-projet de construction du lycée scientifique régional de Ziniaré engendrera des impacts positifs majeurs pour la population de la région du plateau-Central. Aussi, plusieurs recommandations sont formulées pour une bonne insertion du sous-projet dans la ville de Ziniaré. Ces recommandations sont :

- le recrutement prioritaire de la main d'œuvre locale lors des travaux de construction et d'exploitation ;
- le respect des normes architecturales dans la réalisation ;
- l'implication effective de la Direction de l'Urbanisme dans le suivi du sous-projet ;
- la sensibilisation des parties prenantes au sous-projet sur les méfaits des VBG EAS HS,
- le respect des mesures barrières ;
- Prévoir un arboretum ;
- ...

Les coûts estimés pour la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale s'élèvent à **Trente-sept millions cent vingt-cinq mille (37 125 000) francs CFA.**

## BIBLIOGRAPHIE

1. **PAAQE 2020** ; Cadre de Gestion Environnemental et Social du Projet d'Amélioration de l'Accès et de la Qualité de l'Education (PAAQE), 2020.
2. **BURKINA FASO**, 2009. Loi N° 034-2009/an du 16 juin 2009 portant régime foncier rural et décrets d'application. 92 p.
3. Cadre de Gestion environnementale et sociale révisé du PGDFEB, Avril 2018
4. **FAO, ISRIC**, 1994. Directives pour la description des sols. 3<sup>ème</sup> édition (révisée), Service des sols-ressources, aménagement et conservation, Division de la mise en valeur des terres et des eaux.
5. **BURKINA FASO, 2015**. Le Décret N°2015-1187/PRES-TRANS/PM/MERH/MATD /MME/MS/MARHASA/MRA/MICA/MHU/MIDT/MCT du 22 octobre 2015, portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la Notice d'impact environnemental et social,
6. **BURKINA FASO**, 2009. Loi N° 034-2009/an du 16 juin 2009 portant régime foncier Rural et décrets d'application. 92 p.
7. Burkina Faso, 2013 : Loi 006-2013/AN du 02/04/2013 portant code de l'environnement au Burkina Faso
8. Burkina Faso, 2011 : Loi 003-2011/AN du 05/04/2011 portant code forestier au Burkina Faso
9. **IGB, 2002**, Base des données de l'occupation des terres-années 2002/Institut Géographique du Burkina
10. **KABORE C et BALMA E**, 2010, Guide Traitement données Inventaire Forestier sur Excel, 56p
11. **KANDO LUCIE FUWALAGYE**, 2012, Evaluation et caractérisation des cailcedrats d'alignement de la commune de ouagadougou
12. **RENNEG. P. et COULBALY S.** 1987, Etude de la productivité naturelle des espèces locale/Ministère de l'Environnement et du Tourisme, 48p +annexe
13. **S/P CONEDD**, 2003. Plan d'Environnement pour le Développement Durable. Document Provisoire, 207 p.
14. **CTFT, 1989** : Memento du forestier « Technique rural en Afrique » 3<sup>e</sup> éd. Ministère de la Coopération et du Développement. pp. 213-774
15. **Kaboré C. 2008** : Rapport d'inventaire forestier de la forêt classée du Koulbi Province du Noumbiel Région du Sud-Ouest. Version provisoire. Direction du Suivi Ecologique.57p.
16. **Kaboré C. 1995** : Inventaire forestier des forêts de Nabéré. Rapport d'inventaire – Rapport de consultation : DGF-Ugo/PNGT, Burkina Faso 66p.
17. **Labat JN, 1995**. Végétation du nord-ouest du Michoacan Mexique. Instituto de Ecologia A. C., 401p.
18. **MAAH, 2016** : Cadre de Gestion Environnementale et sociale, 137p.
19. **PARIIS**, 2018 ; Notice d'Impacts Environnemental et Social NIES, Version provisoire, 62p.
20. **PARIIS, 2018**. Avant-Projet Détaillé du site de Sâ, 34p.
21. **PIF, 2018**. Notice d'impacts environnemental et social du projet de réhabilitation du bas-fonds de Saala dans la commune de Dissihn, 99 p.
22. Plan de Développement Intégré Communal (PDIC/REDD+) Dissihn, BERD juillet 2018

## Webographie

<https://www.banquemonde.org/fr/country/burkinafaso>  
[www.mersi.gov.bf](http://www.mersi.gov.bf)

## ANNEXES

Annexe 1 : TDRs pour le projet de construction du lycée scientifique régional de Ziniaré, province de l'Oubritenga, région du Centre Sud du Burkina Faso

**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE  
DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION  
DES LANGUES NATIONALES (MENAPLN)**

**BURKINA-FASO**

***Unité-Progrès-Justice***

**SECRETARIAT GENERAL**

**PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES ET DE  
LA QUALITE DE L'EDUCATION/FINANCEMENT  
ADDITIONNEL (PAAQE-FA)**

**Tel : +226 25 36 23 30**

Termes de référence pour la réalisation de Notices d'Impact Environnemental et Social (NIES) des sous-projets de construction du lycée scientifique régional de Ziniaré, région du plateau central et du lycées scientifique régional de Dori, région du Sahel.

Edmond ZONGO  
[edmondzongo@hotmail.com](mailto:edmondzongo@hotmail.com)  
Mobile : (+226) 70 24 46 03

Décembre 2021

## **LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS**

<b>ANEVE</b>	: Agence Nationale des Évaluations Environnementales
<b>CGES</b>	: Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
<b>CPR</b>	: Cadre Politique de réinstallation
<b>CVD</b>	: Comité Villageois de Développement
<b>EAS</b>	: Exploitations et Abus Sexuels
<b>EIES</b>	: Etude d'Impact Environnemental et Social
<b>HS</b>	: Harcèlement sexuel
<b>IRA</b>	: Infections Respiratoires Aiguës
<b>IST</b>	: Infection Sexuellement Transmissible
<b>MGP</b>	: Mécanisme de Gestion des Plaintes
<b>MST</b>	: Maladie Sexuellement Transmissible
<b>NIES</b>	: Notice d'Impact Environnemental et Social
<b>ONG</b>	: Organisme Non Gouvernemental
<b>PAAQE-</b>	Projet d'Amélioration de l'Accès et de la Qualité de l'Education-Financement
<b>FA</b>	: Additionnel
<b>PAP</b>	: Personne Affectée par le Projet
<b>PGES</b>	: Plan de Gestion Environnementale et Sociale
<b>PO</b>	: Politiques Opérationnelles
<b>PSE</b>	: Politique Sectorielle de l'Education
<b>VBG</b>	: Violences Basées sur le Genre
<b>VIH/SIDA</b>	: Virus d'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquise

## **I. CONTEXTE ET LA JUSTIFICATION DE L'ETUDE**

Le Burkina Faso est un pays sahélien situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest avec une superficie de 274 200 km<sup>2</sup> et une population estimée à 20, 32 millions d'habitants en 2019 selon les indicateurs mondiaux de développement 2018 de la Banque mondiale. Le pays a accédé à la souveraineté nationale en 1960 avec un taux de scolarisation d'environ 6,5% pour les 7-14 ans. Depuis lors, les autorités et les partenaires techniques et financiers ont pris à cœur les questions éducatives. Ainsi, les différentes politiques engagées dans le secteur ont permis d'améliorer les principaux indicateurs de l'éducation. Il s'agit notamment de politiques stratégiques de développement comme le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), la vision prospective Burkina Faso 2025. A cela s'ajoute les politiques sectorielles comme la Politique Sectorielle de l'Education (PSE) et les politiques sous sectorielles de l'Education comme : i) la Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels (PN-EFTP) ; ii) la Politique sous sectorielle des enseignements secondaire, supérieur et de la Recherche scientifiques ; iii) la stratégie nationale de développement intégré de la petite enfance (SN-DIPE) ; iv) le Programme national d'Accélération de l'Alphabétisation (PRONAA) et v) le Programme de Développement Stratégique de l'Education de Base (PDSEB). La mise en œuvre de ces différentes politiques va contribuer à l'atteinte de l'Education Pour Tous (EPT). C'est dans cette dynamique que le Gouvernement du Burkina Faso a sollicité et obtenu de la Banque mondiale en 2015, un financement sous forme de don pour la mise en œuvre du Projet d'Amélioration de l'Accès et de la Qualité de l'Éducation (PAAQE). Cela a permis au Burkina Faso d'accroître l'accès à l'éducation préscolaire, à l'enseignement secondaire et d'améliorer le processus d'enseignement et d'apprentissage dans les cinq régions les plus pauvres. Ainsi un financement additionnel a été signé le 28 septembre 2020 pour consolider les acquis.

La mise en œuvre de la phase additionnelle du PAAQE va certainement avoir des impacts positifs mais aussi des impacts négatifs au plan environnemental et social. Au regard de ces enjeux, et ce conformément aux dispositions nationales, notamment le décret 1187-2015 et aux politiques opérationnelles de la Banque mondiale, les sous-projets de construction des six (06) lycées scientifiques régionaux doivent être soumis à des Notices d'Impact Environnemental et Social (NIES) selon les résultats des screening environnemental et social.

## **II. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET**

Le Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN) est le promoteur du Projet d'Amélioration de l'Accès et de la Qualité de l'Education (PAAQE). Il est piloté par un comité de revue présidé par le Secrétaire général du MENAPLN assisté par une cellule technique (UGP/PAAQE) et les Structures bénéficiaires du MENAPLN. Le PAAQE vise à appuyer le gouvernement du Burkina Faso à accroître l'accès de l'éducation préscolaire dans les deux (02) régions les plus pauvres et à l'enseignement secondaire dans les cinq (05) régions les plus pauvres puis améliorer l'enseignement et l'apprentissage. Le Fonds Additionnel financera la mise à l'échelle des activités réussies entreprises dans le cadre du PAAQE, les mesures de riposte nécessaires du secteur de l'éducation face à la pandémie du COVID-19, et introduira de nouvelles activités qui permettront de rehausser la réalisation de l'objectif de développement du projet.

Plus précisément le Fonds Additionnel financera :

- (i) la création d'écoles secondaires de sciences, de technologie, d'ingénierie et de mathématiques dans chacune des six (06) régions afin d'élargir les mathématiques ;

- (ii) la construction de treize (13) collèges d'enseignement général (CEG) et huit (08) lycées pour réaliser le programme d'accès inachevé ;
- (iii) l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives clés, notamment des solutions numériques, pour répondre à la préoccupation croissante que suscite la fermeture d'écoles dans les régions touchées par la crise sanitaire actuelle ; et
- (iv) l'élargissement des activités prometteuses soutenues dans le cadre du PAAQE, notamment (a) l'élargissement du modèle d'enseignement audio interactif pour une éducation de la petite enfance (EPE) de qualité et (b) la conception et la mise en œuvre d'initiatives d'amélioration des capacités des enseignants axées sur les mathématiques et les sciences, notamment par la création d'un institut spécialisé de formation des enseignants dans le but de d'inculquer des pratiques innovantes d'enseignement des sciences.

Les activités du PAAQE-FA sont organisées autour de trois composantes :

**Composante 1** : Élargir l'accès équitable à l'enseignement préscolaire dans deux des régions les plus pauvres, et à l'enseignement secondaire dans les cinq régions les plus pauvres.

- Sous-composante 1.1: accroître l'accès à l'éducation de la petite enfance et en améliorer la qualité à travers le pilotage d'un programme d'instruction audio-interactif et d'un programme de certification de courte durée.
- Sous-composante 1.2 : élargir l'accès à l'enseignement secondaire.
- Sous-composante 1.3 : lutter contre la fermeture des écoles dans les zones affectées par le conflit et riposte du secteur de l'éducation au COVID-19.

**Composante 2** : Amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage

- Sous-composante 2.1: Améliorer le programme d'enseignement.
- Sous-composante 2.2. Améliorer la formation initiale et continue des enseignements du secondaire.
- Sous-composante 2.3. Accroître la disponibilité d'équipements scientifiques, de manuels et de supports pédagogiques.
- Sous-composante 2.4. Elaborer des initiatives pour la qualité en milieu scolaire.
- Sous-composante 2.5 Evaluer les résultats d'apprentissage des élèves.

**Composante 3** : Contribuer au renforcement de la capacité institutionnelle de l'éducation dans les entités centrales et décentralisées.

- Sous-composante 3.1. Planifier et gérer administrativement l'éducation.
- Sous-composante 3.2 Promouvoir les comités de gestion autonomes des écoles.
- Sous-composante 3.3. Activités de gestion et mise en œuvre du projet.

### **Zones d'intervention**

Le PAAQE-FA interviendra dans les 13 régions que compte le Pays. Toutefois, la présente étude concerne les deux (02) régions bénéficiaires de la construction des lycées scientifiques régionaux à savoir la région du Sahel et du Plateau-Central.

### **Localisation des sites des sous-projets**

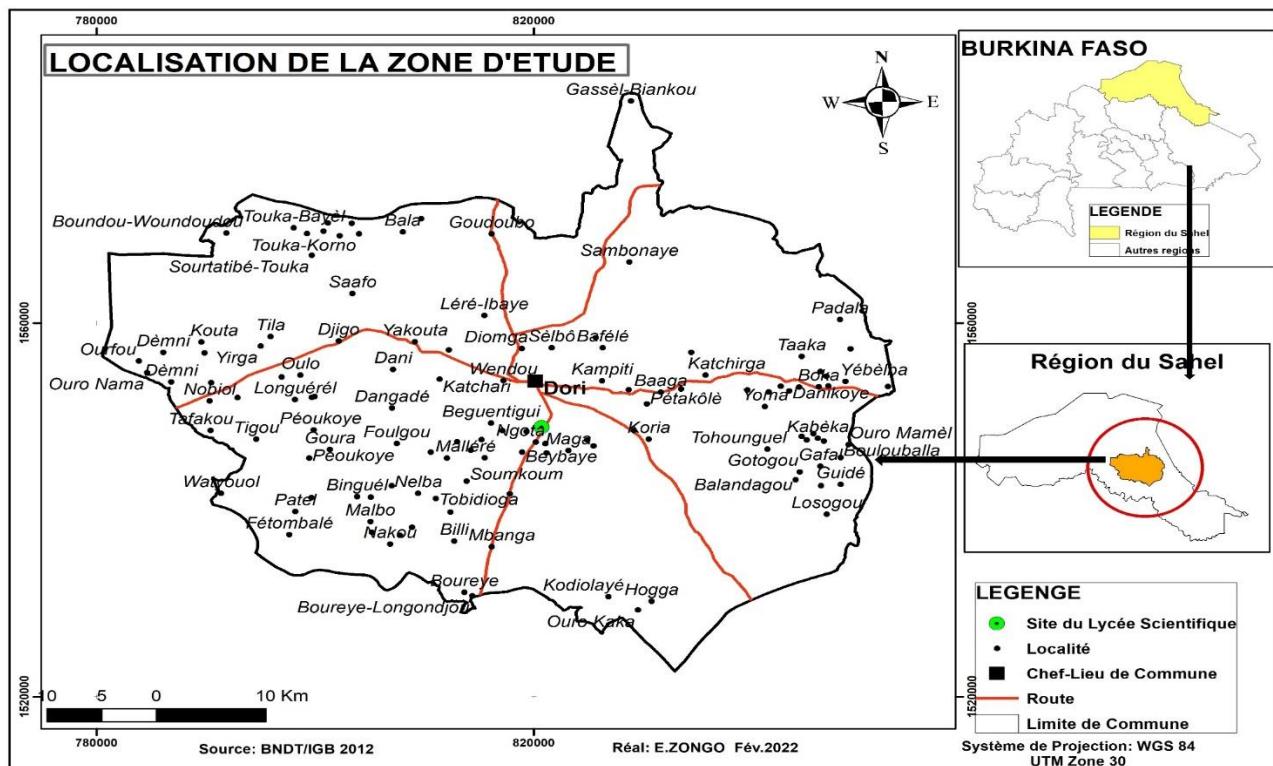
#### **❖ Site de Dori**

La ville de Dori partage ses frontières avec la commune rurale de Bani au Sud et celles de Gorom-Gorom et de Falangountou au Nord. A l'Ouest, elle est limitée par la commune rurale de Gorgadji, à l'Est par celle de Seytenga et au Sud-est par celle de Sampelga.

Coordonnées GPS du site

Tableau: Coordonnées GPS du site

B1	820696	1549001
B2	820719	1548896
B3	820405	1548858
B4	820400	1548967



### Photo du site

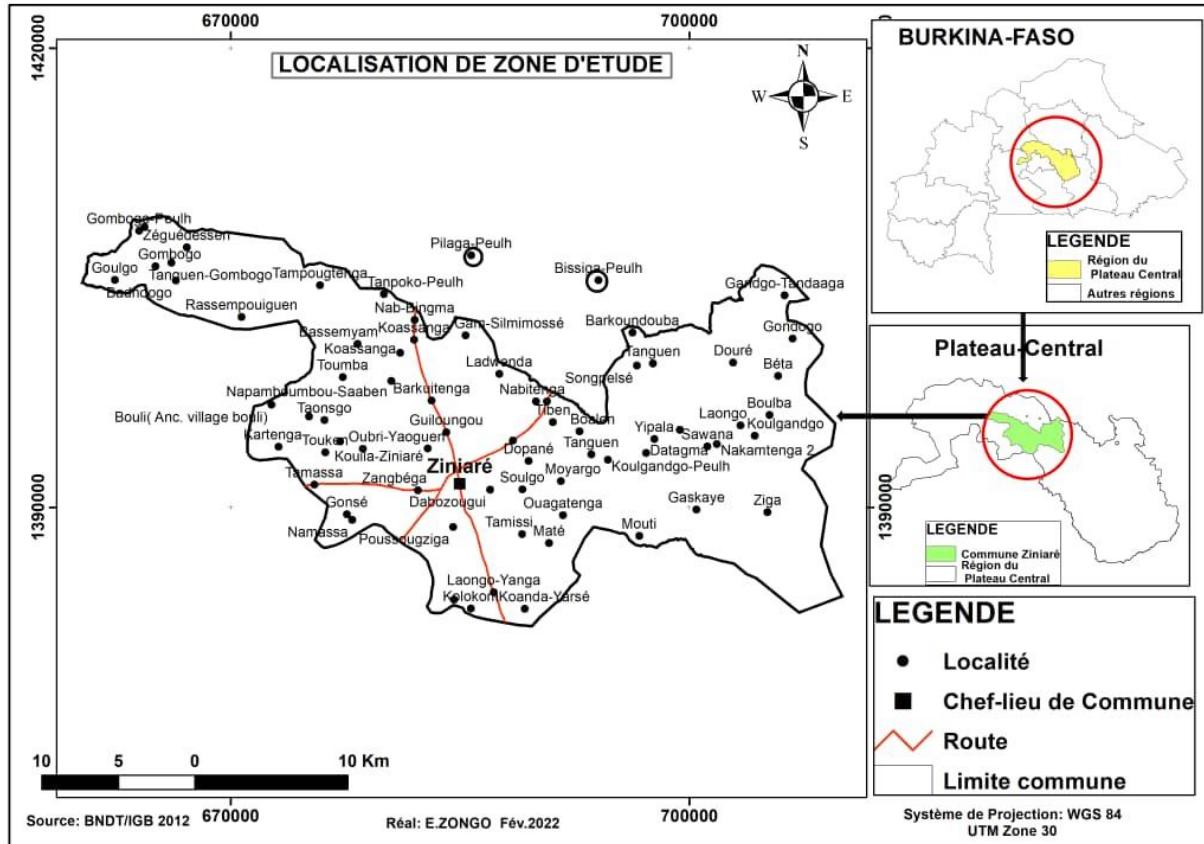


#### ❖ Site de Ziniaré

La Commune de Ziniaré est située dans la Région du Plateau-Central, au cœur de la province de l'Oubritenga. Elle s'étend sur une superficie de près de 526 km<sup>2</sup>. Elle partage ses limites avec les communes suivantes :

- au Nord par les communes de Zitenga et de Korsimoro ;
- à l'Est par la commune de Absouya ;
- au Sud par les communes de Nagréongo et de Saaba ;
- l'Ouest par les communes de Dapélogo et de Loumbila.

La commune urbaine de Ziniaré est située au centre de la province de l'Oubritenga dans la Région du Plateau-Central du Burkina Faso. La Commune de Ziniaré se situe selon les coordonnées suivantes :  $12^{\circ} 35' 01''$  nord,  $1^{\circ} 17' 38''$ .



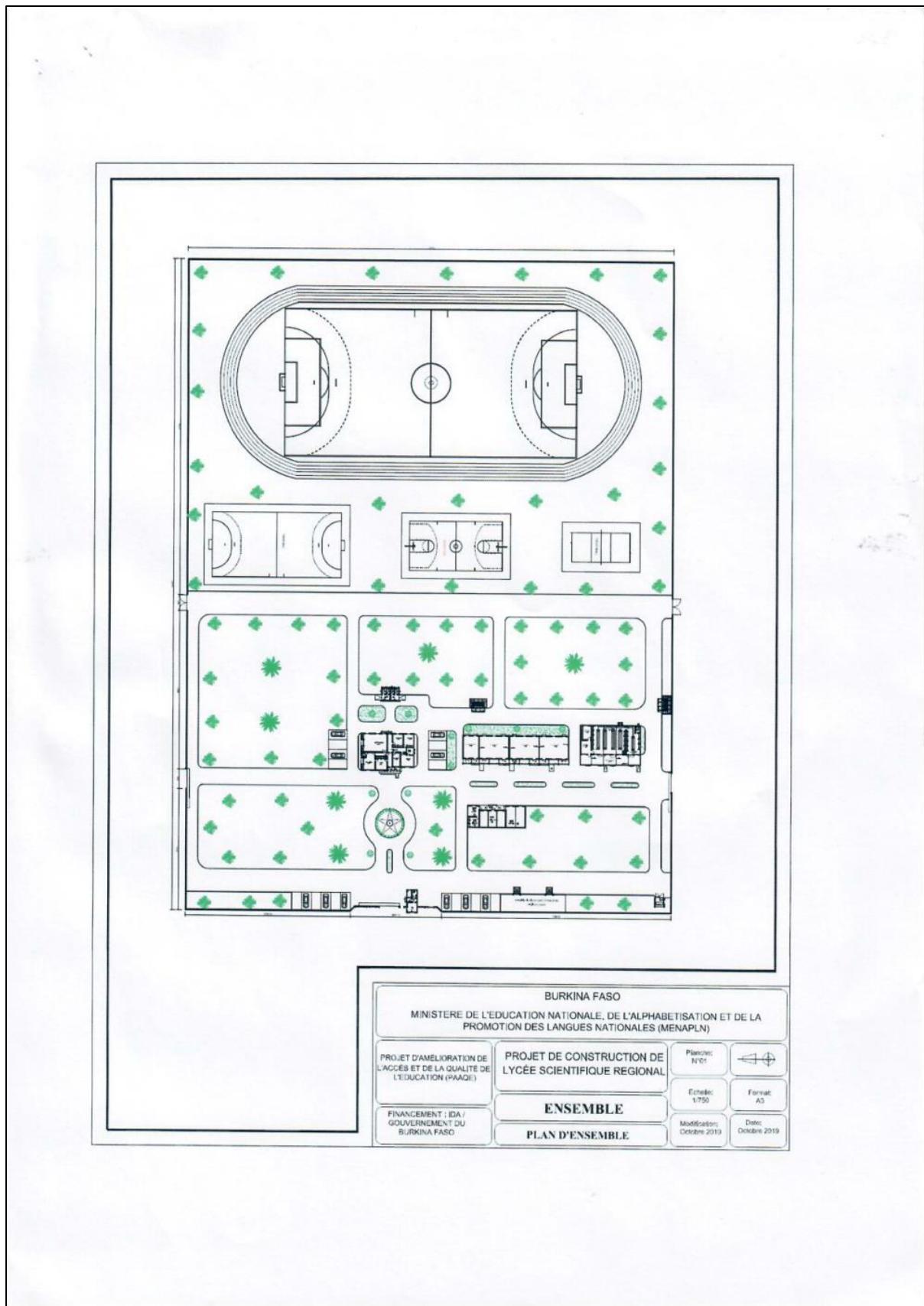
## Photo du site



## **2.1. Principales Infrastructures prévues dans les établissements**

Les principales infrastructures prévues dans le cadre du sous projet sont :

- un (01) bâtiment administratif (159,23m<sup>2</sup>) ;
- un (01) bâtiment pédagogique (272,11m<sup>2</sup>) ;
- un (01) bâtiment pour laboratoire (204,67m<sup>2</sup>) ;
- un (01) bâtiment pour informatique et bibliothèque (119,40m<sup>2</sup>) ;
- un (01) bloc de latrines pour administration (18,60m<sup>2</sup>) ;
- deux (02) blocs de latrines pour élèves garçons et filles (16,24m<sup>2</sup>) ;
- une (01) guérite + portique + local SONABEL (17,5 m<sup>2</sup>) ;
- un (01) local groupe électrogène (6,76 m<sup>2</sup>) ;
- quatre (04) parkings (462 m<sup>2</sup>) ;
- une (01) adduction d'eau potable équipée de panneaux solaire ;
- une (01) clôture ;
- un (01) aménagement VRD et sportif.



Source : PAAQE, 2022

*Figure: Plan de masse des infrastructures*

## **2.2. Description des principales composantes des travaux**

Les travaux techniques à réaliser dans le cadre des constructions consisteront pour l'essentiel :

Les travaux à réaliser dans le cadre du projet consisteront pour l'essentiel :

### **❖ Phase de Préparation**

- libération de l'emprise du projet ;
- installation de chantier ;
- nettoyage de l'emprise du site (abatage des arbres, le dessouchage et le débroussaillage) ;
- décapage de la terre végétale ;

### **❖ Phase de construction/Equipements**

- Transport et circulation des engins de chantier ;
- travaux de fondation (fouilles, béton, maçonnerie et revêtement) ;
- travaux de maçonnerie (préfabrication, manipulation du béton etc..) ;
- travaux de menuiserie ;
- travaux de revêtement (enduits extérieurs et intérieurs des murs de maçonnerie) ;
- travaux de peinture ;
- travaux d'électricité ;
- réalisation de forage équipé avec des plaques solaires ;
- installations des matériaux de laboratoire (appareils, sanitaires etc) ;
- utilisation de produits chimiques (réactifs).

### **❖ Phase d'exploitation**

- déroulement des activités scolaires (présence d'élèves, enseignants, personnel administratif etc.) ;
- Stockage des produits et réactifs chimiques ;
- Manipulations des produits et réactifs chimiques, physiques et biologiques par les enseignants et les élèves ;
- fonctionnement des toilettes, de la cantine scolaire etc ;
- fonctionnement des laboratoires ;
- travaux d'entretien des bâtiments et des installations (plaques solaires ; groupes électrogènes etc.).
- production de déchets (déchets ménagers, réactifs des laboratoire, etc.) ;
- etc.

En somme, la superficie totale au plancher de chaque Lycée scientifique régional est de 1257,91 m<sup>2</sup>.

Globalement, la réalisation de chaque Lycée scientifique régional comprend les travaux de gros œuvres (terrassements, fondations, superstructures, maçonnerie et divers) et les seconds œuvres (électricité, plomberie, menuiseries, revêtements, sécurité incendie, peinture...). Les travaux seront réalisés conformément aux règlements généraux de la construction, aux normes de l'association française de normalisation (AFNOR), et aux prescriptions techniques générales des travaux publics et normes admises au Burkina Faso.

### **❖ Approvisionnement en eau et en énergie**

L’approvisionnement en eau sera assuré par les châteaux d’eau qui seront construit dans le cadre du projet quant à l’électricité, chaque établissement bénéficiera une connexion mixte composée des branchements de la SONABEL et d’un dispositif solaire.

❖ Contexte sécuritaire

L’étude prendra en compte le contexte sécuritaire vu que des sites situés dans des régions à fort défis sécuritaire notamment la région du sahel et de l’Est.

### 2.3. Identification des projets par lots

Le tableau ci-après, présente la répartition des sites en lots.

**Tableau** : Répartition des lots

LOTS	REGIONS	PROVINC E	COMMUNE	DESCRIPTION DETAILLEE	SURFACE DE PLANCHE R (m <sup>2</sup> )	Coordonné es GPS	QUA NTI TE	TOTAL SITES SOUS- LOTS	
<b>Lot 3</b>	<i>PLATEAU CENTRAL</i>	<i>Oubritenga</i>	Ziniaré	Le site mis à la disposition du PAAQE en 2020 par la Mairie de Ziniaré. Le site est situé en zone aménagée et dispose d'un extrait cadastral.	1257,91	X : 683726 Y : 1394456	1	2	
	<i>SAHEL</i>	<i>Séno</i>	Dori	Ancien site mis à la disposition du PAAQE en 2020 par la Mairie de Dori en collaboration avec la DGESS MENAPLN.	1257,91	X : 820696 Y : 1549001	1		
	<i>Total des sites du lot 3</i>								
	<b>2</b>								

### **III. OBJECTIFS DE L'ETUDE**

#### **3.1. Objectif général**

L'objet général de la réalisation des NIES est d'identifier les éléments sensibles existant dans l'environnement des sous-projets, de déterminer les activités susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement et la vie des populations et d'évaluer les risques et impacts potentiels des dessous-projets et de recommander des mesures et actions de bonification des impacts positifs et d'atténuation des impacts négatifs afin de garantir leur durabilité environnementale et sociale.

#### **3.2. Objectifs spécifiques**

De manière spécifique, et conformément à la législation nationale, l'étude consistera à :

- décrire de façon synthétique l'ensemble du projet et le contexte de sa réalisation (raisons et justifications environnementales, sociales et techniques du choix du projet) ;
- décrire les caractéristiques biophysiques de l'environnement dans lequel les activités du projet auront lieu, et mettre en évidence les contraintes majeures qui nécessitent d'être prises en compte au moment de la préparation du terrain, la réalisation des infrastructures et de leur exploitation ;
- identifier et analyser les impacts potentiels (positifs et négatifs ; directs et indirects, cumulatifs ou associés) du projet. Cette analyse des impacts devra considérer les risques de violences basées sur le genre et les conflits sociaux ainsi que l'emploi des mineurs (travail des enfants) ;
- présenter la méthodologie d'évaluation de l'importance des impacts de manière qualitative et/ou quantitative en utilisant, le cas échéant, l'outil d'évaluation économique des dommages environnementaux ;
- évaluer les impacts environnementaux et sociaux potentiels dus aux activités du projet ainsi que les risques portant sur les travaux (analyse et gestion des risques d'accident) ;
- évaluer les risques et impacts liés au fonctionnement des laboratoires de chimie et de Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) ;
- mener une revue du cadre politique, juridique et institutionnel en matière d'environnement ;
- examiner les conventions et protocoles dont le Burkina est signataire en rapport avec les activités du projet ;
- évaluer les capacités disponibles (acteurs) pour mettre en œuvre les mesures d'atténuation proposées, et faire des recommandations appropriées, y compris les besoins en formation et renforcement des capacités ainsi que leur coûts ;
- préparer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) pour le projet. Le PGES doit indiquer (a) les impacts environnementaux et sociaux potentiels résultants des activités du projet en ; (b) les mesures d'atténuation proposées ; (c) les responsabilités institutionnelles pour l'exécution des mesures d'atténuation ; (d) les indicateurs de suivi ; (e) les responsabilités institutionnelles pour le suivi de l'application des mesures d'atténuation ; (f) l'estimation des coûts pour toutes ces activités ; (g) le calendrier pour l'exécution du PGES ;

- réaliser des consultations des parties prenantes au projet (bénéficiaires, PAPs, autorités administratives et coutumières, opérateurs économiques, populations, etc.) et les procès-verbaux de ces consultations devront être annexés au rapport.

#### **IV. RÉSULTATS ATTENDUS**

Les résultats attendus des prestations sont :

- l'ensemble du projet et le contexte de sa réalisation (raisons et justifications environnementales, sociales et techniques du choix du projet) sont décrites de façon synthétique;
- les caractéristiques biophysiques de l'environnement dans lequel les activités des sous-projets auront lieu sont décrites et les contraintes majeures qui nécessitent d'être prises en compte au moment de la préparation du terrain, la réalisation des infrastructures et de leur exploitation sont mises en évidence;
- les impacts potentiels (positifs et négatifs ; directs et indirects, cumulatifs ou associés) du projet y compris les risques de violences basées sur le genre, les conflits sociaux ainsi que l'emploi des mineurs (travail des enfants) sont décrites et analysées;
- la méthodologie d'évaluation de l'importance des impacts identifiés sont analysés de manière qualitative et/ou quantitative en utilisant, le cas échéant, l'outil d'évaluation économique des dommages environnementaux ;
- les impacts environnementaux et sociaux potentiels dus aux activités du projet ainsi que les risques portant sur les travaux (analyse et gestion des risques d'accident) sont analysés ;
- les risques et impacts liés au fonctionnement des laboratoires de chimie et de Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) sont évalués;
- une revue du cadre politique, juridique et institutionnel en matière d'environnement est réalisée ;
- les conventions et protocoles dont le Burkina est signataire en rapport avec les activités du projet sont examinés;
- les capacités disponibles (acteurs) pour mettre en œuvre les mesures d'atténuation proposées sont évalués et des recommandations appropriées, y compris les besoins en formation et renforcement des capacités ainsi que leur coûts sont faîtes ;
- un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) pour le projet est préparé. Le PGES doit indiquer (a) les impacts environnementaux et sociaux potentiels résultants des activités du projet en ; (b) les mesures d'atténuation proposées ; (c) les responsabilités institutionnelles pour l'exécution des mesures d'atténuation ; (d) les indicateurs de suivi ; (e) les responsabilités institutionnelles pour le suivi de l'application des mesures d'atténuation ; (f) l'estimation des coûts pour toutes ces activités ; (g) le calendrier pour l'exécution du PGES ;
- des consultations des parties prenantes au projet (bénéficiaires, PAPs, autorités administratives et coutumières, opérateurs économiques, populations, etc.) sont réalisées et les procès-verbaux de ces consultations sont être annexés au rapport.

En somme, le résultat attendu est la production de 02 livrables (rapports NIES) qui permettra l'obtention d'avis de faisabilité E&S du Ministère en charge de l'environnement et qui satisfait aux exigences des sauvegardes E&S de la Banque mondiale.

## **V. INDICATION DES OPTIONS OU DES VARIANTES POSSIBLES**

### **5.1. Variante avec projet**

La variante avec projet permettra au Burkina Faso d'accroître son offre en matière d'enseignement des sciences et aux régions de disposer de lycées scientifiques. Elle permettra au pays de disposer de ressources humaines qualifiées, de réduire le taux de chômage et de participer activement au développement socio-économique du Pays. Par ailleurs, cette alternative permettra au cours de la réalisation du projet de créer des emplois temporaires au profit des populations riveraines et des emplois permanents au cours de la phase d'exploitation des lycées. Cependant, cette variante implique un abattage potentiel d'arbres présents sur les sites, des risques de pollution des eaux, des sols et de l'air, des risques de violences basées sur le genre en raison de la venue de travailleurs étrangers dans les localités abritant les lycées, des risques de contamination par les IST VIH SIDA, la Covid-19 sans oublier les risques d'accidents liés aux travaux.

L'analyse de la variante prendra en compte l'approvisionnement en eau et en électricité et le choix des sites.

## **VI. DESCRIPTION DU PROFIL D'EXPERT POUR REALISER L'ETUDE**

Les consultants devront avoir un diplôme universitaire d'au moins BAC+5 : en sciences de l'environnement, en Sciences sociales (sociologie, socio-économie, géographie, économie de l'environnement) ou tout autre diplôme jugé équivalent. Ils devront avoir une expérience avérée d'au moins 05 ans dont au moins 03 dans la réalisation d'évaluation environnementale. Ils devront disposer d'une connaissance des normes et réglementations environnementales au Burkina Faso et avoir une bonne maîtrise des exigences opérationnelles et procédurales de la Banque Mondiale en matière d'évaluations environnementales et sociales. Une connaissance des risques environnementaux liés aux domaines de l'éducation est souhaitable.

## **VII. DESCRIPTION DE LA METHODOLOGIE A UTILISER POUR REALISER L'ETUDE**

Au plan méthodologique, la réalisation des Notices d'Impact Environnemental et Social (NIES) des 02 lycées scientifiques régionaux dans le cadre du Projet d'Amélioration de l'Accès et de Qualité de l'éducation (PAAQE) sera conduite en quatre étapes complémentaires.

### **7.1. Phase de préparation de l'étude**

Cette phase aura pour but de réunir l'ensemble des conditions pouvant permettre de réussir la mission. Elle consistera en : la tenue d'une rencontre de cadrage avec l'UGP/PAAQE et l'ANEVE afin d'harmoniser les compréhensions, la réalisation d'une revue documentaire, qui a consisté à rechercher les documents disponibles auprès des directions régionales de l'enseignements post-primaire et secondaire (DREPS), du PAAQE (document du projet, dossiers d'exécution, le CGES, le CPR, le MGP, le Plan d'actions VBG EAS HS etc.), dans les centres de documentation et des autres institutions susceptibles de permettre l'atteinte des objectifs et résultats de l'étude. Les documents qui ont été consultés sont entre autres : les documents des politiques nationales en matière d'environnement et d'éducation, la Politique Sectorielle de l'Education (PSE) ; le Programme de Développement Stratégique de l'Education de Base (PDSEB) etc.

Cette recherche documentaire permettra de faire une première analyse du cadre juridique et institutionnel en matière d'environnement au Burkina Faso, de faire une analyse de l'état des lieux du projet et de faire le point des données complémentaires à collecter et proposer les outils nécessaires.

### **7.2. Phase collecte de données sur le terrain**

#### **➤ *La visite des sites du projet***

Elle est une opportunité pour les consultants d'appréhender globalement, les installations, les caractéristiques du site et les principales sources d'impacts et de risques. La visite du site permettra d'avoir un état des lieux sommaire de l'environnement socioéconomique et écologique. Ces informations préliminaires contribueront à la préparation des TDR à soumettre à l'Agence Nationale de Evaluations Environnementales (ANEVE).

#### **➤ *L'enquête environnementale et sociale***

Sur la base des outils finalisés antérieurement, une enquête environnementale et sociale sera conduite auprès des services techniques de la zone d'étude. L'objectif est de recueillir leurs perceptions des impacts, des risques et des mesures d'atténuations à proposer.

En fonction de la nature, de l'abondance, de la spécificité des espèces présentes sur l'emprise, il sera conduit une estimation du potentiel floristique et anticiper les mesures environnementales à proposer. Cette dernière activité sera réalisée en combinant une analyse cartographique, une revue documentaire et des observations de terrain.

Les informations à recueillir sont d'ordre quantitatif et qualitatif. Elles permettront de compléter et/ou de corriger les informations issues de la première étape.

#### **➤ *La consultation des parties prenantes***

Des séances d'échanges sous forme de focus groups (structures représentatives des populations impactées, personnes ressources) seront conduites pour recueillir leurs perceptions, leurs avis et suggestions par rapport aux travaux dans chacune des localités concernées.

Les résultats de ces entretiens feront l'objet d'un procès-verbal de consultation publique, signé par les représentants des parties prenantes, conformément à la législation nationale et aux bonnes pratiques internationales. Ces procès-verbaux seront communiqués au PAAQE et annexés aux rapports de l'étude.

### **7.3. l'identification, l'analyse et l'évaluation des impacts**

Les sous-projet seront réalisés suivant la méthode matricielle de LEOPOLD, pour identifier les impacts générés par le projet sur ses environnements naturel et humain. L'évaluation de l'importance des impacts sera faite suivant la grille de FECTAU. L'évaluation des risques se fera selon la grille d'évaluation de la criticité du risque et comportera principalement trois étapes :

- l'identification des situations à risques liées aux travaux;
- l'estimation pour chaque situation dangereuse de la gravité des dommages potentiels et de la fréquence d'exposition ;
- la hiérarchisation des risques pour déterminer les priorités du plan d'action.

### **7.4. Phase traitement de données et rédaction des rapports**

Cette étape consistera au traitement, en l'analyse et la synthèse des données collectées ; ce qui permettra de faire :

- la description de l'état initial de l'environnement de la zone du projet ;
- la description détaillée du projet ;
- l'identification des impacts et des risques potentiels du projet sur l'environnement ;
- l'élaboration d'un plan de gestion environnemental et social (PGES) assorti de coûts ;
- l'élaboration des rapports provisoires de NIES.

A la suite de cette phase, les rapports provisoires, après acceptation par l'Unité de Gestion du PAAQE, seront transmis à l'Agence Nationale des Evaluations Environnementales pour amendement et validation. Les éventuels amendements seront pris en compte pour la production des rapports finaux.

## **VIII. LES LIMITES DE L'ETUDE**

Les limites de la présente étude peuvent être :

- L'indisponibilité de certains acteurs clés ;
- la faible collaboration de certaines autorités ou couches sociales de la population;
- les difficultés d'accès à certains sites ;
- le regain de l'insécurité ;
- etc.

## **IX. LA LISTE DES QUESTIONS ET DES IMPACTS POTENTIELS QUI DECOULENT DU PROJET ET L'ETABLISSEMENT DES PRIORITES**

## **9.1. Les enjeux environnementaux et sociaux du projet**

Les principaux enjeux environnementaux ou sociaux du projet sont entre autres :

- la déforestation;
- Les pollutions;
- Les conflits;
- La santé/sécurité ;
- Le développement socio-économique ;
- etc.

## **9.2. Les impacts potentiels**

La réalisation du projet comportera aussi bien des impacts positifs que négatifs.

Les impacts négatifs pourront se traduire potentiellement par :

- La coupe d'arbres ;
- La dégradation de la qualité de l'air durant les travaux ;
- L'augmentation des nuisances sonores pendant les travaux ;
- La production des déchets solides et liquides y compris les déchets issus des laboratoires de chimie et SVT ;
- etc.

Au titre des impacts positifs, on notera :

- l'augmentation de l'offre éducative en matière d'enseignement des sciences ;
- la réduction de la mobilité maintien des élèves dans le système éducatif ;
- la promotion des disciplines scientifiques ;
- la réduction du taux de chômage des jeunes diplômés ;
- la création d'emplois temporaires (phase de construction) et d'emplois permanents (phase de fonctionnement) ;
- l'achat des biens et services locaux lors des travaux ;
- les retombés socioéconomiques induits par la consommation de biens et services au niveau local;
- etc.

## **X. LES MODALITES DE PARTICIPATION DU PUBLIC**

Un projet conçu dans une perspective de développement durable doit intégrer le principe d'équité sociale en même temps que l'intégrité de l'environnement et l'amélioration de l'efficacité économique. Sur cette base la participation des parties prenantes dans le processus de participation et de décision est exigée dans la mise en œuvre des projets de développement.

Les acteurs qui seront consultés, sans être exhaustif, sont les suivants :

- les autorités administratives et communales des communes bénéficiaires;
- les services techniques en charge de l'éducation ;
- les services techniques en charge de l'environnement ;
- les services techniques en charge de l'action sociale ;
- les autorités coutumières des localités concernés ;
- les représentants des populations des zones impactées ;

- les ONG et associations évoluant dans le domaine de l'éducation, l'environnement, du genre ;
- etc.

Pour ce faire, des consultations sous forme d'entretiens individuels, de focus group seront organisées. Les séances de consultation seront précédées d'une campagne d'information sur le déroulement de l'étude et les activités de consultations qui seront organisées.

De façon opérationnelle, il s'agira dans un premier temps, lors des différentes séances de consultation de présenter le projet, ses avantages et ses inconvénients aux parties prenantes. Ensuite les consultants chargés de réaliser les NIES, recueilleront les avis et les préoccupations diverses qui leur seront posées par les acteurs consultés dans l'optique de les prendre en compte dans la réalisation de l'étude.

Les consultations publiques feront l'objet de procès-verbaux signés par les représentants des parties prenantes, conformément à la législation nationale et aux bonnes pratiques internationales. Ces procès-verbaux seront annexés aux rapports.

## **XI. UNE ESTIMATION DU COUT DE REALISATION DE L'ETUDE**

En référence au PTBA 2021 du projet, le cout de réalisation des 02 lycées scientifiques régionaux est d'environ huit millions de francs (8 000 000) CFA par site.

## **XII. UNE ESTIMATION DU NOMBRE DE PERSONNES A DEPLACER ET LES BESOINS DE REINSTALLATION.**

Les sous-projets de construction des deux (02) lycées scientifiques régionaux n'occasionneront pas de perte de concessions ni de déplacement physique de personnes.

### ❖ Conclusion et recommandations

Après la rédaction des différents rapports, les activités suivantes seront menées :

- une rencontre d'amendement et de validation des rapports provisoires avec le commanditaire de l'étude ;
- une réunion de restitution avec les principales autorités nationales, régionales, provinciales, locales une fois les NIES terminées ;
- une réunion de restitution avec les acteurs locaux, les groupes communautaires, les groupes environnementaux et les ONG une fois les NIES terminées.

À la suite de cette phase, les rapports provisoires seront transmis à l'Agence nationale des évaluations environnementales (ANEVE) pour amendements et validation. Les éventuels amendements seront pris en compte pour la production des rapports finaux.

## **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

- ❖ Cadre de Gestion Environnemental et Social du Projet d'Amélioration de l'Accès et de la Qualité de l'Education (PAAQE), 2020.
- ❖ CONEDD, 2006. Troisième rapport sur l'environnement (REEBIII) au Burkina Faso.
- ❖ Décret 02001- 185 /PRES/MMEE portant fixation des normes de rejets polluants dans l'air, l'eau et le sol.

- ❖ DECRET N°2015- 1187 /PRES-TRANS/PM/MERH/MATD/MME/MS/MARHASA /MRA/MICA/MHU/MIDT/MCT portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social.
- ❖ Guide Général de Réalisation des Etudes et Notice d'Impact sur l'Environnement, Juillet 2007.
- ❖ INSD, 2019. Recensement général de la population et de l'habitat. Résultats du dernier recensement Burkina Faso.
- ❖ Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, Décembre 2007. Guide sectoriel d'étude d'impact sur l'environnement des projets miniers. 27 p.
- ❖ Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie Juillet 2007. Guide Général de Réalisation des Etudes et Notice d'Impact sur l'Environnement.

## Annexe 2: Procédure en cas de découverte fortuite

Pour les projets de génie civil comportant des travaux d'excavation, des procédures sont normalement prévues en cas de « découvertes fortuites » de biens culturels physiques enfouis. Les procédures arrêtées dépendent du cadre réglementaire local et tiennent compte notamment des dispositions législatives applicables à la découverte fortuite d'antiquités ou de biens archéologiques.

Note : Les recommandations générales ci-après s'appliquent aux situations dans lesquelles il sera fait appel à un archéologue. Dans les situations exceptionnelles où les travaux d'excavation sont effectués dans des régions riches en biens culturels physiques, comme un site du patrimoine mondial de l'UNESCO, un archéologue est généralement présent sur place pour surveiller les fouilles et prendre les décisions qui s'imposent. Dans ce cas, les procédures doivent être modifiées en conséquence, avec l'accord des autorités chargées des questions culturelles. Les procédures applicables aux découvertes fortuites comprennent généralement les éléments ci-après :

### 1. Définition des biens culturels physiques

Cette section doit définir les types de biens culturels physiques auxquels s'appliquent les procédures. Bien que les procédures de traitement des découvertes fortuites se limitent dans certains cas aux biens archéologiques, elles sont généralement appliquées à tous les types de biens culturels physiques. À défaut d'une définition fournie par les autorités locales chargées du patrimoine culturel, on peut utiliser la définition suivante : « objets mobiliers ou immobiliers, sites, ouvrages ou groupes d'ouvrages ayant une valeur archéologique, paléontologique, historique, architecturale, religieuse, esthétique ou autre >>.

### 2. Propriété

Ce paragraphe doit indiquer qui est le propriétaire des biens découverts. Selon les circonstances, cela peut être l'administration locale, l'Etat, une institution religieuse ou le propriétaire du site. Il arrive également que l'identité du propriétaire soit déterminée ultérieurement par les autorités compétentes.

### 3. Reconnaissance

C'est la question la plus difficile. Comme mentionné plus haut, dans les sites susceptibles de contenir des biens culturels physiques, il peut être exigé que l'entreprise travaille avec un spécialiste. Dans d'autres cas, la manière dont l'entreprise reconnaîtra un bien culturel physique n'est pas spécifiée et l'entreprise peut exiger une clause limitative de responsabilité

### 4. Procédure applicable en cas de découverte

#### Suspension des travaux

Ce paragraphe peut indiquer que l'entreprise doit arrêter les travaux si des biens culturels physiques sont découverts durant les fouilles. Il convient toutefois de préciser si tous les travaux doivent être interrompus, ou uniquement ceux en rapport direct avec la découverte. Dans les cas où l'on s'attendrait à découvrir d'importants ouvrages enfouis, tous les travaux pourront être suspendus dans un certain périmètre (de 50 mètres par exemple) autour du bien découvert. Il importe de faire appel à un archéologue qualifié pour régler cette question.

Après la suspension des travaux, l'entreprise doit immédiatement signaler la découverte à l'ingénieur résident.

Il se peut que l'entreprise ne soit pas en droit de réclamer une indemnisation pour la période de suspension des travaux.

L'ingénieur résident peut-être habilité à suspendre les travaux et à demander à l'entreprise de procéder à des fouilles à ses propres frais s'il estime qu'une découverte qui vient d'être faite n'a pas été signalée.

### **Délimitation du site de la découverte**

Avec l'approbation de l'ingénieur résident, il est ensuite demandé à l'entreprise de délimiter temporairement le site et d'en restreindre l'accès.

### **Non-suspension des travaux**

La procédure peut autoriser l'ingénieur résident à déterminer si le bien culturel physique peut être transporté ailleurs avant de poursuivre les travaux, par exemple si l'objet découvert est une pièce de monnaie.

### **Rapport de découverte fortuite**

L'entreprise doit ensuite, sur la demande de l'ingénieur résident et dans les délais spécifiés, établir **un rapport de découverte** fortuite fournissant les informations suivantes : Date et heure de la découverte

- Emplacement de la découverte
- Description du bien culturel physique
- Estimation du poids et des dimensions du bien
- Mesures de protection temporaire mises en place.

Le rapport de découverte fortuite doit être présenté à l'ingénieur résident et aux autres parties désignées d'un commun accord avec les services culturels, et conformément à la législation nationale.

L'ingénieur résident, ou toute autre partie désignée d'un commun accord, doivent informer les services culturels de la découverte.

### **Arrivée des services culturels et mesures prises**

Les services responsables du patrimoine culturel font le nécessaire pour envoyer un représentant sur le lieu de la découverte dans des délais convenus (dans les 24 heures, par exemple) et déterminer les mesures à prendre, notamment :

- Le retrait des biens culturels physiques jugés importants;
- La poursuite des travaux d'excavation dans un rayon spécifié autour du site de la découverte;
- L'élargissement ou la réduction de la zone délimitée par l'entreprise.

Ces mesures doivent être prises dans un délai donné (dans les 7 jours, par exemple). L'entreprise peut, mais pas nécessairement, prétendre à une indemnisation pour la période de suspension des travaux.

Si les services culturels n'envoient pas un représentant dans les délais spécifiés (dans les 24 heures, par exemple), l'ingénieur résident peut être autorisé à proroger ces délais pour une période spécifiée.

Si le service culturel n'envoie pas un représentant dans la période de prorogation, l'ingénieur résident peut être autorisé à demander à l'entreprise de déplacer le bien culturel physique ou de prendre d'autres mesures d'atténuation et de reprendre les travaux. Les travaux supplémentaires seront imputés au marché, mais l'entreprise ne pourra pas réclamer une indemnisation pour la période de suspension des travaux.

### **Suspension supplémentaire des travaux**

Durant la période de 7 jours, les services culturels peuvent être en droit de demander la suspension temporaire des travaux sur le site de la découverte ou à proximité pendant une période supplémentaire de 30 jours, par exemple.

L'entreprise peut, mais pas nécessairement, prétendre à une indemnisation pour cette période supplémentaire de suspension des travaux.

L'entreprise peut cependant être autorisée à signer avec les services responsables du patrimoine culturel un nouvel accord portant sur la fourniture de services ou de ressources supplémentaires durant cette période.

Annexe 3 : PV de lancement de la réalisation de la NIES du sous-projet de construction d'un lycée scientifique régional à Ziniaré dans le cadre du PAAQE

**PROJET D'AMELIORATIN DE L'ACCES ET DE LA QUALITE DE  
L'EDUCATION/FINANCEMENT ADDITIONNEL (PAAQE-FA)**

**REGION : PLATEAU CENTRAL**

**PROVINCE : Oubritenga**

**COMMUNE : Ziniaré**

**PROCES-VERBAL DE LANCEMENT**

*Mission de l'élaboration des études de sauvegardes environnementale et Sociale (NIES) des travaux de construction d'un Lycée scientifique dans la commune de Ziniaré, province d'Oubritenga, Région du Plateau Central.*

L'an deux mille vingt et deux et le.....21..... du mois de.....janvier..... s'est tenue à la Mairie/Prefecture de .....Ziniaré..... à 12H 00mn, la réunion de lancement des collectes des données pour l'élaboration des études de sauvegardes environnementale et Sociale (NIES) des travaux de construction du Lycée Scientifique de Ziniaré dans la région du Plateau Central dans le cadre de la mise ne œuvre du PROJET D'AMELIORATIN DE L'ACCES ET DE LA QUALITE DE L'EDUCATION/FINANCEMENT ADDITIONNEL (PAAQE-FA)

Présidée par.....Mr....Sawadogo Bertrand..... la rencontre a connu la présence :

- Mr. Sawadogo Bertrand, sa de la Raine
- Mrs Zongo/R. Razangawinde, consultant GREM
- Zongo Suzanne, consultante GREM

Les points suivants ont été abordés :

- Présentation du projet.
- Présentation du bureau d'étude.
- Présentation du processus de la NIES

Après l'exposé des points ci-dessus cités, des questions d'éclaircissement ont été posées et ont trouvé des réponses satisfaisantes.

C'est sur des mots de remerciement du Président à l'endroit de tous les participants qu'est intervenue la clôture de la réunion.

Fait à .....Ziniaré..... an, jour et mois que dessus

Le représentant du GREM





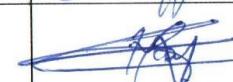
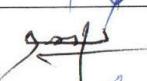
Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées/Consultées

PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES ET DE LA QUALITE DE L'EDUCATION (PAAQE)

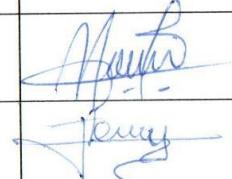
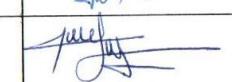
LISTE DES AUTORITES RENCONTREES

Objet Réalisation d'une A.I.E.S pour la construction d'un Lycée scientifique à Ziniaré

Date 21/01/2022 Lieu Ziniaré

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE/AGE				FONCTION/STRUCTURE	Téléphone+Email	SIGNATURE
		H	F	Moins de 35	35 et Plus			
1	SANDOGO Bertrand	X			X	SGM Ziniaré	70 0004 20	
2	COULIBALY Diakalia	X			X	CISRPE DRIEE-PCL	70 58 57 29	
3	NANA Moumouni	X			X	CSAF DRRAH-PCL	76 41 71 00	
4	Traore Issouf	X			X	Chf de service DREP-PCL	70 99 25 55	
5	WANDAOGO Seydou	X			X	Chf de service urbanisme DRSHU/PCL	71 01 65 50	
6	SINARE Moussa	X			X	DPGSNFAH- OTG	71 93 46 09	
7	OUEDRAOGO M. Louis	X			X	DRIEE-PCL	70 29 48 58	
8	KIRAKOYA Abdou	X			X	DREPS/PCL	70 72 12 34	

PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES ET DE LA QUALITE DE L'EDUCATION (PAAQE)

9	BAYALA B. Florentin	X		X	chef SRRADA/ DRAAHM-PCL	70723634	
10	YAOGO KA BORE Elise		X	X	DR RAHI/PCL	70297624	
11	QUEFRAOCO Abdoul Marlick	X		X	chef SEAP/ DRRAHI-PCL	71010135	
12	Compcore Rene	X	X		Agent/DRRAHI-PCL	74446620	
13	KANGOUEBOU A Aïcha		X	X	DRGSNFATH/ PCL	70296253	
14							
15							
16							
17							

Annexe 5 : PV de consultation du Secrétaire Général de la Mairie de Ziniaré

**REGION DU PLATEAU-CENTRAL**

-----  
**PROVINCE DE L'OURITENGA**

-----  
**COMMUNE DE *Ziniaré***

**BURKINA FASO**

-----  
**Unité-Progrès-Justice**

**PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCÈS ET DE LA QUALITÉ DE  
L'EDUCATION/FINANCEMENT ADDITIONNEL (PAAQE-FA)**

.....  
**PROCES-VERBAL DES PARTIES PRENANTES**

L'an deux mil vingt et deux et le..... *21 janvier*.....s'est tenue à partir de *18*.....h.*05*.....mn, à..... *Ziniaré*....., sous la présidence de..... *Consultant*....., une séance d'information et de consultation publique dans le cadre du projet de construction de..... *un Lycée Scientifique*.....

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ *Sawadogo Bertrand, S.G. de la mairie*.....
- ✓ *Zongo Rabore Rozangouride Consultant GREM*.....
- ✓ *Zongo Suzanne, Consultant GREM*.....

Les points suivants ont été abordés par le consultant :

- ..... *Présentation du projet et du Bureau d'étude GREM*.....
- ..... *Préoccupations et attentes*.....
- ..... *Recommandations*.....

Les questions posées par l'assistance :

.....  
.....  
.....

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

- ..... *Exécuter le projet en respectant les textes en la matière et le délai*.....
- ..... *Employer la main-d'œuvre locale*.....

Les suggestions et recommandations formulées au cours de la rencontre :

- ..... *La mairie est disposée à accompagner le projet dans la mise en œuvre de ses activités dans le*.....

... cadre de la réalisation du sous préfet de construction  
du lycée Scientifique à Ziniaré.  
... prendra attaché avec les services en charge de l'environnement.

La séance fut levée à... 10h.10.

Fait à, Ziniaré, le 21/11/2022

Ont signé :

Pour le Consultant



pour l'Autorité



Annexe 6 : PV de consultation de la Direction Régionale des Enseignements Post-Primaires et Secondaires

REGION DU PLATEAU-CENTRAL

-----  
PROVINCE DE L'OUBRITENGA

-----  
COMMUNE DE Ziniaré

BURKINA FASO

-----  
Unité-Progrès-Justice

**PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCÈS ET DE LA QUALITÉ DE  
L'ÉDUCATION/FINANCEMENT ADDITIONNEL (PAAQE-FA)**

.....  
**PROCES-VERBAL DES PARTIES PRENANTES**

L'an deux mil vingt et deux et le 15 fevrier s'est tenue à partir de 11h00mn, à Ziniaré, sous la présidence de Consultant, une séance d'information et de consultation publique dans le cadre du projet de construction de un lycée Scientifique.

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Kiré Koga A5da, Dr EPPS
- ✓ L'équipe des consultants de QREI
- ✓ .....

Les points suivants ont été abordés par le consultant :

- Présentation du projet et du bureau d'étude QREI
- Questions, attentes et suggestions

Les questions posées par l'assistance :

.....  
RAS  
.....

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

.....  
RAS  
.....

Les suggestions et recommandations formulées au cours de la rencontre :

.....Prévoir une clôture (haie vive) et des arbres sur les  
.....où il y aurait pas de clôture.....

.....  
.....  
.....

La séance fut levée à... *M. l'Ins*

Fait à, *Zinder* le *11/12/2022*

Ont signé :

Pour le Consultant

*Khadim*

pour l'Autorité



Annexe 7 : PV de consultation de la Direction Régionale en charge de l'Environnement

REGION DU PLATEAU-CENTRAL

PROVINCE DE L'OURITENGA

COMMUNE DE Ziniaré

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

**PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCÈS ET DE LA QUALITÉ DE  
L'ÉDUCATION/FINANCEMENT ADDITIONNEL (PAAQE-FA)**

**PROCES-VERBAL DES PARTIES PRENANTES**

L'an deux mil vingt et deux et le 15 février ..... s'est tenue à partir de 9h45mn, à Ziniaré, sous la présidence de Consultant, une séance d'information et de consultation publique dans le cadre du projet de construction de l'un lycée scientifique.

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Ouedraogo Louis DR TEE
- ✓ Coéfisat Djibrilla chef de Service
- ✓ L'équipe des consultants du Bureau d'étude GREM

Les points suivants ont été abordés par le consultant :

- Présentation du projet et du bureau d'étude
- Questions, attentes et préoccupations
- Recommandations

Les questions posées par l'assistance :

- La localisation du site du projet
- Quelles sont les enjeux environnementaux

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

- En plus de l'ONCA, prévoir un forage

Les suggestions et recommandations formulées au cours de la rencontre :

- Respect des dispositions
- Prévoir un aménagement paysager

- Mettre en place des clubs écologiques au sein des établissements prévus en alternance
- Utiliser des matériaux de construction respectant l'environnement

La séance fut levée à 10h40

Fait à Zinder le 15/12/2022

Ont signé :

Pour le Consultant



pour l'Autorité



MEFV  
Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable  
Le Directeur Régional  
Direction Régionale du Changement Climatique du Plateau Central

REGION DU PLATEAU-CENTRAL  
-----  
PROVINCE DE L'OURITENGA  
-----  
COMMUNE DE ....*Ziniaré*....

BURKINA FASO  
-----  
Unité-Progrès-Justice

**PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCÈS ET DE LA QUALITÉ DE  
L'ÉDUCATION/FINANCEMENT ADDITIONNEL (PAAQE-FA)**

.....  
**PROCES-VERBAL DES PARTIES PRENANTES**

L'an deux mil vingt et deux et le.....*21 Janvier*.....s'est tenue à partir de *14*...h.*10*..mn, à.....*Ziniaré*....., sous la présidence de *Consultant*, une séance d'information et de consultation publique dans le cadre du projet de construction de *un Lycée Scientifique*.....

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ *Gouli Baly Diakhatié, chef de service R.P.E.*
- ✓ *l'équipe des consultants de GR&M*
- ✓ .....

Les points suivants ont été abordés par le consultant :

- .....*Présentation du projet et du bureau d'étude.*
- .....*Questions d'attente*
- .....*Recommandations*

Les questions posées par l'assistance :

- .....*la localisation du site*
- .....*la superficie*
- .....*les enjeux environnementaux du projet*

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

- .....*souhaite visiter le site en vue de nous accompagner dans la réalisation de l'évaluation environnementale.*

Les suggestions et recommandations formulées au cours de la rencontre :

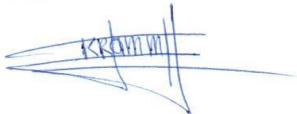
- .....
- .....

La séance fut levée à, 16h30

Fait à, Zimave le 21/11/2022

Ont signé :

Pour le Consultant



pour l'Autorité



Annexe 8: PV de consultation de la Direction Régionale des Ressources Animales et Halieutiques

REGION DU PLATEAU-CENTRAL

-----  
PROVINCE DE L'OURITENGA

-----  
COMMUNE DE Ziniaré.....

BURKINA FASO

-----  
Unité-Progrès-Justice

PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCÈS ET DE LA QUALITÉ DE  
L'ÉDUCATION/FINANCEMENT ADDITIONNEL (PAAQE-FA)

.....  
PROCES-VERBAL DES PARTIES PRENANTES

L'an deux mil vingt et deux et le..... 15 juillet.....s'est tenue à partir de 14h.45 mn, à..... Ziniaré....., sous la présidence de Consultant, une séance d'information et de consultation publique dans le cadre du projet de construction de un lycée scientifique.

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Mme Yao Gol Kassoré, Elise, DR RAH-PCP
- ✓ Une équipe de consultants de G.K.E.M
- ✓ Ould Abdou, Abdoul Malick, chef de service EAP
- ✓ Compagnie René, Agent DRAH-PCP

Les points suivants ont été abordés par le consultant :

- .....Présentation du projet et du bureau GREH.....
- .....Questions et attentes sur le projet.....

Les questions posées par l'assistance :

- .....lieu de cette du projet.....
- .....Y a-t-il un parc à proximité.....
- .....Y a-t-il un cours d'eau ou une rivière à proximité?

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

- .....Alléger les conditions d'accès au lycée par les filles. surtout.....
- .....disposer du matériel pédagogique et didactique contre.....
- .....tenue de la spécificité de ce lycée.....

Les suggestions et recommandations formulées au cours de la rencontre :

- .....prévoir des toilettes, un restaurant.....
- .....Prévoir un bus pour le déplacement des élèves.....

La séance fut levée à... 15h.34

Fait à... Zinaté<sup>15/12/1</sup>... le... 2022.

Ont signé :

## Pour le Consultant

pour l'Autorité

~~Reham~~



REGION DU PLATEAU-CENTRAL

BURKINA FASO

-----  
PROVINCE DE L'OURITENGA

-----  
Unité-Progrès-Justice

-----  
COMMUNE DE ...*Ziniaré*.....

PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCÈS ET DE LA QUALITÉ DE  
L'ÉDUCATION/FINANCEMENT ADDITIONNEL (PAAQE-FA)

.....  
PROCES-VERBAL DES PARTIES PRENANTES

L'an deux mil vingt et deux et le.....*21 Janvier*.....s'est tenue à  
partir de *14h.00 mn*, à....., sous la présidence  
de *Consultant*, une séance d'information et de consultation publique dans le cadre du projet de  
construction de *un...lycée...scientifique*.....

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ .....*Nana Moumouni, G.SAF / DR. R.A.H. PCL*.....
- ✓ .....*l'équipe des consultants de GHEM*.....
- ✓ .....

Les points suivants ont été abordés par le consultant :

- .....*Présentation du projet et du bureau d'étude*.....
- .....*Questions préoccupations et attentes*.....
- .....*Recommandations*.....

Les questions posées par l'assistance :

.....  
*R A S*  
.....

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

.....  
*R A S*  
.....

Les suggestions et recommandations formulées au cours de la rencontre :

.....*Ils sont disposés à accompagner le projet*.....

La séance fut levée à... 15h00

Fait à, Zimbabwe.....le 21/11/202..

Ont signé :

### Pour le Consultant

~~β-alanide~~

pour l'Autorité



Annexe 9 : PV de consultation de la Direction Régionale de l'Agriculture, des Aménagement Hydro-agricoles et de la Mécanisation

REGION DU PLATEAU-CENTRAL  
-----  
PROVINCE DE L'OURITENGA  
-----  
COMMUNE DE Ziniaré.....

BURKINA FASO  
-----  
Unité-Progrès-Justice

PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCÈS ET DE LA QUALITÉ DE  
L'ÉDUCATION/FINANCEMENT ADDITIONNEL (PAAQE-FA)

.....  
PROCES-VERBAL DES PARTIES PRENANTES

L'an deux mil vingt et deux et le..... 15 février..... s'est tenue à partir de 13h30mn, à..... Ziniaré....., sous la présidence de..... Consultant..... une séance d'information et de consultation publique dans le cadre du projet de construction de..... un lycée scientifique.....

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Bayala Florentin chef de Service AR.A.H.M
- ✓ l'équipe de consultant de GREM
- ✓ .....

Les points suivants ont été abordés par le consultant :

- Présentation du projet et du bureau d'étude
- Questions et attentes
- Recommandations

Les questions posées par l'assistance :

- la localisation du site
- le lycée devrait-il une connotation particulière
- le nombre d'étudiants dans le lycée

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

- .....
- .....
- .....

Les suggestions et recommandations formulées au cours de la rencontre :

- Élargir le projet jusqu'au niveau provincial
- un lycée par province

.....Prospectives d'autres bailleurs pour les financements.....

La séance fut levée à, 13h.50

Fait à, Zimbabwe, le 15/2/2022

Ont signé :

Pour le Consultant

K. Hammill

pour l'Autorité



**Annexe 10 : PV de consultation de la Direction Régionale du Genre, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire**

REGION DU PLATEAU-CENTRAL

BURKINA FASO

-----  
PROVINCE DE L'OURITENGA

-----  
Unité-Progrès-Justice

-----  
COMMUNE DE Zini'até.....

**PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCÈS ET DE LA QUALITÉ DE  
L'ÉDUCATION/FINANCEMENT ADDITIONNEL (PAAQE-FA)**

.....  
**PROCES-VERBAL DES PARTIES PRENANTES**

L'an deux mil vingt et deux et le..... 15 fevrier.....s'est tenue à partir de 15.....h.14.....mn, à..... Zini'até....., sous la présidence de Consultant, une séance d'information et de consultation publique dans le cadre du projet de construction de un lycée Scientifique.....

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ ..... Mme Aïcha Kangoebou, DR GSN.FAH......
- ✓ ..... équipe de consultants de G.R.E.M......
- ✓ .....

Les points suivants ont été abordés par le consultant :

- ..... Présentation du projet et du G.R.E.M......
- ..... Questions, attentes et recommandations......
- ..... Rece.....

Les questions posées par l'assistance :

- ..... les critères de sélection des élèves......
- ..... Les élèves auront-ils l'accompagnement de l'Etat?.....
- ..... Quels sont les débouchés possibles?.....

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

- ..... Prevoir un accompagnement moral aux élèves.....
- ..... Penser à un système d'intervention.....
- ..... Prendre en compte des élèves déplacés internes.....

Les suggestions et recommandations formulées au cours de la rencontre :

- ..... affacter un quota aux élèves issus de milieux défavorable.....
- ..... Tenir compte du genre.....

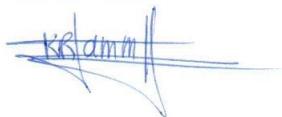
.....  
.....  
.....

La séance fut levée à... 16h.10

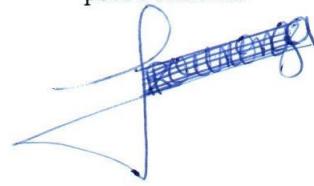
Fait à, ... Zimaké, 15/2  
le..... 2022

Ont signé :

Pour le Consultant



pour l'Autorité



A. Aïcha KANGOUÉBOU

Annexe 11 : Direction Régionale de l'Economie et de la Planification

REGION DU PLATEAU-CENTRAL

-----  
PROVINCE DE L'OURITENGA

-----  
COMMUNE DE Zim'are.....

BURKINA FASO

-----  
Unité-Progrès-Justice

PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCÈS ET DE LA QUALITÉ DE  
L'EDUCATION/FINANCEMENT ADDITIONNEL (PAAQE-FA)

.....  
PROCES-VERBAL DES PARTIES PRENANTES

L'an deux mil vingt et deux et le..... 21 Janvier.....s'est tenue à  
partir de .....15.....h.....00.....mn, à.....Zim'are....., sous la présidence  
de.....Consultant....., une séance d'information et de consultation publique dans le cadre du projet de  
construction de.....un lycée Scientifique.....

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ .....Traoré Issouf, chef de service DR.E.P.-P.C.
- ✓ .....équipe des consultants de QREM
- ✓ .....

Les points suivants ont été abordés par le consultant :

- Présentation du projet et du bureau d'étude QREM
- Attentes et préoccupations
- Suggestions et recommandations

Les questions posées par l'assistance :

.....  
RAS.....  
.....

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

.....Il attend impatiemment la réalisation du projet......  
.....  
.....

Les suggestions et recommandations formulées au cours de la rencontre :

.....  
RAS.....  
.....

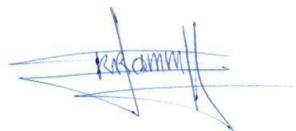
.....  
.....  
.....

La séance fut levée à, 15h20

Fait à, Ziniaré.....le 21/11/2022

Ont signé :

Pour le Consultant



pour l'Autorité



gao p  
Ismael TRAORE'

Annexe 12 : Direction Régionale du Développement Urbain, de l'Habitat et de la Ville

REGION DU PLATEAU-CENTRAL

-----  
PROVINCE DE L'OURITENGA

-----  
COMMUNE DE *Ziniaré!*

BURKINA FASO

-----  
Unité-Progrès-Justice

PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCÈS ET DE LA QUALITÉ DE  
L'ÉDUCATION/FINANCEMENT ADDITIONNEL (PAAQE-FA)

.....  
PROCES-VERBAL DES PARTIES PRENANTES

L'an deux mil vingt et deux et le *21 Janvier*.....s'est tenue à partir de *15h30mn*, à *Ziniaré*, sous la présidence de *Consultant*, une séance d'information et de consultation publique dans le cadre du projet de construction de *un lycée Scientifique*....

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ *Wandaogo Seydou, chef de service urbanisme*
- ✓ *l'équipe de Consultants de GREM*
- ✓ .....

Les points suivants ont été abordés par le consultant :

- *Présentation du projet et du bureau d'étude GREM*
- *Attentes et préoccupations*
- *Recommandations*

Les questions posées par l'assistance :

- Qui est localisé le site ?*
- la superficie du site ?*

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

- Impliquer l'urbanisme dans le suivi du projet*

Les suggestions et recommandations formulées au cours de la rencontre :

- *le respect des normes en matière de construction*
- *ils sont disposés à nous accompagner pour que le*

.....  
.....  
.....  
.....

La séance fut levée à .....

Fait à .....

Ont signé :

Pour le Consultant



pour l'Autorité



La Direction  
Régionale

### Annexe 13 : Photos illustratives



Avec le SG de la Mairie de Ziniaré



Avec le DREPS de la région du Plateau Central



Séance de travail avec le DR en charge de l'environnement du Plateau Central

## **Annexe 14 : Cahier des clauses techniques environnementales et sociales du sous projet de construction du Lycée scientifique de Ziniaré**

En vue d'une exécution appropriée du projet dans le respect des règles environnementales, la Notice d'Impact Environnemental et Social a formulé des mesures d'atténuation des impacts négatifs des activités de construction du Lycée scientifique de Ziniaré dans la commune de ziniaré que l'administrateur devrait inclure dans le dossier d'appel d'offre. Ces dispositions constituent le cahier des clauses techniques environnementales qui seront imposées à l'entreprise lors des travaux d'exécution.

Les travaux seront sous la responsabilité de plusieurs entreprises d'exécution. L'intégration des mesures de gestion environnementales et sociales dans les documents contractuels (Cahier des charges), garantira leur application et permettra au PAAQE d'exiger leur mise en œuvre.

De plus, les entrepreneurs auront l'obligation contractuelle de respecter les règles de l'art en matière d'environnement et de santé-sécurité relativement à leurs activités sur le site. Ces « bonnes pratiques » seront intégrées dans le Cahier des charges sous la forme de Clauses particulières d'environnement. A cet effet, l'entreprise adjudicataire principal du marché préparera et soumettra pour approbation par la BM un PGES chantier (PGES-C) avant le démarrage des travaux.

### **Principaux enjeux environnementaux**

Les enjeux environnementaux et sociaux suivants ont été identifiés dans la zone du projet et doivent pris en compte aux différentes phases d'exécution des travaux de construction du Lycée scientifique.

#### **Milieu physique :**

- la gestion du bruit ;
- la préservation de la qualité de l'air ;
- le maintien de la qualité du sol et du paysage d'ensemble ;
- la préservation de la qualité des eaux souterraines et de surface lors des travaux et à l'exploitation.
- Milieu biologique :
- la préservation des ressources végétales (savanes arborées et arbustives, galeries forestières.);
- la protection de la faune terrestre, aquatique et aviaire.
- Milieu humain :
- la protection des biens privés, et des sources de revenus socio-économiques;
- la protection du foncier, des espaces agricoles et pastoraux ;
- la préservation du cadre de vie et de la santé des populations des localités traversées ou bénéficiaires ;
- la protection des zones sensibles (zones humides notamment) etc.

Les aspects qui sont concernés par ces clauses sont les suivants:

- enceinte du chantier temporaire;
- terrassement et aménagement du site;
- eaux usées et résiduaires;
- engins de chantier et circulation;
- gestion des matières dangereuses et des déchets solides;
- remise en état.

Par ailleurs, chaque entrepreneur devra nommer une personne responsable de l'environnement et de la santé-sécurité, chargée de veiller à la mise en œuvre des mesures de gestion environnementale et sociale du PGES, mais également des clauses particulières d'environnement. Cette personne sera l'interlocuteur privilégié auprès du PAAQE et des autorités communales et légales, pour la mise en œuvre des aspects environnementaux, sociaux et de santé-sécurité durant les travaux.

### **Enceinte du chantier**

Au début des travaux, l'entrepreneur devra veiller à sécuriser l'enceinte du chantier (base temporaire) de manière à limiter l'impact des nuisances occasionnées par les activités qui s'y déroulent. En outre, cette base temporaire devra être clôturée et ses accès gardés pour limiter, au strict nécessaire, l'interaction entre les activités qui s'y déroulent et le milieu extérieur.

### **Terrassement**

L'entrepreneur devra limiter au strict nécessaire les travaux de terrassement des aires de travail, afin de respecter la topographie naturelle et de prévenir l'érosion.

Une fois les travaux achevés, il devra décaper toute aire ayant servi à l'entreposage de déchets ou de matières dangereuses.

### **Drainage**

En cours de travaux, l'entrepreneur devra devrait prendre des dispositions afin de faciliter la circulation des eaux. Pour ce faire, des mesures doivent être prises pour permettre un écoulement normal des eaux et éviter les obstructions éventuelles.

### **Eaux usées**

Au niveau des installations du chantier (base temporaire), les eaux usées domestiques devront être traitées dans des fosses septiques étanches. Les huiles de vidange des engins seront recueillies et stockées pour recyclage dans les stations agréées.

### **Engins de chantier et circulation**

L'entreprise tiendra compte de la nature du terrain et du milieu environnant dans le choix de ses engins de chantier en vue d'éviter de créer des ornières et des décrochements de sols dans le couloir. Si, pour des raisons techniques, cette bonne pratique ne peut être observée, il devra soumettre des mesures de remise en état spécifiques au représentant désigné du PAAQE. Les équipements seront maintenus en parfait état de fonctionnement. La présence de fuite de contaminants est vérifiée régulièrement.

Les niveaux de bruit émis par les principaux équipements et engins de chantier seront vérifiés aussi régulièrement. L'on devra s'assurer que les équipements et les engins utilisés sur le chantier sont en bon état de fonctionnement et qu'ils n'émettent pas des niveaux de bruit excessifs.

Tous les travaux de maintenance et de ravitaillement en carburant de ses engins sont effectués où les contaminants pourront être confinés en cas de déversement, tout en ayant sur place du matériel d'intervention en cas de déversement accidentel de contaminants.

### **Gestion des déchets solides et liquides**

Les déchets solides générés dans la base vie lors des phases de construction du Lycée seront gérés tenant compte de leurs natures et caractéristiques, c'est-à-dire selon qu'ils constituent des déchets solides (déchets domestiques, matériaux secs, etc.).

Les contractuels seront responsables de l'entreposage temporaire de ces matières sur le site du projet et de leur élimination à ses frais, dans un lieu. Sur demande du PAAQE, une preuve de traitement et ou d'élimination sera présentée au représentant désigné.

Tous les frais reliés à l'entreposage et à l'élimination des déchets solides et des déchets liquides (incluant les matières dangereuses résiduelles) seront à la charge des prestataires.

### **Remise en état**

Les prestataires de services devraient débarrasser le chantier des équipements, matériaux, installations provisoires et éliminer les déchets et déblais dans des sites autorisés à cet effet. Il devra retirer les ouvrages temporaires.

Le terrain pour la base devra être géré de façon à lui redonner sa forme d'origine ou une forme s'harmonisant avec le milieu environnant.

Les prestataires de service devraient épandre la terre végétale, mise de côté au début des travaux, sur toute la surface des aires de travail. Il devra niveler le terrain.

### **Obligations environnementales générales de l'entrepreneur**

L'Entrepreneur doit :

- élaborer des Plans d'action environnemental PGES de chantier (PGES-C) d'une part, et d'autre part un Plan Qualité Hygiène Sécurité Environnement (PQHSE) spécifique au site ; en outre, il élaborera et soumettra pour approbation un Plan Travail du chantier indiquant les données désagrégées des emplois et leur évolution trimestriel (origine des employés, sexe, âge, catégories qualifications, etc) ; Elaborer un code de bonne conduite si non existant
- les Plans suivants, succincts et précis, devront être élaborés et soumis au Maître d'ouvrage et à la Banque mondiale pour approbation et exécution ; gestion des déchets solides et liquides, remise en état du site de la base vie, Communication et sensibilisation avec les populations bénéficiaires, plantations de compensation. Les différents plans suscités devront être soumis et approuvés avant le démarrage des travaux ;
- respecter les dispositions réglementaires environnementales en vigueur, ainsi que les dispositions contractuelles du présent marché ; le non-port régulier des EPI par l'ensemble du personnel, des sous-traitants et des visiteurs pourra entraîner un arrêt des travaux sous réserve de la correction de la non-conformité ;
- assumer pleinement et entièrement les conséquences de ses choix et actions. En particulier, et sans préjudice des dispositions réglementaires en vigueur, il assure le cas échéant la réparation à ses frais et selon la technique et les délais les plus appropriés, notamment en regard du degré de sensibilité du site concerné, des dommages causés à l'environnement et aux riverains par non-respect des dispositions réglementaires ou administratives ou des prescriptions techniques applicables, ainsi que le paiement des amendes, dommages et intérêts ou autres pénalités dont il se verrait en charge ;
- mettre tous ses moyens en œuvre (financier, technique, logistique et humain) pour assurer la qualité environnementale des opérations objet du présent marché, notamment par application des prescriptions et dispositions applicables. Il considérera l'exécution des travaux ou la mise en œuvre de dispositions à caractère environnemental comme faisant partie intégrante des opérations relevant du programme général d'exécution des travaux ;
- mettre en place une stratégie environnementale interne à ses services pour s'acquitter de ses obligations en la matière, stratégie incluant notamment:
  - l'embauche d'un Spécialiste/HQSE, pour assurer la mise en œuvre du volet environnement et santé sécurité ;
  - le contrôle par des inspections régulières, y compris des services compétents de l'Etat, du respect des dispositions environnementales de toute nature prescrites ;
  - le suivi environnemental des travaux par le Spécialiste/HQSE, et la rédaction de rapports mensuels et bilans semestriels correspondants ;
  - l'information systématique des autorités compétentes y compris la Banque mondiale pour chaque incident ou accident, dommage, dégradation causé à l'environnement dans le cadre des travaux, ainsi que sa consignation documentée dans un répertoire spécifique ;
  - l'information et la formation appropriée de son personnel, personnel cadre et expatrié compris, en vue de la sécurisation et/ou de la qualité des opérations ;
  - la prise de sanctions appropriées contre son personnel ne respectant pas les prescriptions et dispositions applicables en matière d'environnement ;
  - le recours, selon que de besoin, aux services de sous-traitance avec des entités mieux habilitées ou techniquement compétentes, pour l'exécution de certaines obligations contenues dans le PGES, notamment la sensibilisation des populations sur les questions de VIH/SIDA, de Sécurité des travailleurs et des riverains, ou la réalisation et l'entretien des plantations de compensation et autres plantations d'alignement ;
  - mettre en place une stratégie pour favoriser les riverains à travers les initiatives suivantes :

- privilégier autant que possible l'embauche de la main-d'œuvre locale non qualifiée et l'achat de produits locaux ;
- informer les populations locales du déroulement des travaux, de leur avancement ou de l'échéancier des perturbations potentielles.
- En outre, Ces plans devront renseigner au moins sur :
  - la consistance détaillées des travaux à réaliser et les matériels et produits qui seront utilisés ;
  - l'organisation générale du chantier
  - les politiques de l'entreprise en matière de respect des dispositions environnementales, sociales, d'hygiène, de santé, de sécurité et du genre ;
  - une Analyse détaillées des risques liés à la santé et sécurité sur le chantier ;
  - les mesures d'hygiène, de santé et sécurité comprenant : Équipements sanitaires, de sécurité et d'hygiène ; Formation et information du personnel de chantier ; Service médical ; Prévention des IST/VIH-SIDA et autres maladies contagieuses comme COVID-19 ; Suivi des accidents de travail et maladies professionnelles ; Organisation des secours et lutte contre l'incendie ; interdiction de la drogue et l'alcool ; Gestion de la circulation et de la sécurité des populations ; Formation, information, communication et gestion des conflits.
  - un plan succinct d'intervention d'urgence.

### **Obligations environnementales particulières de l'entrepreneur**

Les obligations environnementales particulières de l'Entrepreneur comprennent, sans préjudice d'autres dispositions officielles en vigueur :

- la prévention de la pollution des eaux de surface et souterraine. A cet effet, l'Entrepreneur prendra toutes les mesures préventives nécessaires. Sans que cela ne soit limitatif, ces mesures consisteront en :
- l'identification et l'aménagement de sites appropriés pour l'entretien des véhicules permettant une récupération en vue d'un traitement approprié des huiles de vidange et des eaux usées domestiques de la base ;
- la collecte régulière et le traitement approprié des déchets solides et liquides du chantier ;
- le nettoyage, la remise en état puis, le cas échéant, la réhabilitation ou le réaménagement approprié des sites de travaux (toutes catégories) libérés par L'Entrepreneur au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Cette obligation, qui inclut le drainage éventuel des eaux usées et la réalisation des plantations arborées compensatoires, conditionne les réceptions de travaux et la mise en règlement par le Maître d'Ouvrage des sommes dues à l'Entrepreneur ;
- le contrôle des risques pour la santé propres aux travaux et au personnel de l'Entrepreneur, notamment l'adoption de règles d'hygiène minimale sur son installation et vis-à-vis des riverains, le contrôle des envols de poussière en zones habitées ou de concentrations de population;
- l'interdiction stricte de recours au feu pour le débroussaillage, le nettoyage du site, etc., sauf pour le traitement des déchets en incinérateur agréé ;
- l'interdiction pour l'Entrepreneur et son personnel d'exploitation et de vente de la flore (notamment la cueillette, le ramassage ou le prélèvement de tout ou parties d'espèces végétales en vue de leur consommation, utilisation à des fins médicinales, production de bois d'œuvre, de service ou de feu, production de charbon de bois) et de la faune (notamment la chasse, le braconnage, la pêche).
- L'exploitation de ressources en bois abattus par ses soins dans l'emprise légale
- l'arrosage, l'entretien et le remplacement éventuel des plants mis en place dans le cadre des travaux, durant la période des travaux puis durant une période de garantie de deux ans après la réception définitive de l'ouvrage ;
- L'Entrepreneur tiendra demeure quoiqu'il en soit responsable durant la période contractuelle de garantie applicable de toutes conséquences éventuelles du non-respect d'une sensibilité environnementale ;
- veillera également à ce que son personnel respecte les coutumes locales et ne les viole pas par leurs actions ou comportement ;

- L'Entrepreneur devra imposer à l'ensemble de ses chauffeurs et à ses éventuels sous-traitants une limitation de vitesse de 30 km/h pour la traversée des villages. A cet effet, l'Entrepreneur sera tenu de placer, dès le début des travaux, des panneaux indiquant clairement la proximité des villages, hameaux ou croisements de pistes de transhumance ;
- L'Entrepreneur est responsable pour tout préjudice qu'il peut causer à toute terre, bien ou autre propriété située au-delà des limites du chantier ou résultant de choix personnels de sites d'emprunts autres que ceux figurant dans le Dossier technique ;
- Prise en compte du Genre (intégration du genre). Autant que faire se peut recruter des ouvriers non qualifiés parmi les femmes et les hommes dans les zones des travaux ;
- confier certaines tâches de collecte de matériaux aux femmes afin de leur permettre d'accroître leurs revenus ;
- dans la mesure du possible, confier des tâches d'entretien de la base-vie temporaire aux organisations féminines locales légalement reconnues, actives et ayant une expérience confirmée ;
- s'assurer à tout moment que des ouvriers venus d'ailleurs ne commettent pas des forfaits sur les femmes ou d'autres personnes vulnérables (filles mères abandonnées, enfants abandonnés, dettes de restauration non payées, femmes enlevées...). ;
- Tout le personnel et ouvriers de l'entreprise et de ses sous-traitants doit signer le code de bonne conduite qui sera annexé à son contrat ;
- l'entreprise doit réaliser un reboisement de compensation de 150 plants dont 50 destinés au jardin botanique pour les cours de SVT. Elle a l'obligation d'entretien jusqu'à la réception définitive. ;
- l'entreprise a l'obligation de paiement des taxes de prélèvement des agrégats ;
- l'entreprise doit recruter un responsable HSE très expérimenté (BAC +3 en HSE avec 2 ans expérience des travaux similaire) ;
- L'inventaire forestier des éventuels sites d'emprunt ainsi que les compensations éventuelles des pertes de biens des propriétaires ainsi que les reboisements compensatoires doit se faire de concert avec le service départemental en charge de l'environnement de la commune de Ziniaré ;
- l'entreprise a l'obligation de procéder à une protection de toutes fouilles et excavations contre les accidents y compris les noyades.

### **Qualité, hygiène et sécurité**

L'entrepreneur doit veiller, à la santé, à la sécurité et au bien-être professionnel de son personnel, y compris ceux de ses sous-traitants et de toutes autres personnes sur le site ou de passage sur le site. L'aménagement des sites de construction et des espaces de travail, ainsi que l'approche de l'Entrepreneur concernant les aspects ci-dessous énumérés, doivent être intégrés dans un Plan intégré d'action environnemental, social, travail, hygiène et santé/sécurité (PAESTEHS) sur le site, que l'Entrepreneur doit élaborer et soumettre pour approbation à la mission de contrôle (MDC). Les éléments suivants doivent apparaître clairement dans ce plan :

- gestion appropriée des déchets solides, liquides et gazeux à travers le tri, la valorisation, l'évacuation et la mise en décharge ;
- la notification des incidents et accidents survenus le chantier sur la base d'une Fiche d'accident/incident convenue;
- élaboration et soumission de rapports circonstanciés en cas de situations graves ;
- la gestion des huiles usées de chantier (collecte et recyclage) par les structures habilitées ou techniques appropriées ;
- la mise place des extincteurs en des endroits visibles ainsi que des bacs à sable en cas d'incendie ;
- formation du personnel en secourisme de base et à l'utilisation de ce matériel de lutte contre les incendies ;
- l'interdiction du travail des enfants, etc.

En matière de sécurité au chantier, l'entrepreneur doit s'assurer de la dotation en équipements de protection individuelle (EPI) pour tout le personnel. Cette dotation se fera au recrutement de l'agent et consignée sur un registre « Accueil et Sécurité ». Chaque personne recrutée devra communiquer au moins deux numéros de téléphone d'une personne de référence de proximité en cas de besoin, y compris son nom, prénom, profession et adresse physique de résidence ;

Sur le chantier, chaque section doit être dotée d'une boîte à pharmacie complète, régulièrement approvisionnée et documentée. L'entrepreneur doit signer des accords ou conventions de collaboration pour des évacuations et des soins dans les structures sanitaires les plus proches.

Tous les équipements mobiles utilisés doivent être munis d'alarme de recul,

En matière de rapports de suivi et/ou d'exécution, et selon la périodicité, l'entreprise produira un rapport environnemental et social séparé de celui global de l'avancement du chantier. Toutefois dans le rapport global de chantier, un résumé des performances environnementales et sociales sera inclus.

## Annexe 15: Code de bonne conduite prenant en compte les VBG EASHS et les dispositions HSSE.

L'intégration effective de tout le personnel au système de gestion EHSH et HST permet de converger la vision de chacun à atteindre l'objectif du règlement intérieur de l'entreprise d'instaurer un environnement de travail convivial, épanouissant et sécuritaire pour chacun. Ainsi, la prise des responsabilités selon les attributions de chacun permettrait d'éviter les accidents tout en améliorant les performances du système de gestion HSSE de l'entreprise.

Engagements du personnel.

- 1-S'impliquer dans le système de gestion HSSE en assistant aux formations octroyées sur les thématiques HSSE et prévention des actes de VBG EASHS;
- 2- Utiliser à bon escient les équipements de protection à ma disposition durant les heures de travail ;
- 3- Bien réfléchir avant d'agir non seulement ma propre sécurité mais également pour celle des autres,
- 4- Respecter les dispositions du PGES-C pour la préservation de l'Environnement ;
- 5- Laisser les responsables effectuer toutes investigations nécessaires aux résolutions des incidents ;
- 6- Traiter tout le monde avec respect et sans discrimination et éviter tout acte de VBG EASHS;
- 7- Respecter la dignité des autres et conserver la sienne pour ne pas se livrer à des actes de harcèlement/faveurs sexuels ;
- 8- Signaler tout acte de VBG EASHS en respectant les modalités d'allégation au sein de l'entreprise ;
- 9- Prendre les dispositions nécessaires lors des travaux à proximité des enfants (toujours en présence d'un autre adulte) ;
- 10- Prendre les précautions nécessaires au moment de photographier ou de filmer les enfants ;

### Sanctions

Je suis conscient que tout acte de violation du présent code de conduite pour le personnel peut induire à des mesures disciplinaires conformes au règlement intérieur de l'entreprise. Elles peuvent être : un avertissement, une formation de recyclage, une prise charge par l'auteur des dégâts occasionnés, une suspension de travail, un licenciement voire même une dénonciation auprès des autorités compétentes. Je comprends qu'il est de ma responsabilité de m'assurer que les normes environnementales, sociales, de santé et de sécurité sont respectées. Que je me conformerai au Plan de gestion de l'hygiène et de sécurité du travail.

Que j'éviterai les actes ou les comportements qui pourraient être interprétés comme des VBG EASHS. Tout acte de ce genre constituera une violation du présent Code de conduite individuel. Je reconnaiss par les présentes avoir lu le Code de conduite individuel précité, j'accepte de me conformer aux normes qui y figurent et je comprends mes rôles et responsabilités en matière de prévention et d'intervention dans les cas liés aux normes HSSE , aux VBG EASHS.

Je comprends que tout acte incompatible avec le présent Code de conduite individuel ou le fait de ne pas agir conformément au présent Code de conduite individuel pourrait entraîner des mesures disciplinaires et avoir des répercussions sur mon emploi continu.

Signature:\_\_\_\_\_

Nom:\_\_\_\_\_

Titre:\_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## ***Annexe 16 : Code de conduite du gestionnaire ou chef de chantier***

Le présent code engage les gestionnaires à :

- ✓ mettre en œuvre le code de conduite de l'entreprise, y compris ceux signés par les employés ou travailleurs ;
- ✓ mettre en œuvre des normes ESHS et HST ;
- ✓ la prévention des violences basées sur le genre , l'Exploitation et l'Abus Sexuel et le Harcèlement Sexuel (VBG/EAS/HS) et des violences contre les enfants (VCE).

Les gestionnaires à tous les niveaux se doivent de faire respecter l'engagement de la part de l'entreprise de mettre en œuvre les normes environnementales, sociales, d'hygiène et de sécurité (ESHS) et les exigences d'hygiène et de sécurité au travail (HST), ainsi qu'à prévenir et faire face aux éventuels cas de VBG/EAS/HS et aux VCE. Cela signifie que les gestionnaires ont la lourde responsabilité de créer et maintenir un environnement qui respecte ces normes et permet de prévenir et anticiper les VBG/EAS/HS et la VCE. Ils doivent soutenir et promouvoir la mise en œuvre du code de conduite de l'entreprise.

À cette fin, ils doivent se conformer au code de conduite du gestionnaire et signer le code de conduite individuel. Ce faisant, ils s'engagent à soutenir la mise en œuvre du Plan de gestion environnementale et sociale chantier (PGES/chantier) des entrepreneurs et du Plan de gestion des normes d'hygiène et de sécurité au travail (HST), ainsi qu'à développer des systèmes qui facilitent la mise en œuvre du Plan d'action contre les VBG/EAS/HS et les VCE. Ils doivent garantir un lieu de travail sûr ainsi qu'un environnement sans VBG/EAS/HS et VCE aussi bien dans le milieu de travail qu'au sein des communautés locales.

### **Chapitre I : Mise en œuvre**

Les responsabilités du gestionnaire comprennent, sans toutefois s'y limiter :

**Article 1 :** Garantir une efficacité maximale du code de conduite de l'entreprise et du code de conduite individuel :

- ✓ afficher de façon visible et accessible à tous, le code de conduite de l'entreprise, le code de conduite individuel et les numéros de service d'urgence en les mettant bien en évidence dans les bases vie de travailleurs, les bureaux et les aires publiques sur le lieu de travail, etc. Au nombre des exemples d'aires, figurent les aires d'attente, de repos et d'accueil des sites, les cantines et les établissements de santé, etc. ;
- ✓ s'assurer que tous les exemplaires affichés et distribués du code de conduite de l'entreprise et du code de conduite individuel sont traduits dans la langue courante utilisée sur le lieu de travail ainsi que dans la langue maternelle de tout employé international y compris la langue locale de la zone d'intervention du projet.

**Article 2 :** Expliquer oralement dans la langue parlée par les employés/travailleurs et par écrit le code de conduite de l'entreprise, le code de conduite individuel et les numéros de service d'urgence à l'ensemble du personnel.

**Article 3 :** Veiller à ce que :

- ✓ tous les travailleurs sur les chantiers du PAAQE signent le « code de conduite individuel », en confirmant qu'ils l'ont lu et qu'ils y souscrivent ;

- ✓ la liste du personnel et les copies signées du code de conduite individuel de chaque chantier soient fournies au gestionnaire chargé de l'HST, à l'Equipe conformité (EC) et au PAAQUE;
- ✓ participer aux séances d'information, de sensibilisation et de formation et s'assurer que le personnel y participe également, comme indiqué ci-dessous (les listes de participants aux séances d'information/sensibilisation et de formation dans le cadre des activités du PAAQUE dûment signées seront soigneusement joints aux rapports d'activités et archivées);
- ✓ mettre en place un mécanisme permettant au personnel de :
  - Faire part de leurs avis et préoccupations relatives à la conformité aux normes ESHS ou aux exigences des normes HST ; et
  - signaler en toute confidentialité les incidents liés aux VBG/EAS/HS ou aux VCE par le biais du Mécanisme de gestion des plaintes et des doléances.

Les travailleurs sont encouragés à signaler les problèmes présumés et avérés liés aux normes ESHS et aux exigences HST, aux VBG/EAS/HS ou aux VCE, en mettant l'accent sur la responsabilité du personnel envers l'entreprise et le pays où ils travaillent et dans le respect du principe de confidentialité.

**Article 4 :** Conformément aux lois en vigueur et au mieux de vos compétences, empêcher que les auteurs d'exploitation et d'abus sexuels soient embauchés, réembauchés ou déployés.

Vérifier les antécédents et les casiers judiciaires de tous les employés.

**Article 5 :** Veiller à ce que lors de la conclusion d'accords de partenariat, de sous-traitance, de fournisseurs ou d'accords similaires, ces accords :

- ✓ Intègrent en annexes les codes de conduite sur les normes ESHS, les exigences HST, contre les VBG/EAS/HS et les VCE ;
- ✓ intègrent la formulation appropriée exigeant que ces entités adjudicatrices et les travailleurs sous contrats, et même les stagiaires et bénévoles, se conforment au code de conduite individuel établi dans le cadre du PAAQUE ;
- ✓ énoncent expressément que le manquement de ces entités ou individus, selon le cas, à garantir le respect des normes ESHS et des exigences HST ; à prendre des mesures préventives pour lutter contre la VBG/EAS/HS et la VCE ; à enquêter sur les allégations y afférentes ou à prendre des mesures correctives lorsque des actes de VBG/EAS/HS et de VCE sont avérés – et que tout manquement constitue non seulement un motif de sanctions et pénalités conformément aux codes de conduite individuels, mais également un motif de résiliation des accords de travail dans le cadre de l'exécution du PAAQUE.

**Article 6 :** Fournir un appui et des ressources à l'équipe de conformité (EC) contre les VBG/EAS/HS et les VCE pour créer et diffuser des initiatives de sensibilisation interne par le biais de la stratégie de sensibilisation dans le cadre du Plan d'action contre les VBG/EAS/HS et VCE ;

**Article 7 :** Veiller à ce que toute question de VBG/EAS/HS ou de VCE justifiant une intervention soit immédiatement signalée aux services de sécurité (police), au PAAQUE et à la Banque mondiale ;

**Article 8 :** Signaler tout acte présumé ou avéré de VBG/EAS/HS et/ou de VCE et y répondre conformément au Protocole d'intervention, étant donné que les gestionnaires ont la responsabilité

de faire respecter les engagements de l'entreprise et de tenir leurs subordonnés directement responsables de leurs actes.

**Article 9 :** S'assurer que tout incident majeur lié aux normes ESHS ou aux exigences HST est signalé immédiatement au PAAQUE et à l'ingénieur chargé de la surveillance des travaux du sous-projet.

## Chapitre II : formation

**Article 10 :** Les gestionnaires ont la responsabilité de :

- ⊕ Veiller à ce que le Plan de gestion des normes HST soit mis en œuvre, accompagné d'une formation adéquate à l'intention de l'ensemble du personnel, y compris les sous-traitants et les fournisseurs ;
- ⊕ Veiller à ce que le personnel ait une compréhension adéquate du PGES/chantier et qu'il reçoive la formation appropriée pour mettre ses exigences en œuvre.

**Article 11 :** Tous les gestionnaires sont tenus de suivre un cours d'initiation des gestionnaires avant de commencer à travailler dans le cadre du PAAQUE pour renforcer leurs capacités et s'assurer qu'ils ont une parfaite connaissance de leurs rôles et responsabilités en ce qui concerne le respect des présents codes de conduite. Cette formation sera distincte de la formation avant l'entrée en service exigée de tous les employés et permettra aux gestionnaires d'acquérir la compréhension adéquate et de bénéficier du soutien technique nécessaire pour commencer à élaborer le Plan d'action visant à faire face aux problèmes liés à la VBG/EAS/HS et la VCE.

**Article 12 :** Les gestionnaires sont tenus d'assister et de contribuer aux cours de formation mensuels animés dans le cadre du PAAQUE et dispenser en plus des séances d'information et de sensibilisation, des modules de formation en vue du renforcement de capacités des employés et travailleurs dans le cadre des activités du PAAQUE. Les formations et les autoévaluations, y compris la compilation d'enquêtes de satisfaction pour évaluer la satisfaction avec la formation et pour fournir des conseils en vue d'en améliorer l'efficacité sont partie intégrante de leurs rôles et responsabilités.

**Article 13 :** Veiller à ce que tout travailleur, avant de commencer à travailler sur le site d'investissement du PAAQUE, assiste à la formation d'initiation obligatoire ainsi qu'aux séances d'information et de sensibilisation régulières sur les thèmes des :

- ✓ exigences HST et des normes ESHS ;
- ✓ VBG/EAS/HS et des VCE ;

**Article 14 :** Durant les travaux de génie civil, veiller à la formation continue sur les exigences HST et les normes ESHS, ainsi que le cours de rappel mensuel obligatoire exigé à tout employé pour faire face au risque accru de VBG/EAS/HS et de VCE.

## Chapitre III : L'intervention

**Article 15 :** Les gestionnaires devront prendre des mesures appropriées pour veiller au respect strict des mesures de sauvegarde liées aux normes ESHS ou aux exigences HST.

**Article 16 :** En ce qui concerne les mesures contre les risques et impacts de VBG/EAS/HS et de la VCE, les gestionnaires devraient :

- ✓ apporter une contribution durant le processus d'élaboration et de mise en œuvre des Procédures relatives aux allégations de VBG/EAS/HS et de VCE et au Protocole d'intervention élaborés par l'Equipe de conformité (EC) dans le cadre du Plan d'action final VBG/EAS/HS et VCE approuvé ;
- ✓ une fois adoptées par l'entreprise, les gestionnaires devront appliquer les mesures de Responsabilité et Confidentialité énoncées dans le Plan d'action VBG/EAS/HS et VCE, afin de préserver la confidentialité au sujet de l'identité des employés qui dénoncent ou commettent (prétendument) des actes de VBG/EAS/HS et de VCE (à moins qu'une violation de confidentialité ne soit nécessaire pour protéger des personnes ou des biens contre un préjudice grave ou si la loi l'exige) ;
- ✓ si un gestionnaire a des préoccupations ou des soupçons au sujet d'une forme quelconque de VBG/EAS/HS ou de VCE commise par l'un de ses subordonnés directs ou par un employé travaillant pour un autre entrepreneur sur le même lieu de travail, il est tenu de signaler le cas en se référant aux mécanismes de gestion des plaintes validé du PAAQE ;
- ✓ Une fois qu'une sanction a été déterminée, les gestionnaires concernés sont censés être personnellement responsables de faire en sorte que la mesure soit effectivement et efficacement appliquée, dans un délai maximum de **14 jours** suivant la date à laquelle la décision de sanction a été rendue ;
- ✓ si un gestionnaire a un conflit d'intérêts en raison de relations personnelles ou familiales avec le ou la survivant(e)s et/ou l'auteur de la violence, il doit en informer l'entreprise concernée et l'équipe de conformité (EC). L'entreprise sera tenue de désigner un autre gestionnaire qui n'a aucun conflit d'intérêts pour traiter les plaintes ;
- ✓ veiller à ce que toute question liée aux VBG/EAS/HS ou aux VCE justifiant une investigation complémentaire ou une intervention des services de sécurité soit immédiatement signalée au PAAQE et aux services de sécurité (police ou gendarmerie). La traçabilité du reportage ou du transfert sera clairement établie et archivée au niveau du PAAQE pour faciliter la vérification et le suivi de traitement.

## CHAPITRE IV : Sanctions

**Article 17 :** Les gestionnaires qui ne traitent pas efficacement les incidents liés aux normes ESHS ou aux exigences HST, ou qui omettent de signaler les incidents liés aux VBG/EAS/HS et aux VCE ou qui ne se conforment pas aux dispositions relatives aux VBG/EAS/HS et aux VCE, telles que convenues dans les présents codes de bonnes conduites du PAAQE peuvent faire l'objet de mesures disciplinaires, qui seront déterminées et édictées par le PAAQE. Ces mesures peuvent comprendre :

- ✓ l'avertissement informel ;
- ✓ l'avertissement formel ;
- ✓ la formation complémentaire ;
- ✓ la perte d'un maximum d'une semaine de salaire ;
- ✓ la suspension de la relation de travail (sans solde), pour une période minimale d'un mois et une période maximale de six mois ;
- ✓ le licenciement.

**Article 18 :** En fin, lorsqu'il est établi qu'un gestionnaire et/ou une entreprise omette de mettre en œuvre efficacement les mesures de gestion des risques et impacts des ESHS et HST, et des mesures de prévention et de gestion des risques et impacts contre les violences basées sur le genre (VBG), l'Exploitation et l'Abus Sexuel et le Harcèlement Sexuel (EAS/HS)et aux violences

contre les enfants (VCE) sur le lieu de travail, l'un ou l'autre ou les deux peuvent faire objet de poursuites judiciaires devant les autorités nationales.

Je reconnais par la présente avoir lu le code de conduite du gestionnaire ci-dessus, j'accepte de me conformer aux normes qui y figurent et je comprends mes rôles et responsabilités en matière de prévention et de réponse aux exigences liées à l'ESHS, à l'HST, aux VBG/EAS/HS et aux VCE. Je comprends que toute action incompatible avec le présent code de conduite du gestionnaire ou le fait de ne pas agir conformément au respect du code de conduite du gestionnaire peut entraîner des mesures disciplinaires.

Signature : \_\_\_\_\_

Nom et prénom (du gestionnaire) : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Lieu :.....

#### ***Annexe 17 : Code de bonne conduite individuel***

Le présent code de conduite est destiné à toute personne travaillant sur le projet, y compris les gestionnaires. Il engage l'individu à la :

- ✓ Mise en œuvre des normes ESHS et des exigences HST ;
- ✓ Prévention des violences basées sur le genre (VBG), de l'Exploitation et de l'Abus Sexuel et du Harcèlement Sexuel (EAS/HS) et des violences contre les enfants (VCE).

Je soussigné, ....., reconnaiss qu'il est important de se conformer aux exigences environnementales, sociales, d'hygiène et de sécurité (ESHS), de respecter les exigences du projet en matière d'hygiène et de sécurité au travail (HST) et de prévenir les violences basées sur le genre (VBG), l'Exploitation et l'Abus Sexuel et le Harcèlement Sexuel (EAS/HS) ainsi que les violences contre les enfants (VCE).

L'entreprise considère que le non-respect des exigences environnementales, sociales, d'hygiène et de sécurité (ESHS) et de l'hygiène et de sécurité au travail (HST), ou le fait de ne pas participer aux activités de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG), l'Exploitation et l'Abus Sexuel et le Harcèlement Sexuel (EAS/HS) ainsi que les violences contre les enfants (VCE) que ce soit sur le lieu de travail dans les environs du lieu de travail, dans les bases vie des travailleurs ou dans les communautés avoisinantes aux sites des travaux – constitue une faute grave et il est donc possible de sanctions, de pénalités ou d'un licenciement éventuel. Des poursuites peuvent être engagées par les services compétents contre les auteurs de VBG/EAS/HS ou de VCE, le cas échéant.

## **CHAPITRE I : Mise en œuvre**

Durant toute la durée de mon contrat dans le cadre des activités du PAAQE, je consens à :

**Article 1 :** Assister et participer activement à des cours de formation sur les exigences environnementales, sociales, d'hygiène et de sécurité (ESHS), d'hygiène et de sécurité au travail (HST), le VIH/sida, la prévention et la protection contre les VBG/EAS/HS et les VCE, tel que requis par mon employeur ;

**Article 2 :** Porter mon équipement de protection individuelle (EPI) à tout moment sur le lieu de travail et signaler à l'employeur lorsque l'EPI est défaillant pour son remplacement ;

**Article 3 :** Prendre toutes les mesures pratiques visant à mettre en œuvre le Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) du chantier sur lequel je travaille ;

**Article 4 :** Respecter toutes les exigences requises pour la mise en œuvre du Plan de gestion HST ;

**Article 5 :** Respecter la politique tolérance zéro de la consommation d'alcool pendant les heures de travail et m'abstenir de consommer des stupéfiants ou d'autres substances qui peuvent altérer mes facultés à tout moment. Sur ce dernier, je dois éviter de me rendre à mon poste de travail

**Article 6 :** Laisser les services compétents (police ou gendarmerie) vérifier mes antécédents ;

**Article 7 :** Traiter les femmes, les enfants (personnes âgées de moins de 18 ans) et les hommes avec respect, indépendamment de leur race, couleur, langue, religion, opinion politique ou autre, origine nationale, ethnique ou sociale, niveau de richesse, invalidité, citoyenneté ou tout autre statut ;

**Article 8 :** Ne pas m'adresser envers les femmes, les enfants ou les hommes avec un langage ou un comportement frisant la frustration (dégradant ou culturellement inapproprié) ou le harcèlement (abusif, sexuellement provocateur, etc.) ;

**Article 9 :** Ne pas me livrer à l'exploitation et à l'abus sexuels ni au harcèlement sexuel – par exemple, faire des avances sexuelles indésirées, demander des faveurs sexuelles ou adopter tout autre comportement verbal ou physique à connotation sexuelle, y compris les actes subtils d'un tel comportement (embrasser ou envoyer des baisers ; faire des allusions sexuelles en faisant des bruits ; frôler quelqu'un ; siffler ; donner des cadeaux personnels ; faire des commentaires sur la vie sexuelle de quelqu'un, etc.) ;

**Article 10 :** Ne pas m'engager dans des faveurs sexuelles par exemple, faire des promesses ou subordonner un traitement favorable à des actes sexuels – ou d'autres formes de comportement humiliant, dégradant ou abusif ;

**Article 11 :** Ne pas participer à des contacts ou à des activités sexuelles avec des enfants notamment à la sollicitation malveillante des enfants – ou à des contacts par le biais des médias numériques ; la méconnaissance de l'âge de l'enfant ne peut être invoquée comme moyen de défense ; le consentement de l'enfant ne peut pas non plus constituer un moyen de défense ou une excuse ;

**Article 12 :** A moins d'obtenir le plein consentement<sup>1</sup> de toutes les parties concernées, de ne pas avoir d'interactions sexuelles avec des membres des communautés avoisinantes ; cette définition inclut les relations impliquant le refus ou la promesse de fournir effectivement un avantage (monétaire ou non monétaire) aux membres de la communauté en échange d'une activité sexuelle une telle activité sexuelle est jugée « non consensuelle » dans le cadre du présent code de conduite ;

**Article 13 :** Ne pas avoir recours à des travailleuses du sexe, pendant toute la durée des travaux et en dehors des horaires des travail.

**Article 14 :** Ne pas avoir d'interactions sexuelles ni d'attouchement à l'égard des femmes mariées même en cas d'obtention de plein consentement de toutes les parties concernées ;

**Article 15 :** Envisager de signaler par l'intermédiaire des mécanismes des plaintes et des doléances ou à mon gestionnaire tout cas présumé ou avéré de VBG/EAS/HS ou de VCE commis par un collègue de travail, que ce dernier soit ou non employé par mon entreprise, ou toute violation du présent code de conduite. En ce qui concerne les enfants âgés de moins de 18 ans :

**Article 16 :** Dans la mesure du possible, m'assurer de la présence d'un autre adulte au moment de travailler à proximité d'enfants.

**Article 17 :** Ne pas inviter chez moi des enfants non accompagnés sans lien de parenté avec ma famille, à moins qu'ils ne courrent aucun risque immédiat de blessure ou de danger physique ;

**Article 18.** Ne pas utiliser d'ordinateurs, de téléphones portables, d'appareils vidéo, d'appareils photo numériques ou tout autre support pour exploiter ou harceler des enfants ou pour accéder à de la pornographie infantile (voir aussi la section « Utilisation d'images d'enfants à des fins professionnelles » ci-dessous) ;

**Article 19 :** M'abstenir de châtiments corporels ou de mesures disciplinaires à l'égard des enfants ;

**Article 20 :** M'abstenir d'engager des enfants dont l'âge est inférieur à 14 ans pour le travail domestique ou pour tout autre travail, à moins que la législation nationale ne fixe un âge supérieur ou qu'elle ne les expose à un risque important de blessure ;

**Article 21 :** Me conformer à législation nationale en vigueur sur le travail y compris le travail des enfants et les exigences de la Banque mondiale en matière de la protection du travail des enfants et l'âge minimum ;

**Article 22 :** Prendre les précautions nécessaires au moment de photographier ou de filmer des enfants.

## **CHAPITRE II : Utilisation d'images d'enfants à des fins professionnelles**

Au moment de photographier ou de filmer un enfant à des fins professionnelles, je dois :

**Article 23 :** Avant de photographier ou de filmer un enfant, évaluer et m'efforcer de respecter les traditions ou les restrictions locales en matière de reproduction d'images personnelles ;

**Article 24 :** Avant de photographier ou de filmer un enfant, obtenir le consentement éclairé de l'enfant et d'un parent ou du tuteur ; pour ce faire, je dois expliquer comment la photographie ou le film sera utilisé ;

**Article 25 :** Veiller à ce que les photographies, films, vidéos et DVD présentent les enfants de manière digne et respectueuse, et non de manière vulnérable ou soumise ; les enfants doivent être habillés convenablement et ne pas être dans des positions qui pourraient être considérées comme sexuellement suggestives ;

**Article 26:** M'assurer que les images sont des représentations honnêtes du contexte et des faits ;

**Article 27 :** Veiller à ce que les étiquettes des fichiers ne révèlent pas de renseignements permettant d'identifier un enfant au moment d'envoyer des images par voie électronique.

## **CHAPITRE III : Sanctions**

**Article 28 :** Je comprends que si je contreviens au présent code de conduite individuel, mon employeur prendra des mesures disciplinaires qui pourraient inclure :

- ✓ L'avertissement informel ;
- ✓ L'avertissement formel ;
- ✓ La formation complémentaire ;
- ✓ La perte d'au plus une semaine de salaire ;
- ✓ La suspension de la relation de travail (sans solde), pour une période minimale d'un mois et une période maximale de six mois ;
- ✓ Le licenciement.
- ✓ La dénonciation à la police, le cas échéant.

**Article 29:** Les griefs articulés et les sanctions allant jusqu'au licenciement selon la gravité des faits reprochés au travailleur sont repris ci-dessous.

En cas de violation de ces interdictions, le travailleur contrevenant est passible de sanctions. Lorsque la responsabilité de l'entreprise est civilement engagée, elle se réserve le droit de poursuivre en réparation civile ou en action de remboursement, le travailleur responsable.

N°	Fautes	Sanctions
1.	Trois jours de retards injustifiés dans la même quinzaine	Blâme
2.	Mauvaise exécution du travail	Avertissement
3.	Abandon du poste de travail sans motif	Avertissement
4.	Refus d'obéir à un ordre du supérieur hiérarchique	Mise à pied de 1 à 7 jours
5.	Introduction de marchandise dans le lieu de travail pour vente	Mise à pied de 1 à 3 jours
6.	Trafic illicite de marchandises ou boissons alcoolisées et autres articles dans les lieux de travail	Mise à pied de 1 à 8 jours
7.	État d'ébriété pendant les heures de travail, entraînant des risques pour la sécurité des riverains, clients, usagers et personnels, ainsi que pour la préservation de l'environnement	Mise à pied de 8 jours
8.	Absence non motivée d'une durée supérieure à une demi-journée mais inférieure à 2 jours	Mise à pied de 1 à 8 jours assortie du non-paiement du salaire correspondant au temps perdu
9.	Absence non motivée excédant 72 heures	Licenciement avec préavis ou sans préavis assorti du non-paiement du salaire correspondant aux heures d'absence
10.	Bagarre sur le lieu de travail et tout autre manquement grave ou léger à répétition à l'intérieur de l'établissement	Licenciement sans préavis
11.	Vol	Licenciement sans préavis

N°	Fautes	Sanctions
12.	Propos et attitudes déplacés vis-à-vis des personnes de sexe féminin dans les lieux de travail	Licenciement avec préavis
13.	Recours aux services de prostituées durant les heures de service	Licenciement sans préavis
14.	Violences physiques et voies des faits dans les lieux de travail	Licenciement sans préavis
15.	Atteintes volontaires aux biens et intérêts d'autrui ou à l'environnement dans les lieux de travail	Licenciement sans préavis
16.	Refus de mise en application des procédures internes de l'UCP malgré rappel de la part de la hiérarchie	Mise à pied de 15 jours
17.	Dans le cadre du travail, négligences ou imprudences répétées ayant entraîné des dommages ou préjudices à la population, aux biens, à l'environnement notamment en rapport avec les prescriptions de lutte contre la propagation des IST et du VIH-SIDA ou en cas de contamination volontaire de VIH	Licenciement sans préavis
18.	Consommation de stupéfiants dans les lieux de travail	Licenciement immédiat
19.	Dans les lieux de travail, proxénétisme, harcèlement, abus et violence sexuels sur les femmes, pédophilie, coup et blessures, trafic de stupéfiants, pollution volontaire grave, commerce et/ou trafic de tout ou partie d'espèces protégées, notamment, etc.	Licenciement immédiat dès la première constatation de la faute, ainsi qu'à la transmission des éléments caractéristiques de faute aux services compétents de répression de l'Etat

**Article 30 :** Je comprends qu'il est de ma responsabilité de :

- m'assurer que les exigences environnementales, sociales, de d'hygiène, santé et de sécurité sont respectées ;
- me conformer au Plan de gestion de l'hygiène et de sécurité du travail ;
- éviter les actes ou les comportements qui pourraient être interprétés comme des VBG/EAS/HS et des VCE.

Tout acte de ce genre constituera une violation du présent code de conduite individuel. Ainsi, je reconnais par les présentes avoir lu le présent code de conduite individuel précité, ou qu'une traduction de ce code individuel précité, m'a été faite dans une langue que je comprends parfaitement (pour ceux ne sachant pas lire). Sur ce, je comprends que tout acte incompatible avec le présent code de conduite individuel ou le fait de ne pas agir conformément au présent code de conduite individuel pourrait entraîner des mesures disciplinaires et avoir des répercussions sur mon emploi continu.

En définitive, j'accepte de me conformer aux dispositions qui y figurent et je comprends mes rôles et responsabilités en matière de prévention et d'intervention dans les cas liés aux normes ESHS et aux exigences HST, aux sanctions contre les VBG/EAS/HS et les VCE.

Signature : .....

Nom (de l'employé ou du travailleur) : .....

Titre du poste : .....

Date : .....

Lieu : .....

## Annexe 18: Modèles de formulaire d'enregistrement et fiche de clôture de plainte

## *Formulaire d'enregistrement de plainte*

Numéro de référence	
Date : .....	Localité/village : ..... Commune : .....
Mode de réception :	En personne/ Téléphone/ Mission terrain/Autres (précisez) : .....
Nom de la personne enregistrant la plainte : Lieu de réception :	.....
N° Identifiant de la victime :	Nature du Bien impacté : .....
Nom et prénom du plaignant <sup>1</sup> : .....	<input type="radio"/> Prière de maintenir la confidentialité de ma plainte
<b>Méthode de contact souhaitée (Adresse complète)</b>	<b>Objet de la plainte :</b> 1) <i>Erreur d'identification</i> 2) <i>Erreur de recensement de biens impactés</i> 3) <i>Erreur d'évaluation de biens impactés</i> 4) <i>Revendication de propriété de biens impactés</i> 5) <i>Rectification/remplacement de PAP</i> 6) <i>HAS/VBG</i> 7) <i>Autre (précisez) : .....</i>
<b>Brève description de la plainte :</b> .....	
<b>Brève description de la solution donnée au plaignant (si possible) :</b> .....	

**Signature du plaignant**

**Signature de la personne enregistrant la plainte**

## Annexe 19 :Modèles de fiche de clôture de plainte

**Date de clôture de la plainte :**

**Signature du plaignant**

### **Signature comité**

**Annexe 20 : Fiche de notification d'incidents/accidents.**

Chantier/site :

1 Secteur :

Lieu:	Description du site :		
Date et heure :			
Nom et fonction du rapporteur :			
Objet de l'accident :			
Nom et prénom des victimes :			
Description de l'accident et résultats des investigations sur l'origine probable de l'accident:			
Niveau de gravité :	Grave (à rapporter immédiatement)	Moyen (à rapporter dans 3 jours)	Minime (à rapporter dans une semaine)
Description des mesures prises en charge :			
Mesures de prévention			
Remarques			

Responsable HSE sur site    Signature

## Annexe 21 : Fiche d'accueil sécurité du travailleur pour le port des EPI.

## Annexe 22 : Fiche de conformité/Non-conformité

(équipements du chantier, inspection des sites, inspection sécurité, inspection environnement, inspection sociale...)

Chantier/site : \_\_\_\_\_ Secteur : \_\_\_\_\_  
 Inspecté par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

POINTS A INSPECTER	Appréciation		Sans Objet	Observations
	C	NC		
<b>Equipements du chantier</b>				
- Etats des outillages manuels				
- Etats des engins/camions				
-				
<b>Sites</b>				
- Propreté des logements				
- Existence de toilettes et vestiaires				
- Eclairages des lieux				
<b>Sécurité</b>				
- Panneaux de signalisation				
- Etats et nombre des EPI				
- Etats et nombre des extincteurs				
<b>Environnement</b>				
- Système de gestion des déchets				
- Système de reboisement				
-				
<b>Social</b>				
- Plaintes				
- Cas de VBG				
-				

C : Conforme

NC : Non Conforme

## Annexe 23 : Plan cadastral du Lycée scientifique régional de Ziniaré

## EXTRAIT CADASTRAL

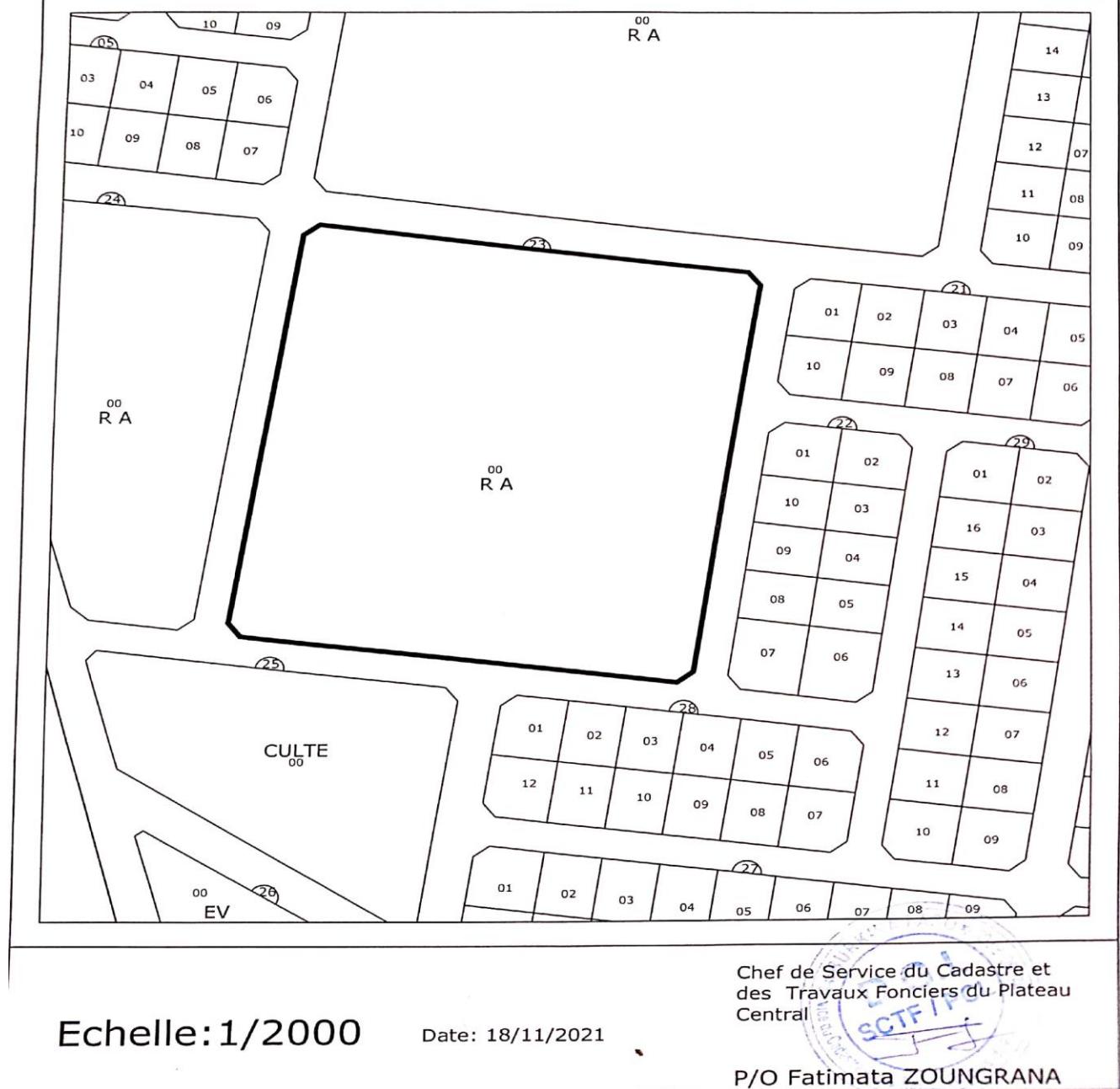
Commune de: Zinalré

Section : 004 (AE)

Lot : 23

Parcelle : 00

Superficie : 28138 m<sup>2</sup>



Echelle:1/2000

Date: 18/11/2021

Chef de Service du Cadastre et  
 des Travaux Fonciers du Plateau  
 Central

P/O Fatimata ZOUNGRANA



## Table des matières

LISTE DES ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES .....	ii
LISTE DES TABLEAUX .....	iv
LISTE DES FIGURES .....	vi
LISTE DES CARTES .....	vi
PHOTOS .....	vi
ANNEXES .....	vi
<b>RESUME NON TECHNIQUE .....</b>	<b>VIII</b>
<b>CHAPITRE I : INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
1.1. Contexte et justification .....	1
1.2. Objectifs de l'étude.....	1
1.3. Les résultats attendus.....	2
1.4. Méthodologie générale de l'étude .....	2
1.4.1. Le cadrage .....	2
1.4.2. La recherche documentaire.....	2
1.4.3. La visite et la collecte de données de terrain.....	3
1.4.4. L'élaboration d'outils de collecte des données .....	3
1.4.5. Le dépouillement, le traitement et l'analyse des données.....	3
1.5. Structuration du rapport NIES .....	3
<b>CHAPITRE II : CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL.....</b>	<b>5</b>
2.1. Cadre politique .....	5
2.1.1. Référence Nationale pour le Développement (RND) .....	5
2.1.2. Stratégie Nationale en matière d'Environnement 2019-2023 .....	5
2.1.3. Stratégie Nationale Genre (SNG)2020-2024 .....	6
2.1.4. Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT) .....	6
Le PAAQE tiendra compte de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT) pendant la phase de pré-construction afin que le lycée scientifique s'intègre dans le schéma d'aménagement de la ville et de l'ensemble la région du Plateau Central.....	6
2.1.5. Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural .....	7
2.1.6. Politique Nationale de Population (PNP) .....	7
2.1.7. Politique Nationale d'Hygiène Publique .....	7

<b>2.1.8. Cadre politique de l'enseignement.....</b>	<b>7</b>
<b>2.1.9. Politique Nationale de l'eau 2015-2030 .....</b>	<b>8</b>
<b>2.1.10. Plan d'Action National d'Adaptation aux changement climatique (PNA).....</b>	<b>8</b>
<b>2.1.11. Plan National de Développement Économique et Social II (PNDES II) .....</b>	<b>9</b>
<b>2.1.12. Politique Nationale de Développement Durable.....</b>	<b>9</b>
<b>2.1.13. Politique sectorielle « environnement, eau et assainissement » (PS-EEA) .....</b>	<b>10</b>
<b>2.1.14. Politique Nationale de Sport (PNS) .....</b>	<b>10</b>
<b>2.1.15. Protocole de prise en charge des Violences Basées sur le Genre (VBG) février 2018.....</b>	<b>10</b>
<b>2.2. Cadre juridique.....</b>	<b>11</b>
<b>2.2.2. Constitution du Burkina Faso .....</b>	<b>14</b>
<b>2.2.3. Code de l'environnement.....</b>	<b>14</b>
<b>2.2.4. Loi n°009-2018/AN du 3 mai 2018 portant expropriation pour cause d'utilité publique et indemnisation des personnes affectées par les aménagements et sous-projets d'utilité publique et d'intérêt général au Burkina Faso .....</b>	<b>15</b>
<b>2.2.5. Loi sur la protection patrimoine culturel.....</b>	<b>15</b>
<b>2.2.6. Code de l'urbanisme et de la construction .....</b>	<b>15</b>
<b>2.2.7. Code Général de collectivités territoriales .....</b>	<b>16</b>
<b>2.2.8. Code de la Santé Publique .....</b>	<b>16</b>
<b>2.2.9. Loi sur l'hygiène publique au Burkina Faso .....</b>	<b>16</b>
<b>2.2.10. Loi sur les emballages et les sachets plastiques .....</b>	<b>17</b>
<b>2.2.11. Loi sur le développement durable.....</b>	<b>17</b>
<b>2.2.13. Loi sur la gestion de l'eau .....</b>	<b>18</b>
<b>2.2.14. Loi sur le Régime Foncier Rural.....</b>	<b>18</b>
<b>2.2.16. Code du travail .....</b>	<b>19</b>
<b>2.2.17. Loi n°15-2006 du 11 mai 2006 Code de Sécurité Sociale .....</b>	<b>19</b>
<b>2.2.18. Loi N°061- 2015/CNT du 06 septembre 2015, portant prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes.....</b>	<b>20</b>
<b>2.2.20. Autres textes en vigueur au Burkina Faso .....</b>	<b>20</b>
<b>2.3. Cadre institutionnel applicable aux activités du sous-projet.....</b>	<b>21</b>
<b>2.3.1. Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et l'Assainissement.....</b>	<b>21</b>
<b>2.3.2. Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective .....</b>	<b>21</b>
<b>2.3.3. Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale .....</b>	<b>22</b>

<b>2.3.4. Le Ministre de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales.....</b>	<b>22</b>
Dans la mise en œuvre des travaux de construction du Lycée scientifique de Dori, le MENAPLN est le ministère porteur du sous-projet. A ce titre, il veille à la bonne conduite des travaux en s'assurant que ceux-ci se passent selon les standards et les normes requis.....	22
<b>2.3.6. Ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité .....</b>	<b>23</b>
<b>2.3.7. MINISTÈRE DE DES SPORTS, DE L'AUTONOMISATION DES JEUNES ET DE L'EMPLOI (MSAJE).....</b>	<b>24</b>
<b>2.3.8. La Délégation spéciale de Ziniaré .....</b>	<b>24</b>
<b>2.3.9. Populations bénéficiaires .....</b>	<b>24</b>
<b>2.3.10. Entreprises en charge des travaux.....</b>	<b>24</b>
<b>2.3.11.Bureau de Contrôle .....</b>	<b>25</b>
<b>2.4.1. Politique de sauvegarde PO 4.01 sur l'évaluation environnementale .....</b>	<b>25</b>
<b>2.4.2. Politique de sauvegarde PO 4.11 sur les ressources culturelles et physiques .....</b>	<b>25</b>
<b>2.4.3. Analyse des politiques nationales en lien avec les Politiques Opérationnelles de la Banque mondiale .....</b>	<b>26</b>
L'analyse des politiques nationales en lien avec les Politiques Opérationnelles de la Banque mondiale est consignée. .....	26
<b>Tableau 2: Analyse des politiques nationales en lien avec les Politiques Opérationnelles de la Banque mondiale.....</b>	<b>27</b>
<b>CHAPITRE III. PRESENTATION DU SOUS-PROJET .....</b>	<b>29</b>
<b>3.1. Contexte et justification .....</b>	<b>29</b>
<b>3.2. Présentation du Promoteur, .....</b>	<b>29</b>
<b>3.3. Les zones d'influence du sous-projet .....</b>	<b>29</b>
<b>3.4 Les composantes du sous-projet.....</b>	<b>32</b>
<b>3.5. Provenance et quantité des matériaux de construction.....</b>	<b>34</b>
<b>3.6. Main d'œuvre et emploi local .....</b>	<b>35</b>
<b>3.7. Description technique de la construction des bâtiments et mûrs.....</b>	<b>36</b>
<b>3.8. Description des activités.....</b>	<b>36</b>
<b>3.9. Coût du sous-projet .....</b>	<b>37</b>
<b>3.10. Les enjeux et risques environnementaux et sociaux majeurs/critiques .....</b>	<b>37</b>
<b>CHAPITRE IV. DESCRIPTION DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ..</b>	<b>39</b>
<b>4.1. Géographie .....</b>	<b>39</b>

<b>4.2. Milieu physique .....</b>	<b>41</b>
<b>Le niveau sonore.....</b>	<b>42</b>
<b>4.3. Milieu biologique .....</b>	<b>49</b>
<b>4.4. Milieu humain.....</b>	<b>49</b>
4.5. Les activités économiques dans la commune .....	52
<b>CHAPITRE V. ANALYSE DES VARIANTES DANS LE CADRE DU SOUS-PROJET</b>	<b>54</b>
<b>5.1. Méthodologie.....</b>	<b>54</b>
<b>5.2. Alternative 1 : avec le sous-projet.....</b>	<b>54</b>
<b>5.3. Alternative 2 : sans le sous-projet.....</b>	<b>55</b>
<b>5.4. Alternative retenue.....</b>	<b>55</b>
<b>5.5. Le Choix du site .....</b>	<b>55</b>
<b>5.6. Le Système d'approvisionnement en eau potable .....</b>	<b>55</b>
<b>5.7. L'approvisionnement en énergie.....</b>	<b>55</b>
<b>CHAPITRE VI. IDENTIFICATION ET EVALUATION DES IMPACTS POTENTIELS DU PROJET .....</b>	<b>57</b>
<b>6.1. Méthodologie d'identification et d'évaluation des impacts .....</b>	<b>57</b>
<b>6.1.1. Identification des impacts .....</b>	<b>57</b>
<b>6.1.2. Evaluation de l'importance de l'impact .....</b>	<b>59</b>
<b>6.2. Résultats de l'identification des impacts .....</b>	<b>62</b>
<b>6.3. Analyse des impacts du sous-projet.....</b>	<b>66</b>
<b>6.3.3. Evaluation des impacts pendant la phase de réhabilitation et de fermeture .....</b>	<b>75</b>
<b>6.4. Analyse de l'impact du sous-projet en lien avec le changement climatique .....</b>	<b>77</b>
<b>6.5. Synthèse des impacts environnementaux et sociaux .....</b>	<b>79</b>
<b>6.6. Mesures de suppression, d'atténuation, de compensation ou de bonification .....</b>	<b>82</b>
<b>CHAPITRE VII. EVALUATION DES RISQUES .....</b>	<b>90</b>
<b>7.1. Analyse des risques d'accidents et situation d'urgence .....</b>	<b>90</b>
<b>7.2. Mesures de sécurité et plan conceptuel de mesures d'urgence .....</b>	<b>98</b>
<b>CHAPITRE VIII. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE ....</b>	<b>103</b>
<b>8.1. Synthèse des impacts environnementaux et sociaux .....</b>	<b>103</b>
<b>8.2. Mesures de gestion environnementale et sociale du sous-projet.....</b>	<b>104</b>
<b>8.2.1. Programme de gestion environnementale et sociale en phase de construction</b>	<b>104</b>
<b>8.2.2. Programme de gestion environnementale et sociale en phase d'exploitation</b>	<b>109</b>

<b>8.2.3. Programme de gestion environnementale et sociale en phase de réhabilitation et de fermeture.....</b>	<b>111</b>
<b>8.3. Programme de suivi/surveillance environnementale et sociale.....</b>	<b>116</b>
<b>8.4. Programme de suivi environnemental et social .....</b>	<b>117</b>
<b>8.5. Plan de renforcement de capacités .....</b>	<b>119</b>
8.6. Arrangements institutionnels.....	120
<b>8.7. Implantation et mise en œuvre des mesures .....</b>	<b>121</b>
<b>CHAPITRE IX. PLAN DE FERMETURE / REHABILITATION .....</b>	<b>124</b>
9.1. Contexte et problématique.....	124
9.2. Objectifs.....	124
9.2.1. Objectif global .....	124
9.2.2. Objectifs spécifiques.....	124
9.2.3. Résultats attendus .....	124
9.3. Méthodologie de fermeture et de réhabilitation .....	124
9.3.1. Réhabilitation de la base vie du chantier .....	125
9.3.2. Entretien courant des arbres sur le site aménagé .....	125
9.4. Programme de réhabilitation .....	125
9.5. Suivi-évaluation .....	125
9.6. Le coût estimatif du plan de réhabilitation et de fermeture .....	127
<b>CHAPITRE X. CONSULTATION DU PUBLIC.....</b>	<b>128</b>
10.1 Consultation préalable du public.....	128
10.2 Objectif des rencontres .....	128
10.3 Rencontres auprès des populations locales .....	129
10.4 Résultats des consultations publiques .....	129
10.4.1 Les acteurs rencontrés .....	129
10.4.2 Résultat des consultations publiques .....	130
10.5. Gestion des plaintes et réclamations dans le cadre du présent sous-projet .....	138
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>140</b>
Chapitre I : Mise en œuvre.....	lxxi
Chapitre II : formation .....	lxxiii
Chapitre III : L'intervention.....	lxxiii
CHAPITRE IV : Sanctions.....	lxxiv
<b>CHAPITRE I : MISE EN ŒUVRE.....</b>	<b>LXXV</b>

<b>CHAPITRE II : UTILISATION D'IMAGES D'ENFANTS À DES FINS PROFESSIONNELLES.....</b>	<b>LXXVII</b>
<b>CHAPITRE III : SANCTIONS .....</b>	<b>LXXVII</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>LXXXVIII</b>

---

<sup>i</sup>Le terme « **consentement** » se définit comme le choix éclairé qui sous-tend l'intention, l'acceptation ou l'accord libre et volontaire d'une personne de faire quelque chose. Il ne peut y avoir aucun consentement lorsqu'une telle acceptation ou un tel accord est obtenu par la menace, la force ou d'autres formes de coercition, l'enlèvement, la fraude, la tromperie ou la fausse déclaration. Conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, la Banque mondiale considère que le consentement ne peut être donné par des enfants de moins de 18 ans, même si la législation nationale du pays où le Code de conduite est introduit prévoit la majorité sexuelle à un âge inférieur. La méconnaissance de l'âge de l'enfant et le consentement de celui-ci ne peuvent être invoqués comme moyen de défense.